هكذا من الأصل

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 12772 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 20 FÉVRIER 1986

Prologue interallemand

Le décor est planté, mais la vedette se fait attendre. Le public attentif aux relations interallemandes aura pourtant droit, du 19 au 21 février, à un prologue : la visite en RFA de M. Horst Sindermann, président de la Chambre du peuple de la RDA. Cette visite apparaît comme une répétition générale de la venue à Bonn de M. Erich Honecker, véritable serpent de mer de la vie politique germanique. Comme le font remarquer la plupart des commentateurs d'outre-Rhin, le voyage de M. Sindermann, qui n'était au départ qu'une réponse à une invitation du Parti social-démocrate, prend une allure de plus en plus officielle. Son programme comporte en effet une rencontre avec le chancelier Kohl et un entretien avec le président du Bundestag, M. Philipp Jenninger.

Les conversations préalables au voyage du numéro deux est-allemand n'ont pas duré moins d'un an et demi. Berlin-Est tenait par-dessus tout à ce que les autorités de Bonn lui réservent un accueil correspondant au rang qu'il occupe dans la hiérarchie de l'Etat et du parti est-allemands.

Le point principal de ces discussions portait sur le lieu où M. Jenninger allait recevoir son homologue est-allemand. Il n'était pas possible en effet que cette rencontre se tînt dans les locaux du Parlement fédéral. L'aile conservatrice du Parti chrétien-démocrate, représentée notamment par M. Alfred Dregger, président du groupe parlementaire CDU-CSU, avait clairement fait savoir qu'elle s'y opposerait.

On a trouvé, en fin de compte, un compromis qui est un chef-d'œuvre d'hypocrisie diplomatique : M. Jenninger recevra M. Sindermann... dans sa villa de fonction de président du Bundestag.

Cette formule ouvre la voie à une éventuelle réception de M. Erich Honecker à Bonn : fort de ce précédent, le président de la RFA, M. Richard von Weizsäcker, pourrait accueillir sans problème son hôte à la villa Hammerschmidt, sa résidence officielle. Cette visite d'Etat qui n'ose pas dire son nom présente pour les deux parties des avantages considérables. Le gouvernement de Bonn semble ainsi, aux yeux de l'opinion publique, reprendre l'initiative dans le domaine de l'Ostpolitik, qui restait jusqu'à présent l'apanage de l'opposition social-démocrate.

De son côté, Berlin-Est réussit une remarquable opération de relations publiques, amorcée le mois dernier avec l'entretien accordé à « Die Zeit » par M. Erich Honecker.

M. Sindermann, qui a soixante et onze ans, donne en effet de la RDA une image plutôt bonhomme. Chaleureux, excellent orateur, jouissant à l'intérieur de son pays d'une réelle popularité, il voyage souvent à l'étranger. Il offre du « socialisme à la prussienne » un visage moins figé que la plupart de ses collègues du bureau politique du SED.

Ainsi s'explique peut-être l'acharnement mis par quelques représentants de l'aile droite chrétienne-démocrate à mener une guérilla d'arrière-garde contre la poursuite du dialogue entre les deux Etats allemands. Il leur aura bien fallu pourtant avaler cette couleuvre, en attendant l'épreuve que sera l'arrivée à Bonn de M. Erich Honecker.

L'« OPÉRATION ÉPERVIER »

La France prête à repousser une nouvelle attaque au Tchad

L'opération de l'état-major français appelée « Epervier », qui vise à mettre en place un dispositif « dissuasif » à l'égard de la Libye, se poursuit au Tchad. Aucun combat n'avait été signalé mercredi matin 19 février, mais l'on observait un renforcement des effectifs adverses dans le nord du pays.

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — La mise en place dans la capitale tchadienne par les militaires français d'un dispositif aérien dissuasif baptisé « opération Epervier » s'est, pour l'essentiel, achevée dans la nuit du mardi 18 au mercredi 19 février, avec l'installation sur l'aéroport de N'Djamena de six Mirage F1 et de quatre Jaguar. Les avions de chasse seront assistés par les deux Breguet-Atlantique de protection aérienne et l'avion de ravitaillement en vol KC-135, qui étaient encore stationnés, ce mercredi matin, à Bangui, en République centrafricaine.

Cette opération d'assistance militaire au gouvernement tchadien, qui s'est accélérée depuis samedi dernier, est très différente de l'« opération Manta », dont les derniers éléments ont quitté le Tchad le 10 novembre 1984, et qui avait mobilisé près de trois mille hommes. Aujourd'hui, la décision prise par Paris consiste, jusqu'à nouvel ordre, à recréer une « mini-base » aérienne à N'Djamena et non à envoyer des troupes d'intervention susceptibles d'appuyer sur le terrain les Forces armées nationales tchadiennes (FANT).

La France se donne ainsi les moyens de stopper toute nouvelle offensive des troupes du GUNT et de la Libye au-delà des positions que celles-ci occupaient au sud du 16e parallèle avant la reprise des hostilités du 10 février, tout en assurant la protection de N'Djamena. Lorsque l'« opération Epervier » sera achevée, environ un demi-millier de militaires français devraient être présents au Tchad avec pour seul objectif de rendre opérationnelle cette base aérienne. On insiste, en effet, de source militaire française sur la mission de protection de ce fort contingent.

LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 6.)

REMUE-MÉNAGE CHEZ LES PRODUCTEURS

Le baril de pétrole au-dessous de 15 dollars

Alors que le prix du pétrole continue de baisser — il est descendu aux Etats-Unis en dessous de 15 dollars le baril, — plusieurs pays producteurs non membres de l'OPEP, dont l'URSS et le Mexique, seraient prêts à coopérer avec l'Organisation pour stabiliser les prix, selon le ministre indonésien du pétrole et des mines, M. Subroto.

Le prix du pétrole a une nouvelle fois chuté aux Etats-Unis pour descendre en dessous de 15 dollars le baril. Sans doute les transactions sur les marchés libres sont-elles faibles. La plupart des opérateurs sont en effet réunis à Londres pour la conférence annuelle de l'Institut du pétrole. Mais cette nouvelle érosion, alors qu'on s'approche de la fin de l'hiver et de la période annuelle de moindre enlèvement, manifeste l'inquiétude des courtiers devant les exemples de surenchère à la baisse. La volonté du Mexique et du Venezuela de regagner des parts de marché largement entamées depuis le début février (Mexico n'exporte plus que 600 000 barils par jour au lieu de 1,5 million habituellement) les a amenés à réduire leurs prix.

Alors que l'excédent de capacité de production dépasse 10 millions de barils par jour, rares sont désormais les freins à la chute des prix. Certains pays producteurs de l'OPEP préconisent cependant une nouvelle réduction de la production et une mobilisation de l'ensemble des pays producteurs. Selon M. Subroto, ministre indonésien et président en exercice de l'OPEP, le Mexique, l'URSS, Oman et l'Egypte auraient répondu favorablement *« aux appels au dialogue et à la coopération entre producteurs mondiaux »*, et il y aurait *« encore une possibilité »* que la Norvège se joigne à eux. Bref, seule la Grande-Bretagne reste inflexible.

Les conséquences de l'évolution actuelle se font sentir dans les pays extracteurs comme chez les consommateurs. Le Mexique réclame un plafonnement à 6 % des taux d'intérêt de sa dette, une capitalisation des intérêts et un allongement des délais de remboursement. En France, le commerce extérieur et l'indice des prix commencent à en tirer profit (grâce aussi à la baisse du dollar) et le prix du litre de super a perdu 50 centimes depuis le 1er janvier.

(Lire nos informations page 40.)

Instantanés de l'économie

Le Monde
LES INDICES
INFLATION 0,1 %
CHÔMAGE +2,4 %

Trois indices ont été publiés, le mardi 18 février, qui reflètent assez fidèlement la conjoncture économique française. En janvier, les prix ont été quasiment stables, le commerce extérieur a été excédentaire, mais le chômage a augmenté après quatre mois de recul.

(Lire page 40 l'article de FRANÇOIS SIMON.)

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA DÉRÉGLEMENTATION

Sous l'emprise de la nécessité

par BRUNO DETHOMAS

La déréglementation — mot barbare qui ne signifie rien d'autre que l'adaptation des règlements au contexte dans lequel ils sont appliqués — a, jusqu'à présent, été essentiellement analysée en terme d'idéologie. La campagne électorale schématique qui se dessine devant nous s'y prête. Avec un Parti socialiste qui avait fait de la nationalisation des banques et des grands groupes industriels l'un de ses dogmes, comment la droite ne répondrait-elle pas par un militantisme du « moins d'Etat », dans le sillage de ce qui s'est fait d'abord aux Etats-Unis, puis, peu ou prou, en Grande-Bretagne, au Japon, aux Pays-Bas, en Allemagne fédérale, en Belgique, voire dans certains pays du tiers-monde ?

Mais présenter cette évolution comme le seul résultat d'une mode ou d'une idéologie, c'est masquer en partie les soubassements réels d'un mouvement qui se traduit par la suppression des monopoles, une mise croissante en concurrence des agents économiques, enfin par l'étude systématique des avantages et des coûts de chaque règlement ; un état d'esprit qui a déjà gagné la France et qui s'imposera dans certains domaines, quelles que soient les alliances au pouvoir. C'est ce qu'a clairement démontré un colloque récemment organisé par l'Association des stratégies industrielles et énergétiques sur le thème *« Réglementation et déréglementation en France et aux Etats-Unis »*.

Quatre raisons sont à l'origine d'une déréglementation qui a commencé aux Etats-Unis non sous la présidence de M. Reagan, mais sous celle de son prédécesseur, M. Jimmy Carter (dans l'énergie, les télécommunications et les transports) : le ralentissement de la croissance économique, la pression des consommateurs, le pouvoir des juges, enfin et surtout la révolution technologique.

Le ralentissement économique et les changements rapides qu'il a engendrés ont rendu nécessaire une nouvelle répartition du capital et du travail. Or les différentes strates de la réglementation rendaient difficile cette « réallocation ». Permettre à l'argent de circuler plus rapidement, donner plus de « flexibilité » à la main-d'œuvre, ont ainsi poussé à la réduction des contraintes, donc des règlements. Lorsqu'il justifie la modernisation, engagée à pas forcés depuis dix-huit mois, du marché financier, M. Bérégovoy ne dit pas autre chose : *« Il faut que l'argent soit mobile pour apporter aux prêteurs et aux emprunteurs une liberté de choix et d'arbitrage essentielle à une liberté moderne. Si l'argent est plus mobile, son coût devient aussi plus faible du fait de l'élimination des rentes, dont le poids est supporté par les entreprises, les particuliers et l'Etat. »*

La pression des entrepreneurs a, elle aussi, joué un rôle important. Les petits consommateurs se sont battus pour faire baisser le coût des transports aériens ou de l'énergie, tandis que les grandes entreprises poussaient à la libéralisation des services télématiques ou financiers spécialisés.

L'Europe et la France ne sont pas absentes de ce mouvement : les tentatives de Nouvelles Frontières pour abaisser les tarifs du transport aérien sur l'Atlantique nord ou sur les Antilles, les pressions du bureau européen des Unions de consommateurs pour obtenir que soient cassés les contrats d'exclusivité entre les constructeurs automobiles et leurs réseaux de distribution, les créations de radios libres — contre le monopole — avant que la loi ne le permette, n'en sont que quelques exemples.

Ces utilisateurs se sont souvent appuyés sur le pouvoir des juges, chaque fois que les règles de la concurrence n'étaient pas respectées. C'est ainsi qu'a été démantelée ATT, avec une mise en concurrence dans les télécommunications dont les effets commencent à peine à se faire sentir dans le reste du monde. Plus modestement c'est à la Cour de justice européenne — et à l'opiniâtreté des frères Leclerc — que l'automobiliste français doit d'avoir des prix des carburants « libres » et une forte concurrence entre distributeurs.

(Lire la suite page 42.)

LA « CONSTITUTION DE 1986 »

Le contrat de la cohabitation

par ALAIN DUHAMEL

Les Français sous-estiment souvent leur aptitude à surmonter leurs crises politiques internes et à débrouiller leurs écheveaux institutionnels. Avant 1958, c'était une idée reçue que de croire la France condamnée à perpétuité à l'instabilité ministérielle : la suite démontra qu'il n'existait aucun maléfice irréductible. Il fut alors entendu que la Constitution de la Ve République, taillée sur mesure pour le général de Gaulle, ne pouvait que flotter après lui : rien de tel n'eut lieu.

L'hypothèse même de l'alternance fut ensuite décrétée impossible, impraticable : 1981 se chargea de prouver le contraire. Un seul cas de figure ne s'est encore jamais produit, la cohabitation entre un président et une majorité parlementaire (donc un gouvernement) d'orientations opposées.

C'est la formule politique la plus paradoxale et la moins confortable, la plus instable et la moins simple, cela n'est pas niable. Qu'elle représente une rupture avec la coutume et qu'elle tienne de l'embrouillamini, qu'elle doive cheminer entre désordre et blocage, qui, de bonne foi, pourrait prétendre le contraire ? Seulement, le propre des démocraties et la marque des Etats de droit sont de trouver dans leurs propres règles les solutions aux problèmes qu'ils doivent affronter, si ingrats soient-ils.

Or ici les textes sont formels : à partir du moment où le président n'est pas responsable devant le Parlement (art. 68 de la Constitution), où la durée de son mandat est de sept ans (art. 6) et où celle de l'Assemblée nationale est de cinq ans (art. 121 du code électoral), la coexistence entre un président et une majorité parlementaire d'orientations opposées est une perspective qui procède directement de la Loi suprême. D'ailleurs, lors de la révision de 1962, quand fut intégrée à la Constitution l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct, le général de Gaulle, ayant examiné l'obstacle, avait décidé de passer outre.

Les anti-cohabitationnistes ont donc juridiquement tort, qu'ils soient ou non politiquement majoritaires. Mais, sauf à tomber dans l'angélisme, il ne suffit pas d'estimer la cohabitation légitime, il faut encore pouvoir montrer qu'elle est praticable.

En fait, il ne faut pas tenter de donner une réponse juridique à un problème politique. C'est la Constitution qui mène tout droit à la cohabitation, mais elle s'arrête devant la porte. Elle n'offre pas la clé.

Celle-ci existe cependant. Elle s'appelle, pour reprendre l'expression fameuse de Pierre Mendès France, un *« contrat de majorité »*.

(Lire la suite page 10.)

le vif — Je boude

CLAUDE SARRAUTE

En Nouvelle-Zélande

d'un paquebot de croisière soviétique dans le détroit de Cook

Un marin porté disparu

orientations SERVICE

écoles ont décidé ... mieux vous informer sur les filières ... débouchés suivants

débats

LA PLATE-FORME DE L'OPPOSITION

Commentaires élogieux et critiques se déverseront durant la campagne électorale sur la plate-forme UDF-RPR. André Fourçans défend ce texte d'engagement libéral dont la réalisation doit se faire progressivement. Christian Pierret démontre les risques de ces choix : l'impossibilité de réduire fortement les charges de l'Etat et le redémarrage de l'inflation.

Redresser l'économie et libérer la société

Il ne s'agit pas de « favoriser les riches » mais l'épargne, l'investissement et la croissance

par ANDRÉ FOURÇANS (*)

DEPUIS la publication de la plate-forme commune UDF-RPR, les critiques socialistes vont bon train. Mais ces critiques sont « à géométrie variable ». Pour les uns, les propositions de l'opposition seraient la manifestation éclatante d'un *« libéralisme sauvage »*; pour les autres, celle d'un *« retour en arrière »*, d'une *« restauration »*.

Cette double évaluation, contradictoire, est la preuve même de la gêne dans laquelle se trouvent les critiques. La plate-forme n'est ni un catalogue ni le manifeste d'*une droite revancharde et idéologique*. Elle est, plus sagement, et en accord avec les préoccupations des Français, un ensemble de *mesures libérales* sans ambiguïté aucune, mais marqué du sceau de la raison, de la conscience de l'histoire et de la réalité de notre pays.

L'engagement libéral est net. Mais il ne faut pas s'illusionner. Ce n'est pas par un coup de baguette magique qu'on transformera une organisation de la société et de l'Etat fondée sur des décennies de dirigisme et de corporatisme. C'est impossible. Ce serait dangereux. Toute transition demande du temps. Les ajustements doivent se faire progressivement.

Alors que penser des accusations de favoriser *« la prépondérance des riches sur les pauvres »* (F. Mitterrand), de *« démolition »* (L. Fabius), de *« démantèlement »* (P. Bérégovoy) ? Simplement qu'elles ne sont pas sérieuses. Et qu'elles relèvent plus du discours de préau que de la juste évaluation.

C'est principalement aux propositions économiques et sociales de la plate-forme que ces critiques sont adressées. Quelques remarques sont nécessaires pour rétablir la vérité.

D'abord pour ce qui concerne le budget et la fiscalité, qui constituent la plaque tournante de tout redressement. L'UDF et le RPR s'engagent fermement dans le sens de la réduction du trou dans les finances publiques et, par voie de conséquence, de l'endettement – contrairement à ce qu'a prétendu, bien légèrement, Henri Emmanuelli dans ces colonnes (1) par un « chiffrage » farfelu. Serait-ce de la « démolition », du « démantèlement » ? On accorde aux socialistes qu'il s'agit d'« un retour en arrière » étant donné l'état dans lequel ils avaient trouvé les finances publiques et l'état dans lequel elles se trouvent aujourd'hui...

La réduction du déficit et des dépenses publiques est indispensable pour, à terme, pouvoir diminuer la pression fiscale de façon significative, une autre action nécessaire pour assurer un nouveau dynamisme à notre économie. Mais si les premières mesures pour ce faire sont possibles dès l'après-mars 1986, il est évident que la solution complète à ce problème exigera plusieurs années.

Dans cette optique, il faut commencer par s'occuper du plus urgent : la super-fiscalité introduite depuis 1981 (tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, la plus élevée de tous les grands pays occidentaux ; charges indues des entreprises, IGF), qui pèse particulièrement sur l'épargne et l'investissement, et de là sur l'emploi et la croissance. Il ne s'agit donc pas de *« favoriser les riches »*, comme le prétend, le président de la République ou le secrétaire d'Etat au budget ; il s'agit de favoriser l'épargne, l'investissement et la croissance, *seules sources* véritables et durables d'amélioration de l'emploi et du niveau de vie de *tous* les Français.

Quant aux propositions pour l'emploi, il en est une qui fait pousser des cris d'orfraie aux hommes qui nous gouvernent : la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Selon eux, cette suppression signifierait qu'on ne protégerait plus les travailleurs dans leur emploi.

Quelle dérision ! Tout le monde sait que cette mesure administrative *n'aide en rien* à l'emploi. Bien au contraire. Elle ne fait que repousser les échéances des licenciements inévitables, et en cela *aggrave* le chômage, car elle empêche les entreprises de s'adapter suffisamment rapidement aux nécessités de leurs marchés.

L'opposition est aussi supposée vouloir « démanteler » la protection sociale. On se demande bien où nos censeurs sont allés chercher cela.

La plate-forme ne remet nullement en cause la protection sociale à laquelle les Français sont profondément attachés. Ce serait politiquement suicidaire, économiquement malheureux, socialement inacceptable. Ce qu'il faut, c'est mieux gérer les institutions de protection sociale, et en particulier la Sécurité sociale, pour aider à traiter le lancinant problème de son déséquilibre financier (30 à 40 milliards de déficit prévu pour 1986, alors qu'on essaie de nous faire croire à un surplus). Tout en élargissant les possibilités de choix des citoyens qui veulent se couvrir au-delà de la protection générale en matière de santé et de retraite. S'il y a là démantèlement, c'est que les mots ont vraiment changé de sens...

L'UDF et le RPR ont écrit noir sur blanc ce qu'ils souhaitent faire si la majorité des Français leur font confiance. Un vrai débat sur ces propositions est souhaitable. Même si les périodes électorales ne sont guère favorables à un débat serein, de grâce, qu'on ne tombe pas dans la caricature ! La démocratie n'aurait rien à y gagner.

(*) Membre (UDF) de la commission plate-forme commune UDF-RPR.

(1) *Le Monde* du 22 janvier 1986.

Faux remèdes et vrais choix dans la crise

La plus grande prudence est requise dans l'allégement des prélèvements obligatoires

par CHRISTIAN PIERRET (*)

UNE partie importante de la plate-forme commune RPR-UDF repose sur l'idée qu'il est possible de faire des économies massives sur les dépenses de l'Etat et d'accorder, à due concurrence, des réductions d'impôt aux entreprises et aux particuliers. L'opposition ne donne que peu de détails sur les moyens d'atteindre ce double objectif. Néanmoins, M. Alain Juppé, principal inspirateur de la politique économique du RPR, a, une nouvelle fois, affirmé dans *le Monde* du 7 février 1986 que son objectif était de financer environ 40 milliards de francs de réduction d'impôt au moyen de 40 milliards d'économies et de recettes réelles.

Cette politique est-elle réaliste ? Pour répondre à cette question, il convient d'abord d'examiner sur quelles dépenses pourraient porter les coupes claires nécessaires pour dégager 40 milliards d'économies.

Si l'on observe les dépenses du budget général qui s'élèveront à 1 030 milliards de francs en 1986, force est d'admettre qu'une large part d'entre elles est incompressible : rémunérations du personnel et service des pensions (pour 375 milliards de francs) ; dette publique (pour 95 milliards de francs) ; dépenses liées à l'emploi (pour *40 milliards de francs)* ; concours de l'Etat à la protection sociale (pour 82 milliards de francs) ; dépenses de bonification d'intérêt (pour 40 milliards de francs).

Ainsi, près des deux tiers des dépenses sont, à court terme, incompressibles. Les économies devraient-elles alors porter sur les 158 milliards de francs destinés à la défense nationale ? La réponse sur ce point ne peut être que négative, puisque l'opposition considère que les dépenses militaires sont aujourd'hui insuffisantes.

Il est dès lors impossible, même en sacrifiant les dépenses civiles d'équipement et en réduisant à néant l'effort consenti pour la recherche, de procéder à la réduction des dépenses dans des proportions aussi fortes que celles préconisées par l'opposition.

Certes, M. Juppé entend, pour économiser 5 milliards de francs, supprimer des milliers de postes de fonctionnaires et s'en prend tantôt au service des douanes, tantôt à la direction générale des impôts. Je note au passage que pour un inspecteur des finances, il fait preuve d'une curieuse myopie en établissant entre l'informatisation – déjà en cours – des services fiscaux et l'allégement éventuel de leurs effectifs, une relation directe que l'expérience ne confirme absolument pas. Alors, faudra-t-il réduire le nombre des fonctionnaires dans l'enseignement ? Dans les services de santé ? Dans les postes et télécommunications ? Sans compter, par ailleurs, que l'opposition promet d'augmenter les effectifs de la police et de la gendarmerie.

Quant à la suppression des aides aux entreprises, elle comporterait, dès lors qu'elle serait massive, des effets de transferts considérables dans la mesure où les firmes qui paient la taxe professionnelle et celles qui reçoivent les subventions ne sont pas, loin s'en faut, toujours les mêmes. Elle risquerait de réduire également à néant les interventions de l'Etat dont nul ne conteste vraiment l'efficacité, dans le domaine de l'aéronautique ou de la filière électronique par exemple. La réduction des autres dépenses d'intervention de l'Etat ne pourrait s'opérer qu'au détriment de l'agriculture ou de la protection sociale.

Enfin, les 5 milliards ne risquent-ils pas de se révéler illusoires, dans la mesure où beaucoup de dispositions ont déjà été prises depuis 1984 pour réduire la dépense dans les domaines concernés, frais de déplacement, de communication, de matériel....

Manger son capital

Il faut une nouvelle fois souligner la surprenante disposition qui consiste à comptabiliser dans les économies 20 milliards de francs tirés de la privatisation de certaines entreprises nationalisées, ce qui consiste à vendre une partie de son patrimoine pour financer des dépenses courantes. En toute hypothèse, les recettes tirées de la privatisation de l'ensemble des entreprises nationalisées en 1982 suffiraient à peine à couvrir le remboursement en 1988 du capital de l'emprunt Giscard.

Ces économies, de caractère quasi mythique, serviraient, toujours selon M. Juppé, à financer des réductions d'impôt qui bénéficieraient pour moitié aux entreprises et pour moitié aux particuliers.

Mais la mise en pratique de ces idées risque de se heurter à des impossibilités – on vient d'en rappeler quelques-unes – qui engendreraient de réelles désillusions. Leurs conséquences seraient d'autant plus graves que l'opposition manie les prélèvements obligatoires comme l'instrument d'une politique cohérente.

Dans les faits, l'abaissement des prélèvements obligatoires est particulièrement difficile en période de croissance lente. Ce qui est essentiel, c'est de se garder de toute évolution de ces prélèvements qui engendrerait à son tour davantage de chômage.

Il est vital de ne pas augmenter le prix relatif du travail. C'est une condition nécessaire pour que la croissance soit créatrice d'emplois. Le retour progressif de la croissance suppose que l'inflation recule davantage. Telle est la politique économique appliquée aujourd'hui et proposée pour la nouvelle législature par les socialistes. Le déficit de l'Etat, actuellement maîtrisé, est largement financé par l'épargne longue (100 milliards sur 150 milliards en 1985). Or le marché financier comporte des limites au-delà desquelles les dépenses de l'Etat peuvent être destructrices d'emplois.

Si les partenaires sociaux acceptent la désindexation des revenus, c'est parce qu'ils savent que l'inflation poursuit son recul et que les efforts demandés sont équitablement partagés.

Cet aspect essentiel de la lutte contre l'inflation ne doit pas être remis en cause – et surtout pas aujourd'hui par une baisse des prélèvements obligatoires non gagée par une réduction des dépenses. Tout point gagné contre la hausse des prix est un point gagné pour le pouvoir d'achat, donc pour la croissance puis pour l'emploi.

Les illusions de la facilité d'une baisse non compensée des prélèvements obligatoires seraient vite dissipées par les faits. Ce qui est grave, c'est le risque d'un redémarrage de l'inflation qui renverrait aux calendres grecques les perspectives d'un redressement progressif de l'emploi, dont les signes avant-coureurs se dessinent aujourd'hui.

Ce danger n'a pas échappé aux observateurs étrangers. Ainsi, l'un de ceux dont l'autorité est la moins contestée – *l'International Herald Tribune* (1) – se déclare *« préoccupé par la perspective d'un nouveau premier ministre conservateur tenté par un miracle à la Reagan »*. Il conclut en considérant que *« ce serait une tragédie si, en France, une nouvelle équipe gouvernementale jetait par-dessus bord la prudence des socialistes »*.

C'est un gouvernement de gauche suspecté à tort d'esprit bureaucratique et de manie de la réglementation qui met en œuvre une véritable politique responsable de libéralisation (marché financier, concurrence entre les établissements de crédit, etc.).

Toute la politique économique de la droite repose sur le pari d'une plus forte croissance. A défaut, les finances publiques seraient fortement déséquilibrées et l'investissement ne serait pas multiplié. Il est frappant d'observer que la droite d'aujourd'hui a les mêmes contradictions que la gauche de 1981. Or qui ne voit que l'économie internationale ne sera pas très dynamique en 1986 ni peut-être aussi en 1987 ? La marge de manœuvre est donc très limitée.

Alors que rien n'est plus nécessaire pour la stratégie des agents économiques (ménages ou chefs d'entreprise) que de disposer de règles stables, claires et acceptées, la mise en place d'un libéralisme qui ne serait, en fait, que désordre et illusions va à l'encontre de l'ambition de construire l'avenir, dans la liberté et la solidarité, pour l'emploi.

(*) Rapporteur général à la commission des finances de l'Assemblée nationale.

(1) 6 janvier 1986.

« LA NOMENKLATURA FRANÇAISE » d'Alexandre Wickham et Sophie Coignard

Trois cercles de castes

DEUX siècles après la Révolution de 1789, la France connaît toujours un régime basé sur les privilèges, et les Français, plus que jamais, vivent dans une société de castes... sans toujours s'en rendre bien compte. *La Nomenklatura française*, d'Alexandre Wickham et de Sophie Coignard, est une mine inépuisable pour qui veut savoir quels sont les pouvoirs et les privilèges des élites dans notre pays.

Après bien d'autres essais dénonçant les blocages de la société française, leur livre constitue une autopsie sans complaisance de la classe dirigeante. Ce que le régime soviétique a créé sous le nom de Nomenklatura se retrouve – *mutatis mutandis* – dans notre démocratie, et les changements d'orientation politique des gouvernants successifs n'ont rien modifié. Bien au contraire ! Le système s'installe de plus en plus solidement, générant lui-même sa survie et développant son influence.

Trois cercles concentriques de castes sont minutieusement décrits avec exemples en clair et démonstrations chiffrées à l'appui : le *« cercle du pouvoir »*, noyau dur de la Nomenklatura, le *« cercle de l'influence »*, doté d'une capacité d'intervention, et le *« cercle de prestige »*, où figurent, entre beaucoup d'autres, les journalistes politiques ! Mais les membres de ces trois cercles sont reliés entre eux par d'innombrables réseaux affectifs, associatifs, scolaires, confessionnels, financiers et d'intérêts. Ces liens inextricables de complicité et de solidarité créent une société dans la société qui transcende ou ignore les appartenances politiques de clan et les évolutions sociologiques du pays. Ainsi, la plupart des têtes qui sont tombées en 1981 se sont assez vite relevées... ailleurs. De là à penser qu'une prochaine alternance n'aura pas plus d'effets que l'ancienne, il n'y a qu'un pas.

En conséquence, les naïfs qui croient que l'idéologie modifie les méthodes du pouvoir et le fond des décisions passent pour les dindons de la farce. Tout au plus, les convives cèdent provisoirement leur place au banquet où les mêmes fromages sont servis.

Alexandre Wickham et Sophie Coignard apportent à l'appui de leur démonstration des détails savoureux, édifiants et précis, sur les conditions de vie et de travail et sur les ressources réelles des élus, des hauts fonctionnaires, des dirigeants du secteur public et privé, qui font de ces élites de véritables privilégiés.

Ce sujet a aussi inspiré M. René Leclère, qui souhaite que les Français, dans son *Libérez la France de sa Nomenklatura* (1), s'affranchissent de leur Nomenklatura dans laquelle il ne voit que des technocrates voulant maintenir le peuple dans l'ignorance des réalités.

ANDRÉ PASSERON.

★ Belfond, 466 pages, 120 F.

(1) Compagnie de presse et d'édition, 216 pages, 98 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

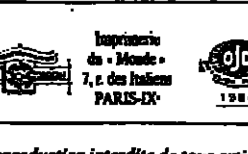
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

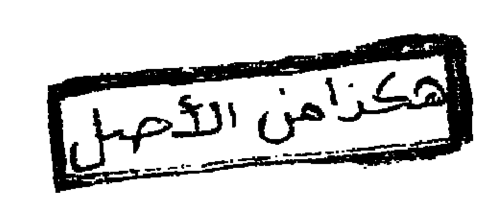
EUROPE

LE DERNIER REMANIEME[...]

M. Grichine perd[...]

Le Parti communiste [...] en froid avec M[...]

Le futur premier [...] l'autorité du g[...]



étranger

EUROPE

URSS

LE DERNIER REMANIEMENT AVANT LE CONGRÈS DU PARTI

M. Grichine perd son siège au Politburo

A la veille du congrès du Parti communiste de l'URSS, convoqué pour mardi prochain 25 février, des rumeurs circulent à Moscou sur une éventuelle hausse des prix à la consommation, rapporte notre correspondant. Ces rumeurs ont été encouragées par un article de la revue économique de Novosibirsk (une publication longtemps dirigée par l'académicien Aganbeguian, *aujourd'hui conseiller de M. Gorbatchev*) attirant l'attention sur le fait que le prix de la viande dans les magasins d'Etat, inchangé depuis vingt-trois ans, est deux à trois fois inférieur au coût de production ou encore que le niveau des loyers couvre un tiers seulement du simple entretien des immeubles. De même, M. Kantorovitch, prix Nobel d'économie, a affirmé le 15 février dans les *Izvestia* que le *problème de la formation des prix « revêt aujourd'hui une actualité particulière ».*

De notre correspondant

Moscou. — Tout est maintenant en place pour l'ouverture, le 25 février, du vingt-septième congrès du parti. Le comité central, réuni mardi 18 février en séance plénière, a formellement approuvé les divers documents qui seront présentés au congrès et portent tous la marque de M. Gorbatchev. Ce plénum a enfin permis de faire l'ultime « toilette » des instances dirigeantes avant la grand-messe de la semaine prochaine.

M. Viktor Grichine est *« libéré de ses fonctions de membre du bureau politique à l'occasion de son départ à la retraite ».* Cet homme de soixante et onze ans avait déjà perdu la bataille décisive en décembre dernier, lorsqu'il dut abandonner son poste de premier secrétaire pour la ville de Moscou. Selon une anecdote invérifiable, M. Grichine serait arrivé à cette réunion avec sa limousine Zil habituelle, mais le chauffeur déjà au courant ne l'attendait plus à la sortie, et il dut se rabattre sur un véhicule moins prestigieux...

M. Grichine est parti sans grincements excessifs. Il a pourtant subi une humiliation de taille. Lors d'une récente séance du comité de ville du parti, désormais dirigé par M. Boris Eltsine, mais auquel il continue d'appartenir en tant que simple membre, M. Eltsine s'était lancé dans un curieux réquisitoire contre les insuffisances de la gestion municipale de Moscou. Incapable de se contenir, M. Grichine l'aurait interrompu en s'écriant : *« Mais que se passera-t-il si vous dites tout cela aux Moscovites? »* M. Gorbatchev, *également présent à cette réunion*, l'aurait remis à sa place en affirmant froidement que *« tous les habitants de Moscou savent ce dont parle Boris Eltsine ».*

M. Eltsine est incontestablement la vedette montante du mouvement annoncé au plénum. Agé de cinquante-cinq ans, il n'est entré au parti qu'à trente ans passés, et n'est membre du comité central que depuis le dernier congrès, il y a cinq ans. Diplômé de l'Institut polytechnique de l'Oural, tout comme son « protecteur » M. Ryjkov, le premier ministre, il a un profil d'ingénieur et de manager. Il a accompli l'essentiel de sa carrière dans l'Oural comme spécialiste du bâtiment.

Sa montée à Moscou a été fulgurante. C'est en tant que chef du département de la construction au comité central, poste auquel il accède en avril 1985, qu'il entre au secrétariat, le 1er juillet de la même année, avant de remplacer M. Grichine à la tête du parti pour Moscou *le 24 décembre. Il a enfin obtenu* mardi un strapontin au sein des saints, le bureau politique. Il lui faut certes abandonner ses fonctions au secrétariat, mais sa carrière s'annonce toute tracée : après un laps de temps plus ou moins long, M. Elstine peut caresser l'espoir de transformer son strapontin de suppléant en siège de membre à part entière du bureau politique.

La tâche qui lui est confiée est visiblement de remettre de l'ordre dans les services municipaux de la capitale, où l'incompétence et la corruption sont considérables.

Le plénum a également mis fin à la carrière d'un homme assez effacé, mais qui occupait des fonctions importantes au sein du parti et qui supervisait les relations avec les PC au pouvoir des *« pays frères ».* M. Constantin Roussakov *« prend sa retraite pour raisons de santé »*, indique le communiqué officiel. Agé de soixante-seize ans, M. Roussakov, qui semble en train de perdre la vue, n'était plus guère présent. Il avait totalement disparu en décembre et en janvier. Sa seule activité connue en février avait consisté, le 14 de ce mois, à recevoir l'ambassadeur de Mongolie.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le Parti communiste finlandais en froid avec Moscou

De notre envoyé spécial

Helsinki. — Les graves problèmes internes du Parti communiste finlandais (FKP) ne sont certainement pas étrangers au curieux comportement des Soviétiques à son égard. Au sein du FKP, le courant minoritaire, fidèle à Moscou, et la majorité, favorable à un communisme aux couleurs de la Finlande, continuent à jouer au chat et à la souris. La procédure d'exclusion définitive des orthodoxes bat son plein par le biais du renouvellement des cartes d'adhésion. Celles-ci ne peuvent être délivrées que par les fédérations régionales acquises à la direction actuelle, et les titulaires doivent s'engager à respecter les décisions des congrès et du comité central.

Mardi 18 février, les minoritaires ont annoncé la création d'une « organisation » qui défendra les idéaux du communisme classique aux élections législatives de l'année prochaine. Bien qu'ils refusent de parler de *« nouveau parti »*, il semble qu'un grand pas ait été franchi dans ce sens. Les « exclus » doivent d'ailleurs se réunir fin avril à Tampere pour mettre au point une stratégie.

Dans ces luttes internes, les Soviétiques ont résolument soutenu les minoritaires. Dans le projet de nouveau programme du FKP présenté le 23 janvier et qui sera discuté à l'occasion du congrès nationale de 1987, l'importance des liens avec les partis communistes d'URSS (le PC finlandais a été fondé à Moscou en 1917) et l'Europe de l'Est est soulignée, mais on insiste également sur la coopération « naturelle » avec les partis frères d'Europe occidentale, suivant le principe de non-ingérence et de *« respect de la voie choisie par chacun ».*

Cette ébauche de programme met, en outre, l'accent sur les questions écologiques, qui sont largement discutée en Finlande aujourd'hui et qui expliquent, notamment, le succès des Verts.

Mardi 18 février, la direction du FKP n'avait toujours pas reçu d'invitation pour le prochain congrès du PC soviétique, un « oubli » d'autant plus étonnant que, pour la première fois, le Parti social-démocrate finlandais en a, lui, reçu une, officielle, au début de l'année.

ALAIN DEBOVE.

UNE MAISON D'ÉDITION SOVIÉTIQUE PUBLIE DEUX VOLUMES DE POÈMES DE PASTERNAK

Un recueil de poèmes de Boris Pasternak, totalisant près de mille deux cents pages et deux volumes, vient d'être publié à Moscou par les éditions de la littérature artistique, rapporte le *New York Times*. Cette édition, dirigée par le fils du poète, Evgueni Pasternak, et sa belle-fille Elena, comporte de nombreux poèmes empruntés au *Docteur Jivago*, dont deux qui n'avaient jamais été publiés auparavant en URSS. Toutefois, aucune indication de source n'est donnée à leur sujet et aucune mention n'est faite du célèbre roman, qui avait valu à son auteur le prix Nobel de littérature en 1958, mais aussi de très *vives attaques de la part des responsables de l'idéologie à l'époque.* D'autre part, trois poèmes ont été refusés par la censure, rapporte le *New York Times*.

Un recueil de textes en prose de l'écrivain avait déjà été publié en 1982. Le présent recueil de poèmes a été imprimé à 100 000 exemplaires, qui se vendraient au marché noir pour dix fois le prix officiel.

Yougoslavie

Le futur premier ministre veut renforcer l'autorité du gouvernement fédéral

De notre correspondant

Belgrade. — Alors que la crise économique s'éternise, que les dissensions entre les Républiques et régions autonomes sont loin de s'apaiser, et que la population ne dissimule pas son mécontentement à la suite des hausses de prix du début de l'année, la Yougoslavie doit former, conformément à la Constitution, un nouveau gouvernement fédéral pour succéder dans deux mois à celui de Mme Milka Planinc. Une procédure compliquée, engagée depuis plusieurs semaines, a abouti à la désignation d'un seul candidat aux fonctions de premier ministre. Il s'agit de M. Branko Mikulic, représentant *la Bosnie-Herzégovine, à la* direction collégiale de l'Etat.

On peut déduire de ses premières déclarations son intention de recourir à plusieurs réformes importantes, notamment de mettre un terme à une règle en vigueur depuis plus de quatre décennies, et qui assurait la prédominance absolue des hommes *politiques dans le gouvernement.* En effet, M. Mikulic envisage de confier les principaux portefeuilles à des économistes et experts financiers reconnus, à des spécialistes du commerce extérieur, des questions agraires, du marché et des prix, du tourisme, à des scientifiques.

Ces gens seront tenus de représenter les intérêts de la Yougoslavie tout entière et habilités à prendre des décisions immédiates, sans autorisation *préalable de l'unité fédérale* à laquelle ils appartiement, procédé qui toutes ces dernières années fut à l'origine de l'inefficacité de l'Etat, voire de sa désintégration.

Si ses propositions ne sont pas acceptées, M. Mikulic a laissé entendre qu'*« il réfléchira, et très sérieusement »*, sur ce qu'il aurait à faire, formule qui implique une menace de remettre le mandat qui lui a été confié. La conséquence en serait une crise politique sans précédent et l'aveu du régime de ne pas pouvoir *sortir de la crise.*

Les propositions de M. Mikulic n'enchantent certainement pas tout le monde, mais aucune voix, du moins jusqu'à présent, ne s'est élevée pour les critiquer. Bien au contraire, la direction de l'Alliance socialiste (le front), qui a la haute main dans ce genre de nomination, *lui a accordé son entier appui, et son* président, M. Grlickov, a insisté sur la nécessité de rompre avec un système dans lequel *« tous croient pouvoir tout faire et qui a déjà causé tant de dommages à notre société ».*

La Yougoslavie, selon M. Grlickov, a besoin d'un gouvernement fédéral fort, un tel gouvernement n'étant nullement synonyme *« du centralisme et de l'unitarisme »*, considérés depuis toujours comme *les deux fléaux de la société* autogestionnaire.

Les consultations relatives à la composition du nouveau gouvernement se poursuivent dans les sphères politiques. Elles ne pourront pas traîner indéfiniment, puisque le gouvernement doit être en place dans deux mois environ lorqu'e arrivera à expiration le mandat de Mme Planinc.

On attribue même à M. Mikulic l'intention de recourir, avec beaucoup de précaution, à la fermeture *de certaines entreprises qui n'ont* pas de chance, d'être renflouées. C'est une décision qui a été prise depuis longtemps, mais qui a été constamment reportée pour des raisons politiques et sociales. Or, nombreux sont ceux qui constatent aujourd'hui que ces entreprises, par la « socialisation » et leurs dettes, devenues considérables, freinent le développement économique du pays tout entier et qu'il est temps pour le gouvernement de trancher et d'endosser ses responsabilités.

PAUL YANKOVITCH.

Turquie

Les violations des droits de l'homme restent pratique courante,

selon le dernier rapport d'Amnesty International

Au moment où la Turquie tente de normaliser ses relations avec l'Europe et où cette dernière paraît relâcher ses pressions sur les autorités d'Ankara pour le respect des droits de l'homme, le dernier rapport publié par Amnesty International montre que les violations des droits les plus élémentaires de la personne se poursuivent dans ce pays.

L'intérêt de ce document est de porter sur des événements récents. Les témoignages rassemblés dans le précédent rapport de l'organisation, en juillet 1985, portaient en effet sur des événements antérieurs à 1983. Les autorités turques avaient reproché à Amnesty de méconnaître les améliorations intervenues en matière de droits de l'homme dans la période plus récente, notamment depuis l'élection d'un Parlement au suffrage universel et le rétablissement d'un gouvernement civil.

Du nouveau rapport d'Amnesty il ressort que, malgré *la levée de la loi* martiale dans la plupart des provinces turques (cinquante-huit sur soixante-sept), la situation à bien des égards ne s'est pas améliorée.

L'organisation humanitaire dénonce en premier lieu le maintien en détention de « prisonniers d'opinion » (qui n'ont commis aucun *délit selon les critères en vigueur* dans les démocraties occidentales) dont elle évalue le nombre à *« quelques centaines ».* On a recours, explique l'organisation, à l'article 141 du code pénal turc condamnant l'appartenance à des organisations interdites, contre des personnes ayant appartenu, avant le coup d'Etat, *à des organisations qui* à l'époque étaient légales, comme l'Association pour la paix, le Parti ouvrier turc (TIP), l'Association de la jeunesse progressiste (IGD), ... L'article 142 punissant la *« propagande communiste »* est lui aussi abondamment utilisé, notamment contre des journalistes et des écrivains.

D'autres personnes, « coupables » d'avoir exercé de façon non violente leur liberté d'association ou d'expression, sont détenues ou comparaissent en prévenus libres à des procès qui s'éternisent, comme les cinquante-neuf intellectuels qui, en 1984, avaient signé une pétition pour le rétablissement de la démocratie, quarante-huit membres de l'association pour la paix ou les dirigeants de l'association des médecins turcs qui avaient réclamé dans une pétition l'abolition de la peine de mort. Amnesty cite parmi d'autres exemples le cas du sociologue Ismaïl Besikci, qui n'est pas kurde, mais s'est vu condamner à dix ans de prison en mars 1982 pour avoir, dans une lettre adressée au président de l'Union des écrivains suisses, critiqué le refus des autorités de *reconnaître la spécificité de cette communauté.*

Des hommes sont encore accusés, en vertu de l'article 163 du code pénal, de vouloir renverser l'ordre laïc de l'Etat. Ce sont pour la plupart des membres de sectes islamiques, mais aussi vingt-trois Témoins de Jehovah condamnés à des peines allant de cinq à huit ans de prison et qui attendent un autre procès en appel.

> *Ce rapport remettra-t-il en question le souci des pays de la CEE de ne pas isoler la Turquie en se montrant moins exigeants sur les droits de l'homme ? On peut en douter...*

La torture

Malgré la levée de la loi martiale des mesures spéciales permettent encore dans bien des cas de prolonger au-delà de la durée normale de vingt-quatre heures la période de la garde à vue. Selon les témoignages recueillis par Amnesty International, c'est pendant cette période de détention dans des postes de police et d'interrogatoires qu'ont *lieu la* plupart des sévices. Amnesty publie le long témoignage de l'avocat Sakir Keceli qui raconte comment il a été arrêté sur la foi de fausses déclarations faites par un détenu soumis à la torture et comment à son tour soumis au même traitement il a fait arrêter d'autres personnes.

La *presse turque fait fréquemment* état de procès au cours desquels les accusés reviennent sur les déclarations qui leur ont ainsi été extorquées dans les commissariats. *Elle a rapporté, fin 1985 et début* 1986, plusieurs cas de sévices ayant entraîné la mort de prévenus. Amnesty joint à son rapport la traduction d'extraits de presse, tirés pour la plupart du quotidien *Cumhurriyet.* Il s'agit soit des déclarations de tel ou tel député de l'opposition qui s'est mobilisé sur cette question et relate un cas précis, soit d'informations brèves comme celle-ci : *« Hamra Tutan, étudiant, vingt-deux ans, a été arrêté le 8 novembre 1985 dans l'hôtel que dirigeait son père, actuellement jugé pour trafic de drogue. Après deux perquisitions, la police lui a dit : « Dis au » revoir à ta maman, tu ne la » reverras plus. » Plus tard dans la nuit, sa mère était appelée au commissariat pour reconnaître le cadavre de son fils. »* (*Cumhurriyet*, 14-11-85.)

Amnesty International a également reçu de nombreux témoignages de sévices dans les prisons militaires, qui visent non à arracher des « informations » mais à faire régner un ordre carcéral rigoureux. Certains prisonniers, affirme l'organisation, sont maintenus depuis plusieurs années dans un isolement absolu, privés de tout contact, y compris avec leur avocat. D'autres sont privés de soins médicaux et elle cite les noms de trois d'entre eux, morts faute de soins en avril et mai 1985.

D'une manière générale, estime Amnesty, les droits de la défense ne sont pas respectés pour les prisonniers politiques. Certains ne peuvent s'entretenir que par téléphone avec leur avocat et on a vu, lors de certains procès, l'accusation se servir de ces conversations qui avaient été enregistrées.

Peines capitales

Enfin le rapport ajoute que *« la Turquie est le seul membre du Conseil de l'Europe à avoir exécuté des peines capitales ces dernières années. »* (50 depuis septembre 1980). Aucune n'a plus été mise à exécution depuis octobre 1984, mais des sentences de mort continuent d'être prononcées (102 en 1985) et plusieurs centaines sont requises.

Le 9 septembre dernier, cinq pays européens (Danemark, France, Norvège, Pays-Bas, Suède) ont retiré la plainte qu'ils avaient déposée contre la Turquie devant la commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Ankara ayant fait valoir que les faits sur lesquels s'appuyait cette requête étaient antérieurs à 1982 et que la situation avait évolué. En contrepartie, la Turquie s'était engagée à fournir pendant l'année 1986 *trois rapports sur les progrès* accomplis vers un retour à la démocratie et les efforts faits pour supprimer la torture. Le premier de ces rapports a été remis début février à la commission de Strasbourg. Mais, outre qu'il a été élaboré exclusivement par les autorités turques, il est resté confidentiel. Les autorités turques affirment périodiquement que toutes les plaintes pour mauvais traitements donnent lieu à des enquêtes et que les responsables sont poursuivis. Or, affirme Amnesty International, *« nous connaissons des centaines de cas où les allégations de torture n'ont été suiviés d'aucune enquête ».*

Le dossier d'Amnesty International a été remis à Mme Thatcher à la veille de la venue à Londres, en visite officielle, du premier ministre turc, M. Ozal. Le gouvernement d'Ankara, après une longue période de froid, paraît en effet désireux de renouer avec la CEE dont il attend notamment le déblocage des fonds spéciaux qui lui étaient destinés et qui ont été gelés depuis le coup d'Etat de 1980. Cette attitude nouvelle a reçu un accueil plutôt favorable de la part des ministres des *affaires étrangères de la CEE réunis* lundi à Luxembourg.

L'argument selon lequel il ne faut pas risquer d'isoler la Turquie en se montrant trop exigeant quant au respect de la démocratie paraît donc prévaloir désormais en Europe, au moment même où, pour la première fois en Turquie, l'opposition et certains organes de presse ont engagé la lutte pour les droits de l'homme.

CLAIRE TRÉAN.

RFA

Le chancelier Kohl soumis à enquête pour faux témoignage

De notre correspondant

Bonn. — Fait sans précédent dans l'histoire de la RFA, la justice ouest-allemande va ouvrir une enquête contre un chancelier. M. Helmut Kohl est, en effet, accusé de faux témoignages dans les affaires de dons illégaux aux partis politiques, dont la plus connue est le scandale Flick. Le *parquet de Coblence a jugé recevable*, lundi 17 février, une plainte en ce sens déposée, fin janvier, contre M. Kohl par le député « vert » Otto Schily.

Avocat de profession, Me Schily est devenu un investigateur acharné au sein de la commission d'enquête du Bundestag sur le scandale Flick. Il affirme que M. Kohl a menti lorsqu'il a déposé, sous serment, devant cette commission. Le chancelier s'est également livré, selon lui, à un faux témoignage devant une commission identique au niveau régional, à Mayence, à la Diète de Rhénanie-Palatinat, Land dont M. Kohl fut ministre-président de 1969 à 1976.

Lors de ses deux dépositions, M. Kohl s'était toujours retranché derrière des défaillances de sa mémoire quand il était interrogé sur des sommes *qui lui avaient été remises.*

Alors que, jusqu'à présent, il avait traité par le mépris ses accusateurs, le chancelier a réagi lundi en faisant dire par son porte-parole, M. Friedhelm Ost, solennellement assis devant le drapeau national, qu'*« il attendait l'enquête avec sérénité ».* — (*Corresp.*)

ASIE

L'ENGAGEMENT DE L'ÉGLISE AUX PHILIPPINES

« Privé de base morale, le gouvernement actuel n'a aucune raison de rester »,

nous déclare le cardinal Jaime Sin

La campagne de *« désobéissance civile »*, lancée par Mme Aquino, commence à porter ses fruits aux Philippines, où banques et entreprises possédées par des proches du président Marcos accusaient déjà le coup mardi 18 février. La monnaie locale, le peso, a perdu, en vingt-quatre heures, plus de 10% de sa valeur par rapport au dollar. Le président philippin a réagi en déclarant, mercredi, qu'il avait *« certains pouvoirs qui peuvent faire pièce à la désobéissance civile »*.

De notre envoyé spécial

Manille. – A la fois jovial et habile, conjuguant le sens de l'opportunité propre à cette diaspora chinoise dont sa famille est issue et les subtilités de l'homme d'Eglise, le cardinal Jaime Sin, archevêque de Manille, âgé de cinquante-sept ans, est l'un des principaux artisans de ce qui apparaît comme la mise en échec du régime Marcos. Depuis l'assassinat de Ninoy Aquino en août 1983, le cardinal n'a pas ménagé ses critiques au pouvoir. Il y a deux mois, il réussit *in extremis* à unir l'opposition, alors que les deux familles de Cory Aquino et Doy Laurel (candidat à la vice-présidence) s'entre-déchiraient. A la fin de la semaine dernière, il conduisit la conférence épiscopale à adopter une déclaration, lue dimanche dans toutes les églises des Philippines, dans laquelle est dénoncée l'*« utilisation criminelle du pouvoir »*, portant au régime un coup qui peut lui être fatal dans un pays profondément catholique.

Lundi 17 février, le cardinal Sin s'est entretenu avec M. Habib, envoyé du président Reagan, qui lui avait rendu visite à sa résidence, après avoir rencontré successivement M. Marcos et Mme Aquino. Le cardinal est des plus réservés sur la teneur des entretiens. Un de ses proches collaborateurs qui l'interrogeait sur sa rencontre avec le négociateur américain n'a obtenu, nous dit-il, que cette boutade en guise de réponse : *« M. Habib est venu me demander comment se défaire d'un mal de tête. Je lui ai répondu que les remèdes de cheval étaient souvent les meilleurs. »* Voici son analyse de la situation et ses vues sur les responsabilités de l'Eglise.

« En prenant, vendredi dernier, une position aussi ferme contre le régime Marcos, l'Eglise philippine a-t-elle respecté sa mission pastorale ?

– Notre travail a consisté à rendre la population consciente du caractère sacré des bulletins de vote en ce qu'ils expriment la volonté populaire. C'est une question morale engageant par conséquent la responsabilité de l'Eglise. Il ne s'agit pas d'une interférence dans les affaires politiques : c'est à l'Eglise de rappeler, s'il le faut, qu'un gouvernement doit être honnête (1). Or il y a eu une fraude énorme. La personne qui prétend aujourd'hui avoir été élue dans ces conditions n'a donc aucune base morale pour le faire.

– Dans la situation présente, quelle est la responsabilité de l'Eglise ?

– Le problème est moins celui des rapports de l'Eglise et de l'Etat que celui de l'Etat et du peuple. L'Eglise a cherché, et cherche, à répondre à la demande populaire, à se faire l'écho de sa volonté. Moralement, l'Eglise est convaincue qu'une volonté de changement s'est exprimée au cours de ces élections. Quand le texte de la conférence épiscopale a été lu dimanche dans les églises, les fidèles ont applaudi, car il reflète les aspirations populaires. Qu'a voulu dire l'Eglise exactement ? Privé de base morale, ce gouvernement n'a pas de raison de rester, c'est raisonnable non ?

– L'Eglise est critiquée par certains pour s'être trop engagée. Qu'en pensez-vous ?

– Je ne peux dire qu'une chose : beaucoup viennent vers l'Eglise, viennent à moi, pour demander aide, protection. Ainsi, les employées du COMELEC (Commission pour les élections), qui ont quitté leur travail pour protester contre les fraudes qu'on voulait leur faire commettre, nous avons dû les protéger. Elles sont honnêtes et habitées par un fort idéalisme. Or elle étaient menacées et nous avons dû les placer dans un couvent.

– Menacées par qui ?

– Par l'armée. On veut les forcer à se rétracter, peut-être même en les torturant. Il faut les protéger.

– Pensez-vous que l'action de l'Eglise des Philippines soit comparable à celle de l'Eglise polonaise ?

– Pas exactement. Ce qui est essentiel, c'est que les évêques soient unis. J'ai participé à de nombreuses conférences épiscopales, c'est la première fois que s'est dégagé un consensus si total. Ceux qui n'étaient pas présents avaient annoncé qu'ils se rallieraient à la position qui serait adoptée (2). Cette unanimité est un fait unique, tout à fait unique.

« Le pape doit être heureux »

– Moralement vous êtes convaincu que s'est exprimée une volonté de changement. Ce changement se réalisera-t-il ?

– Peut-être. A terme. Cela dépend beaucoup des Américains.

– Vous pensez qu'il s'agira d'une changement ou bien d'un compromis ?

– Il ne faut pas être pressé. Le temps résout beaucoup de problèmes. Nous avons donné un cadre, formulé des principes moraux. Il est primordial de restaurer l'ordre temporel, mais ce n'est pas notre tâche. L'Eglise se contente d'être un pont, d'unir le peuple.

– Il y a des risques de violence ?

– Oui, ces risques existent. Mais la violence ne fera qu'aggraver la situation.

– Au cours de la discussion qui précéda l'adoption du texte de la conférence épiscopale, avez-vous évoqué la possibilité, si la violence se développe, que des fidèles, surtout des jeunes, soient tentés par la lutte armée ?

– Sans aucun doute, ce risque existe. Si les évêques n'avaient pas pris position, beaucoup de jeunes se seraient tournés vers la gauche : ils n'avaient pas d'autre solution.

– Y compris au sein de l'Eglise ?

– Certains prêtres, sans doute, auraient été poussés vers des positions plus radicales.

– Pensez-vous que si une opposition modérée accède au pouvoir, elle pourra entraver le développement de l'insurrection communiste ?

– Selon certaines analyses, si M. Marcos reste au pouvoir, les communistes seront en mesure de créer de sérieux problèmes d'ici à deux ans. Je ne suis pas un spécialiste des problèmes politiques. Ce que je peux dire, c'est qu'à mon sens, le noyau communiste dur est composé d'un nombre réduit de personnes. Beaucoup ont rejoint les rangs de l'insurrection par déception, parce qu'il ne voyaient pas d'alternative. Eux, reviendront au combat politique non violent si *« This Lady » [Cory Aquino]* est au pouvoir.

– Depuis la prise de position de la conférence épiscopale, avez-vous été en contact avec le Vatican ?

– Je n'ai pour l'instant reçu aucun message officiel de Rome. Mais je pense que le Saint-Père doit être content de notre travail. Les évêques ont exprimé leur solidarité avec le peuple conformément au message de justice du Christ. Surtout, pour une fois, ils sont unis : le pape doit être heureux. »

PHILIPPE PONS.

(1) Dans une lettre pastorale, datée du 15 juillet 1984, le cardinal Sin, évoquant le rôle de l'Eglise aux Philippines, ser référait à l'encyclique *Gaudium et Spes*, 1976, citant le passage suivant : *« Il est toujours et partout légitime pour l'Eglise de prêcher la foi en la liberté, ainsi que sa doctrine sociale et d'exprimer des jugements moraux, même sur des questions touchant l'ordre politique si les droits de l'homme ou le salut des âmes rendent de tels jugements nécessaires. »*

(2) Cinquante-trois évêques sur cent vingt-six étaient présents lorsque le texte de la conférence épiscopale a été adopté. Trois se sont abstenus et un a quitté la salle avant le vote.

Chine

M. Deng veut transformer l'ancienne « armée révolutionnaire » en une « grande muette » moderne et efficace

De notre correspondant

Pékin. – L'armée chinoise ne fait plus peur à l'étranger, encore moins à ses concitoyens, dix ans à peine après la fin d'une révolution culturelle dont elle avait été l'un des moteurs. Il ne reste plus grand chose du vieux slogan maoïste : *« Le pouvoir est au bout du fusil »*. L'APL (Armée populaire de libération) a bien changé, et les réformes qui la bouleversent actuellement ont pour but de faire table rase de l'ancienne armée révolutionnaire issue de la résistance antijaponaise et contre le guomindang, une armée politisée, qui pesait d'un poids déterminant dans tous les secteurs de la nation, et de la remplacer par une force *moderne* ; et *surtout dépourvue* d'ambitions politiques. Mais, pour le moment, elle continue de fonder sa stratégie sur la « guerre populaire » modernisée, qui constitue toujours, *selon le vieux maréchal Xu Xiangqian*, une *« arme magique »* contre les envahisseurs.

Pour réaliser son objectif, M. Deng Xiaoping, qui a conservé jusqu'à présent son poste à la tête de la commission militaire du PCC, a ratissé très large. Il avait déjà retiré aux forces armées la « police armée » et le corps des chemins de fer, soit plusieurs centaines de milliers d'hommes sur un effectif de 4 238 210, selon le recensement de 1982 (1). L'an dernier, M. Deng avait annoncé un nouveau dégraissage d'un million d'hommes avant la fin de 1986. Plus de 800 000 militaires ont déjà été rendus à la vie civile en 1985 (y compris, sans doute, ceux qui finissaient leur service militaire), dont 47 000 vétérans *« héros de la guerre »* ; 830 000 hommes subiront le même sort cette année. Ces départs ne *devraient pas réduire la capacité* combative de l'APL, mais alléger les activités annexes (agriculture, industrie, spectacles, etc.).

Des temps révolus

C'est considérable, puisque ce chiffre, conscrits mis à part, représente le quart des effectifs de l'APL. D'autant que plus de la moitié de ceux qui sont rendus à la vie civile sont des officiers ou des cadres pour lesquels le gouvernement a dû créer d'urgence des structures d'accueil dans l'administration, le parti et l'économie.

En même temps, le régime a formé une nouvelle génération *d'officiers, en majorité diplômés* d'université et sortis d'une école militaire, plus jeunes, plus instruits, partisans de la réforme et de la modernisation, moins révolutionnaires, mais plus efficaces, selon les termes d'un observateur occidental. Ainsi, la moyenne d'âge des commandants de région militaire a baissé de huit ans et celle des trois organes dirigeants de l'APL de dix ans. Les effectifs de ces derniers ont diminué de 24 %.

Ce rajeunissement et ce dégraissage ont également des raisons politiques : casser l'opposition à la politique de réformes de M. Deng et faire *rentrer* l'APL dans le rang. Déjà, son prestige est tombé au plus bas, au point qu'il a fallu rétablir la conscription, faute de volontaire, jadis en surnombre. Les vieux chefs *historiques, conservateurs ou ex-maoïstes*, ont été mis d'office à la retraite.

L'opposition est donc réduite au silence par ces retraites, mutations ou transferts à la vie civile. Les rares opposants qui ont survécu utilisent toute leur énergie pour conserver leurs postes. Auparavant, la plupart des militaires faisaient leur carrière dans une même région, voire dans une même ville, une même unité, s'aventuraient rarement à l'extérieur, se connaissaient tous et faisaient corps devant l'arrivée d'étrangers. Ces temps sont révolus.

> *Il ne reste plus grand-chose du vieux slogan maoïste :*
> « Le pouvoir est au bout du fusil »...

Depuis 1984, l'armée a dû graduellement rétrocéder au secteur civil de nombreuse installations : des dizaines d'aéroports, des dépôts de carburant, des installations portuaires, des routes, des voies ferrées, bâtiments, hôpitaux, usines, sites touristiques, qui faisaient de l'APL un état dans l'Etat. Cette année, après la fin de la *« première phase »* de la réorganisation, les bureaux locaux de l'APL seront gérés conjointement avec les autorités civiles. Ces bureaux sont en particulier responsables de la conscription, et de la milice, dont les effectifs seront réduits de 60 % à 80 %. Ils étaient plus de dix millions en 1982.

Quoi qu'en disent les dirigeants, une telle réorganisation de l'industrie militaire, même temporaire, n'est guère favorable à la recherche, à la production et à la modernisation des armements, domaine dans lesquels l'APL est déjà fort en retard. Le mauvais équipement, le manque de matériel, l'absence de moyens de communication moderne et de coordination entre armes ou unités avaient été à l'origine des résultats médiocres de l'attaque de 1979 contre le Vietnam. Il ne semble pas que des progrès majeurs aient été accomplis depuis, même si la réorganisation actuelle met l'accent sur la combinaison d'unités dans les nouveaux « corps d'armées ». Quant au moral, il ne semble plus être partout ce qu'il était, plusieurs unités ayant été compromise dans des scandales.

La Chine ne donne pas la priorité à la construction d'une machine de guerre. Elle n'a pas non plus débloqué les devises qui permettraient d'acheter ailleurs ce que les arsenaux chinois ne savent pas produire ou fabriquer à des prix excessifs. Pourtant, Pékin organise régulièrement des expositions internationales de matériel militaire – trois en 1986 – et chaque fois les marchands d'armes reviennent, bien qu'ils sachent qu'avant 1990, il n'y a pas grand chose a attendre du marché chinois. Au contraire, Pékin cherche par tous les moyens à exporter des armes, depuis les plus conventionnelles, comme celles qui seraient fournies à l'Iran et à l'Irak, jusqu'aux avions à réaction vendus au Pakistan et à l'Egypte.

Mais ce matériel est désuet, souvent copié sur des modèles soviétiques des année 50 ou 60, parfois sur des armes obtenues de pays mais (comme le missile « exocet » français *qui aurait été donné à la Chine par le Pakistan et qui aurait servi de* modèle à l'« aigle des mers »). Les avions de transport sont dépassés, les appareils de combat, comme le F-8, incapables de rivaliser avec ceux des pays environnants, même si la Chine achète, comme prévu, pour plusieurs centaines de millions de dollars d'équipements sophistiqués aux Etats-Unis pour moderniser leur aviation. La marine ressemble à une flotte de garde-côtes – si l'on excepte ses deux sous-marins dotés de lance-missiles.

Puissance nucléaire et spatiale

On ne saurait cependant oublier que la Chine est une puissance *nucléaire et spatiale. Elle l'a rappelé* en faisant des essais balistiques l'an dernier et en lançant, en janvier, un satellite de communications. Mais l'absence d'expérimentations depuis 1980 a placé la Chine loin derrière les autres puissances nucléaires. Manquant d'une capacité de seconde frappe, le gros de son arsenal serait détruit, le cas échéant, avant même d'avoir pu l'utiliser.

Il semble que les dirigeants aient fait ce pari risqué : il n'y aura pas de guerre dans la région, ou de conflit *impliquant* la Chine avant la fin du millénaire, ou au pire avant cinq à dix ans. D'ailleurs, pendant des années encore, la Chine ne sera en mesure de faire face qu'à des escarmouches *frontalières, à moins de se* décider à utiliser l'arme atomique.

Elle risque ainsi, pour un temps, de n'avoir plus les moyens militaires de sa politique étrangère. Le Vietnam le sait et en profite, la menace d'une « seconde leçon » chinoise n'est plus prise au sérieux à Hanoï et les chefs militaires chinois savent que, actuellement, ils auraient plus à y perdre qu'à y gagner. Dans son dialogue avec l'URSS, la Chine est aussi privée d'un atout important. Il n'est pas jusqu'à la Corée du Nord, *jadis si proche de Pékin, qui se rap*proche d'un Kremlin fournisseur d'armes plus modernes. Mais c'est le prix que M. Deng est prêt à payer pour avoir la paix intérieure et pour doter son pays d'une armée nouvelle et solide fondée sur une économie forte et moderne.

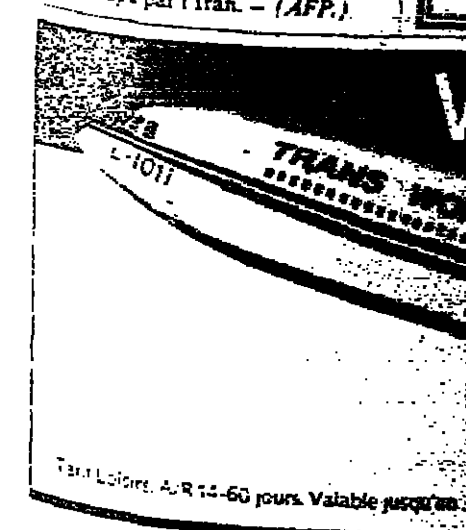
PATRICE DE BEER.

(1) Soit 0,4 % de sa population contre 0,9 % aux Etats-Unis, 1,37 % en URSS, 1,7 % au Vietnam.

Thaïlande

Libération des principaux inculpés après le putsch avorté

Bangkok. – L'ancien premier ministre, Kriangsak Chomanand, *détenu depuis cinq mois* en raison de sa participation supposée au coup d'Etat manqué du 9 septembre 1985, a été libéré sous caution le 18 février. Quatre autres inculpés, dont l'ancien commandant suprême des forces armées, Serm Na Nakhorn, ont bénéficié de la même mesure. La caution de chacun d'entre eux a été fixée à 2,5 millions de baths (1 F = 3,60 baths). C'est en raison de leur bonne conduite, et parce qu'ils n'avaient donné aucun signe de vouloir *« échapper à la justice »* qu'ils ont été autorisés par la cour d'appel à regagner leurs foyers. Une semblable mesure pourrait s'appliquer aux trente-cinq autres personnes détenues pour *« subversion »*, un acte qui peut entraîner la peine de mort. La tentative de coup d'Etat du 9 septembre avait échoué au *bout de quelques heures, mais* plusieurs personnes avaient été tuées. Le gouvernement avait décidé, fait rare en Thaïlande, de juger les personnes impliquées *dans l'affaire. Le procès*, toujours en cours, crée un certain malaise dans les milieux militaires, qui craignent des révélations mettant en cause certains de leurs chefs. L'instigateur du putsch, l'ancien colonel Manoon, est toujours à l'étranger, sans doute en Allemagne fédérale. – *(Corresp.)*



PROCHE-ORIENT

L'ENLÈVEMENT DE DEUX MILITAIRES ISRAÉLIENS AU LIBAN DU SUD

La « résistance islamique » menace de tuer l'un des prisonniers

De notre envoyée spéciale

Khirbet-Selim. — Lancinant, le bruit des hélicoptères Cobra qui tournent inlassablement dans le ciel rompt le silence de la campagne déserte. Khirbet-Selim semble abandonné. Les rues sont vides. Pas âme qui vive. Soudain, annoncés par le martèlement sourd des chenilles sur la route, deux blindés israéliens débouchent.

Pour la deuxième journée consécutive, l'armée israélienne a poursuivi mardi 18 février une vaste opération de recherches au Liban du Sud à la suite de la capture, lundi, de deux de ses soldats tombés dans une embuscade dans la « zone de sécurité » à la frontière nord d'Israël. Pour cette opération, la plus importante depuis son retrait, le 10 juin dernier, l'armée israélienne n'a pas lésiné sur les moyens.

Un millier de soldats environ, appuyés par des hélicoptères de combat, parcourent collines et routes. Des blindés ratissent un par un les villages situés au nord de la bande frontalière, témoignant, s'il en était besoin, qu'Israël ne s'impose pas de « ligne rouge » au Liban du Sud. Un soldat israélien a été tué tôt mardi matin à bord d'une vedette prise sous le feu des batteries de la côte. Impuissants, les soldats ghanéens, finlandais ou irlandais de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban du Sud) stationnés dans la zone où opère Israël suivent à la jumelle ou à proximité le déroulement des opérations.

La « *résistance islamique* », qui a revendiqué l'opération, a menacé mardi soir dans un communiqué remis à Beyrouth d'« exécuter » un des deux soldats si l'armée israélienne ne met pas fin à ses recherches au-delà de la zone frontalière ce mercredi à 19 heures GMT. La « *résistance islamique* », dès lundi, avait fait diffuser, par la télévision libanaise contrôlée par la milice chiite Amal, un film montrant un *des soldats étendu sur un lit, un bandage autour de la tête, et une perfusion au bras.*

L'organisation a fourni la photocopie des cartes d'identité et des plaques matricules des deux hommes. Selon la transcription arabe, il s'agit de Joseph Bennech, né le 2 juin 1965, et Rahani Levichek, né le 22 août 1965. La « résistance islamique » assure que « *ces deux officiers ennemis sont toujours sous traitement médical, dans un endroit sûr* ».

Cette organisation, qui se compose essentiellement de hezbollahs chiites pro-iraniens et de sunnites de la Jamaa Islamiya, groupe intégriste de Saïda, a revendiqué plusieurs opérations anti-israéliennes dont la plus importante remonte au 15 mars 1985 quand une voiture-suicide avait explosé à proximité immédiate de la frontière israélienne, faisant douze morts et quatorze blessés. Elle se distingue d'Amal dans la *mesure où elle prône la lutte à outrance* jusqu'à « *la libération de Jérusalem* ».

« Responsables de l'enfer

« *Ceux qui mènent les opérations criminelles seront responsables de l'enfer intolérable qui s'ensuivra* », proclament les tracts, lâchés par les Israéliens, non sans effet sur la population. Terrorisé, Hassan, petit épicier de Khirbet-Selim, accuse : « *Où sont les miliciens quand les Israéliens sont là ? Je hais Israël mais je ne suis pas prêt à le combattre, je veux vivre en paix.* » Dans sa maison ravagée de fond en comble, matelas éventrés, vaisselle cassée, valises déchirées, bidons d'huile renversés à même le sol, il ne sait plus que faire.

A Khirbet-Selim, la plupart des portes des maisons ont été ouvertes au fusil-mitrailleur et les impacts de balles trouent le bois ou le fer. Là comme partout tous les hommes ont été rassemblés en un même lieu et interrogés pendant que les soldats fouillaient les maisons. Douze jeunes gens, assure Hassan, ont été emmenés.

A Deir-Kifa, en revanche, rien n'a été cassé. « *Dans les villages où il n'y a pas eu de tirs*, affirment Hussein, *des soldats ont fouillé mais sans tout ravager.* » Ce n'est pas le cas à Sifra, où un hélicoptère a essuyé un tir de roquette — la « *résistance islamique* » assure l'avoir abattu, — où à Tibnine, où des rafales d'armes automatiques ont été tirées contre les Israéliens.

Vingt-cinq personnes ont été appréhendées pendant ces deux jours d'opérations et une dizaine de blessées, notamment par des tirs d'hélicoptères. Israël continue ce mercredi, sans grand espoir de succès, ses opérations de recherche.

FRANÇOISE CHIPEAUX.

Jérusalem : Faut-il négocier avec les ravisseurs ?

De notre correspondant

Jérusalem. — « *Il n'est pas question d'élargir la zone de sécurité ; lorsque les recherches seront achevées, les forces israéliennes qui ont participé aux opérations de ratissage se retireront du Liban du Sud.* » Quarante-huit heures après l'enlèvement des deux militaires près du village de Beit-Yahoun, tous les porte-parole israéliens tiennent à souligner que le système de défense de la frontière nord mis en place après le retrait du Liban du Sud en juin dernier ne sera pas modifié.

Autrement dit, la « zone de sécurité » restera ce qu'elle est depuis plus de huit mois, une ceinture de quelque 850 kilomètres carrés le long de la frontière, quadrillée par plus de deux mille miliciens de l'Armée du Liban du Sud (ALS) assistés de quelques centaines de soldats israéliens.

Une vaste opération de ratissage

« *Cette zone a prouvé son efficacité*, a déclaré le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, *Israël peut simplement procéder à certains réajustements en fonction des circonstances.* » Quant au coordinateur des activités israéliennes au Liban du Sud, M. Ouri Lubrani, il a qualifié la zone de « *moindre mal pour Israël* ».

Si la vaste opération de rat[issage] se poursuit dans les villag[es] chiites au-delà de la zone de séc[u]rité, c'est parce que les militair[es] israéliens estiment que les rav[is]seurs et leurs prisonniers sont to[u]jours au Liban du Sud.

Les autorités israéliennes [se] félicitent de la relative coopér[a]tion, en tout cas de la passivit[é] des habitants des villages chiite[s]. Mais si ces recherches ne donne[nt] aucun résultat, les Israélien[s] seront confrontés à un problèm[e] extrêmement difficile : accept[er] ou non de négocier avec les ravi[s]seurs. Et le prix à payer risqu[e] une dois de plus, d'être extrêm[e]ment élevé. Depuis l'interventio[n] au Liban en juin 1982, Israël [a] déjà libéré en tout six mille si[x] cent cinquante prisonniers, chiite[s] et palestiniens, en échange d[e] douze soldats capturés.

(Intérim.)

ASSASSINAT D'UN QUATRIÈME OTAGE JUIF A BEYROUTH

Beyrouth. — L'Organisation des opprimés sur terre a annoncé, mercredi 19 février, l'« *exécution* » d'un quatrième otage juif libanais, le professeur Elie Hallak, vice-président du conseil supérieur de la communauté juive au Liban (CSCJL).

Le professeur Hallak, médecin très aimé dans son quartier, avait été enlevé le 30 mars 1985 à Beyrouth-Ouest, secteur à majorité musulmane, à la même époque que quatre autres juifs libanais.

Dans un communiqué publié mercredi par le quotidien libanais *Al-Nahar*, accompagné d'une photo polaroïd, l'organisation accuse M. Hallak d'être « *le dirigeant des réseaux du Mossad* » (services secrets israéliens) et indique que « *l'exécution de cet espion est une réponse aux opérations terroristes menées par Israël contre les villages des opprimés au Liban Sud* ».

Trois autres juifs libanais enlevés ont été tués depuis la fin décembre dernier. Leur « *exécution* » a été revendiquée par la même organisation clandestine. — *(AFP.)*

La guerre du Golfe

L'IRAK ET SES ALLIÉS ARABES DEMANDENT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ D'ORDONNER LE CESSEZ-LE-FEU

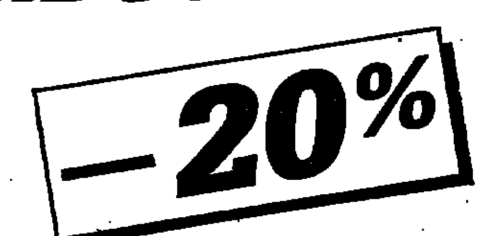
L'Irak et ses alliés arabes ont demandé mardi au Conseil de sécurité de l'ONU de mettre fin au conflit irano-irakien en ordonnant le cessez-le-feu, le retour des belligérants sur leurs frontières respectives, l'envoi d'observateurs de l'ONU et l'ouverture de négociations de paix.

L'amabassadeur d'Iran à l'ONU, M. Ali Rajaie Khorassani, qui boycotte les travaux du Conseil de sécurité, a opposé au cours d'une conférence de presse une fin de non-recevoir à ces demandes, déclarant que son pays n'entamerait des négocations que lorsque l' « agresseur » irakien aura été clairement condamné par le Conseil de sécurité pour ses attaques aux armes chimiques, ses bombardements sur des objectifs civils iraniens et ses menaces contre l'aviation civile internationale.

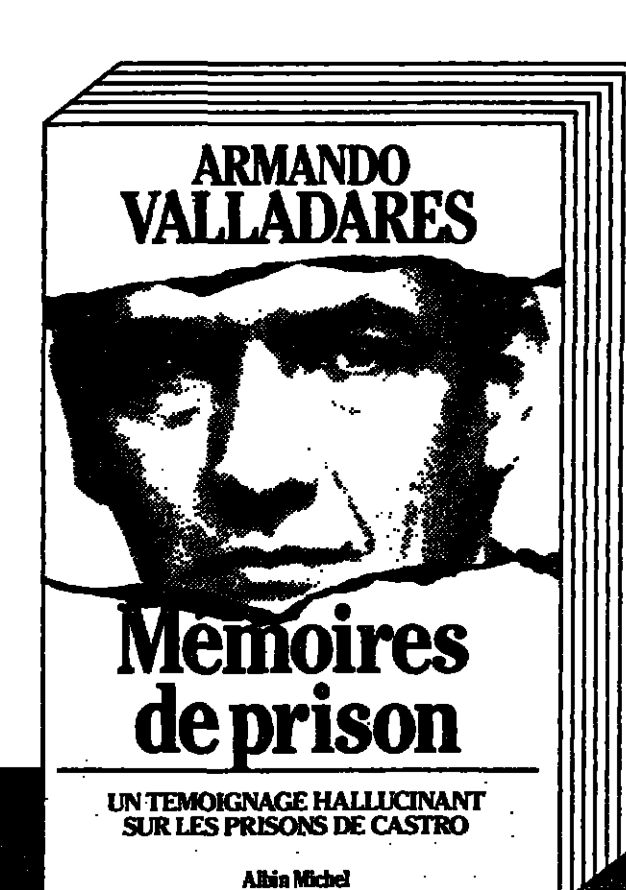
Sur le terrain, le général Maher Abdel Rachid, commandant de la troisième armée irakienne basée au nord-est de la ville de Bassorah, dans le secteur central du front, a affirmé, mardi soir, que l'Iran procédait à des concentrations massives de troupes et qu'il fallait prévoir une nouvelle offensive iranienne d'envergure.

Le général Abdel Rachid a précisé, au cours d'une conférence de presse tenue au siège de son quartier général de campagne, à 30 kilomètres de Bassorah, que les concentrations de troupes iraniennes ont lieu notamment dans le région de Khoramchahr, ainsi que sur la rive ouest du Chatt-el-Arab, face au port de Fao, occupé par l'Iran. — *(AFP.)*

Impôts 1986
1% pour SOS RACISME
Déductible de votre revenu imposable!
à verser: 19 rue Martel, 75010 Paris.







DIPLOMATIE

LE SOMMET FRANCOPHONE

Jn projet de développement audiovisuel commun

Le premier sommet des pays ant en commun l'usage du frans (42 participants) devait se terner ce mercredi 19 février en but de soirée par une conférence presse-bilan du président Mitternd. Celui-ci, après un discours ıugural assez plat, lundi en la salle s Congrès du château de Verilles, a en revanche manifesté un el intérêt, ne serait-ce que par sa ésence personnelle, pour les traux poursuivis à huis clos à Paris s le lundi après-midi.

La première journée avait été arquée par le refus, sous couvert ı protocole, opposé au président mine Gemayel de prendre la role durant la séance inaugurale. en que le Liban joue, de longue ıte, dans la francophonie un rôle ns commune mesure avec sa taille, semble que Paris avait invité le ıef de l'Etat libanais en souhaitant *petto* qu'il ne vînt pas (1). Les extraits du discours non prononcé de M. Gemayel publiés par les journaux beyrouthins de lundi montrent que le président voulait simplement susciter la solidarité de la « famille francophone » en mettant l'accent sur *« le rôle d'avant-garde du Liban »* et sur le désir de ce pays de tenir compte du poids syrien tout en restant attaché à son indépendance.

Après ce raté, le temps fort de la première journée fut l'allocution inattendue, car vibrante d'adhésion à la francophonie, du président Didier Ratsiraka de Madagascar. Celui-ci a voulu marquer que son pays participait à la francophonie internationale tout en se tenant à l'écart des rassemblements purement franco-africains.

« Je suis fier de parler français, le peuple malgache aime la France. Mais je ne suis pas venu à Canossa ». Le chef de l'Etat malgache a émis des propositions allant dans le sens de l'allègement de la dette civile du tiers monde.

L'appel du Tchad

Le délégué du Tchad, M. Gouara Sassou, devait ensuite déclarer : *« La Libye vient à nouveau de déclarer la guerre au Tchad et mon pays lance un appel pressant à la France et à tous les pays amis pour l'aider à repousser cette agression et à recouvrer l'intégralité de son territoire occupé. »* Cette déclaration a paru sur le moment faire autant d'effet sur la conférence que la proposition vietnamienne de condamner... le sionisme ou la diatribe antinucléaire essuyée par M. Mitterrand de la part du premier ministre vanuatuan. Pour marquer quand même leur intérêt à l'endroit de l'Afrique noire (15 délégations sur 42), les participants ont adopté une motion rituelle de condamnation de l'*apartheid* proposée par le Canada.

Le deuxième journée, mardi, a vu la France ressortir et préciser son plan d'*« espace audiovisuel francophone »*, déjà ébauché en 1985 à la conférence du Caire des ministres de la communication d'expression française. L'intérêt du Canada fédéral et du Québec pour le développement audiovisuel du tiers-monde fait espérer que ce vaste projet pourrait se concrétiser et faciliter notamment l'attribution d'une tranche, sur un satellite français ou européen, à l'Agence de coopération culturelle et technique (39 pays des 5 continents) pour la diffusion francophone.

Alors que le combat, d'ailleurs jamais vraiment mené, en faveur d'une diffusion de livres bon marché en français dans les pays francophones les plus démunis semble à beaucoup aujourd'hui presque anachronique, il est sans doute encore temps, en revanche, de mettre sur pied – avec les moyens financiers adéquats – une véritable communauté audiovisuelle en français. Pour beaucoup cet enjeu à la fois modeste et gigantesque conditionne en grande partie l'avenir de la francophonie dans le monde.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) M. Gemayel a été reçu mardi à l'Elysée par M. Mitterrand. Le chef de l'Etat libanais a notamment sollicité une aide économique de la France pour son pays.

● *La francophonie à la télévision.* – Vendredi 21 février, à 23 h 35, TF1 présentera un « Tour du monde en français » de treize minutes. Le même jour, à 22 h 50, FR 3 programmera le « Journal du sommet de Paris » (dix minutes).

Quarante-deux délégations

SEIZE CHEFS D'ÉTAT :

Burundi : M. Jean-Baptiste ıgaza ; *Centrafrique :* M. André olingba ; *Comores :* M. Ahmed bdallah ; *Côte-d'Ivoire :* M. Félix ouphouët-Boigny ; *Djibouti :* l. Hassan Gouled Aptidon ; *ance :* M. François Mitterrand ; *abon :* M. Omar Bongo ; *Guinée-issau :* M. Joao Bernardo Bieira ; *ban :* M. Amie Gemayel ; *Madgasar :* M. Didier Ratsiraka ; *Mali :* l. Moussa Traore ; *Mauritanie :* l. Moaouia Ould Sid-Ahmed Taha ; *wanda :* M. Juvénal Habyarimana ; *énégal :* M. Abdou Diouf ; *Togo :* l. Gnassingbe Eyadema ; *Zaïre :* l. Mobutu Sese Seko.

ONZE CHEFS DE GOUVERNEMENT :

Belgique (Royaume de) : M. Wilfried Martens ; *Belgique* (Communauté française de) : M. Philippe Monfils, président de l'exécutif ; *Canada :* M. Brian Mulroney ; *Luxembourg :* M. Jacques Santer ; *Monaco :* M. Jean Ausseil, ministre d'Etat, chef du gouvernement ; *Niger :* M. Hamid Algabid ; *Nouveau-Brunswick :* M. Richard Hatfield ; *Québec :* M. Robert Bourassa ; *Sainte-Lucie :* M. John Compton ; *Tunisie :* M. Mohamed Mzali ; *Vanuatu :* M. Walter Lini.

QUINZE AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION :

Bénin : M. Girigissou Gado, ministre de l'équipement et des transports ; *Burkina :* M. Henri Zongo, ministre de la promotion économique ; *Congo :* M. Antoine Ndinga-Ora, ministre des affaires étrangères et de la coopération ; *Dominique :* Mme Eugénia Charles ; *Egypte :* M. Boutros Boutrao-Ghali ; *Guinée :* M. Jean Traore, ministre des affaires étrangères ; *Haïti :* M. Rosny Desroches, ministre de l'éducation nationale ; *Laos :* M. Thongsay Bodhisane, ambassadeur en France ; *Louisiane :* M. Darrel Hunt, commissaire adjoint au budget ; *Maroc :* M. Abdelatif Filali, ministre des affaires étrangères et de la coopération ; *Maurice :* M. Gaetan Duval, vice-premier ministre ; *Seychelles :* M. Jacques Hodoul ; *Suisse :* M. Edouard Brenner, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; *Tchad :* M. Gouara Lassou, ministre des afafires étrangères et de la coopération ; *Vietnam :* M. Cu Huy Can, ministre délégué.

AU QUAI D'ORSAY

Mouvement de protestation des cadres contre les nominations « politiques »

L'ensemble des cadres du Quai d'Orsay devait être appelé à cesser toute activité pour deux heures jeudi matin 20 février, à l'initiative des quatre associations professionnelles du ministère des relations extérieures (1). Il ne s'agit pas exactement d'une grève, mais d'une réunion du personnel, délibérément organisée pendant les horaires normaux de bureau. Cet arrêt de travail est tout de même sans précédent, s'agissant du moins de l'ensemble de la hiérarchie, dans une maison marquée par une longue tradition de « sagesse » dans les relations sociales.

Au demeurant, ce mouvement n'est pas provoqué par ce qui fait l'ordinaire des revendications syndicales, mais par l'inquiétude et l'exaspération de bon nombre de diplomates devant la multiplication des nominations à caractère politique. Et aussi le rappel à Paris de l'ambassadeur auprès des Communautés européennes, M. Luc de la Barre de Nanteuil, après à peine un an d'activité à Bruxelles et pour des raisons qui sont elles aussi jugées très politiques.

Deux affaires sont mis un comble à l'irritation des contestataires du Quai, et plongé dans l'embarras les diplomates proches du PS. La première est l'adoption récente d'un projet de loi permettant d'intégrer dans le personnel du ministère, avec rang et traitement de ministre plénipotentiaire, les non-diplomates ayant reçu du pouvoir une ambassade, pourvu qu'ils y aient exercé six mois au moins (*le Monde* du 30 novembre 1985). La seconde est la nomination de M. Jacques Huyghues des Etages, député socialiste de la Nièvre, comme ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe (*le Monde* daté 12-13 janvier et du 5 février), sa position sur la liste du PS de son département – au troisième rang – ne lui laissant aucune chance de retrouver son siège au Palais-Bourbon.

Les quatre associations *« rappellent que le métier de diplomate requiert qualification et expérience professionnelle »*, et déplorent que *« la faveur politique transforme aujourd'hui en prébende la représentation française à l'étranger »*. Elles ont demandé audience à M. Roland Dumas, mais leur vœu n'avait toujours pas, ce mercredi matin, été exaucé.

Dans une lettre qu'elles avaient adressée le 30 décembre dernier au ministre des relations extérieures, elles exprimaient *« leur surprise et leur indignation »* à l'égard de cette fameuse « loi des six mois », et lui demandaient de surseoir à ces nominations, qui illustrent, selon elles, *« la désinvolture et la légèreté avec lesquelles est traité le métier diplomatique »*. Une loi dont M. Dumas, semble-t-il, n'est ni l'auteur ni l'inspirateur, et dont il se serait certainement fort bien passé.

B. B.

(1) Il s'agit des associations des agents diplomatiques et consulaires issus de l'ENA, des agents diplomatiques et consulaires d'Orient, des anciens élèves de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer et des secrétaires adjoints des affaires étrangères et attachés d'administration centrale.

AFRIQUE

La France prête à repousser une nouvelle attaque au Tchad

(Suite de la première page.)

Il est composé, outre de commandos chargés de la défense de la ase, des éléments de maintenance u dispositif aérien, ainsi que des ersonnels servant des batteries et ıissiles Crotale de défense antiaéienne.

Les Crotale, qui étaient déployés ıardi le long de la piste d'atterrisage, ont un rôle déterminant pour ssurer l'efficacité du dispositif. ·undi, au moment où un avion liyen TUPOLEV 22 a bombardé la iste, les batteries n'étaient pas accompagnées de leur poste de radar lit d'« acquisition » (radar de tir), i d'un radar de surveillance de l'aéoport (il n'y a pas de radar civil à N'Djamena), ce qui les rendaient ıon opérationnelles. Du moins est-ce ette thèse qu'avancent les miliaires français.

Le Tupolev a regagné sa base

Il était encore très difficile mardi le connaître avec exactitude les circonstances de cette attaque libyenne ıui a, selon toutes les apparences, otalement surpris les forces françaises et tchadiennes. Contrairement à certaines rumeurs selon lesquelles le TU-22 avait été touché par les tirs de la DCA de l'aéroport (dont les servants étaient français) et s'était écrasé à environ 100 kilomètres au nord de N'Djamena, l'appareil a regagné sa base en territoire contrôlé par les Libyens, sans doute ı Aouzou. Cette information a été confirmée à l'état-major français par es Américains grâce aux moyens de repérage photographique dont disposent les Etats-Unis (satellites ou avions AWACS(.

Du côté français, on souligne, pour expliquer cette faille dans le dispositif de défense anti-aérienne de N'Djamena, que le TU-22 a effectué son largage de bombes à haute altitude (entre 3 000 et 5 000 mètres) et qu'il était dès lors hors de portée de la DCA qui, le lundi à 7 heures du matin (heure du bombardement), était seule en état d'intervenir.

Cette thèse est cependant formellement contredite dans la capitale tchadienne, divers témoins assurant que l'avion a, au contraire, effectué un passage à basse altitude (moins de 1 500 mètres), se présentant dans l'enfilade de la piste, dans la configuration classique d'un avion en approche sur N'Djamena, c'est-à-dire en effectuant un virage au-dessus de la ville camerounaise frontalière de Kousseri et du fleuve Chari.



Dessin publié dans *la Repubblica* du mardi 18 février.

Les militaires français insistent d'autre part sur la chronologie du dispositif d'aide au gouvernement du président Hissène Habré : d'abord le soutien logistique aux FANT (Forces armées nationales tchadiennes), avec la mise en place d'un pont aérien, ensuite, le bombardement de la piste de d'Ouadi-Doum, enfin, la couverture aérienne de N'Djamena. Or c'est précisément l'ordre choisi pour ces trois priorités qui ne peut manquer de surprendre. Les militaires français ont sous-estimé la rapidité d'éventuelles représailles de la part de Tripoli.

Le TU-22 a lâché quatre bombes de fort tonnage, dont deux ont atteint leur but, ouvrant un large cratère d'une profondeur de près de huit mètres au premier tiers de la piste. Les travaux de réfection se sont poursuivis mardi, le trou étant pratiquement rebouché en fin de matinée, et la piste devait à nouveau accueillir des avions « gros porteurs » mercredi. Si les dommages ont donc été limités – aucune victime n'a été signalée, – on ne peut s'empêcher d'imaginer ce qui se serait produit si la Libye disposait de cinq ou six bombardiers à long rayon d'action.

Les espions d'en face

Aucune précision n'a, d'autre part, été fournie concernant l'attaque française contre Ouadi-Doum, cette dernière opération – par ailleurs parfaitement réussie – s'est déroulée sans que les moyens de détection et de défense antiaérienne libyens, composés de batteries, de missiles Sam-6 et Sam-9 – et qui, eux, étaient en principe opérationnels – aient été capables de réagir. Les avions français ont effectué un seul passage au-dessus de la piste, lâchant un tapis de bombes. A ce propos, on n'exclut pas, à N'Djamena, que, si l'aéroport de la capitale tchadienne n'a pas été fortement « réactivé » avant cette attaque de la chasse française – par exemple en installant des Crotale, – c'est précisément pour ne pas donner l'éveil aux Libyens. Ceux-ci disposent probablement d'espions dans la capitale tchadienne pouvant les alerter sur les déploiements d'un dispositif aérien dissuasif. Il suffit à ceux-ci de se rendre de l'autre côté du fleuve, en territoire camerounais, pour échapper à l'interception des communications téléphoniques pratiquée à N'Djamena. Dans ce cas de figure, il va de soi qu'Ouadi-Doum aurait été « en alerte », ce qui, apparemment, n'était pas le cas.

Reste à savoir si la Libye, qui a perdu un élément essentiel de son dispositif militaire dans le nord du Tchad avec la destruction de la piste d'Ouadi-Doum, en restera là, c'est-à-dire à une réplique qui apparaît presque comme « de principe ». Le succès de la contre-offensive menée au sol par les forces tchadiennes après l'attaque du GUNT et de la « légion étrangère » du 10 février, a permis de constater que, fidèles à leurs habitudes, les Libyens n'ont pratiquement pas engagé leurs propres troupes dans la bataille. Même s'il convient de relativiser le bilan des affrontements fourni par les FANT – s'agissant du nombre des victimes chez l'ennemi, – il apparaît que les troupes adverses étaient surtout composées de Tchadiens, pour la plupart originaires du sud, recrutés au moyen de promesses financières, peu entraînés et mal encadrés ; et, selon l'expression d'un *expert militaire*, *« envoyés au casse-pipe »*.

Les FANT ont, à cette occasion, récupéré un important matériel composé de véhicules blindés Cascavel (de fabrication brésilienne), de Toyota équipées de canons et de lance-roquettes multiples, d'armes individuelles et de quantité de munitions.

Concentrations ennemies

Depuis les derniers combats, le 14 février, le gros des troupes du GUNT et de la Libye est stationné, à l'est, à hauteur de l'oued Chili (à environ 120 kilomètres d'Oum-Chalouba) et, à l'ouest, vers Chicha (à quelque 150 kilomètres au sud de la grande palmeraie de Faya-Largeau). Loin de se replier plus au nord, les troupes sont depuis constamment renforcées par l'arrivée de nouvelles troupes et de matériel lourd, ce qui tendrait à indiquer que Tripoli n'a pas encore véritablement engagé la phase offensive à laquelle s'attendent depuis plusieurs semaines les militaires français ainsi que le gouvernement de N'Djamena.

En prévision d'une éventuelle reprise des combats, les FANT disposent d'une « force de frappe » nettement améliorée, grâce au pont aérien mis en place par la France. *Lundi et mardi*, les rotations d'avions Transvall, en provenance de Bangui, ont été incessantes sur l'aéroport de N'Djamena (au moins une vingtaine chaque jour) et se poursuivaient dans la nuit de mardi à mercredi. Outre d'importantes quantités de munitions, Paris a livré au gouvernement de M. Hissène Habré plus d'une vingtaine d'automitrailleuses AML, qui ont été peu à peu acheminées vers les positions des FANT les plus au nord. Les équipages de ces véhicules blindés adaptés à la guerre du désert seront composés de Tchadiens qui, depuis plusieurs mois, ont été formés par les instructeurs français de l'assistance militaires technique (AMT).

Avec ce dispositif, qui répond – enfin – à l'attente du gouvernement tchadien, Paris est prêt à parer à toute éventualité. Le nombre des avions de chasse stationnés à N'Djamena a été limité à dessein pour des raisons de sécurité : de Bangui, d'autres Jaguar sont prêts à entrer en action s'il le fallait. A N'Djamena, l'attente commence : le colonel Kadhafi a-t-il cette fois compris le *« message »* ?

LAURENT ZECCHINI.

Washington « applaudit »

A Washington, un communiqué du département d'Etat diffusé lundi 17 février *« applaudit et soutient la France dans son action ferme et courageuse pour résister à l'agression libyenne »*. Un porte-parole a indiqué que les Etats-Unis *« intensifiaient leurs efforts pour accélérer l'envoi d'une aide militaire (de 6 millions de dollars) au gouvernement tchadien »* et étaient en consultation avec Paris et N'Djamena pour la coordination des efforts.

Le colonel Kadhafi a déclaré à des journalistes grecs que la Libye n'avait *« pas l'intention d'intervenir dans les affaires intérieures du Tchad, malgré le fait que le président Mitterrand ait violé les termes de l'accord de Crète en envoyant des armements dans le sud du Tchad et en bombardant le seul aéroport civil du nord du Tchad »*. Selon le colonel Kadhafi, il y a une coopération entre la France et les Etats-Unis en vue de l'installation d'une base américaine au Tchad.

Le président Hissène Habré a demandé à l'Organisation de l'unité africaine d'inscrire la crise tchadienne à l'ordre du jour du conseil ministériel prévu la semaine prochaine à Addis-Abeba, a-t-on appris mercredi de source proche de l'OUA.

De même source, on craint que ce dossier, qui a déjà empoisonné les travaux de l'organisation panafricaine par le passé, ne la plonge dans une nouvelle crise.

L'OUA n'a pas encore réagi officiellement à la reprise des combats le long du 16e parallèle. Jusqu'à présent, un seul de ses membres – la Libye, partie prenante au conflit – a critiqué ouvertement la nouvelle intervention française. L'Algérie et le Burkina, renvoyant apparemment dos à dos Français et Libyens, ont réclamé *« le départ du Tchad de toutes les forces étrangères »*.



Algérie

NOUVEAU REMANIEMENT MINEUR DES INSTANCES DIRIGEANTES

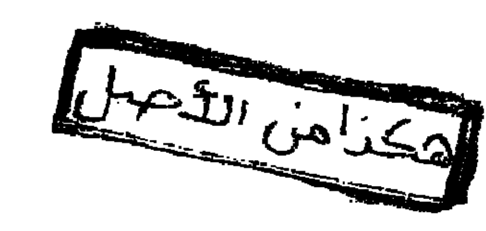
Alger (*AFP*). – Le président Chadli Bendjedid a procédé mardi *18 février à de petits* changements au sein de l'équipe dirigeante du FLN, à une réorganisation de la présidence de la République, ainsi qu'à un nouveau remaniement ministériel.

Il a réaménagé les structures du secrétariat permanent du comité central du parti unique, resserrant l'équipe en place par la suppression de sept postes. Parmi les partants figurent MM. M'Hamed Yazid, ancien porte-parole du FLN durant la guerre de libération, et Saïd Aït Messaoudene, qui a eu de nombreuses responsabilités au sein du gouvernement et du parti. *MM. Abdelkrim Souissi*, ancien responsable de l'Amicale des Algériens en Europe et Salah Goudjil, ancien ministre des transports, entrent au secrétariat permanent.

A la présidence de la République, M. Larbi Belkheir, ancien secrétaire général, est nommé directeur de cabinet. Enfin, au gouvernement, quatre ministères changent de titulaires dont ceux de la justice et de l'éducation nationale, où ont été nommés respectivement M. Mohamed Cherif Kharroubi (précédemment ministre de l'éducation nationale) et Mme Z'Hor Ounissi (naguère en charge de la protection sociale).

Deux hommes font leur entrée, MM. Fayçal Boudraa, nommé à l'industrie lourde, et Yacine Fergani, nommé vice-ministre auprès du ministère de l'énergie.

[Ce remaniement est le troisième intervenu en une dizaine de jours (*le Monde* des 11 et 14 février). Pas plus que les précédents, il ne porte sur les postes essentiels tels que l'intérieur, les affaires étrangères ou l'énergie. Des changements importants au sein du gouvernement, et aussi du bureau politique, étaient cependant attendus après la réunion du congrès du FLN en décembre. Qu'ils aient été ajournés tient peut-être au fait que le président Chadli entend établir son arbitrage entre divers points de vue. Il est possible aussi que le chef de l'Etat veuille maintenir l'unité de son équipe au moment où l'Algérie doit compter avec les graves conséquences, pour elle, de la baisse du prix du pétrole. Présenté comme « partant » depuis de nombreux mois, M. Belkacem Nabi, ministre de l'énergie et des industries chimiques, l'artisan des grands contrats gaziers indexés sur le brut, était occupé en début de semaine par d'*« importantes concertations »* à Alger avec ses homologues iranien et libyen. – J. C.]



I D'ORSAY

...testation des cadres ...tions « politiques »

...ghues des Etages, député socialiste de la Nièvre, comme ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe (le Monde daté 12-13 janvier et du 5 février), sa position sur la liste du PS de son département — au troisième rang — ne lui laissant aucune chance de retrouver son siège au Palais-Bourbon.

Les quatre associations « rappellent que le métier de diplomate requiert qualification et expérience professionnelle », et déplorent que « la faveur politique transforme aujourd'hui, en prébende, la représentation française à l'étranger ». Elles ont demandé audience à M. Roland Dumas, mais leur vœu n'avait toujours pas, ce mercredi matin, été exaucé.

Dans une lettre qu'elles avaient adressée le 30 décembre dernier au ministre des relations extérieures, elles exprimaient « leur surprise et leur indignation » à l'égard de cette fameuse « loi des six mois », et lui demandaient de surseoir à ces nominations, qui illustrent, selon elles, « la désinvolture et la légèreté avec lesquelles est traité le métier diplomatique ». Une loi dont M. Dumas, semble-t-il, n'est ni l'auteur ni l'inspirateur, et dont il se serait certainement fort bien passé.

B. B.

(1) Il s'agit des associations des agents diplomatiques et consulaires issus de l'ENA, des agents diplomatiques et consulaires d'Orient, des anciens élèves de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer et des secrétaires adjoints des affaires étrangères et attachés d'administration centrale.

Algérie

NOUVEAU REMANIEMENT MINEUR DES INSTANCES DIRIGEANTES

Alger (AFP). — Le président Chadli Bendjedid a procédé mardi 18 février à de petits changements au sein de l'équipe dirigeante du FLN, à une réorganisation de la présidence de la République ainsi qu'à un nouveau remaniement ministériel.

Il a réaménagé les structures du secrétariat permanent du comité central du parti unique, resserrant l'équipe en place par la suppression de sept postes. Parmi les partants figurent MM. M'Hamed Yazid, ancien porte-parole du FLN durant la guerre de libération, et Saïd Aït Messaoudene, qui a eu de nombreuses responsabilités au sein du gouvernement et du parti. MM. Abdelkrim Souissi, ancien responsable de l'Amicale des Algériens en Europe et Salah Goudj, l'ancien ministre des transports, entrent au secrétariat permanent.

A la présidence de la République, M. Larbi Belkheir, ancien secrétaire général, est nommé directeur de cabinet. Enfin, au gouvernement, quatre ministères changent de titulaires dont ceux de la justice et de l'éducation nationale. Ont été nommés respectivement M. Mohammed Cherif Kharroubi (précédemment ministre de l'éducation nationale) et Mme Z'Hor Ounissi (naguère en charge de la protection sociale).

Deux hommes font leur entrée. MM. Faycal Boudraa, nommé à l'industrie lourde, et Yacine Ferrani, nommé vice-ministre auprès du ministère de l'énergie.

[Ce remaniement est le troisième intervenu en une dizaine de jours (le Monde des 11 et 14 février). Pas plus que les précédents, il ne porte sur les postes essentiels tels que l'intérieur, les affaires étrangères ou l'énergie. Des changements importants au sein du gouvernement, et aussi du bureau politique, étaient cependant attendus après la réunion du congrès du FLN en décembre. Qu'ils aient été ajournés tient peut-être au fait que le président Chadli entend établir son arbitrage entre divers points de vue. Il est possible aussi que le chef de l'Etat veuille maintenir l'unité de son équipe au moment où l'Algérie doit compter avec les graves conséquences, pour elle, de la baisse du prix du pétrole. Présenté comme « partant » depuis de nombreux mois, M. Belkacem Nabi, ministre de l'énergie et des industries chimiques, l'artisan des grands contrats gaziers indexés sur le brut, était occupé en début de semaine par d'« importantes concertations » à Alger avec ses homologues tunisien et libyen. — J. G.]

AMÉRIQUES

REJET ET... FASCINATION

La Havane obsédée par les Américains

De notre envoyé spécial

La Havane. – Blancs, Noirs ou mulâtres, en jeans et tee-shirts à la gloire de Michael Jackson : ils sont une douzaine de jeunes agglutinés autour d'une Honda flambant neuve. Le propriétaire, un Cubain, répond avec nonchalence et fierté à toutes les questions techniques sur sa « *bécane* », acheté au *Canada*, « *pour 800 dollars* », précise-t-il. Les jeunes hochent la tête avec admiration. A 20 mètres, deux membres des nouvelles milices territoriales observent la scène d'un œil amusé. Ils portent un semblant d'uniforme, avec des épaulettes marquées des lettres MTT, mais pas l'arme. En ville, ils jouent un rôle débonnaire de police supplétive. Mais l'objectif des milices est de faire face à une éventuelle intervention armée américaine. Y croient-ils ? Le plus costaud répond : « *Pas tant que nous serons là* », et il ajoute, avec conviction : « *Nous sommes le peuple en armes.* ».

Les slogans, insistants, en caractères d'affiche, le répètent tout au long des rues de La Havane : « *Jamais nous ne nous rendrons.* » Sur le Malecon, le boulevard du front de mer, une pancarte géante, et clignotante la nuit, proclame : « *Messieurs les impérialistes, nous n'avons pas peur de vous.* » Juste en face des fenêtres de l'immeuble qui abrite la section des intérêts américains à Cuba.

C'est en fait l'ambassade des Etats-Unis à *La Havane, puisque la* « section » dispose d'un statut diplomatique. Hauts murs, grillages : en fait, la protection est plutôt moindre qu'autour de certaines ambassades latino-américaines, qui attirent encore, de temps en temps, les candidats à l'évasion. Deux jeunes garçons ont été récemment tués par des policiers alors qu'ils tentaient de sauter le mur de la chancellerie du Venezuela. Les « gringos » de la « section » ne manquent de rien. Comme leurs collègues étrangers, ils s'approvisionnent dans les « boutiques diplomatiques », où l'on trouve tout en échange de dollars. En cas de besoin, un avion de l'US Air Force se pose sur l'aéroport de La Havane. On trouve même à Miramar, le quartier résidentiel de la capitale, *un bar tenu par des Américains*, qui acceptent volontiers les Cubains du quartier.

Cuba, « *premier territoire libre d'Amérique* », est depuis un quart de siècle sur le pied de guerre à 180 kilomètres seulement des côtes de la Floride. Non sans de bonnes raisons. L'échec, en avril 1961, de la tentative de débarquement dans la baie des Cochons est dans toutes les mémoires. L'intervention américaine à la Grenade, en 1983, a ravivé des inquiétudes latentes, et contribué indirectement à une révision du système de défense du pays.

Vingt-cinq ans de « vigilance révolutionnaire » et de garde dans les tranchées n'ont pourtant pas profondément modifié les rapports ambigus, complexes, étroits entre Américains et Cubains. Pas de doute : Cuba est de plus en plus dépendante, économiquement et militairement, de l'URSS et des pays socialistes. Depuis deux ans, les importations en provenance des pays capitalistes n'ont cessé de se réduire, alors que les échanges avec les pays du COMECON sont en hausse constante. Sans l'aide massive des Soviétiques, à tous les niveaux, les progrès incontestables observés n'auraient pas été possibles. Fidel ne cesse de le rappeler, magnifiant « *la générosité de l'URSS* ». Mais, paradoxalement, les Cubains sont restés plus proches des Américains qu'aucun autre peuple de l'Amérique latine.

Nuances et contrastes

Le base-ball, la boxe, le basket-ball sont les sports rois. Comme aux Etats-Unis. Le rock, les vidéo-clips, tolérés depuis peu tout en étant officiellement dénoncés comme « décadents », font fureur. Les films soviétiques ont toujours suscité l'ennui à La Havane. La dernière prestation de Dustin Hoffman dans *Tootsie*, admise par la télévision cubaine, mais assortie d'une « *mise en garde* », a eu un gros succès.

Radio-Marti, qui émet depuis la Floride (et qui a provoqué la suspension par les dirigeants de La Havane des accords sur l'immigration conclus avec les Etats-Unis en 1984) est parfaitement captée à Cuba. Elle émet dix-sept heures par jour depuis la mi-février. Non sans succès. Difficile encore d'apprécier si ses informations et ses analyses politiques – « *quand même plus modérées que nous ne le craignions* », confient en privé des dirigeants – troublent la population. Ce qui est sûr, c'est que ses feuilletons à l'eau de rose, comme « Esmeralde », sont suivis avec passion, ainsi que des bulletins astrologiques et la musique « venue du Nord ». La télévision cubaine s'est alignée. Elle consacre maintenant une soirée par semaine au hard rock.

Autant d'indices qui illustrent, au demeurant, une volonté d' « ouverture » réelle du régime sur le plan culturel, sinon politique et idéologique. Un exemple : des écrivains homosexuels, mis sur la touche depuis des années, peuvent de nouveau voyager à l'étranger. Mais l'essentiel est ailleurs, dans ces rapports, faits de rejet et d'admiration, qui unissent « gringos » et Cubains de chaque côté du détroit de Floride. *Même Fidel, qui vitupère* contre Reagan à longueur de discours, dit en privé que les Soviétiques « *n'ont pas une vraie sensibilité pour le tiers-monde* ».

Appareil d'Etat calqué sur le modèle communiste, propagande, encadrement, langue de bois, exaltation des vertus révolutionnaires, dénonciation de l'impérialisme et d'une société capitaliste occidentale comparée à un « *vampire assoiffé de sang* » : tout cela, c'est vrai. Mais vraies aussi les « nuances » exposées par les dirigeants « en voix off », les concessions faites à une population naturellement attirée par un *vivre mieux*, la tentation du modèle hongrois, la volonté de rapprochement avec l'Amérique latine, le clin d'œil aux démocrates chrétiens « positifs » comme ceux du Guatemala, la campagne pressante auprès de l'Eglise pour inciter le pape Jean-Paul II à se rendre à Cuba en 1987.

Rien n'est simple, malgré les apparences. Tout est en nuances, en contrastes et en contradictions avivées par la proximité de l'Oncle Sam. *Vingt-sept années de castrisme* n'ont pas non plus beaucoup changé le caractère cubain. L'homme de la rue n'a pas le socialisme triste. Il est resté gai, ouvert, cordial, généreux, même s'il se confie peu à l'étranger de passage. Car les Comités de défense de la révolution (CDR) sont restés tout-puissants et omniprésents.

Les Cubains prennent le temps de vivre, à la maison, dans la rue, au bureau ou à l'usine. La pause-café est sacrée et répétée à longueur de journée. Tout le monde est assuré, ici, depuis longtemps, d'être nourri, vêtu et soigné. La *Libreta* (la carte de rationnement) garantissait, et garantit encore, le minimum indispensable à des prix très bas. Mais les produits rationnés sont de moins en moins nombreux. Le marché parallèle et officiel est mieux fourni, à des prix nettement supérieurs à ceux de la *Libreta*, mais accessibles à la plupart, à en juger par les impressionnantes files d'attente qui se forment chaque matin. Même chose pour les marchés paysans de la périphérie, non officiels, mais tolérés, et *alimentés par des petits paysans qui* apportent produits maraîchers, fruits et légumes. A midi, tout est vendu. Le gouvernement envisagerait de supprimer la *Libreta*, « *qui ne sert plus à grand-chose* », disent les Cubains, qui y tiennent pourtant par un réflexe des années de grande pénurie.

La rue a meilleure allure, et le parc automobile est moins essoufflé, on croise encore de vieilles Buick et des Cadillac rafistolées avec ingéniosité. Mais les voitures neuves sont la règle : Lada soviétiques, Fiat, Peugeot importées d'Argentine, beaucoup de side-cars tchèques ou est-allemands, des taxis (grande nouveauté), toujours complets et inabordables, car réservés dès la veille par les clients cubains. Les taxis pour touristes ont des tarifs prohibitifs. Toujours cette obsession du dollar-roi, alors que le peso est officiellement coté au-dessus du billet vert.

Les transports collectifs en *guagua* (bus), en ville ou en province, restent une épreuve. Pas assez de véhicules, de longues files d'attente. Le gros point noir avec le manque d'eau. Chaque soir, à onze heures, les ruelles de la vieille Havane, très heureusement mais en partie seulement restaurée, résonnent du tintamarre de la corvée d'eau : on hisse les seaux avec des cordes. Le téléphone aussi est très déficient. La grave crise du logement dans les villes et, d'une manière générale, la faiblesse des services sont admises par les autorités. La population, apparemment, s'est accoutumée à la *cola*, à la file d'attente. On fait la queue pour la *gua-gua*, pour le café, pour avoir un ticket d'entrée au supermarché du centre, pour une glace, pour tout et pour rien. Pendant des heures, sans trop récriminer.

« La quantité mais pas la qualité »

Pas commode de juger sereinement l'expérience cubaine tant le positif côtoie le négatif. « *La quantité, mais pas la qualité* », dit un diplomate, qui résume assez bien l'opinion moyenne. « *Les Cubains ont atteint un niveau de vie moyen nettement supérieur à celui de la plupart des pays d'Amérique latine. Ils ne peuvent guère aller plus loin. Et l'encadrement et la perte des libertés en sont le prix.* »

Il est d'autant plus difficile de trancher que tous les Cubains sont pratiquement à la fois acteurs et spectateurs. L'île compte environ dix millions d'habitants. Or, selon le rapport présenté par Fidel Castro au IIIe congrès du parti, il y a aujourd'hui cinq cent mille membres du parti, ou aspirant à l'être, un million et demi d'hommes et de femmes dans les milices territoriales, trois millions d'affiliés au *mouvement syndical unique*. La Fédération des femmes cubaines affiche plus de trois millions d'adhérentes, soit 80 % des femmes du pays. Les Comités de défense regroupent près de sept millions de membres, soit 83,9 % de la population de plus de quatorze ans. La Fédération des étudiants et la Fédération des élèves de l'enseignement secondaire comptent plus de 450 000 jeunes. Enfin, il y a les Pionniers, orgueil et sujet d'attendrissement du régime. Ils sont 1 722 000, soit 99,5 % de tous les enfants inscrits dans le primaire et le premier cycle du secondaire. Le gouvernement envisage de donner une instruction militaire aux garçons et aux filles dès l'âge de quatorze ans. « *Certains d'entre eux*, affirme Fidel, *ont déjà exprimé le souhait de participer aux tâches de la solidarité internationaliste...* »

Elite et vivier du parti pour l'an 2000 : on dénombre encore 598 000 militants de l'Union des jeunes communistes. Reste-t-il dans ces conditions un seul Cubain, une seule Cubaine, qui ne participe pas à une organisation de masse ? « *Bien sûr, répondent avec ensemble observateurs et diplomates, beaucoup de monde, et pas seulement les Témoins de Jéhovah...* » Mystère de la vie quotidienne. Il y en a d'autres, comme les voies empruntées par les produits *made in USA* que l'on trouve sur le marché. A Miramar, l'ambassade soviétique est une véritable forteresse surmontée d'une tour gigantesque. « *La tour de contrôle* », disent les Cubains. Apparemment, elle ne contrôle pas tout...

MARCEL NIEDERGANG.

Etats-Unis

M. Reagan demande au Congrès d'attribuer une aide de 100 millions de dollars à la guérilla antisandiniste

De notre correspondant

Washington. – M. Reagan a personnellement appelé le Congrès, mardi 18 février, à octroyer cette année 100 millions de dollars d'aide *militaire et civile à la guérilla antisandiniste*. Cette demande devrait se heurter à de vives oppositions tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat, mais il est certain que M. Reagan ne ménagera pas ses efforts pour la faire accepter dans une période où l'image des sandinistes du Nicaragua s'est notablement dégradée dans les milieux politiques américains.

Le président américain devrait notamment revenir à la charge dès jeudi, au cours d'une visite de quelques heures qu'il effectuera à la Grenade, pour y célébrer l'intervention armée par laquelle les Etats-Unis ont, il y a quatorze mois, mis fin dans cette îles des Caraïbes à un régime pro-cubain qui avait perdu toute popularité. Cette intervention avait été un succès politique, et M. Reagan ne devrait pas manquer de la mettre sur le même plan – la défense de la liberté et de la démocratie – que les récentes pressions américaines en faveur du départ d'Haïti de Jean-Claude Duvalier et le soutien aux « contras ».

La Maison Blanche voudrait obtenir, a-t-il précisé, le déblocage de 70 millions d'aide militaire secrète – c'est-à-dire relevant du budget des services de renseignement. Cette somme viendrait elle-même s'ajouter aux 30 millions d'aide civile déjà votée l'année dernière par le Congrès et dont M. Reagan souhaite la reconduction. Outre la souplesse d'utilisation qu'elle permettrait, cette formule devrait aussi faciliter les choses au Honduras, dont le territoire sert de base aux « contras » mais dont le gouvernement marque des réticences à s'engager ouvertement aux côtés d'une guérilla dont l'action est jugée au minimum inefficace et souvent néfaste par la plupart des gouvernements d'Amérique latine et centrale.

« *On ne peut se battre contre des hélicoptères d'assaut pilotés par des Cubains avec des pansements et des moustiquaires* », a notamment déclaré M. Reagan, qui recevait à la Maison Blanche les dirigeants républicains du Congrès. « *Il ne faut pas seulement donner* [aux « combattants de la liberté »] *les moyens de mourir pour la liberté mais aussi les moyens de vaincre pour la liberté* », a-t-il ajouté.

Le président (républicain) de la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Lugar, a donné son aval à la requête présidentielle et devrait faire procéder très prochainement aux premiers débats sur l'aide civile que le Congrès n'avait accepté de voter l'année dernière qu'à la condition qu'elle soit distribuée par le département d'Etat et non pas par la CIA.

Le président (républicain lui aussi) de la commission des affaires de renseignement, M. Durenberger, est en revanche connu pour son opposition à l'aide secrète aux « contras », alors que c'est dans cette instance que devrait être examinée la demande de M. Reagan concernant les 70 millions de crédits militaires.

A la Chambre, la situation est encore plus complexe, car les démocrates, qui y sont majoritaires se trouvent être sérieusement divisés sur ce dossier.

Ce même mardi, le secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, M. Chester Crocker, avait indiqué devant le Sénat que la décision « *avait été prise* » d'accorder une aide financière à un autre mouvement de guérilla anticommuniste, l'Unita, dont le dirigeant, M. Jonas Savimbi a récemment été reçu à la Maison Blanche. Financé par l'Afrique du Sud, l'Unita combat le gouvernement angolais, d'inspiration marxiste et soutenu militairement par Cuba. D'un montant total de 15 millions, selon des estimations antérieures, cette aide serait déjà « *en cours* » a déclaré M. Crocker.

BERNARD GUETTA.

Haïti

Le gouvernement annonce la nationalisation des biens de l'ancien président Duvalier

Tous les biens de l'ancien président Jean-Claude Duvalier ont été nationalisés mardi 18 février par le Conseil national de gouvernement (CNG) haïtien. La nouvelle a été annoncée par le CNG dans un message télévisé. La mesure a un effet rétroactif et s'appliquera aux immeubles ayant été vendus dans les six mois précédant le 7 février, date du départ en exil de l'ancien dictateur. Il n'est pas précisé si ce texte s'applique également aux propriétés de l'ex-président à l'étranger.

Le message du CNG intervient après une journée de désordres dans les rues de Port-au-Prince à la suite de l'annonce par Radio-Lumière, la radio protestante, de la mort de deux lycéens, qui auraient été tués dans des circonstances mystérieuses. Les magasins ont fermé leurs portes et les établissements scolaires se sont vidés. Le ministre de l'information et des relations publiques, le colonel Max Valles, a appelé, mardi soir, la population « *à ne pas se laisser gagner par l'impatience et de ne pas suivre l'incitation à l'anarchie* ».

Déjà dans la journée de lundi, la réouverture des écoles et des universités avait été peu suivie en province. Après trente-neuf jours de fermeture décidés par le gouvernement de l'ancien président à vie, la fréquentation scolaire a varié entre 80 % et 95 %, dans la capitale.

Le Conseil national de gouvernement, d'autre part, a opposé lundi un « *démenti formel* » aux affirmations de l'ex-président Jean-Claude Duvalier selon lesquelles il aurait personnellement nommé les membres du conseil de gouvernement militaro-civil qui lui a succédé. Dans un communiqué, le CNG qualifie de « *fantaisistes* » ces propos de M. Duvalier, publiés samedi par *le Figaro*, et a réaffirmé que « *la démission et le départ pour l'étranger de l'ex-président ont été provoqués par la pression populaire* ».

M. Rosny Desroches, chef de la délégation de Haïti au sommet francophone de Paris et ministre haïtien de l'éducation, a estimé de son côté lundi, que « *le peuple haïtien ne souhaitait pas l'extradition de Jean-Claude Duvalier* » et qu'il « *valait mieux que l'ex-président reste en dehors de la scène haïtienne* ». Il a en outre déclaré qu'il ne se sentait pas « *choqué par la présence en France de M. Duvalier* » mais « *très intéressé de voir comment les choses vont évoluer* ». Pendant ce temps à Talloires, pas la moindre *rumeur* de départ ni la moindre manifestation n'ont animé les abords de l'Hôtel de l'Abbaye, où l'ancien dictateur réside depuis onze jours. – *(AFP, Reuter, UPI.)*



LE DÉBAT SUR LA « FLEXIBILITÉ »

Le Sénat continue de prendre son temps

Peut-on se battre contre l'inéluctable ? Le projet de loi relatif à l'aménagement du temps de travail est en passe d'être définitivement adopté : à défaut de l'être cette semaine, il devrait l'être la semaine *prochaine. Les sénateurs* de l'opposition majoritaire au Palais du Luxembourg n'auront que repoussé de quelques jours la fin de la session extraordinaire ouverte le 9 janvier pour l'examen de ce seul texte.

En tentant de « faire passer » son projet avant la fin de la législature, *le gouvernement entendait faire la* démonstration que les socialistes sont bien les seuls à se soucier de modernisation sociale, et que l'hostilité de la plupart des grandes organisations syndicales et professionnelles (à l'exception de la CFDT) révélait, par la diversité des critiques formulées, des partis pris soit corporatistes, soit conservateurs. Persuadé (sondages à l'appui) que l'opinion est favorable à un assouplissement des horaires de travail, et qu'une telle modulation, dès lors qu'elle s'accompagne d'une diminution du nombre d'heures travaillées, est créatrice d'emplois, le gouvernement ne voyait pas d'inconvénient à faire débattre de son texte en période pré-électorale.

Ce choix comportait toutefois un risque : celui de l'enlisement au Sénat. Les communistes y ont relayé leurs collègues députés dans la voie procédurière. La majorité sénatoriale a refusé de se prêter à ce jeu : il n'était pas question de laisser se dégrader l'image de *« sagesse de la Haute Assemblée »*. Dès lors, une partie d'entre elle, sous l'impulsion de M. Jean-Pierre Fourcade (RI), président de la commission des affaires sociales, espérait qu'en contrepartie d'un « non-enlisement » le gouvernement ferait un geste sur au moins l'un des trois points de litige (lien entre aménagement et réduction du temps de travail ; rôles respectifs des accords de branches et des accords d'entreprise et limitation à la récupération des heures de travail perdues). Il n'en fut rien, et l'Assemblée nationale, à quatre modifications formelles près, a renvoyé au Sénat sa copie initiale.

Pour la nouvelle lecture, la majorité sénatoriale cherche une porte de sortie honorable, d'autant plus *étroite qu'elle est quelque peu divisée* sur le fonds même du projet et qu'elle n'est pas tout à fait, unie sur l'utilisation politique à faire de ce débat.

Si un certain nombre de sénateurs considèrent, que tôt ou tard, il faudra envisager la question de l'aménagement des horaires de travail, beaucoup estiment que mieux vaut attendre l'après-16 mars et que, dans l'immédiat, l'intérêt politique – c'est-à-dire électoral – est de laisser les socialistes « s'embourber » dans leur face-à-face avec les communistes. Cette position revêt l'inconvénient, pour beaucoup majeur, de porter atteinte à ce que M. Fourcade appelle *« la considération dont jouit le Sénat dans l'opinion publique »*.

A défaut de « faire cadeau » au gouvernement d'une question préalable (dont l'adoption équivaut au rejet du texte) qui aurait été votée cette semaine, ce qui aurait permis au gouvernement, par un troisième recoutrs à la procédure prévue à l'article 49 (alinéa 3) de la Constitution, de faire adopter définitivement sans vote son projet par l'Assemblée nationale, la majorité sénatoriale prendra une semaine de plus. Le temps nécessaire pour que les députés soient convoqués alors que la campagne électorale sera déjà ouverte.

En attendant, les principales organisations syndicales et professionnelles sont reçues, ce mercredi matin 19 février, par la commission sénatoriale des affaires sociales, et la conférence des présidents a fixé un programme allégé de séances jusqu'au mardi 25 février. Ce jour-là devrait être adoptée une question préalable, celle déposée par les RI, que le bureau du Sénat a préféré retenir plutôt que celle émanant des sénateurs communistes.

L'argumentaire en faveur de cette procédure sera simple : la droite ne participera pas à la débauche procédurière du PCF (les sénateurs communistes ont déposé deux mille huit cent vingt-quatre amendements : un record), elle a entendu les arguments des partenaires sociaux, elle se refuse donc – devant l'absence d'esprit de conciliation du gouvernement – à débattre plus longtemps de ce projet.

ANNE CHAUSSEBOURG.

L'ENGAGEMENT DES FRANCS-MAÇONS

Le Grand Orient de France : la « coexistence » c'est mieux que la « cohabitation »

Comme il le fait désormais avant chaque échéance politique majeure, le Grand Orient de *France (GODF) a exposé, le mardi 18 février,* son point de vue sur les enjeux du scrutin du 16 mars. Par la voix de son grand maître, M. Roger Leray, qui est membre du Parti socialiste, mais qui s'exprimait au nom du conseil de l'ordre unanime, la principale obédience maçonnique française s'est engagée dans le débat institutionnel sur la « cohabitation » en se prononçant en faveur d'une « coexistence », nécessaire en cas de renversement de majorité, entre M. Mitterrand et la droite. Son analyse rejoint à la fois les thèses soutenues à ce sujet par MM. Mitterrand, Rocard et Chirac, *plutôt partisans de définir,* dans cette hypothèse, les « règles du jeu » à partir de la Constitution. Elle s'oppose en revanche au point de vue de M. Raymond Barre.

Interrogé au cours d'une conférence de presse, M. Leray a notamment déclaré : *« Cohabitation est un mot que nous récusons pour sa trivialité. Il implique l'idée de compromis, qui n'est pas dans l'esprit des francs-maçons. (...) Nous préférons parler de coexistence. La coexistence, c'est la réussite de la vie en société : cela oblige aux responsabilités réciproques. Qui aujourd'hui, en situation de responsabilité, osera provoquer, dans les temps où nous sommes, une crise de régime ? C'est dire que nous considérons les discours sur la cohabitation velléitaires, comme autant de manifestations d'impuissance. En toute circonstance, la coexistence s'imposera parce qu'elle est dans les faits, parce que c'est la règle. La nature même du système maçonnique procède de l'affirmation de la coexistence »*, a souligné le grand maître du GODF.

M. Leray avait auparavant exprimé les réflexions du Grand Orient dans une déclaration dont le texte avait été soigneusement élaboré par le conseil de l'ordre. Il avait notamment indiqué : *« Lorsque les idées deviennent dogmes, les échanges procès d'intention, les contestations dénégations injurieuses, le débat politique n'est plus qu'une guerre de tranchée dans laquelle chacun s'enlise ; le débat et, plus gravement, la politique sont discrédités. Les citoyens, dans leur ensemble, se placent hors du champ et ne se manifestent plus que négativement.*

» C'est de cette situation, dont nous avons à de nombreuses reprises montré les dangers, qu'une chance nous est donnée de sortir.

» La bipolarisation, forme à peine travestie du manichéisme desséchant, inhibiteur, facilité fugitive de gouvernement, appartient, croyons-nous, au passé.

» Nous nous en réjouirions si nous étions sûrs que chacun s'oblige aux stratégies d'ouverture, celles qui imposent la reconnaissance de l'autre et qui écartent le refus systématisé de ses idées (...)

Un test de maturité

» Le respect des hommes et des institutions est la loi fondamentale.

Il n'y a pas de démocratie sans règles, dont la première est la Constitution. Il est dangereux parce qu'irresponsable, dans l'opportunisme, de soumettre la loi constitutionnelle aux pressions et aux emportements du moment, en clair de l'interpréter au mieux d'intérêts personnels.

Les droits et les devoirs de chacun sont affirmés par la loi. S'ils doivent être réévalués, ce ne peut être que par la loi.

» Les élections prochaines, qui sont législatives et régionales, constituent, et cela ajoute à leur importance, un véritable test quant à la maturité démocratique de notre pays.

» C'est à l'intelligence des citoyens qu'il faut faire référence et non aux passions irrationnelles (...).

» Les questions économiques ne peuvent pas faire l'objet de surenchères, à moins de s'abîmer dans la démagogie.

» La marge de manœuvre des responsables de l'économie du pays, à quelque parti qu'ils appartiennent, est étroite (...)

» Aussi longtemps que ne sera pas reconsidérée la place du travail dans les sociétés en mutation – et il ne s'agit pas seulement d'un problème national mais de solidarité humaine – personne ne peut affirmer pouvoir retrouver ce que naguère on théorisait avec pour objectif le plein emploi. »

Evoquant les échanges qui émaillent la campagne électorale le grand maître du GODF a affirmé, d'autre part : *« Puisque j'ai parlé de trivialité au sujet de la cohabitation je voudrais dire aussi combien nous considérons déplorables les propos de ceux qui, ici, pensent que la Fance est entrée dans la voie de la « libanisation », et de ceux qui, là, considèrent que la « collaboration » a des avantages. Il y a des mots qui ont des charges dynamiques telles qu'on doit être circonspect quand on les emploie, ce qui n'est manifestement pas une qualité que l'on peut reconnaître et ceux qui les ont utilisés, d'un côté ou de l'autre »*. Ce disant, M. Leray visait respectivement le secrétaire général du Parti républicain, M. François Léotard, et... le directeur de la campagne du PS, M. André Laignel.

M. Barre et M. Léotard s'affichent

A mi-parcours de la campagne électorale, M. Raymond Barre et M. François Léotard, secrétaire général du PR, s'affichent. L'ancien premier ministre a choisi la sobriété. Il montrera sa tête dans les principales villes de France du 17 au 23 février avec ce slogan : *« Pour la France, gagnons le 16 mars »* et toujours cet « emblème » choisi en 1978 : le chêne.

L'ancien premier ministre met aussi à la disposition des candidats qui se réclament de lui et des associations qui *« partagent ses idées et les diffusent dans le pays »* un dossier *« 86 »* qui n'est *« nullement un programme électoral »* a précisé son chef de cabinet mais un *« outil de travail »*. Il comprend seize fiches argumentaires sur les institutions, la sécurité, la démographie et la famille, l'emploi et le chômage, la protection sociale, la politique culturelle, etc. Tiré à un millier d'exemplaires, ce dossier a été réalisé par les groupes de travail qui, depuis plus de quatre ans, se sont organisés autour de M. Barre.

M. Léotard, joue, lui, sur la jeunesse. Flanqué de deux adolescents tout sourire, le bras tendu cherchant de la main à décrocher un avenir plein de promesses, il propose : *« Prenons l'avenir à bras le cœur. »* 8 200 panneaux l'accueilleront du 18 février au 4 mars, et quelques 100 000 affichettes sont proposées aux militants.

La marge du président

En présentant sa nouvelle campagne d'affichage, lundi 17 février à Paris, le secrétaire général du PR, qui était entouré de MM. Alain Madelin, délégué général, Gérard Longuet, trésorier, et Jacques Douffiagues, maire d'Orléans, s'est félicité que l'opposition ait su éviter *« les pièges de la proportionnelle, de la cohabitation, de la propagande »* et aussi *« du choix du prèmier ministre »*. *« C'est le dernier combat d'arrière-garde de François Mitterrand,* a-t-il expliqué. *Il veut faire croire qu'il a une marge de manœuvre. Il essaie de donner le change et de susciter l'incertitude, voire la division. »*

« En fait, a ajouté M. Léotard, *si le président de la République s'obstine à rester, après s'être engagé et après avoir été désavoué par le vote des Français, politiquement, il n'aura pas le choix. Il aura devant lui une majorité, une alliance, un projet. »*

Tout choix d'un premier ministre issu de l'actuelle majorité traduirait une *« volonté délibérée de crise institutionnelle »*, a-t-il insisté.

M. Léotard a tenu aussi à préciser qu'il solliciterait, à l'automne prochain, le renouvellement de son mandat de secrétaire général du PR, *« à la demande de l'équipe que j'ai moi-même choisie et qui est constituée d'amis »*. Il a souligné que tout allait *« pour le mieux »* entre ses *« amis »* et lui, et a manifesté une grande confiance dans l'avenir de son parti, qui a, selon lui, *« vocation de devenir l'une des formations politiques majeures incarnant le renouveau du courant libéral en France »*.

● *M. François Abadie (MRG) : un pas à droite ?* – Tête de liste du MRG aux élections régionales dans les Hautes-Pyrénées, M. François Abadie vient, à travers diverses prises de positions, de se démarquer de plus en plus des socialistes. Il a ainsi annoncé qu'il ne votera pas, au Sénat, le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail. Il a aussi déclaré : *« Je serais prêt à m'associer avec le diable pour créer des emplois. J'estime que l'on aurait dû prendre au vol la proposition que faisait l'an dernier M. Gattaz de créer 400 000 emplois en échange de la suppression de certaines charges sociales »*. M. Abadie a aussi révélé qu'il avait tenu à quitter le gouvernement de M. Mauroy, où il était secrétaire d'Etat au tourisme, car il était en conflit avec le ministre du temps libre sur les formes de tourisme à soutenir en priorité : M. Abadie voulait s'appuyer sur les organisations professionnelles, M. André Henry sur les associations.

En fait, lors de la composition du troisième gouvernement Mauroy, en mars 1983, le tourisme a été rattaché au commerce extérieur, et M. Henry comme M. Abadie n'ont pas fait partie de la nouvelle équipe ministérielle.

...tats-Unis

...de au Congrès d'attribuer ...00 millions de dollars ...à antisandiniste

BERNARD CUETTA

Haïti

...nement annonce ...ionalisation ...cien président Duvalier



POLITIQUE

LE FINANCEMENT DE L'HEBDOMADAIRE DU PS

M. Haddad vivait heureux...

Le financement de l'hebdomadaire du PS, *l'Unité*, a été récemment mis en cause par plusieurs organes de presse, dont le *Canard enchaîné* (*le Monde* du 1er février). Cette affaire met notamment en cause une société, l'OFRES, et son fondateur, M. Hubert Haddad, qui joue un grand rôle depuis plusieurs années auprès des collectivités locales socialistes.

M. Hubert Haddad vivait heureux. Un pied dans l'Hexagone où il édite trois cent cinquante bulletins, brochures, plaquettes, pour des municipalités ou des conseils généraux, en grande majorité socialistes, un pied à Tahiti, où il file le parfait amour avec M. Gaston Flosse, président (RPR) du gouvernement territorial.

M. Hubert Haddad se contentait de répliquer par une anecdote souriante à la rumeur malveillante qui l'accuse d'être un des agents de financement du Parti socialiste : *« J'ai monté il y a quinze ans une petite agence de publicité. A l'époque, j'avais cherché l'imprimeur le moins cher : il était à Nevers. Un jour, par hasard, j'entends devant moi le patron de l'imprimerie avoir une explication téléphonique orageuse avec François Mitterrand, qui n'avait pas payé l'impression du* Courrier de la Nièvre *depuis six mois. Le lendemain, je prenais rendez-vous avec Mitterrand pour lui proposer de m'occuper de son journal. Il a été content, il m'a recommandé à des amis. Tout est parti de là. »*

Voilà comment naissent les amitiés. Et les petits empires de papier glacé. En quelques années, M. Haddad est devenu, sur ce marché-là, un professionnel incontesté. Un maire ou un président de conseil régional souhaite-t-il se décharger du souci de l'édition d'une publication ? M. Haddad est là, qui se charge de prospecter la publicité et, en échange d'une légitime commission, prend tous les frais à sa charge. Parmi les tout premiers, les « conventionnels » amis de M. François Mitterrand, MM. Louis Mermaz et Georges Fillioud, respectivement maires de Vienne et (alors) de Romans, font appel à ses services. Dans la foulée, il fait aussi bénéficier de ses compétences des revues politiques de fédérations départementales du PS. Au reste, il n'a pas été long à dépasser le cadre municipal et sa société, l'OFRES, prospecte aujourd'hui, parmi d'autres, les contrats publicitaires, pour le compte du PS, l'*Unité*.

Le système tournait, les bulletins s'imprimaient, l'argent rentrait, jusqu'au jour où la route de M. Haddad a croisé celle de M. Jean-Pierre Mailliez, industriel en placoplâtre à Anzin (Nord). Ancien ouvrier, M. Mailliez a créé son entreprise avec une inépuisable énergie et... toutes les subventions publiques possibles et imaginables, dans cette zone de revonversion, sinistrée par l'effondrement de la sidérurgie.

Un des démarcheurs de M. Haddad rencontre donc un jour l'industriel. C'est le début d'une longue campagne publicitaire de l'entreprise de M. Mailliez, Escogypse, dans les pages de l'hebdomadaire l'*Unité*. De cette rencontre, deux versions : *« Ils m'ont demandé en échange des subventions, de faire un petit effort en faveur du Parti socialiste »* assure M. Mailliez. *« Pas du tout*, réplique M. Claude Estier, directeur de l'*Unité*. *Il a simplement considéré de lui-même qu'il devait faire un geste à l'égard des socialistes. »* M. Estier n'exclut cependant pas que l'OFRES ait pu *« suggérer »* ce geste à M. Mailliez : *« le marché de la publicité est un marché très dur. Les prospecteurs se battent comme des chiens ».* M. Estier reconnaît toutefois *« qu'il est vraisemblable que sa publicité ait été, disons de bonne volonté à notre égard ».*

M. Haddad, bien évidemment, dément que l'OFRES ait *« suggéré »* quoi que ce soit. *« Cela s'appelle simplement une action de soutien à un journal ou à des idées. Après tout, il y a bien des gens qui souscrivent des dizaines d'abonnements à la* Lettre de la Nation. *»* M. Mailliez, qui ne se veut nullement sympathisant du PS a pourtant poussé très loin le soutien. De novembre 1983 à mai 1985, il a versé environ trois millions de francs à *l'Unité*, soit l'équivalent, au tarif officiel, d'une centaine de pleines pages de publicité dans l'hebdomadaire. *L'Unité*, en tout et pour tout, en a publié trente-huit.

Les préfets-monnaie d'échange

Le robinet à subventions, un beau jour, s'étant tari — *« l'entreprise n'était pas à la hauteur des résultats annoncés »* explique-t-on au ministère de l'industrie, — M. Mailliez, furieux, son dossier compremettant sous le bras, fait le tour des rédactions parisiennes.

Voilà donc la discrète transaction d'Anzin portée par *le Canard enchaîné* sur la place publique, et du même coup les affaires de M. Haddab livrées à la curiosité. Daans la jungle de la publicité, M. Haddad a souvent dû, pour survivre, se résigner à utiliser des arguments tranchants. Ainsi, immédiatement après mai 1981, un de ses « amis », haut-fonctionnaire au cabinet du secrétaire d'État aux DOM-TOM de l'époque, M. Henri Emmanuelli, lui demande de créer des revues pour les préfectures des départements d'outre-mer. M. Haddad y applique ses recettes familières. Quelques semaines plus tard, des plaintes-verbales — des petits patrons locaux parviennent aux préfectures, notamment de la Martinique : les prospecteurs de M. Haddad auraient très nettement laissé entendre aux industriels annonceurs qu'un refus de leur part les exposerait à une brouille durable avec le préfet. Certains préfets n'auraient pas apprévié de se voir ainsi traités en monnaie d'échange.

Ce premier contact un peu « rude » avec les patrons de la Martinique, ne sera pas étranger à l'échec, quelques années plus tard, de la tentative de lancement d'un *Quotidien des Antilles*, apr M. Haddad. Il s'agit alors de concurrencer *France-Antilles*, le journal de M. Robert Hersant. Las ! le *Quotidien* capote après deux mois, notamment faute de publicité.

Dans son domaine de compétence — les journaux gratuis — M. Haddad est à l'abri de ce genre de déconvenue. Pour entretenir les bonnes relations avec *« ses »* maires et *« ses »* députés, il a pris l'habitude, chaque année, de les inviter à des *« seminaires »*, de préférence sous des cieux clément. Le dernier voyage, l'été dernier en Israël, a ainsi duré une semaine et rassemblé deux cents responsables politiques — la plupart avec leurs épouses — dont un ministre, M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, et plusieurs anciens ministres, dont MM. Michel Rocard et Louis Le Pensec.

A ces offensives de charme et à cette efficacité, nul ne s'oppose. M. Haddad a réussi une assez belle implantation à Tahiti, où il assure depuis plus d'un an la régie publicitaire de la télévision locale, Radio-France Outremer. Les premiers contacts avec M. Gaston Flosse, président (RPR) du gouvernement territorial furent orageux : *« Vous financez le PS »*, lance un jour M. Flosse à M. Haddad. Ce dernier saura si bien retourner la situation en sa faveur qu'il édite aujourd'hui... la revue du gouvernement territorial de M. Flosse.

Une tête de pont éventuellement utilisable pour amorcer, après le 16 mars, une opération de reconversion en direction de l'opposition actuelle, métropolitaine cette fois.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Propos et débats

M. Chirac : un scrutin pervers

M. Jacques Chirac a dénoncé, le mardi 18 février, à Strasbourg, « le scrutin pervers » *qu'est, selon lui, la proportionnelle.* « La prolifération des listes, *a-t-il expliqué,* ne fait qu'affaiblir ceux qui sont aptes à constituer un gouvernement de redressement de la France : il faut dissuader les électeurs qui voudraient porter leur voix sur des listes qui n'auront pas d'élus. »

M. Bérégovoy : un scandale

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, s'en est pris vivement au groupe Hersant, le mardi 18 février, au cours d'une réunion électorale à Saint-André de Cubzac, près de Bordeaux. Selon lui, M. Hersant « exige du RPR et de l'UDF une place pour ses candidats en contrepartie de ce qu'il leur apporte, et ceci dans le but de créer un groupe de pression à l'Assemblée nationale. C'est un des plus grands scandales de notre époque ».

M. Madelin : un battu et des battants

M. Alain Madelin, délégué général du PR, a affirmé, le mardi 18 février, à Conflans-Sainte-Honorine, que « la seule solution digne pour M. Mitterrand est de partir s'il perd». «Mais s'il reste, on teste », *a-t-il ajouté, avant de remarquer :* « Nous aurons un battu à l'Elysée et des battants à Matignon à condition que l'opposition soit unie autour de la plate-forme de gouvernement UDF-RPR. »

M. Pasqua : des ringards

M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, a affirmé, le mardi 18 février, à l'aéroport de Nîmes-Garons : « Il y a beaucoup plus de ringards chez eux *[les socialistes]* que chez nous, et nous ne verrons aucun inconvénient à ce qu'ils partent à la retraite. »

M. Lang : si par malheur...

M. Jack Lang a lancé, le lundi 17 février, un appel aux « millions de jeunes Français » *qui, assure-t-il, lui* « font confiance » *pour qu'ils votent socialiste, affirmant que,* « si par malheur la droite gagnait », *il ne serait plus ministre de la culture et qu'en outre* « l'œuvre culturelle serait en partie anéantie ».

Mme Laguiller : gauche-droite

Mme Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière, a estimé, le lundi 17 février, au micro de RTL que «la gauche mène une politique de droite» *visant à* «faire payer la crise par les travailleurs». *Elle a affirmé qu'il est possible de lutter contre le chômage* «en prenant aux capitalistes les capitaux servant à la spéculation pour créer des emplois», *et dénoncé* «la véritable guerre des classes» *que mène, selon elle, le patronat contre les travailleurs.*

M. Marchais : fanfaronnades

«Pour M. Fabius, le Parti communiste n'existerait plus», *a affirmé, le mardi 18 février, M. Georges Marchais, à fleury-Mérogis (Essonne).* «Ses fanfaronnades tournent à l'obsession car, pour réduire notre importance, il va jusqu'à nier notre existence. Mais c'est inefficace!» «Les socialistes perdent leur sang-froid», *a estimé le secrétaire général du PCF.* «Ils ont beau utiliser au maximum les médias, ils n'empêchent pas le Parti communiste de gagner chaque jour des électeurs.» — *(Corresp.)*

M. Soisson : le tout et la fraction

M. Jean-Pierre Soisson, député (UDF-PR) de l'Yonne a affirmé le lundi 17 février sur France-Inter qu'il n'y aura pas de groupe barriste au sein de la prochaine Assemblée nationale *« pour une simple raison »*, a-t-il expliqué : *« Quand on peut avoir le tout, on ne tente pas la fraction. »* Il a ajouté : *« Quand on pense qu'un rassemblement interviendra autour de Raymond Barre on ne joue pas au sein des formations un courant particulier qui sera un courant minoritaire. »* M. Soisson a estimé, d'autre part, *« le président de la République est descendu dans l'arène »* et que *« sa défaite sera à la mesure de son engagement. La France,* a-t-il déclaré, *n'est pas les Philippines et François Mitterrand n'est pas Marcos. Il se sera engagé et il perdra. En France, quand on perd les élections on quitte le pouvoir. »*

Le Contrat de la cohabitation

(Suite de la première page.)

Elle a pour but de définir au grand jour les liens entre un gouvernement et sa majorité, afin d'assurer la stabilité du premier, le contrôle de la seconde, la loyauté des deux. L'ancien président du conseil songeait à une forme de parlementarisme rationalisé.

Celle-ci peut tout à fait s'inscrire empiriquement dans notre système semi-présidentiel pour la durée d'une période de cohabitation. La sanction de son échec (ici comme dans la « République moderne ») *serait, de toute façon,* le retour devant les électeurs. Elle passe par trois préalables : une plate-forme commune de gouvernement, un vote de confiance, une alliance des partis concernés, exclusive de toute autre combinaison.

La plate-forme existe. Raymond Barre, ses lieutenants et ses fantassins la jugent globalement positive, même si le député du Rhône a peu de goût pour les programmes et que, se tenant soigneusement à l'écart des partis politiques, il n'a donc pas eu à la ratifier. Elle pourrait être complétée dès le premier *discours du chef du gouvernement* devant l'Assemblée soit par l'annonce d'un train d'ordonnances, comme l'avait suggéré Valéry Giscard d'Estaing, soit par un programme et par un calendrier qui postulerait une session extraordinaire dès le mois de juillet, comme vient de l'envisager Jacques Chirac.

Dans les deux cas ce serait d'ailleurs un premier test de la bonne volonté du chef de l'Etat et de son choix de jouer selon la règle commune cette périlleuse partie d'échecs. Le principe de poser la question de confiance a été proposé par Valéry Giscard d'Estaing et approuvé par Jacques Chirac. Raymond Barre a déjà annoncé qu'il ne la voterait pas et ses plus proches l'imiteront, mais l'ancien premier ministre a aussi expliqué qu'il ne pratiquerait aucune obstruction, qu'il ne constituerait aucun groupuscule, qu'il réagirait cas par cas, en conscience; et autodétermination ne signifierait ps forcément sécession. Raymond Barre pratiquerait l'indépendance-association.

Enfin, à l'UDF et au RPR, tout le monde écarte l'idée d'une grande coalition avec le PS, et personne n'a parlé d'une petite alliance avec le Front national. Les chiffres actuels d'intention de vote et les projections en sièges pour la future Assemblée rendent d'ailleurs les deux hypothèses inutiles.

Une telle méthode, en décorsetant la nouvelle majorité, en la soudant au gouvernement, offrirait au premier ministre l'autorité et la durée. Elle impliquerait certes des compromis, ne serait-ce qu'en politique étrangère ou dans le choix des plus hauts fonctionnaires : mais elle écarterait le spectre de groupes charnières, elle combattrait les effets délétères de la représentation proportionnelle, elle contiendrait pour deux années le chef de l'état dans les limites légales de ses attributions, tout en respectant sa personne et sa fonction.

Le président ne serait pas le chef de la majorité. Il resterait le premier des Français, mais il ne serait plus le maître absolu de l'exécutif. Cette « Constitution de 1986 » permettrait, en somme, la poursuite de la Ve République par d'autres moyens. Ce serait certes moins la République gaullienne telle qu'elle devrait être, que la Ve République telle qu'elle peut provisoirement fonctionner. Mais la Constitution n'est-elle pas une chose trop sérieuse pour la confier aux doctrinaires ?

ALAIN DUHAMEL.

Les intentions de vote selon la SOFRES

55 % A L'OPPOSITION
43 % A LA GAUCHE

Le Figaro a publié, dans ses éditions du mercredi 19 février, un nouveau sondage de la SOFRES sur les intentions de vote des Français, réalisé du 8 au 11 février auprès d'un échantillon national de mille personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de dix-huit ans et plus. Selon cette enquête, 55 % des personnes interrogées expriment l'intention de voter pour les listes de l'opposition et 43 % pour celles de la gauche. Par rapport à l'enquête de la SOFRES parue dans le même journal au début du mois de février, la gauche progresse d'un point dans les intentions de vote, tandis que l'opposition baisse de deux points.

Par rapport au même sondage réalisé en janvier, le gain de la gauche est de deux points, alors que l'opposition, au total, demeure en baisse de 2. Le PS passe, pour sa part, de 26 à 27,5 % d'intentions de vote ; l'extrême gauche progresse de 1,5 à 3 %; le PC reste stable à 11 %. A droite, le RPR et l'UDF totalisent 44,5 % (+ 0,5 % par rapport à janvier, — 0,5 % par rapport au début février). Le Front national, en revanche, paraît nettement en baisse : 7 % des personnes interrogées expriment l'intention de voter pour les listes du parti de M. Le Pen, contre 8,5 % au début du mois et 9 % en janvier.

débats

c : un scrutin pervers

govoy : un scandale

: un battu et des battants

squa : des ringards

g : si par malheur...

uiller : gauche-droite

hais : fanfaronnades

n : le tout et la fraction

POLITIQUE

LES SOCIO-PROFESSIONNELS DANS LA CAMPAGNE

MIDI-PYRÉNÉES : transmettre à la politique le virus du succès

De notre correspondant

Toulouse. – Qu'ils soient de Fleurance dans le Gers, de Mazères en Ariège ou même de Toulouse, certains candidats manifestent en apparence les mêmes réticences envers... le jeu politique. *« Je croyais que le débat régional était essentiellement économique. Grave erreur. Je crois que je suis parti un peu naïvement. Mais on ne peut pas rester à l'écart des pôles de décisions. »*

M. Yves Rispat est, à cinquante-quatre ans, l'un des « petits jeunes » de la politique en Midi-Pyrénées. Président de la chambre d'agriculture du Gers, responsable départemental de la FNSEA, il a décidé de se mettre en campagne parce que la régionalisation décentralise une bonne partie du pouvoir de décision. *« J'aurais pu envisager les législatives, mais ce n'est pas à Paris que l'on peut peser sur les décisions, et puis je n'ai pas d'ambitions politiciennes. »*

Déçu par la politique du gouvernement dans le domaine agricole, M. Yves Rispat a choisi son camp : l'opposition parlementaire, au sein de laquelle il a trouvé ses colistiers. *« Pour éviter le piège du corporatisme »*, dans un département où 30 % de la population active vit de la terre, il a pu ouvrir sa liste, banalement nommée « Pour le Gers » au secrétaire départemental du RPR, ainsi qu'au président de l'UDF, placés respectivement en deuxième et troisième positions.

L'homme fort de l'agriculture gersoise sait bien qu'il a quelques chances de siéger, au lendemain du 16 mars, à l'hôtel de la région. Mais les autres places seront chères. Outre ses concurrents de gauche, qui n'ont pas dit leur dernier mot dans ce département où ils réalisent généralement de bons scores, il devra se garder d'une autre liste de droite où UDF et RPR dissidents, parfois en congés forcés de parti, se partagent les places.

« Parrain » probable de cette liste régionale rivale dirigée par M. Henri Thomas, conseiller général CDS, qui s'estime « maltraité » par l'opposition officielle, M. Maurice Mességué. Le célèbre maire de Fleurance, chiraquien de cœur, n'en est pas à son coup d'essai. En 1978, il avait tenté vainement de devenir député.

Sans parti, *« un pauvre bonhomme comme lui »*, pour reprendre son expression, a su en vingt ans de présence dans le Gers s'entourer, créer son propre réseau de relations qui dépasse largement les frontières du département. *« Le capital ami est plus important que le capital argent »* se plaît-il à répéter, comme pour atténuer l'image d'une réussite économique dont Fleurance a largement bénéficié.

Bilans flatteurs

Alors que le Gers a perdu plus de 4 % de sa population de 1968 à 1982, « sa » ville est passée de 5 230 à 6 089 habitants, soit 17 % d'augmentation. L'emploi, c'est encore mieux ! Et le « guérisseur » d'afficher ses statistiques : 641 emplois nets créés en quinze ans. De quoi faire des envieux et donner à penser que les herbes sauvages, son entreprise, doivent croître et multiplier.

Aujourd'hui, M. Mességué a le triomphe tranquille du visionnaire, de celui qui a eu raison avant les autres. *« Le conseil général et la chambre d'agriculture poussent à la culture de ces plantes. Nous en importons 28 000 tonnes de pays étrangers à la CEE. Il y a quinze ans que je préconise ce type de développement pour le Gers. »*

A soixante ans, M. André Trigano, le frère de Gilbert, celui du Club Méditerranée, présente un profil de carrière assez symétrique. Il est lui aussi maire depuis 1971, à Mazères, une bourgade de l'Ariège de 2 800 habitants. Ce chef d'entreprise, qui affiche des préoccupations sociales et un train de vie sans complexe, a su accrocher à son tableau de chasse quelques belles implantations industrielles.

Dans cette bataille des emplois que se livrent communes et régions, M. Trigano peut s'appuyer sur des bilans flatteurs. 504 emplois créés en quinze ans à Mazères par la Compagnie internationale André Trigano, 130 emplois saisonniers pour réparer des tentes (cette fabrication est l'une de ses activités), une société de sous-traitance aéronautique, et maintenant, une maison de retraite créée par la Société Générale, une vingtaine d'emplois supplémentaires en 1986. En pays ariégeois, cela compte, au point qu'un de ses proches ne craint pas de dire que *« son nom vaut mieux qu'une étiquette »*.

Ancien MRG déclaré, élu conseiller général en 1982 face à une candidate socialiste, M. Trigano a mis sa bannière au clou, pour ratisser plus large et mordre sur l'électorat de centre droit. Il espère ainsi conquérir le deuxième siège de député de l'Ariège qui devrait aussi envoyer au Palais-Bourbon le socialiste Augustin Bonrepos. Y parviendra-t-il, au détriment de M. Henri Cuq, ami de M. Jacques Chirac ? *« Les Ariégeois aiment bien les gens qui les dominent »*, constate cet enfant du pays.

Pas de cocarde

En Haute-Garonne, M. Alain Rouleau fera son entrée en politique le 16 mars. Il a refusé la tête de liste RPR pour les régionales. *« Je ne voulais pas que ma candidature soit ressentie comme une candidature anti-Baudis. »* Du coup, le voilà en troisième position sur la liste conduite par M. Robert Huguenard. Ce quadragénaire est d'abord un chef d'entreprise, émule du modèle japonais, qu'il a su avec son frère adapter au marché et aux mentalités français. Dans son créneau, le sous-vêtement, l'entreprise Rouleau Guichard s'est taillée une belle part du marché des grandes surfaces.

M. Rouleau ne fait *« aucun complexe face aux membres de la classe politique. Mais il est parfois difficile de parler la même langue qu'eux. »* Pour lui, le vrai problème, c'est le chômage. Et de rappeler les revendications des chefs d'entreprise : allégement des charges, levée des contraintes, tout en admettant que *« la gauche au pouvoir a su réconcilier les Français et l'entreprise »*. *« J'ai des idées, je veux me rendre utile. J'aurais pu aussi bien aller sur une autre liste, l'UDF ou le PS, si on me l'avait proposé. »* Il tire déjà des plans sur la comète : redonner par exemple à Toulouse une bourse de cotation pour permettre aux entreprises d'accéder sur place au second marché... Ses autres projets, il ne les dévoilera qu'après le 16 mars.

M. Alain Rouleau s'est découvert, malgré ses réserves, la fibre politique. *« La jouissance, c'est d'être utile. Je n'ai pas envie de la cocarde. »* Avec vingt ans de moins que ses collègues du Gers ou de l'Ariège, il représente bien ces professionnels qui rehaussent à l'occasion le prestige d'une liste électorale et rêvent de prendre à bras le corps la chose publique pour lui appliquer les principes qui ont assis leur réussite dans le domaine privé de leurs affaires. L'entreprise n'est-elle pas appelée, selon un credo qui fait son chemin, à devenir un espace de cohabitation ?

GÉRARD VALLÈS.

VENDÉE : le patron du textile en rupture de ban

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. – En décidant de représenter une liste aux élections régionales, M. Marcel Albert, quarante-sept ans, PDG de l'entreprise textile « Albert SA » aux Herbiers, qui emploie mille salariés, a lancé une petite bombe dans le monde politique vendéen.

L'opposition UDF-RPR, unie autour du député barriste Philippe Mestre, croyait avoir bâti une liste homogène et représentative des différentes sensibilités oppositionnelles. Cette liste accueillait plusieurs représentants de milieux socioprofessionnels, le président de la chambre d'agriculture de Vendée, M. Joseph Gaborit, celui de la chambre des métiers, M. Roger Artaud, et l'ex-président de la chambre de commerce et d'industrie de la Vendée et des Pays de la Loire, M. Roger Desfontaine. Le reste faisait la part belle aux responsables RPR et UDF, ainsi qu'à plusieurs non-inscrits.

L'ancien maire gaulliste, M. Vincent Ansquer, tête de liste aux législatives, mais deuxième sur la liste des régionales derrière M. Mestre, fut accusé par des militants de son parti d'avoir « bradé » les intérêts du mouvement chiraquien dans le département. Dans le même temps, certains industriels tenus à l'écart de la liste unie d'opposition, fourbissaient leurs armes. M. Albert était de ceux-là. Ses appels du pied répétés en direction des responsables du RPR et de l'UDF, ainsi que du mouvement UNIR de M. Jean-Maxime Levesque, dont il fait partie, n'ayant pas abouti, le patron du textile vendéen décidait de présenter sa propre liste.

Ce chef d'entreprise novateur a connu dans le passé quelques démêlés avec la CFDT pour avoir mis en place un système d'horaires à la carte et de crédit d'heures. Il n'en est pas à son coup d'essai électoral. Adjoint au maire des Herbiers, commune industrielle de onze mille habitants, il a été nettement battu aux élections cantonales de 1979. Cette fois, M. Albert a mis le paquet : il s'est assuré les services d'une conseillère en communication.

H. L.

L'allégement des impôts locaux à Paris

Le consommateur paie pour le contribuable

En 1986, les locataires, propriétaires, commerçants et industriels parisiens paieront probablement moins d'impôts locaux qu'en 1985. Cette information a été donnée par M. Alain Juppé, adjoint de M. Jacques Chirac, chargé des finances, aux élus du conseil de Paris qui, lundi 17 février, avaient à décider le vote des impôts locaux prélevés dans la capitale : la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe professionnelle. Ces impôts seront respectivement de 9,39, 5,67 et 10,40 %, tous en diminution de quelques dixièmes de point sur l'an passé.

Les Parisiens comptaient déjà parmi les contribuables locaux les moins taxés de France. Ce privilège va encore s'accentuer. Quant à M. Jacques Chirac, il entend donner à ce phénomène une valeur d'exemple et en tirer le maximum de bénéfice politique.

Paris est, depuis fort longtemps, une ville riche et choyée par l'Etat. L'activité économique y est soutenue, le commerce florissant. Certes, la capitale a perdu en vingt ans une bonne part de ses ateliers de production mais les sièges des grandes entreprises sont restés et se sont même multipliés. Les activités dites tertiaires ont compensé les pertes et au-delà. Il en résulte que le revenu moyen des Parisiens (près de 60 000 F en 1980) bat tous les record de France. Il est, par exemple, près de deux fois celui des habitants du Limousin.

En outre la valeur des immeubles est élevée et les loyers sont chers. Pour les services chargés d'établir les impôts locaux cela veut dire que les potentialités fiscales des Parisiens comptent parmi les plus fortes de l'Hexagone. Il suffit d'exploiter ce « gisement » avec sagesse, c'est-à-dire d'appliquer à des bases fiscales fortes des taux modérés pour en obtenir un rendement fort convenable. M. Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, a noté que le potentiel fiscal de la capitale est tellement exceptionnel qu'on a pu lui faire rendre 30 % de plus en quatre ans (de 5 milliards de francs en 1982 à 6,7 milliards en 1986) avec une augmentation modeste des cotisations individuelles. Non seulement la ponction se fait sans douleur auprès de chacun mais d'évidence le prélèvement global exercé sur l'économie parisienne a été allègrement supportée.

En l'espèce, les responsabilités sont partagées. Les bases fiscales sont établies par l'Etat et les taux des impôts sont votés par les élus de Paris. Si ces derniers n'ont pas de pressants besoins d'argent ils peuvent se montrer bon princes. C'est le cas dans la capitale depuis longtemps car – et c'est la seconde caractéristique de l'agglomération – Paris a été la première des grandes métropoles françaises à se doter des équipements les plus coûteux. L'adduction d'eau, les réseaux d'égoûts, la grande voirie, le ramassage et le traitement des ordures ménagères, la construction des bâtiments municipaux, le métro, tout cela date déjà, pour l'essentiel du siècle dernier.

> *Les Parisiens sont les contribuables les moins taxés de France. La ville est riche, les équipements sont amortis et de nombreux services ont été privatisés.*

L'urbanisation de Paris étant stabilisée depuis des décennies et sa population plutôt en baisse, ses équipements n'ont guère besoin d'être étendus, seulement d'être entretenus et modernisés. Cela n'est évidemment pas le cas des grandes villes de province dont les aides ont à faire face à d'énormes dépenses d'investissements. Comme elles ne bénéficient pas des richesses de la capitale, elles en sont réduites à taxer plus lourdement leurs contribuables. Les élus de Marseille, par exemple, ont voté en 1985 un taux de taxe d'habitation quatre fois plus élevé que celui de Paris, ceux de Toulouse un taux de taxe foncière triple de celui de la capitale, ceux de Nice un taux de taxe professionnelle qui équivaut à trois fois celui payé par les industriels parisiens. La couleur politique des municipalités importe peu en l'occurrence. C'est une affaire de besoins et de ressources exploitables. La richesse parisienne permet d'ailleurs aux élus de la capitale de jouer habilement sur les trois impôts locaux : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle. la première, qui frappe les locataires et occupants d'appartements, est la plus impopulaire. Les édiles parisiens n'ont jamais trop pesé sur elle car ils savent qu'ils peuvent compter sur les fortes taxes professionnelles payées par les sièges des grandes sociétés. Ils ont même pu exonérer totalement de la taxe d'habitation 220 000 foyers au revenu modeste, soit plus de 20 % des assujettis. La taxe d'habitation ne représente que le quart des ressources fiscales de Paris et les locataires parisiens n'y consacrent que 1,33 % de leur revenu contre 1,83 % dans le reste de la France (1). Les élus banlieusards du Val-d'Oise, par exemple, moins bien dotés en industries, sont obligés de compter à 34 % sur la taxe d'habitation pour alimenter leur budget.

Sous-traitances

Cependant, il est du pouvoir des édiles de gérer leur dossier au plus serré et, s'il le faut, de renoncer à certaines dépenses. M. Chirac et ses adjoints affirment que s'ils arrivent à modérer la pression fiscale c'est qu'ils sont d'excellents gestionnaires. C'est peut-être vrai mais on constate que nombre des grandes cités prennent, elles aussi, le chemin de la modération fiscale. En 1985 par exemple, a moitié des municipalités de plus de 200 000 habitants ont diminué le taux de leurs impôts locaux.

Et, là encore, Paris profite de son passé. La capitale a été, durant un siècle, administrée par des préfets qui *« ne faisaient pas de folies »*. Le corps des fonctionnairs municipaux (40 000 personnes) est certainement le plus étoffé, le plus compétent et le plus chevronné de France.

Depuis deux ans – et c'est cela la nouveauté – M. Chirac s'efforce à la fois de la dynamiser et de le réduire. Certains services, comme la fabrication des cercueils, l'impression du Bulletin municipal officiel, la distribution de l'eau, le ramassage de certaines ordures ménagères ont été soumis à des entreprises privées. Bien entendu, si ce ne sont pas les contribuables ce sont les usagers qui paient. Ainsi la privatisation de la distribution de l'eau se traduit peut-être par un allègement des investissements de la ville mais à coup sûr pour les Parisiens par une hausse de 25 % en dix-huit mois du prix du mètre-cube. Comme le disait imprudemment M. Jean Tibéri, premier adjoint de Jacques Chirac, pour critiquer le gouvernement : *« Il est à la portée de n'importe qui de diminuer les impôts en se défaussant sur le voisin. »*

Enfin, à cette politique de privatisation s'ajoute, cette année, une volonté d'austérité qui ne touche pas les crédits de fonctionnement mais ceux des investissements. Les sommes qui y sont affectées en 1986 diminuent de 7,3 % par rapport à 1985 (*le Monde* du 19 décembre 1985). L'avenir dira si cette cure de libéralisme économique – moins d'impôts mais moins de dépenses publiques – sera du goût des Parisiens. C'est en tout cas, pour M. Jean Tibéri *« une des grandes priorités nationales de toute politique de redressement et cette politique sera poursuivie à Paris jusqu'à la fin de la mandature c'est-à-dire jusqu'en 1989 »*.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) Taxe d'habitation, revenus et impôts sur le revenu en 1980, par Annick Duché et Christian Pontagnier, dans *Économie prévision*, numéro 67, année 1985, ministère de l'économie et des finances.

POLITIQUE

DANS L'ESSONNE

M. Serge Dassault et l'argent du désordre

Combien coûte une campagne électorale ? M. Serge Dassault pourrait fournir la réponse à cette éternelle question sans réponse, le soir du 16 mars, à deux conditions : que les électeurs de l'Essonne accordent *à sa liste les 9 à 10 % de voix nécessaires* qui lui permettraient d'être élu ; que l'héritier du célèbre constructeur d'avions veuille bien ouvrir ses livres de comptes. A voir la multitude de panneaux publicitaires où il affiche sa photo, ses slogans ou son seul nom, les pages de publicité qu'il achète dans les hebdomadaires locaux pour se montrer en compagnie de tous les grands de ce monde et de tous les présidents de la République depuis 1958, la facture sera élevée. Si lourde en tout cas qu'il se demande même *« comment font les autres candidats pour me suivre ? »*.

L'UDF, tout particulièrement, ne se laisse pas distancer : affiches proclamant tout à la fois le soutien de Raymond Barre et de François Léotard, caravane publicitaire avec projection de clips de promotion, édition d'un livre... les giscardo-barristes ne semblent pas non plus manquer d'argent ni de militants, car ils assurent une présence active sur les marchés, qui surprend même les communistes, grands spécialistes habituellement de ce type de campagne. Pour eux, l'affaire est d'importance : il leur faut tenter de sauver leur deuxième siège, qui n'est rien moins que celui dévolu au directeur de cabinet de M. Barre, M. Pierre-André Wiltzer.

La campagne aurait pu être calme dans l'Essonne, tant les rapports de forces paraissent établis de longue date. Même à l'UDF, la composition de la liste — au moins celle pour les législatives — n'avait pas posé trop de difficultés. Une fois que le CDS eut admis ne pas pouvoir exiger une position d'éligible, la tête de liste revint tout naturellement à celui qui, depuis 1980, apparaît comme l'homme fort de l'UDF dans le département, M. Michel Pelchat, un ancien militant socialiste, qui quitta le PS dès qu'il obtint un premier mandat de conseiller général sous cette étiquette, en 1976. La deuxième place revint sans difficulté au directeur de cabinet de M. Barre. L'ancien premier ministre avait rangé M. Wiltzer parmi ses trois fidèles pour lesquels il exigeait une place intéressante. Celle de l'Essonne l'était sans conteste, l'UDF pouvant légitimement espérer *avoir deux élus sur dix places en* jeu.

M. Serge Dassault vint troubler la partie. Depuis 1978, cet industriel qui tient tant à se faire un prénom joue son propre jeu dans l'Essonne. Jusqu'alors, cela ne gênait pas trop les grands partis, car il se battait *dans un fief communiste*, Corbeil-Essonnes, pour lequel les postulants à la candidature de principe ne se bousculaient pas. Cette fois encore, l'UDF ne s'inquiète pas. Elle pensait qu'il trouverait asile dans sa famille la plus proche, le RPR. N'avait-il pas signé le « pacte RPR pour la *France* » ? *Lui-même n'annonçait-il* pas qu'il serait troisième sur la liste chiraquienne ? Des assurances semblaient bien lui avoir été données au niveau national. C'était oublier les souhaits des responsables locaux et les calculs électoraux.

Un parachuté, passe encore. Mais que le troisième élu soit une personnalité extérieure au mouvement, c'était trop pour un parti qui a su se structurer, conquérir de nombreux cantons et plusieurs villes et qui détient la présidence du conseil général, même si aucun de ses dirigeants n'a pu s'imposer comme le patron du département. L'arrivée de M. Jean de Préaumont, député de Paris depuis 1961, fut acceptée parce qu'il n'était pas possible de faire autrement (quitte à recevoir un parachuté, les responsables locaux du RPR auraient préféré une personnalité plus brillante). Mais M. de Préaumont, sagement, ne paraît pas vouloir devenir le leader des chiraquiens de l'Essonne. Puis le fils d'un autre député parisien, M. Alain Kaspereit, leur fut aussi imposé en position éligible sur la liste régionale, au détriment d'élus locaux qui souhaitaient pourtant renforcer leur assise. La coupe était pleine. M. Dassault l'a fait déborder.

Paris n'insiste pas. Les premiers sondages montrèrent que M. Dassault prendrait essentiellement ses voix à l'UDF, que cela ne ferait pas perdre de sièges au RPR, dont les trois places étaient bien accrochées sans qu'une quatrième soit sérieusement envisageable. En revanche, cette candidature dissidente avait toute chance de fermer la porte du Palais-Bourbon à M. Wiltzer... Les chiraquiens n'avaient rien à perdre et tout à gagner.

Cette bataille en solitaire n'ennuie pas M. Dassault, bien au contraire. Ne rien devoir à personne, être élu sur son seul nom et sur son propre programme le satisfait pleinement. Mais pourquoi, lorsque l'on exerce des responsabilités industrielles aussi importantes, vouloir à tout prix siéger à l'Assemblée nationale ? Suivre l'exemple de son père, certes, mais que ce soit de manière différente n'est pas pour lui déplaire, tant Serge souffre de n'être connu d'abord que comme le fils de Marcel. En fait, le fils Dassault espère bien qu'un mandat de député pourra faciliter le règlement de la dénationalisation des Avions Marcel Dassault, entreprise dont il est loin de se désintéresser.

Trop sérieux

Officiellement, il ne fait pas confiance aux grands partis pour appliquer un *« vrai programme libéral »* pour l'économie. Le seul titre dont il veut se prévaloir est celui de chef d'entreprise : *« La politique est quelque chose de trop sérieux pour être laissée aux politiciens »*, dit-il sans rire. Tant pis s'il sait que la loi sur les incompatibilités l'obligera à abandonner le titre de PDG de l'Electronique Serge Dassault, tant celle-ci travaille avec l'Etat. Mais son père, là encore, a montré le chemin : un titre de « conseiller » peut suffire pour rester le vrai patron !

Ouvrir sa liste aux familles politiques dont il guigne l'électorat ne fut pas trop difficile. Son second est M. Olivier Passelecq, secrétaire national du CNIP (le Front national est *représenté* dans l'Essonne par un autre secrétaire national, M. Michel de Rostolzan, au titre du Rassemblement national). Plusieurs responsables du CDS figurent aussi sur cette liste : déception de ne pas avoir été retenus par l'UDF officielle, mais aussi — peut-être — façon de renvoyer l'ascenseur aux barristes qui, par leur soutien à Mme Boutin dans les Yvelines, mettent à mal le leadership de M. Tenaillon, membre du CDS.

Un instant de panique régna à l'UDF. Avoir le double patronage, par voix d'affiches et par une présence physique, de M. Raymond Barre et de M. François Léotard, dont la femme figure sur la liste de M. Pelchat, ne suffirait pas à faire élire M. Witzer. Des pressions *furent excercées sur* les CDS dissidents. Demande fut faite au RPR de faire cause commune contre M. Dassault, comme c'est le cas dans les Yvelines contre Mme Boutin. Un refus poli fut opposé.

La gauche, bien entendu, se réjouit de cette division. Les socialistes, assurés de faire élire trois de leurs sortants, ne désespèrent plus d'obtenir le retour au Palais-Bourbon de leur quatrième député, d'autant qu'ils ont convaincu le MRG de faire cause commune avec eux, contrairement à ce que prévoyait l'accord national.

L'espoir est encore plus grand chez les communistes, qui escomptent que le siège perdu par la droite leur reviendra, ce qui leur donnerait ainsi deux députés. Pour accroître leurs chances, ils ont fait appel *« à des gens qui ont fait leurs preuves »*. C'est donc M. Roger Combrisson, ancien député qui dispose d'une aura personnelle incontestable, qui mène leur liste. Même les contestataires de la ligne communiste officielle sont satisfaits de ce choix. Mais cela suffira-t-il à ramener les militants du Parti communiste qui *ont abandonné depuis quelques mois* (la moitié des effectifs de la fédération) ? Les socialistes aussi espèrent les attirer en faisant donner M. Fiszbin.

La proportion joue à plein : on se bat à coups de millions pour un ou deux sièges qui se joueront à quelques centaines de voix. Mais,ici, « le dissident », contrairement à ce qui se passe dans les autres départements, ne manque pas du nerf de la guerre : l'argent.

THIERRY BRÉHIER.

CANDIDATE EN GIRONDE

Mme Le Pen épouse le parti des « déçus du Front national »

En procès de divorce avec son mari, Mme Pierrette Le Pen a décidé de s'engager dans la bataille électorale aux côtés des dissidents du Front national regroupés à l'intérieur du Front d'opposition national (FON) qui réunit, depuis l'été dernier, les contestataires de plusieurs départements. Elle figurera en deuxième position sur la liste législative conduite en Gironde par un ancien militant du Front national, M. Bernard Michelet, qui avait été le porte-drapeau de M. Le Pen dans le canton de Cauderan en mars 1985 et qui a rejoint d'autres animateurs de l'extrême-droite départementale exclus en août du mouvement « lepéniste ».

« Je fais acte de candidature parce que j'ai été sollicitée, en Gironde et ailleurs, par beaucoup de militants, déçus du Front national, des gens purs, courageux, qui ne savent plus, souvent, vers qui se tourner, nous a déclaré Mme Le Pen. *La vraie droite, c'est ce que n'est plus le Front national, d'abord l'honnêteté et la fidélité à ses convictions. Quand on est un parti de droite*, ajoute Mme Le Pen, *on n'accepte pas les compromissions qu'a acceptées M. Le Pen depuis les élections européennes de juin 1984. Pour ma part, l'affaire Pordéa été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. »*

Mme Le Pen nous a confirmé, le lundi 17 février, à propos justement de l'« affaire Pordéa », l'exactitude, quant au fond, des informations publiées le 29 décembre dernier par le *Sunday Times*, reprises et complétées le 12 février par *Libération*, selon lesquelles M. Gustav Pordéa aurait « acheté » son élection à l'Assemblée européenne sur la liste du Front national en 1984, pour une somme de 500 000 dollars versés par l'intermédiaire de la Banque Darier de Genève. Mme Le Pen nous a également confirmé que son mari avait accueilli l'offre de M. Pordéa — présenté à l'époque aux électeurs français comme un émigré polonais — malgré ses propres mises en garde et cellesde certains de ses amis. Ceux-ci accusaient déjà M. Pordéa, comme l'a fait ensuite la presse, d'être, en réalité, un agent communiste manipulé par les services secrets roumains (mais *contrôlé, en fait*, selon *Libération*, par la DST).

A. R.

A PARIS

Les Verts : « la gauche s'est appropriée les forces vives de la nation »

Les écologistes parisiens seront *« souriants »*, mais pas *« gentils »* pour autant, ont-ils prévenu en présentant leurs listes le 18 février. Et ils s'affirment *« à la fois verts et ouverts »*, comme pour conjurer les accusations de dogmatisme, voire de totalitarisme, dont les crédite parfois M. Brice Lalonde, qui se présente contre eux à Lyon. Comme gage de cette ouverture, les Verts-Paris Ecologie ont choisi deux têtes de liste qui ne se revendiquent pas *« écologistes »* : M. René Dumont, tête de liste aux législatives — et ancien candidat écologiste à la présidentielle de 1974, — se présente comme *« tiers-mondiste »* ; M. François Lamy, tête de liste aux régionales, ne revendique que la qualité de *« défenseur du consommateur »* — il a dirigé pendant dix ans la revue *Que choisir ?* et milité à l'UFC (Union française des consommateurs).

Ouverture, cependant, ne signifie pas tendresse. *« Paris est une ville où on est en danger d'empoisonnement »*, affirme M. Dumont, qui proclame d'autre part sa volonté de lutter contre le projet de Disneyland de Marne-la-Vallée. Son deuxième de liste, le journaliste Jean Carlier, constate, à ce propos, *« la faillite d'une société où les aciéries lorraines sont sauvées par les Schtroumpfs et la région parisienne par Mickey »*.

Quant au « consumériste » François Lamy, il annonce son intention de *« politiser »* les élections régionales : *« La gauche s'est appropriée les forces vives de la nation »*, dit-il. Et il s'en prend autant au *« discours monolithique de Jospin »* qu'au *« vide du programme de Dominati, qui ne propose qu'une chose : une police municipale »*. Les Verts dénoncent à ce propos l'incohérence d'une politique qui *« multiplie les parkings souterrains et, donc, les zones d'insécurité »*.

Les Verts-Paris Ecologie pronostiquent *« une demi-douzaine d'élus »*. Ces élus verts, non inscrits, *« ne s'agrégeront à aucun groupe »*.

A MARSEILLE

Les listes « beur » se retirent

M. Camel Adjina a annoncé, le mardi 18 février, sa décision de retirer les listes qu'il devait conduire dans les Bouches-du-Rhône aux élections régionale et législative (*le Monde* du 15 février) sous le nom de « Sahra », du nom du journal marseillais des jeunes issus de l'immigration. M. Adjina tire ainsi les conséquences de l'échec du meeting-concert qu'il avait organisé vendredi. Ce soir-là, quelques centaines de personnes seulement étaient venues apporter leur soutien aux listes « Sahra » et écouter le groupe rock algérien Raïna Raï dans la salle Vallier de Marseille, qui peut en contenir cinq mille.

Déçu, l'ex-candidat accuse les associations France et SOS Racisme — dont le président, M. Harlem Désir, était présent — de lui avoir promis leur soutien sans pour autant mobiliser leurs troupes. Mais l'insuccès de ce qui devait être, dans l'esprit de ses promoteurs, le premier grand meeting électoral beur, confirme et symbolise l'émiettement de la « seconde génération » et sa très grande réticence à s'impliquer dans le jeu politique traditionnel.

Ancien militant socialiste, chargé de mission au conseil régional de Provence-Côte d'Azur jusqu'à une date récente, M. Camel Adjina, vingt-neuf ans, avait annoncé sa candidature (*le Monde du 19 novembre* 1985) avec l'intention de sensibiliser les jeunes d'origine immigrée à la question des droits civiques et de hâter la reconnaissance d'une *« minorité nationale maghrébine »*. Il a depuis lors été la cible de plusieurs agressions. Aujourd'hui, il explique son retrait par le souci de *« ne pas offrir sur un plateau un siège supplémentaire à la droite »*, estimant que les suffrages qui se seraient portés sur ses listes le 16 mars auraient seulement privé la gauche d'un siège au profit de l'opposition, sans être suffisamment nombreux pour assurer sa propre élection. Il abandonne la partie avec 150000 F de dettes. *« Mars 86 n'a jamais été une fin en soi »*, assure calmement M. Adjina, qui vise à présent les élections municipales de 1989. *D'ici là, il agira pour que les* partis de gauche — qui *« nous ont oubliés »* — respectent leurs engagements et leurs principes. Le candidat autonome malheureux n'oublie pas qu'il avait d'abord tenté, en vain, d'obtenir une place sur les listes marseillaises du PS.

Th. Be.



du désordre

mais aussi – peut-être – façon de renvoyer l'ascenseur aux barristes qui, par leur soutien à Mme Boutin dans les Yvelines, mettent à mal le leadership de M. Tenaillon, membre du CDS.

Un instant de panique régna à l'UDF. Avoir le double patronage, par voix d'affiches et par une présence physique, de M. Raymond Barre et de M. François Léotard, dont la femme figure sur la liste de M. Peichat, ne suffirait pas à faire élire M. Witzer. Des pressions furent exercées sur les CDS dissidents. Demande fut faite au RPR de faire cause commune contre M. Dassault, comme c'est le cas dans les Yvelines contre Mme Boutin. Un refus poli fut opposé.

La gauche, bien entendu, se réjouit de cette division. Les socialistes, assurés de faire élire trois de leurs sortants, ne désespèrent plus d'obtenir le retour au Palais-Bourbon de leur quatrième député, d'autant qu'ils ont convaincu le MRG de faire cause commune avec eux, contrairement à ce que prévoyait l'accord national.

L'espoir est encore plus grand chez les communistes, qui escomptent que le siège perdu par la droite leur reviendra, ce qui leur donnerait ainsi deux députés. Pour accroître leurs chances, ils ont fait appel « *à des gens qui ont fait leurs preuves* ». C'est donc M. Roger Combrisson, ancien député qui dispose d'une aura personnelle incontestable, qui mène leur liste. Même les contestataires de la ligne communiste officielle sont satisfaits de ce choix. Mais cela suffira-t-il à ramener les militants du Parti communiste qui ont abandonné depuis quelques mois (la moitié des effectifs de la fédération) ? Les socialistes aussi espèrent les attirer en faisant donner M. Fiszbin.

La proportion joue à plein : on se bat à coups de millions pour un ou deux sièges qui se joueront à quelques centaines de voix. Mais ici, « le dissident », contrairement à ce qui se passe dans les autres départements, ne manque pas du nerf de la guerre : l'argent.

THIERRY BRÉHIER.

MARSEILLE

beur » se retirent

explique son retrait par le souci de « *ne pas offrir sur un plateau un siège supplémentaire à la droite* », estimant que les suffrages qui se seraient portés sur ses listes le 16 mars auraient seulement privé la gauche d'un siège au profit de l'opposition, sans être suffisamment nombreux pour assurer sa propre élection. Il abandonne la partie avec 150 000 F de dettes. « *Mars 86 n'a jamais été une fin en soi* », assure calmement M. Adjina, qui vise à présent les élections municipales de 1989. D'ici là, il agira pour que les partis de gauche – qui « *nous ont oubliés* » – respectent leurs engagements et leurs principes. Le candidat autonome malheureux n'oublie pas qu'il avait d'abord tenté, en vain, d'obtenir une place sur les listes marseillaises du PS.

Th. Be.

DITES LA VÉRITÉ À "L'HEURE DE VÉRITÉ"

Non Monsieur Jospin ! Le chômage n'a pas baissé en 1985 !

• Nous écoutons avec stupéfaction le gouvernement entonner l'hymne à la moisson en ces termes :
"Françaises, Français, vous avez semé dans la rigueur, voici mûrir les beaux épis de la moisson et déjà le chômage baisse en 1985."

• Nous rappelons deux réalités reconnues de tous :

En 1985, le nombre d'emplois disponibles a diminué,

en 1985, le nombre de candidats à l'emploi a augmenté.

• Et nous posons une question simple :
Comment, avec moins d'emplois et plus de candidats, le chômage a-t-il pu baisser en 1985 ?

• La réponse est aussi simple que la question : avec 120 000 emplois de moins et 130 000 jeunes de plus, le chômage a augmenté de 250 000 en 1985, c'est-à-dire aussi vite qu'en 1984, 1983 et 1982. La politique de rigueur n'a servi à rien pour l'emploi.

Le bilan socialiste de l'emploi, c'est d'avoir détruit 100 000 emplois par an alors que la précédente majorité en créait 100 000 par an avant 1981.

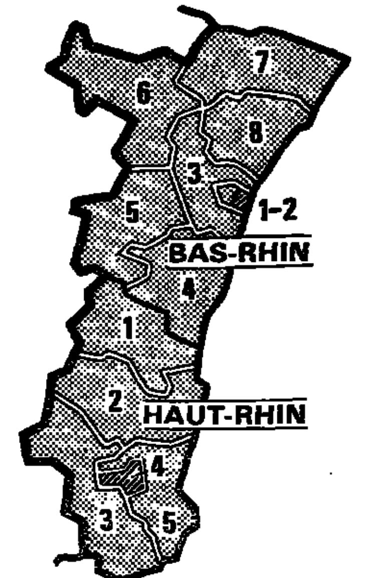
Au 1er Janvier 1986, le nombre d'emplois en France est revenu au niveau du 1er Janvier 1976.

**5 ANS DE SOCIALISME
= 10 ANS DE PERDUS POUR L'EMPLOI.**

Ce communiqué a été préparé par les experts qui établissent depuis trois ans l'indicateur ARIES du chômage réel, égal à 3 040 000 chômeurs au 1er Janvier 1986, à comparer à 1 600 000 chômeurs au 1er Juin 1981.

ARIES, 16 avenue Pierre-Ier-de-Serbie, 75016 Paris.

ALSACE



Députés sortants :
Droite
Gauche

Régionalisme d'abord !

Plus que dans d'autres régions au caractère moins spécifique, c'est l'appartenance à une province qui prédomine dans les deux départements alsaciens. Les problèmes régionaux, sous le thème général d'*« un projet pour l'Alsace »*, préoccupent aussi bien les candidats au conseil régional que ceux à la députation. Sauf que parmi ces derniers il y a toujours l'ambition avouée d'obtenir le portefeuille de « ministre alsacien » que possède aujourd'hui un élu du Haut-Rhin, le socialiste Jean-Marie *Bockel*.

L'Alsace compte aujourd'hui cinq députés UDF, six RPR et deux socialistes. Partagés au fil de son histoire récente entre gaullistes et démocrates-chrétiens, les départements alsaciens n'ont jamais laissé une grande place à la gauche. Avec l'accroissement de treize à seize du nombre des sièges à l'Assemblée nationale, l'UDF nourrit de sérieux espoirs de confirmer sa suprématie. Toutefois le RPR haut-rhinois a longuement renouvelé ses candidats, ce que n'a pas fait l'UDF qui a partout privilégié les sortants. Et c'est en raison de sa forte personnalité que M. Joseph Klifa, maire de Mulhouse, a pu se hisser à la deuxième place, éligible, sur la liste UDF du Haut-Rhin.

Dans le Bas-Rhin, en revanche, la situation est plus agitée, et la droite comme *la gauche s'y sont fissurées. Les centristes* espèrent ainsi profiter des divisions du RPR pour effectuer une remontée. Une scission s'est en effet produite dans le parti de M. Chirac, un certain nombre de Strasbourgeois contestant la personnalité de M. André Bord, ancien « ministre alsacien », soutenu par le président du RPR. L'UDF va naturellement tenter de profiter des divisions de ses alliés pour conserver sa prééminence dans la représentation parlementaire du Bas-Rhin. Elle compte notamment sur la sympathie qu'inspire M. Barre *dans l'électorat qui fut giscardien* mais qui retrouve ses origines centristes. Le député du Rhône présidera un meeting à Strasbourg le 11 mars.

Dans le camp socialiste, les divisions sont également profondes. Les rocardiens entraînés par M. Alfred Muller, maire de Schiltigheim, et seul conseiller général socialiste du Bas-Rhin avant de démissionner du PS, ont fait scission et ils présentent une liste du Mouvement démocratie alsacienne. Ils n'ont pas admis la décision des instances parisiennes du PS de confier la tête de liste à M. Oehler, seul député sortant mitterrandiste. Mais tous les rocardiens ne sont pas d'accord entre eux. A gauche, *l'une des causes de cet éclatement* se trouve dans la décision du gouvernement d'installer le Synchrotron à Grenoble, après l'avoir promis à Strasbourg.

Au RPR, comme au PS, le réflexe alsacien a provoqué la contestation des décisions des états-majors parisiens. Les élections législatives auront ainsi une forte tonalité régionaliste. A l'assemblée régionale, le monopole de la droite est aujourd'hui quasi absolu, puisqu'elle ne laisse au PS que deux sièges sur quarante. La véritable opposition y est plutôt représentée par le RPR, qui n'a que quinze sièges contre vingt-trois à l'UDF. Le scrutin du 16 mars va donc rééquilibrer la représentation régionale en donnant au PS une place plus large parmi les quarante-sept nouveaux sièges. Si le PC ne semble pas inquiéter les autres listes, l'inconnue demeure en ce qui concerne *les Verts et le Front national. – A. P.*

BAS-RHIN : éclatements en tout genre

De notre correspondant

Strasbourg. – La « majorité alsacienne » ne voulait pas de listes séparées. En septembre dernier, l'accord était pratiquement noué : RPR et UDF, dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin, devaient aller au scrutin ensemble. *« L'union permet à la majorité alsacienne de décrocher plus de sièges que des listes séparées »*, commentait le président du conseil général du Bas-Rhin, l'ancien ministre, M. Daniel Hoeffel (UDF).

Depuis, cette alliance a éclaté. Pour des raisons tactiques bien sûr – les militants veulent récolter les fruits de la proportionnelle, – mais aussi à cause d'un homme. Cet homme, c'est M. André Bord, ministre douze années durant (de 1966 à 1978), ancien député (UNR puis UDR), ancien président du conseil général comme du conseil régional, actuel président du Racing-Club de Strasbourg et seulement conseiller municipal de la ville. M. Bord, qui a incarné des années durant le mouvement gaulliste dans le département, avait été battu aux élections cantonales de 1979 à La Meinau par M. Daniel Hoeffel, dans un scrutin symbolique de la reprise en main des rênes en Alsace par les centristes. M. Hoeffel lui avait d'ailleurs déjà succédé comme « ministre alsacien » dans le gouvernement Barre.

M. Bord veut faire un come-back. Alors que tous les députés sortants se retrouvent en tête de liste dans leurs formations respectives, le président du Racing a pris la troisième place de la liste RPR, aux dépens de M. Germain Sprauer, député sortant. Fort du soutien direct de Jacques Chirac, il a ainsi provoqué l'une des crises les plus graves du RPR bas-rhinois, pourtant déchiré depuis de longues années. Le 23 novembre, derrière le conseiller général (RPR) de Niederbronn, M. Alfred Pfalzgraff, se retrouvaient des dizaines d'élus pour dénoncer le « diktat » de Paris et créer un véritable courant, le Rassemblement pour la région Alsace (RPR-A), qui a déjà annoncé ses têtes de liste et mène une campagne offensive dans la presse régionale. Quinze élus ont été exclus du RPR, quelques autres se sont mis « en congé de parti » par solidarité, et seul M. Robert Grossmann, adjoint au maire de Strasbourg, semble vouloir revenir dans son parti d'origine.

L'UDF, à côté de son remuant partenaire, joue la « force tranquille ». Elle tient les présidences des deux conseils généraux, les trois mairies principales (Strasbourg, Mulhouse et Colmar), et surtout la *présidence de la région*. Elle a longtemps hésité pour constituer ses listes, incomplètes encore fin janvier. M. Adrien Zeller, maire de Saverne, sera tête de liste législative devant les trois autres députés sortants. En cinquième place, M. Marc Reymann, délégué départemental de l'UDF, espère bénéficier du neu*vième siège que le nouveau mode de* scrutin offre au Bas-Rhin.

Les ambitions des rocardiens

En revanche, il a fallu trancher dans le vif pour les régionales. M. Marcel Rudloff, président sortant, a appelé notamment à ses côtés l'adjoint au maire et animateur de théâtre et de cabaret alsacien M. Germain Muller, et l'ancien président de la Confédération du Crédit mutuel, M. Théo Braun.

En filigrane, les stratèges des formations *ici majoritaires n'oublient* pas de penser au futur « ministre alsacien ». C'est sous cet éclairage qu'il faut comprendre les résistances au retour de M. André Bord dans son propre parti, la prééminence donnée à M. Zeller à l'UDF, ou encore la dernière place, discrète, en fin de liste régionale, de l'ancien ministre des transports du gouvernement Barre, M. Daniel Hoeffel.

A gauche, autre éclatement : la Fédération du PS a longtemps discuté pour savoir qui choisir en tête de liste législative entre le député sortant M. Jean Oehler, battu aux cantonales au printemps, et le rocardien M. Alfred Muller, conseiller général unique de la gauche dans le département et maire de Schiltigheim. Le choix de M. Oehler a provoqué la démission de M. Muller qui constitue ses propres listes. Une autre rocardienne sera donc candidate derrière M. Oehler, mais Mme Catherine Trautmann évite toute formule cruelle pour son ancien chef de file.

Pour sa part, président du tout jeune Mouvement démocratie alsacienne (MDA), le maire de Schiltigheim a réussi le « beau coup » de prendre comme tête de liste régionale le président du Comité économique et social d'Alsace, M. Louis Uberall, dont les démêlés avec le président du conseil régional, M. Marcel Rudloff (UDF), sont devenus traditionnels dans la vie politique alsacienne. M. Muller, tout autant que M. Pfalzgraff, introduit bien des inconnues dans le scrutin. Son score sera d'autant plus surveillé que certains voient dans la dissidence de M. Muller une expérience de laboratoire rocardienne.

Le PS, pour s'en défendre, a publié une affiche spécifique aux couleurs rocardiennes afin de soutenir sa liste régionale, conduite par M. Gilbert Estève. Le chef de cabinet de M. Jack Lang, derrière le slogan *« J'ai l'Alsace à cœur »*, espère bénéficier de l'image favorable que s'est taillée la politique culturelle en Alsace (dans un premier temps le ministre de la culture avait même pensé être candidat dans le Bas-Rhin), mais aussi de ses efforts personnels. Aux cantonales du printemps dernier, dans le secteur de Sélestat, où il est conseiller municipal, il avait réussi à dépasser 30 % des voix.

Mais MM. Oehler et Estève devront compter aussi avec les listes Socialisme maintenu, dont le leader, M. Georges Hoffmann, est l'ancien premier secrétaire de la fédération. Avec deux de ses amis, il vient d'être exclu du parti et a signé un accord avec le MPPT (Mouvement pour un parti des travailleurs).

Par contraste, le PC, très minoritaire dans le Bas-Rhin (2,3 % des suffrages aux européennes de 1984), joue sur sa cohésion. M. Francis Wurtz, élu au Parlement européen de Strasbourg, sera candidat dans les deux départements, deuxième des législatives dans le Bas-Rhin, premier aux régionales dans le Haut-Rhin. Souci d'affirmer, explique-t-il, que la campagne communiste sera d'abord régionale, si elle relaie les thèmes nationaux. Mais la barre des 5 % sera difficile à *franchir pour les communistes*, qui, depuis plusieurs années, se situent derrière le Front national et les écologistes.

Les Verts visent d'abord le conseil régional, où leur score (6,2 %) de 1984 leur permettrait de siéger. Mais les grands débats sur l'environnement qui ont fait leur force se poursuivent actuellement *mezzo voce*. Enfin, le Front national veut des députés alsaciens. Avec 11,5 % des voix aux européennes de 1984, il peut jouer cette carte dans le Bas-Rhin. M. Robert Spieler, tête de liste législative, espère recruter non seulement dans les quartiers populaires strasbourgeois, mais aussi dans la campagne alsacienne.

JACQUES FORTIER.

HAUT-RHIN : l'homme qui monte

De notre correspondant

Mulhouse. – Depuis sa venue à Mulhouse en 1957, il en a fait du chemin. Et le voici à un nouveau tournant de sa carrière politique. Contesté par ses concitoyens pour ses origines pieds-noirs et sa religion, imposé comme son dauphin par l'ancien maire Emile Muller (fondateur du Parti de la démocratie socialiste), confirmé comme premier magistrat de la métropole haut-rhinoise en 1983, M. Joseph Klifa, aujourd'hui, aborde serein le prochain verdict des urnes. Le 17 mars, il entrera à l'Assemblée nationale sous la bannière conjointe de l'UDF et du PSD (Parti social-démocrate) de Max Lejeune. Le *« grand Joseph »*, qui s'affiche en ville, sur des panneaux de 3 mètres sur 4, au côté de sa blonde épouse Geneviève, doit aujourd'hui savourer le chemin parcouru. Souvent contre vents et *marées*.

Ainsi de sa « nomination » comme maire en 1981, par la grâce de son prédécesseur pour lequel il fut un ami et un collaborateur fidèle. Faisant fi des médisances, il conquit la mairie à la force du poignet, par son travail quotidien, en bon gestionnaire. Une qualité qui lui est maintenant reconnue par tous. Ainsi de son bras de fer avec la « majorité alsacienne » à l'occasion de la visite du président Mitterrand. Le discours que le chef de l'état prononça en novembre 1984 à l'hôtel de ville de Mulhouse fit saigner quelques plaies qui venaient d'être ouvertes par l'affaire du Synchrotron, promis puis enlevé à Strasbourg au bénéfice de Grenoble.

Ainsi du «détournement» réussi de Laurent Fabius, convaincu, *in extremis*, par cet autre Mulhousien, le socialiste Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat au commerce, d'aller saluer Joseph Klifa en son centre municipal lors d'un passage éclair dans le Haut-Rhin avant d'ouvrir le bal, le soir à Strasbourg.

Ainsi encore de son ouverture vers le sud, la proche Franche-Comté, avec laquelle la Haute-Alsace a des intérêts économiques certains. Car *au Centre-Alsace et plus encore du* côté de la capitale européenne, on ne voit pas d'un bon œil se multiplier les rencontres Chevènement-Bockel-Klifa pour parler TGV, technopôle *et université*.

Klifa-Bockel, les deux hommes se vouent une estime réciproque, davantage en privé qu'en public, s'il faut en croire certains proches. Demain les verra dans la même Assemblée puisque le secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat et au tourisme retrouvera le siège qu'il a cédé à Jean Grimont en juillet 1984 pour entrer au gouvernement. Le suppléant de 1980 sera-t-il cette fois titularisé ? Pronostic difficile tant que les listes ne seront pas déposées.

Neuf sont en présence aujourd'hui et l'on parle d'une dizième présentée par le MRG, pas content du tout de n'avoir pas été retenu pour une cinquième place sur la liste régionale du PS... Combien le seront officiellement, le soir du 23 février ? C'est affaire de moyens *financiers, mais on peut raisonnablement tabler sur sept, peut-être huit.*

L'opposition divisée

L'opposition ira divisée à la lutte et elle s'en console en assurant qu'*ainsi elle « ratissera plus large »*. Divisée car, malgré moult réunions, les instances des partis en présence n'ont pu tomber d'accord sur la répartition des places en tête de liste. Fort de ses trois sortants (dont deux ne se représentent pas pour raison d'âge, Antoine Gissinger et Charles Haby), le RPR conduit par Pierre Weisenhorn (tête de liste) revendiquait trois places d'éligibles. Chiffre que l'UDF avançait pour son propre compte, sur cinq éligibles en puissance. Le compte n'y étant pas, ce fut la rupture.

Elle sera vraisemblablement fatale au RPR, qui risque de perdre un siège sinon deux. Tout bénéfice pour l'UDF, qui, outre sa tête de liste et unique sortant, Jean-Paul Fuchs (CDS), adjoint au maire de Colmar, et Joseph Klifa, espère aussi faire entrer à l'Assemblée nationale son outsider, Jean-Jacques Weber (CDS, Initiatives alsaciennes), maire de Sausheim, conseiller général et par ailleurs farouche opposant aux injections de saumures dans le sous-sol alsacien.

La représentation haut-rhinoise à l'Assemblée ayant été portée de cinq à sept députés, l'attribution du septième et dernier siège se fera à la plus forte moyenne. Le Front national espère bien que ce privilège lui reviendra, encore que, en dehors de quelques centres urbains, sa reconnaissance est loin d'être acquise au niveau départemental. Une issue positive d'autant moins acquise qu'une partie de son électorat risque de faire les yeux doux aux socioprofessionnels de la liste Responsabilité-Alsace-Initiatives de René Adolfe, l'ancien maire de Neuf-Brisach, qui dit *« non aux luttes partisanes et aux magouilles politiques »* pour mettre fin à l'assistanat et *« barrer la route aux extrémistes »*.

BERNARD LEDERER.



IL A SIGNÉ
J.-C. Gaudin

RÉGIONALES

Président du conseil régional : Marcel Rudloff (UDF-CDS)

Nombre de sièges à pourvoir : 47

BAS-RHIN : 27	HAUT-RHIN : 20

LÉGISLATIVES

NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR

BAS-RHIN : 9	HAUT-RHIN : 7

DÉPUTÉS SORTANTS

BAS-RHIN (8)	HAUT-RHIN (5)
Emile Koehl (UDF-CDS)	Jean-Paul Fuchs (UDF-CDS)
Jean-André Oehler (PS)	Charles Haby (RPR)
André Durr (RPR)	Pierre Weisenhorn (RPR)
Germain Gengenwin (UDF-CDS)	Jean Grimont (PS) suppléant de Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat et au tourisme
Jean-Marie Caro (UDF-CDS)	Antoine Gissinger (RPR)
Adrien Zeller (CDS, app. UDF)	
François Grussenmeyer (RPR)	
Germain Sprauer (RPR)	

REPÈRES

BAS-RHIN

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 580 167 ; abst., 19,43 % ; suff. ex., 458 277. MARCHAIS, 20 865 (4,55) ; MITTERRAND, 101 024 (22,04) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 108 198 (23,60) ; GISCARD D'ESTAING, 210 093 (45,84) ; CHIRAC, 69 469 (15,15) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 84 669 (18,47).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 582 029 ; abst., 34,10 % ; suff. ex., 375 500 ; PC, 11 375 (3,02) ; PS, 112 801 (30,04) ; UDF-RPR, 206 616 (55,02).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 593 190 ; abst., 47,91 % ; suff. ex., 294 219 ; PC, 6 704 (2,27) ; PS, 38 324 (13,02) ; UDF-RPR, 153 078 (52,02) ; FN, 33 969 (11,54).

HAUT-RHIN

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 413 248 ; abst., 19,94 % ; suff. ex., 322 447. MARCHAIS, 18 840 (5,84) ; MITTERRAND, 74 679 (23,16) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 80 344 (24,91) ; GISCARD D'ESTAING, 125 178 (38,82) ; CHIRAC, 58 110 (18,02) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 69 722 (21,62).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 414 244 ; abst., 35,03 % ; suff. ex., 263 588. PC, 9 289 (3,52) ; PS, 84 046 (31,88) ; UDF-RPR, 144 031 (54,64).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 421 087 ; abst., 49,74 % ; suff. ex., 200 642. PC, 5 423 (2,70) ; PS, 29 911 (14,90) ; UDF-RPR, 95 910 (47,80) ; FN, 27 877 (13,89).

société

Le premier cœur artificiel implanté en France

En attendant la greffe

L'équipe de chirurgie cardiovasculaire de l'hôpital Broussais de Paris, dirigée par le professeur Alain Carpentier (1), a implanté, le 14 février, un cœur artificiel de type Pierce, sur un homme de quarante deux ans plongé dans le coma, souffrant de cardiomyopathie. Quatre jours plus tard, dans la nuit du 18 au 19 février, ce même malade a été à nouveau opéré, le cœur artificiel étant remplacé avec succès par un cœur humain. Ce mercredi matin, le patient était en salle de réanimation. Son état était jugé « satisfaisant ».

Mardi 18 février au soir, hôpital Broussais. Dans sa chambre, dans le service de réanimation, le malade au cœur artificiel, parfaitement lucide, environné d'une extraordinaire machinerie, sourit aux médecins qui l'entourent. *On ne dirait pas que*, quelques jours auparavant, le 14 février, alors qu'il était plongé dans le coma depuis plusieurs jours, on lui a implanté un cœur artificiel. Atteint d'une cardiomyopathie, une grave maladie (dégénérative) du cœur, aucun traitement n'avait pu le soulager.

Des signes de défaillance cardiaque étaient apparus. Et, progressivement, il était entré dans le coma. Il n'y avait plus rien à faire, sinon tenter l'impossible. Autrement dit, aucun cœur humain n'étant disponible, lui implanter un cœur artificiel. *« J'ai mis moi-même le malade et sa famille au courant de la situation*, raconte le professeur Carpentier. *Et c'est à leur demande, avec l'approbation des médecins cardiologues de l'hôpital, que j'ai décidé de tenter cette intervention. »*

Cinq heures en salle d'opération, sans histoire. Le temps d'implanter un cœur de type Pierce, un appareil d'assistance biventriculaire temporaire, capable de prendre en charge la totalité de la circulation sanguine du malade.

En fait, il faudrait parler plutôt de l'implantation de deux cœurs artificiels, l'un destiné à remplacer le cœur droit, l'autre le gauche, le *vrai cœur du malade restant en* place sans fonction *(voir le schéma ci-contre)*.

« Il s'agit d'une situation temporaire, précise le professeur Carpentier. *Dans l'attente d'une greffe d'organe qui de toute façon, devra être faite le plus vite possible. »*

« Un Platini de la chirurgie »

Huit heures après l'intervention, le malade était conscient et n'avait plus besoin d'assistance respiratoire. Le lendemain, il parlait et souriait à ses médecins. Ses pressions pulmonaires et aortiques étaient redevenues normales. Il ne restait plus qu'à attendre la greffe. Quatre jours plus tard – mardi soir, donc, – un coup de téléphone annonce au professeur Carpentier qu'on vient enfin de trouver, à Lyon, un cœur compatible qu'il va pouvoir greffer sur son patient.

Aussitôt le service de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital Broussais est en ébullition. *« C'est pour ce soir »*. Chef de clinique, anesthésistes, réanimateurs, internes, infirmières, l'équipe est prête. Le professeur Alain Deloche ne tient plus : *« C'est parti. Ça ce passera bien. Avec un type comme Carpentier, pas de problème. Un Platini de la chirurgie. »*

Dans quelques heures, le malade sera à nouveau en salle d'opération. C'en sera fini des risques de calcification des membranes, des risques hémorragiques et infectieux. Une fois la greffe achevée, le patient redeviendra un greffé du cœur *« comme les autres »*. Pour les médecins, le principal souci sera alors de prévenir le risque de rejet de greffe, par la ciclosporine. Mais ça, c'est pour demain. Ce soir à Broussais, toute l'équipe se prépare.

Le professeur Deloche, fidèle à sa réputation de grand baroudeur – il est le président de Médecins du monde – n'en finit pas de parler de son « patron », le professeur Carpentier. *« La valve de Carpentier, vous savez, c'est lui. Les bioprothèses, c'est lui aussi. »*

C'est d'ailleurs grâce à la mise au point de ces matériaux qui équipent les cœurs artificiels, mais aussi grâce à ses travaux sur l'hémocompatibilité, que le professeur Carpentier a pu établir d'étroites collaborations avec de prestigieux laboratoires américains (comme celui d'Edwards) ou avec l'équipe du professeur Pierce. Une collaboration – et des royalties – qui ont amené le professeur Pierce à lui « donner » un de ses cœurs artificiels.

« Heureusement, dit le professeur Carpentier, *car nous ne sommes que peu aidés par les organismes publics français. Mon laboratoire fonctionne à 80 % grâce à des dons privés américains. Le reste du financement provenant de l'Université et de l'Assistance publique. »*

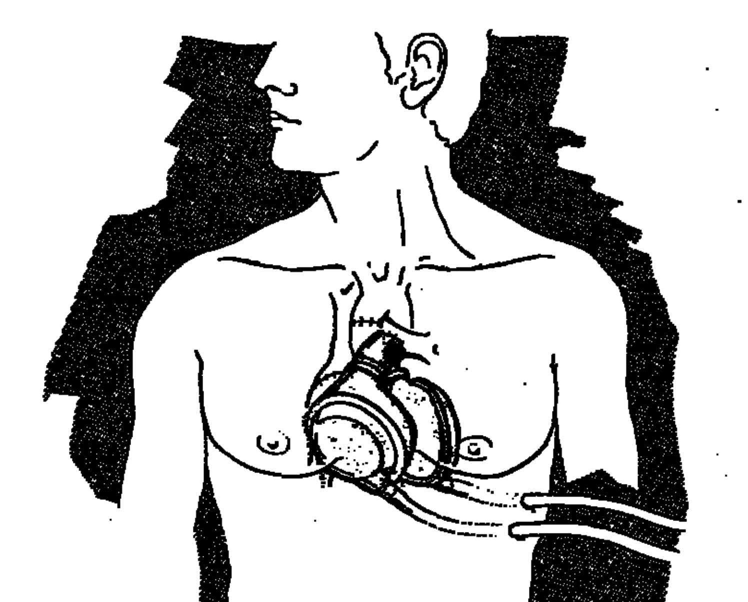
L'inventeur de ce modèle de cœur artificiel, le professeur William S. Pierce, *a déjà réalisé plusieurs* opérations de ce type dans son service de l'université d'Hershey en Pennsylvanie. Et, dans un cas, il a même réussi à retirer le cœur artificiel, et à le remplacer par un cœur humain.

Le professeur Carpentier lui-même, il y a quelques mois, avait déjà *tenté* une intervention similaire, *sur un malade dans le coma, mais en* n'utilisant une assistance circulatoire que sur un seul ventricule. Le patient n'était pas sorti de son coma, et l'appareil avait dû être débranché au bout de trois jours.

Quelle différence avec les autres implantations de cœurs artificiels faites avec des modèles de type Jarvik qui ont été pratiquées principalement aux Etats-Unis ? *« La seule différence*, explique le professeur Carpentier, *est que le Jarvik a pour but d'assurer la fonction cardiaque du malade de façon définitive, au prix d'une machine extracorporelle. Alors que nous pensons qu'il est plus raisonnable d'utiliser ces cœurs à titre temporaire, de manière à moins compromettre un succès, en cas d'intervention ultérieure. »*

FRANCK NOUCHI.

(1) Outre le professeur Carpentier, l'équipe chirurgicale comprenait le professeur Deloche et les docteurs Fabiani, Dreyfus, Périer, Abry, Tournay et Bensasson.



Schématiquement, un cœur artificiel modèle Pierce consiste en un petit appareil – une pompe à énergie pneumatique – relié à deux tubes, l'un étant connecté à une oreillette du cœur (droite ou gauche selon le cas), l'autre à l'artère pulmonaire ou à l'aorte. Chaque cœur artificiel – celui qui supplée le cœur gauche et celui qui supplée le cœur droit – agit pour son propre compte, le sang étant aspiré dans les oreillettes et réinjecté au travers de membranes soit dans l'aorte, soit dans l'artère pulmonaire. Seules les connections – les tubes – sont introduites dans le corps du patient à travers la paroi thoracique, le reste de l'appareil – la pompe – restant à l'extérieur. Le modèle Jarvik fonctionne, en gros, selon le même schéma. Différence importante, la partie de l'appareil se trouvant à l'intérieur du corps est substituée au cœur du malade.

D'après un dessin de Beisel (Journal of The American Medical Association).

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE N'A PAS ÉTÉ CONSULTÉ

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé n'a pas été consulté par l'équipe du professeur Carpentier avant son intervention. Le professeur Jean Bernard, qui préside ce comité, estime d'ailleurs qu'une telle consultation n'était sans doute pas nécessaire. *« La chose aurait été différente*, nous a expliqué le professeur Bernard, *s'il s'était agi, comme cela a été tenté aux États-Unis, d'une greffe de babouin sur l'homme. L'intervention de l'hôpital Broussais ne pose pas plus de questions éthiques que l'utilisation du rein artificiel. »*

Faire battre la machine

Faut-il – peut-on ? – encore, en 1986, s'enthousiasmer à l'idée qu'on saura demain remplacer le cœur humain par une prothèse mécanique ? C'est ainsi : le cœur artificiel n'a plus, aujourd'hui, l'aspect merveilleux qui le caractérisait il y a quelques années encore. L'extraordinaire chirurgical s'essouffle. Et tout se passe, dans ce domaine, *comme si l'expérimentation réalisée quasi en direct outre-Atlantique depuis 1982* avait eu avant tout pour conséquence de banaliser le mythe prométhéen que cette entreprise réactualise pourtant de fantastique manière...

Reste, il est vrai – et la tentative qui vient d'être *réalisée à* l'hôpital Broussais de Paris par le professeur Alain Carpentier et son équipe l'impose, – à bien définir ce que peut être un cœur artificiel. Les premières tentatives de suppléance mécanique à la fonction cardio-vasculaire datent de plus d'un demi-siècle. C'est d'ailleurs le développement de ces techniques – ces cœurs-poumons artificiels ou de circulation extra-corporelle – qui fut à la base des notables progrès de la chirurgie cardio-vasculaire, comme les opérations à cœur ouvert ou les greffes cardiaques. Mais, paradoxalement, les succès de la chirurgie cardio-vasculaire *réduisirent le champ des* possibilités offertes par la prothèse cardiaque *« totalement implantable »*. Les greffes cardiaques notamment : A quoi bon mettre au point une machine sophistiquée, pouvait-on penser, si le cœur d'un homme mort, judicieusement choisi, pouvait remplacer celui d'un malade ? C'était compter sans l'acharnement des équipes engagées dans une très vive compétition internationale. C'était aussi compter sans les premières difficultés techniques des greffes cardiaques (phénomènes difficilement contrôlables de rejet), puis, lorsqu'elles furent surmontées, par les problèmes dus au manque d'organes disponibles.

Deux conceptions

Les pionniers américains du cœur artificiel continuèrent donc d'explorer ce chapitre encore vierge de l'histoire médico-chirurgicale. En 1969, à Houston, le docteur Denton Cooley fut le premier à placer un prototype de cœur artificiel (une prothèse ventriculaire droite et gauche activée par air compressé) dans l'attente d'une greffe cardiaque. Ce prototype fonctionnera alors avec succès durant vingt-sept heures. L'expérience était-elle prématurée ? Le docteur Cooley fut sévèrement sanctionné par les autorités américaines, tout comme l'inventeur du prototype, le docteur Domingo Liotta, à qui on reprocha de ne pas avoir fait vérifier par ses pairs la valeur de son appareil.

En décembre 1982, ce fut un coup de tonnerre suivi d'un déluge médiatique : avec l'accord de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, le docteur William DeVries implantait sur Barney C. Clark, une prothèse cardiaque (de type Jarvik) « définitive ». Aucun des obstacles rencontrés par les équipes concurrentes n'avait pourtant été surmonté. A commencer par la source d'énergie extra-corporelle et non miniaturisée qui condamnait le patient du docteur DeVries à être relié jusqu'à sa mort à un volumineux compresseur par l'intermédiaire de deux tuyaux lui trouant la poitrine.

Barney C. Clark survécut cent douze jours. Enthousiaste au début, l'opinion publique américaine se fit progressivement plus critique en découvrant les conditions de vie du malade et les possibles séquelles (accidents vasculaires cérébraux) liés à ce type d'expérimentation. Le docteur DeVries et son équipe n'en continuèrent pas moins leurs travaux, soutenus par une chaîne hospitalière privée. Les échecs de cette équipe américaine eurent pour conséquence de ramener la communauté médicale spécialisée à la – dure – *réalité*, à savoir que les prototypes actuellement au point ne pouvaient en aucun cas être *présentés comme de véritables* « cœurs artificiels » mais seulement comme des systèmes d'assistance temporaire à une fonction cardio-vasculaire défaillante.

Il fallut toutefois attendre deux ans et demi pour que la FDA, après avoir accordé son visa d'homologation au prototype Jarvik donne son accord au prototype Pierce, prototype qui vient d'être expérimenté à l'hôpital Broussais. Il existe ainsi aujourd'hui deux conceptions très différentes du cœur artificiel. L'une défendue notamment par l'équipe du docteur DeVries, qui choisit ses candidats parmi les malades ne remplissant pas les conditions d'une transplantation. Et celle du docteur Pierce et de ses collaborateurs de l'université de Pennsylvanie qui voient dans son prototype un dispositif de relais en attente d'une transplantation.

Autrement dit, en dépit des sommes considérables d'argent et *des énergies dépensées* depuis de longues années, le véritable cœur artificiel autorisant une autonomie complète du malade reste à inventer. Cette situation quelque peu difficile à vivre pour les équipes engagées dans cette intense compétition permet pour l'heure de faire l'économie du conflit entre les tenants de la greffe cardiaque et les promoteurs de la prothèse. Elle a aussi pour conséquence immédiate de renvoyer à plus tard la *réalisation de ce vieux rêve que demeure l'homme au cœur mécanique.*

JEAN-YVES NAU.

LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE A LA COURNEUVE

Grand fracas chez Debussy

Une immense barre de 180 mètres de long et de *45 mètres de haut. Damier bleu* et gris des fenêtres sans carreaux, des balcons usés sous un ciel sans nuages. Quelques pigeons s'engouffrent encore dans un trou, à l'avant-dernier étage, le quatorzième. Deux ou *trois détonations sèches* et l'horizon chavire. La barre s'effondre, minée de l'intérieur, des pignons vers le centre. En moins de dix secondes, les 70 000 tonnes de béton s'engloutissent dans des remous floconneux de poussière blanchâtre. A 13 h 7, mardi 18 février, les trois cent soixante-neuf logements de la barre Debussy, qui fermait le quartier des « 4 000 » à La Courneuve (Seine-Saint-Denis), se sont entassés sur 10 mètres de haut. Il faudra trois mille camions pour emporter ldes gravats pendant quatre mois.

Les mauvais choix du passé

Opération réussie. *« Perfect »*, dira l'un des trois techniciens américains venus la préparer avec la Société nouvelle de démolition, qui exploite une technique mise au point par Controlled Demolition Inc. Pour M. Denis Guetat, PDG de la SND, cette *« première européenne est la preuve qu'on maîtrise en France les destructions par explosifs »*. L'immeuble s'est affaissé exactement comme prévu, sans projections, sans s'étaler au-delà des 10 mètres autorisés. 600 kilogrammes de nitrate d'ammonium avaient été disposés dans les murs du rez-de-chaussée, du 1er, du 5e et du 10e étage. On n'en saura pas plus sur la technologie, secret oblige. Coût total : 5,8 millions de francs.

En décidant de rayer du paysage après vingt ans de mauvais et déloyaux services cette construction-caricature, la municipalité *de La Courneuve, que* dirige M. James Marson, sénateur communiste, avait ses raisons. Mal conçues, dépotoirs de la ville de Paris trop heureuse dans les années 60 d'exiler ses pauvres hors les murs, les HLM *du quartier des « 4000 » sont en* rénovation depuis que la ville de La Courneuve en a obtenu la dévolution en 1984. Comme le rappelle la Commisson nationale *pour le développement social des* quartiers, *« soufflé mais pas joué » : la démolition de la barre* Debussy n'est qu'un élément dans un effort d'ensemble pour *« effacer les mauvais choix du passé »*, selon le mot de M. Jean Auroux, *ministre de l'urbanisme*, du logement et des transports, présent au moment de l'explosion. Mais les travaux coûtent cher. La ville de La Courneuve y a déjà consacré des sommes importantes et M. Marson avoue qu'aujourd'hui, faute de crédits, *« la rénovation est en panne »*.

Les familles de la barre Debussy ont été relogées. La plupart ont souhaité demeurer à proximité, dans ce grand ensemble qui ressemble encore trop à l'inconfort, à la promiscuité, à la *désespérance*. C'est là qu'un enfant de neuf ans et demi avait été tué en juillet 1983 par un voisin irascible. S'il a fallu détruire *« pour que naisse un nouveau quartier »* comme le proclamait une gigantesque banderole verticale amarrée à la barre Debussy, ses anciens habitants ont regardé avec tristesse se volatiliser leurs souvenirs. Mme Naïtara a pleuré : *« C'était sale, il y avait des cafards. Mais j'ai vécu là, au onzième étage, avec mes quatre enfants, et ça m'a fait mal au cœur de tout voir par terre. »*

CHARLES VIAL.

RELIGION

LA MORT DE JIDDU KRISNAMURTI

Philosophe indien, Jiddu Krisnamurti est mort le lundi 17 février en Californie. Né le 11 mai 1895 à Madanapalle, près de Madras, il avait été formé en Angleterre dans les cercles théosophiques d'Annie Besant et Alice Bailey. Alors qu'il *n'avait que quatorze ans, il avait été* choisi par les responsables de ce mouvement comme une nouvelle réincarnation du Messie, servant de *« véhicule à l'Instructeur du monde »*.

En 1911, il devient le chef de l'Ordre de l'Etoile d'Orient, qu'il dissout cependant en 1929, en déclarant que *« l'on ne peut atteindre la Vérité par aucun sentier, aucune religion, aucune secte »*.

Devenu le *« voyageur de la révolution du silence »*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et de conférences en Europe, il a préparé la voie à une multitude d'écoles et de disciples, partis chercher à Katmandou et dans les ashrams indiens les voies d'une sagesse intérieure.

Contretemps

Coïncidence ou non, l'intervention chirurgicale de l'hôpital Broussais a été réalisée au moment où *le Figaro* et *le Figaro-Magazine* lançaient, *« avec le soutien et la participation de la Société générale »* une souscription pour permettre au professeur Christian Cabrol, chef du service de chirurgie cardiaque à l'hôpital de la Pitié, *« de disposer au plus vite d'un cœur artificiel »*.

Cette initiative, lancée parce que *« rien n'est prévu dans le budget* [de cette équipe] *par les pouvoirs publics »*, a été diversement accueillie dans le corps médical, peu favorable en général à ce type d'opération médiatique. La tentative du professeur Alain Carpentier perturbera sans doute le bon déroulement de cette opération. D'abord parce qu'elle démontre qu'on peut implanter en France une parthèse cardiaque sans faire appel, par l'intermédiaire d'un groupe de presse, à la générosité publique. Ensuite parce qu'elle prouve que la technique du cœur artificiel *ne se résume pas* aujourd'hui au modèle Jarvik 7 qui fut utilisé d'abord chez Barney Clark en 1982 . puis, avec des résultats plutôt négatifs, chez une dizaine de patients. A moins de revenir sur la définition même du *« cœur artificiel »*, ce que fait aujourd'hui le professeur Cabrol en expliquant – dans les colonnes du *Figaro* – qu'*« il ne faut pas confondre »* les *« appareils d'assistance ventriculaire »* et le *« véritable cœur artificiel »*.

En définitive, tout se passe comme si le débat médical concernant tel ou tel type de prothèse cardiaque devenait un objet de conflit entre les deux plus prestigieuses équipes françaises de chirurgie cardio-vasculaire. Un conflit attisé par le lancement à grand fracas de cette sous *souscription « pour offrir* à la France son premier cœur artificiel ».

J.-Y. N.



Les Pay… à Paris

DE REMBRANDT A VERME…

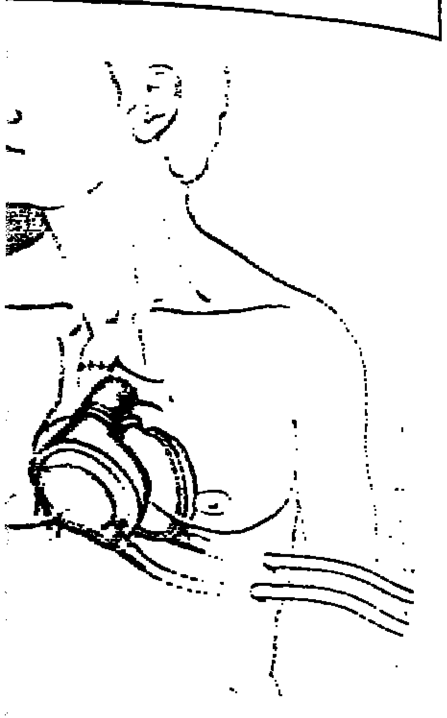
Les tréso…

MALGRÉ LA BAISSE DES PRI…

L'optimisme…

nce

ns la nuit du 18 au 19 février, a été à nouveau opéré, le nt remplacé avec succès par le mercredi matin, le patient réanimation. Son état était ».



ne

JEAN-YVES NAU.

nps

J.-Y. N.



IL A SIGNÉ Bernard S...

Les Pays-Bas à Paris

LES plus grand maîtres de la peinture hollandaise du XVII[e] siècle sont aujourd'hui à Paris. Une soixantaine d'œuvres, dont certaines comptent parmi les plus célèbres du monde, ont en effet été prêtées par le musée Mauritshuis de La Haye pour une exposition que l'on pourra visiter du 21 février au 30 juin au Grand Palais.

Plusieurs autres manifestations, dont un cycle cinéma néerlandais à la Cinémathèque, sont d'autre part consacrées à ce pays actuellement à Paris, tandis que se déroule depuis quelques mois aux Pays-Bas « une année de la culture française ».

L'exposition du Grand Palais devait être inaugurée mercredi 19 février par le président François Mitterrand et la reine Beatrix dont c'est la première visite officielle à Paris. Le président français avait déjà eu l'occasion, lors de la visite d'Etat qu'il a effectuée aux Pays-Bas en février 1984, de s'entretenir avec la souveraine qui, depuis qu'elle a succédé à la reine Juliana, le 30 avril 1980, tente d'imposer un style nouveau à la monarchie néerlandaise. La reine Beatrix n'entend pas se borner à inaugurer les expositions ou les chrysanthèmes, elle l'a montré à plusieurs reprises, au risque parfois de déconcerter certains puristes du droit constitutionnel, très soucieux du respect des limites du pouvoir monarchique.

Si les Pays-Bas sont actuellement à l'honneur, c'est aussi parce que depuis le 1[er] janvier et jusqu'au 30 juin, leur premier ministre, M. Ruud Lubbers (chrétien-démocrate), assume la présidence tournante du conseil européen. Fonction particulièrement délicate au moment où la Communauté, qui vient de s'élargir à deux nouveaux membres, voit ses projets tendant à progresser vers l'union politique se heurter à des réticences plus ou moins attendues.

Tournés vers l'extérieur, les Pays-Bas le sont davantage peut-être qu'aucun de leurs partenaires européens. Ils le sont par tradition, par nécessité, parce que leur langue est très minoritaire et qu'ils ont toujours dû chercher hors de leurs frontières des débouchés énonomiques. Mais ils le sont aussi par conviction profonde. Ils ont essuyé parfois, de la part d'autres membres de la Communauté, le reproche d'être par trop tournés vers le grand large, c'est-à-dire vers l'Amérique. Ils ont de leur côté formulé plus d'une fois contre certains de leurs partenaires, dont la France, le reproche d'entretenir encore trop de réflexes protectionnistes.

Mais si au gré des petits problèmes quotidiens de la vie communautaire ces deux « cultures économiques » ont trouvé et trouveront encore à s'opposer, il est une ambition néerlandaise pour l'Europe – exprimée ci-dessous par plusieurs personnalités des Pays-Bas – qui recueille une large adhésion : celle de la renaissance de l'Europe technologique pour faire pièce à la concurrence des Japonais et des Américains.

DE REMBRANDT A VERMEER AU GRAND PALAIS

Les trésors de la maison Maurits

« De Rembrandt à Vermeer, les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye » : ce sera, du 21 février au 30 juin, l'exposition majeure du Grand Palais pour le premier semestre. Une soixantaine de toiles majeures qui donneront un petit goût de Pays-Bas à Paris, malgré l'écrasante présence de Vienne au Centre Pompidou.

« Chiuso per restauro », les voyageurs en Italie connaissent bien cette formule répétitive et désappointante qui fleurit sur nombre d'églises ou musées : fermé pour travaux. Dans les pays du Nord, moins riches de tels édifices, ou mieux organisés, la formule est plus rare mais aussi plus surprenante et plus affligeante pour le touriste. Tel est le cas en ce moment, à La Haye, dont la perle, le Mauritshuis, est depuis 1982 l'objet d'un programme de rénovation qui devrait se poursuivre jusqu'en 1987.



MAURITSHUIS-LA HAYE

Vermeer : *la Jeune Fille au turban.*

Le Mauritshuis, ou maison Maurits, est un petit palais qui présente en temps normal une saisissante collection de peintures, parmi lesquelles certaines des plus célèbres toiles du monde. Plutôt que de laisser dormir ces trésors, les responsables du Mauritshuis ont décidé de les faire circuler, ceux du moins dont la trop grande fragilité n'interdit pas le voyage. Le Grand Palais de Paris en accueille maintenant une soixantaine. Soixante chefs-d'œuvre, parmi lesquels, pour s'en tenir aux plus célèbres, deux Vermeer, trois Rembrandt et autant de Hals.

A dire vrai, le Mauritshuis et ses collections sont, depuis leurs origines, sous le signe de Mercure, dieu des voyages et du commerce, et donc des Hollandais... Le bâtiment lui-même a été édifié le temps d'un voyage, celui que fit son fondateur, le comte Johan Maurits de Nassau-Siegen, nommé en 1636 gouverneur du Brésil. La construction du palais, une merveille du classicisme hollandais due à Pieter Post (sur des plans de Jacob Van Campen), dura jusqu'en 1644. Le comte, devenu prince, le fit décorer de peintures (de Frans Post) évoquant son séjour colonial et y entassa le «cabinet de curiosités», qu'il avait rassemblées au cours de son voyage : parasols de plumes, manteaux de chefs indiens et autres objets précieux, qui furent dispersés à sa mort, en 1679. Pour payer ses créanciers. En 1704, un incendie ravagea le palais, détruisant tout l'intérieur du bâtiment. Seuls deux paysages de Frans Post subsistèrent. Le Mauritshuis, réaménagé à peu près sur les mêmes plans, servit alors à accueillir les hôtes de marque jusqu'en 1820. Le 10 juillet de cette année-là, il fut en effet décidé d'en faire le cabinet royal de peinture, qui ouvrit deux ans plus tard avec 274 œuvres. La collection avait elle-même connu une vie mouvementée.

Elle provenait des collections personnelles des stathouders et princes de la maison d'Orange : Willem Friso, son fils Guillaume IV et surtout son petit-fils Guillaume V (1748-1806). Ce dernier y avait laissé une bonne part de sa fortune personnelle. C'est ainsi qu'il avait acquis pour 50 000 florins la collection Govaert van Slingelandt que guignaient pourtant Catherine II d'un côté, et le duc de Choiseul de l'autre, conseillé en la matière par le frère de la marquise de Pompadour, le marquis de *Marigny*. Une marque d'intérêt à souligner : c'est qu'on ne se préoccupait pas encore trop de peinture hollandaise en France, au cours de ce dix-huitième siècle. La moitié du fonds hollandais du Louvre est ainsi due au comte d'Angivillers, directeur des Bâtiments du roi à partir de 1754, et qui choisissait les peintures de la collection de Louis XVI.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(Lire la suite page 18.)

MODERNISATION DE LA MONARCHIE

Le nouveau style de Béatrix

Amsterdam. – Depuis l'entrée en fonction de la reine Béatrix, il y a près de six ans, le personnel du palais royal ne jouit plus du privilège de se voir verser une tasse de chocolat chaud par la souveraine à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette tradition, établie par l'ancienne reine Juliana, mère de Beatrix, avait été copieusement brocardée par des humoristes et des commentateurs qui y voyaient l'exemple d'une attitude un tant soit peu condescendante à l'égard du bon peuple.

Il en était de même du défilé traditionnel lors de l'anniversaire de la reine Juliana, quand elle passait en revue, dans les jardins de son palais, un cortège de citoyens dont bon nombre lui offraient des cadeaux bricolés par eux-mêmes. *« Des horreurs bien intentionnées »*, selon une formule irrespectueuse.

Le fait que la reine Beatrix ait mis un terme à ces traditions fut interprété par certains commentateurs comme la preuve qu'une *« monarchie nouveau style »* avait vu le jour aux Pays-Bas. Il est encore trop tôt pour formuler un jugement de fond, car jusqu'ici, il n'y a pas encore eu de différends entre la reine Beatrix et « ses » ministres. Mais un changement est intervenu dans le style avec la reine Beatrix qui a fêté ses quarante-huit ans le 31 janvier dernier.

Beatrix se veut une reine qui vit avec son temps. Et s'il est vrai qu'elle continue à inaugurer d'innombrables chrysanthèmes, il n'en reste pas moins qu'elle s'efforce visiblement de sortir des obligations d'ordre figuratif autant que les restrictions constitutionnelles le lui permettent.

Elle manifeste beaucoup plus que sa mère un intérêt pour le monde des arts, comme en témoignent les nombreux concerts et réceptions qu'elle organise au palais du Dam à Amsterdam.

RENÉ TER STEEGE.

(Lire la suite page 21.)

MALGRÉ LA BAISSE DES PRIX DU GAZ NATUREL

L'optimisme reste de rigueur

La discrétion restant une solide vertu néerlandaise, nul ne pavoise ouvertement. Mais, l'œil brillant et le propos retenu, les hommes d'affaires masquent mal leur satisfaction. Rarement les bilans financiers auront été aussi positifs.

Depuis 1982 et l'arrivée au pouvoir de la coalition des chrétiens-démocrates et des libéraux, dirigée par M. Lubbers, les bénéfices après impôts ont plus que doublé. Les exportations ont encore progressé de 8 % l'an dernier et devraient poursuivre leur lancée en 1986. L'inflation, de 5,7 % en 1982, a été ramenée à 2,5 % et pourrait même revenir à 1 ou 1,5 % au cours des mois à venir.

Mais plus qu'un climat conjoncturel favorable, après trois ans de cure d'austérité – *« la situation était tellement catastrophique en 1982 que n'importe quel gouvernement aurait été contraint de faire quelque chose »*, estime un industriel, – c'est le *« nouveau consensus »* prôné par le premier ministre qui, en les privilégiant au détriment des syndicats, fait les délices des dirigeants patronaux néerlandais...

Après une longue période de dénigrement, *l'« entreprise a été réhabilitée »*. La fiscalité a été allégée, les coûts salariaux réduits, la mobilité des salariés encouragée. De quoi aiguillonner des hommes d'affaires connus – et craints par leurs concurrents – pour leur dynamisme et leur détermination.

A trois mois des législatives, leur bel optimisme reste pourtant marqué d'une pointe d'inquiétude. Le coût social des ajustements économiques des dernières années reste très lourd. De 11,4 % en 1982, le chômage frappe encore 14,5 % de la population active, l'un des taux les plus élevés de la CEE. La tentation paraît grande, pour le gouvernement actuel, de lâcher un peu de lest pour obtenir un nouveau mandat. *« Après avoir fait deux pas en avant, nous risquons d'en faire trois en arrière »*, redoute le président de la Fédération de la chimie, M. Van der Werf.

Les responsables de la Banque centrale perdent rarement une occasion de rappeler que l'effort d'assainissement réalisé jusqu'à aujourd'hui a tout juste permis de corriger les erreurs les plus grossières. A leurs yeux, il convient de poursuivre sans relâche sur la voie d'un meilleur équilibre budgétaire. Un objectif rendu incertain par la baisse des prix du gaz naturel liés à ceux du pétrole. L'énergie assure environ un sixième des recettes de l'État et, fin janvier, M. Lubbers n'a pas hésité à annoncer que, au cas où ces recettes seraient fortement amenuisées par les effets conjugués d'un marché pétrolier déprimé et d'un dollar en baisse, un alourdissement de la fiscalité serait indispensable. Volonté de prendre date avant le verdict des urnes, déclarations psychologiques pour engager les Néerlandais à ne pas rêver à une rapide sortie de la période d'austérité ? Seules les semaines à venir permettront d'apporter une réponse claire.

Il n'empêche que le gouvernement, qui, en *1955*, a ramené à 8,5 % du produit national brut les déficits publics (10,5 % en 1953), court un risque majeur. Si, comme il dit le craindre, les recettes énergétiques annuelles baissent de près de 11 milliards de florins d'ici deux ans, le pays pourrait se retrouver en 1987 avec un déficit *« automatiquement accru de deux points et se retrouver pratiquement à la case départ, les résultats chèrement acquis par trois ans d'économies draconiennes étant annulés purement et simplement »*.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 20.)

Les trésors de la maison Maurits

(Suite de la page 17.)

Le hasard des conquêtes allait contribuer à modifier ce désintérêt français. Au cours des guerres napoléoniennes, une grande partie des œuvres de la maison d'Orange furent emportées en France. Elles arrivèrent à Paris le 28 fructidor an III (24 juin 1795) pour faire partie intégrante du Museum. Un pillage manifeste. Il fallut pourtant de longues et difficiles tractations pour que, en 1815, elles reprennent le chemin des Pays-Bas. Autant le dix-huitième siècle s'était désintéressé des maîtres hollandais, autant le dix-neuvième siècle naissant regretta leur départ : *« Lorsque la France dut restituer les œuvres conquises, la douleur fut vive pour ceux qui en avaient le souvenir »*, note en 1834 Duchesne Aîné dans *le Voyage d'un iconophile*. *Le Taureau*, par exemple, tableau de Paul Potter présenté au Grand Palais, avait, raconte-t-on, suscité une vive impression.

Avec l'ouverture au public du Mauritshuis, le 1er janvier 1822, la collection commençait une seconde vie tout aussi enrichissante que la première. Peu de temps après l'inauguration, *la Vue de Delft* de Vermeer entrait au musée : *« le plus beau tableau du monde »*, écrivait Marcel Proust à Jean-Louis Vaudoyer en 1921. En 1828, c'est au tour de la *Leçon d'anatomie du docteur Nicolas Pietersz* (alias Dr Tulp), une des œuvres les plus connues de Rembrandt, dont l'état ne permet pas le transport et qui sera la grande absente de Paris. Le deuxième Vermeer de la collection entra au musée avec le legs Des Tombes, en 1903. Des Tombes l'avait acquis en 1896 pour un peu plus de deux florins. *La Jeune Fille au turban bleu*, quelquefois appelé *la Jeune Fille à la perle*, a elle aussi provoqué bien des enthousiasmes littéraires : *« La substance tendre et précieuse de cette tête de femme »*, notait Valéry, tandis que Malraux y voyait *« un galet translucide »*.

Depuis la dernière guerre, ont rejoint le musée des toiles aussi importantes que l'*Autoportrait* de Rembrandt, le dernier qu'il se soit consacré, l'année même de sa mort (1669), *l'Enfant riant* de Frans Hals, ou encore *la Descente de croix* de Roger van der Weyden et *l'Assomption de la Vierge* de Rubens. Ces deux œuvres, qui ne passent pas pour les pires, ne viendront malheureusement pas non plus à Paris. Mais les soixante tableaux prêtés par le Mauritshuis forment tout de même, surtout si l'on pense à les compléter par une visite au Louvre, une des plus riches illustrations du dix-septième siècle hollandais présentées en France, depuis l'exposition de 1970, au même Grand Palais : « le siècle de Rembrandt ». Un « siècle d'or ». On en retrouve l'écho au Petit Palais dans les eaux-fortes de Rembrandt, autre ensemble d'exceptionnelle qualité.

FRÉDÉRIC EDELMANN.



MAURITSHUIS-LA HAYE

Franz Hals : *Jeune garçon riant*

Un échange inégal

Rembrandt, Vermeer et quelques autres au Grand Palais, les eaux-fortes du même Rembrandt au Petit Palais, ce n'est pas vraiment un déferlement. D'autant que l'Institut néerlandais, rue de Lille, a *préféré* aux gloires du pays une exposition des miniatures indiennes de la collection Lugt (1). Il ne reste que la Cinémathèque pour étancher notre soif légitime de culture.

Du 12 mars au 8 avril, la *Cinémathèque française (Chaillot)* présente en effet une vingtaine d'œuvres de ce cinéma peu connu, sinon inconnu en France. Surtout si l'on compare sa situation au sort ici réservé, par exemple, au cinéma suédois. A l'exception de *Terre d'Espagne*, de Joris Ivens (1937), un témoignage contre le fascisme, tous les films qui seront projetés ont été réalisés dans les dix dernières années. Terrorisme, guerres, meurtres et suicides, désespoirs et désolations en tout genre, sont les principales composantes de cette série propre à faire oublier les charmes d'Amsterdam.

L'attention portée par la France à la culture *néerlandaise* récompense bien mal l'effort fourni par les Pays-Bas pour faire connaître notre pays. Depuis juin dernier et jusqu'en novembre 1986, Amsterdam, Rotterdam et quelques autres villes ont accueilli ou se préparent à le faire, un nombre impressionnant de manifestations touchant à tous les aspects possibles de notre culture : architecture, théâtre, édition, peinture, musique, cinéma, danse, philosophie... et jusqu'au travail des ébénistes français ! Plus de vingt-cinq institutions et organismes néerlandais participent à cette opération à peu près sans précédent à l'égard de la culture française, surtout sur une aussi longue durée. C'est sans doute la raison pour laquelle le ministère (français) de la culture n'aurait pas déployé, nous sommes-nous laissé dire, tous les efforts possibles pour la soutenir (2).

F. E.

(1) L'Institut a organisé cependant une série de conférences autour du Mauritshuis. Les prochaines ont lieu les jeudi 20 et vendredi 21 février, à 18 h 30. (Rens. : 47-05-85-99.) *Entrée libre.*

(2) *La France aux Pays-Bas.* Renseignements : Nederlands Theater Institut, Herengracht 166-168, 1016 BP Amsterdam. Tél. (020) 235104. Télex : 14121 nthi nl.

garçon riant

e inégal

t,
ont

n.

rivé
en Europe
milliards gérés

LES ENFANTS DES PROVOS

La jeunesse néerlandaise est rentrée dans le rang

Amsterdam. — *« Les provos ? Ah, oui... Ces types aux cheveux longs qui manifestaient toute la journée. Non, ils ne m'intéressent pas. »* Anna a dix-huit ans, les joues rouges et les cheveux blonds. Elle ajoute : *« Notre génération est beaucoup plus grave, beaucoup plus sérieuse. »* Et puis, dans un sourire rosissant : *« C'est vrai que vous, les Français, vous pensez que nous avons tous des sabots, que nous possédons tous des magazines pornos, et que nous fumons des drogues, mais que nous sommes quand même bien sympathiques ! »* A côté d'elle, dans cette classe de français d'un lycée d'Amsterdam, Lori, dix-sept ans, opine. Pour lui, les provos, c'est loin, très loin. *« Plus loin encore que Marylin ou James Dean. »*

1965 : en même temps que San-Francisco ou Berlin, un peu même avant, Amsterdam devient la Mecque de la contestation. *« J'avais seize ans à l'époque,* raconte un professeur. *Et j'arrivais de la campagne. Tous les soirs, j'allais sur le Dam, et tous les soirs, il se passait quelque chose. Les cheveux longs et les chemises indiennes. Les premiers « joints », et la « contre-culture », la musique pop et les happenings. Et, ici comme ailleurs, un curieux dosage de terrorisme intellectuel et d'angélisme. »* Symbole de l'époque, à Amsterdam : ces bicyclettes blanches, propriété collective dont chacun pouvait se servir. Et, à moins d'exemplaires, les « autos blanches », électriques.

Lieverdje, la statue que les provos ont prise pour emblème, semble encore amusée par ce remue-ménage. Autre lieu fort, le Parlaeus, un lycée proche du centre. *« Chargé d'écrire l'histoire du lycée,* raconte aujourd'hui Petrus, *je suis tombé sur des témoignages de la fin des années 60. Pendant que les professeurs écoutaient de la musique au Paradiso, juste en face, les élèves passaient leur temps à manger de la soupe, à fumer du hasch et à parler de sexe. D'ailleurs, il y avait toujours un matelas dans le placard. » « Il paraît,* poursuit Petrus en riant, *que pour s'ouvrir l'esprit un provo s'était même fait un trou dans le front. Aujourd'hui, il est médecin. »*

Quarante-trois ans, une courte barbe, des lunettes rondes et un bonnet de laine sur la tête, Roi Van Duijn, un des animateurs du mouvement provo, a lui, suivi un itinéraire plus classique. De provo, il devint *kabooter*, c'est-à-dire ces « lutins » qui participèrent pendant quelques années au conseil municipal d'Amsterdam. Puis, déçu, il quitte la ville pour exploiter une ferme-produits biologiques garantis — dans l'extrême Nord du pays. Maintenant, il est numéro un sur la liste écologiste, en vue des prochaines municipales. *« Contrairement à avant, je n'ai plus peur d'être un leader »*, reconnaît-il. Mais il semble bien seul dans son troisième étage, Narisstraat.

Les survivances de la contestation

Et les autres, que sont-ils devenus ? La plupart — pourquoi en serait-il autrement — se sont rangés. Les purs ont fui dans les Cévennes ou dans les « squatts ». Quelques bicyclettes blanches désossées, témoins fatigués d'une époque, sont affaissées contre des réverbères. *« Nous, quand on veut une bicyclette, on la vole »*, ironise un étudiant.

Périodiquement, l'« esprit provo » remonte à la surface et anime les Pays-Bas. Dans les immenses manifestations contre l'implantation des missiles, perdus dans la masse sage des mouvements chrétiens, on pouvait reconnaître quelques anciens. Des centaines d'entreprises alternatives — imprimeries, ateliers de graphisme, magasins du tiers-monde, coopératives — naissent chaque année aux Pays-Bas, témoignant que l'esprit provo s'est enrichi d'un sens commercial méconnu dans les années 60.

La résurgence la plus nette de cet esprit s'est sans doute manifestée lors du voyage du pape. Nulle part ailleurs, en effet, Jean-Paul II n'avait été accueilli avec aussi peu de déférence.

Un collège catholique à Kallinaat, ville de trente mille habitants, à 60 kilomètres d'Amsterdam. Mark, René, Marjon, Loes, Bart et Heleen ont tous entre dix-*sept et vingt ans.* Mis à part Mark, qui se veut *« révolutionnaire »*, tous sont gentiment conservateurs. Toutes les semaines, Marjon va chanter à l'église voisine. Bart, lui, affirme : *« Je suis pour le gouvernement de droite actuel. Les provos et les alternatifs ne vivaient que d'illusions. Moi, je veux vivre pour moi. »* La visite du pape ? Tous étaient contre. D'abord, ça a coûté cher. *« Et puis,* ajoute-t-il, *il aurait dû venir ici pour écouter, et non pour se mêler de ce qui ne le regarde pas. »*

Ils se moquent aimablement des provos et de la génération des sixties'. *« Après tout,* reconnaît en riant l'un d'eux, *il faut bien s'opposer à ses parents. Quand ils étaient conservateurs en 1960, les enfants, eux, étaient révolutionnaires. Maintenant, comme nos parents sont idéalistes, nous, nous devons être conservateurs. »*

Il reconnaît malgré tout qu'en partie grâce à ces provos les choses ont bien changé. Premier acquis : la considération. *« Avant, on ne tenait pas compte de l'avis*



WILHELM HOTROP

des jeunes. Maintenant, si. » Deuxième conquête : la fin des tabous. Elle n'est pas bien méchante, cette société néerlandaise *« ultra-permissive »*, souvent caricaturée à l'étranger. Apparemment, pour ces jeunes, l'essentiel est de pouvoir tout faire, et non de le faire.

Même chose, semble-t-il, pour la consommation des drogues douces. La législation reste d'un merveilleux byzantinisme. En théorie, toutes les drogues sont interdites par la loi. Mais le journal de la municipalité d'Amsterdam destiné aux jeunes touristes arrivant aux Pays-Bas explique aussi, en plusieurs langues, qu'il est inutile d'acheter de la mauvaise marchandise à des marchands ambulants, car il y a un certain nombre de points de vente reconnaissables... tout en précisant que c'est la prison si l'on est surpris avec une quantité de 30 grammes de haschisch sur soi ou avec une drogue dure... Allez comprendre !

Lassées de voir Amsterdam servir de refuge pour les drogués du monde entier — la moitié des morts par overdose ne sont pas Hollandais, — les autorités ont envoyé dans certaines capitales quelques « sous-marins » d'un genre un peu spécial. Infiltrés chez les junkies, ils ont répandu l'information selon laquelle Amsterdam n'était plus ce qu'elle était, et que, là aussi, les policiers veillaient...

Commentaire d'un groupe de lycéens de La Haye : *« La drogue, ça coûte trop cher. On n'en a pas besoin. C'est plus comme avant. Ceux qui fument du « H » n'ont plus besoin de se cacher. Alors, on ne goûte plus aux dures. »*

Au Melkweg ou au Paradiso, ces complexes mi-salles de concerts, mi-bistros — ne dites surtout pas que ce sont des maisons de jeunes, même si elles sont subventionnées par la municipalité, — on voit encore des groupes s'asseoir par terre, sortir précautionneusement quelques grammes de « H », et rouler des « joints » *dans l'indifférence générale.*

C'est dans cette extraordinaire capacité d'intégrer les marginaux, mais aussi dans le respect de ceux-ci pour les institutions, que réside l'une des plus grandes originalités des Pays-Bas.

Le chômage comme partout

Reste que, comme partout en Europe, le vrai problème des enfants de provos est celui du chômage. Une enquête réalisée pour le bureau du plan montre qu'en 1975, 10 % des jeunes Néerlandais entre dix-huit et vingt-quatre ans, considéraient l'emploi comme le problème le plus important. Et 24 % estimaient que c'était la protection de l'environnement. En 1982, ces pourcentages passaient respectivement à 45 pour l'emploi, et 2 pour l'environnement.

Autre changement significatif. En 1973 : 2 % citaient les affaires étrangères et la défense. En 1982 : 14 %. Conclusion de Peter Ester, sociologue chargé de diriger cette enquête : *« La nouveauté est l'absence aujourd'hui de différence fondamentale entre les jeunes et les adultes. Dans les années 60, il y avait des comportements, des opinions, des attitudes antagonistes, selon les classes d'âges. En 1985, ces antagonismes ont pratiquement disparu. La société n'est plus coupée horizontalement, les jeunes d'un côté, les adultes de l'autre. Mais verticalement, chaque groupe de pensée rassemble tous les âges. »*

Conclusion partagée par Alexandra, dix-sept ans, lycéenne à Amsterdam : *« Mes parents écoutent la même musique que moi, s'habillent presque comme moi et parlent des mêmes sujets que moi... C'est bien. Mais maintenant, c'est que l'on ne peut plus choquer personne. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON.

PROFESSION : « KRAKER »

Un village en chantier dans l'usine désaffectée de Tetterode

Amsterdam. — 11 000 mètres carrés, 50 habitants la nuit, 200 le jour, une crèche, 15 ateliers, 1 restaurant... Tetterode est sans doute le « squatt » le plus connu d'Amsterdam. Située tout près du centre, c'est-à-dire des canaux, dans un quartier ouvrier, construite à la fin du dix-neuvième siècle, cette immense usine a été désaffectée en 1981. Le propriétaire avait l'intention de la démolir, puis de construire un parking.

Susan Van Putten, trente-trois ans aujourd'hui, et quelques-uns de ses amis ne l'entendirent pas de cette oreille. Un beau matin, ils quittent leur propre squatt, et « s'installent » à Tetterode. L'aventure commence.

Quatre ans plus tard, ils y sont encore, et l'usine est devenue un étrange village. La visite guidée dure plusieurs heures. Susan, étudiante en langues, habite avec quatre personnes un premier groupe de logements, le plus luxueux pour le moment. De l'eau, de l'électricité, comme dans toute l'usine : *« On y a droit. Personne ne peut nous en priver, si on paie. »* Mais aussi un chauffage central, monté avec les moyens du bord, et le téléphone. Le plus jeune *kraker* — en argot, « perceur de coffres-forts », — c'est Timo, trois mois. Le plus âgé de Tetterode a quarante ans. Pour se rendre dans les habitations, il faut d'abord traverser des centaines de mètres de couloirs encombrés de matériaux divers, et traverser encore un immense entrepôt. *« Nous aimerions enlever le toit et en faire une rue »*, commente Susan.

Au début, les squatters de Tetterode utilisaient comme matériaux ceux qui leur tombaient sous la main. Aujourd'hui, ils prennent les conseils d'architectes professionnels : murs crépis de blanc, fenêtres intérieures donnant sur ce qui sera une cour commune, duplex... du beau travail.

Il y a ainsi quatre ou cinq groupes d'habitants à Tetterode. En bas, un café-restaurant, *un peu froid, mais si peu cher !* A côté, une série d'ateliers, un imprimeur, trois sculpteurs... Derrière, la crèche. Vide, car c'est dimanche. *« En semaine, une trentaine d'enfants y viennent chaque jour. Elle a été créée par le ministère, et nous recevons une subvention. ».*

— *Une subvention ?*

— *Pourquoi pas. C'est légal ! »* s'insurge Susan. Voilà maintenant près de huit ans qu'elle squatte, et elle a acquis une solide connaissance de toutes les formes d'aide publique auxquelles on peut avoir recours.

« Nous voudrions que la municipalité rachète Tetterode. Mais à la condition que nous puissions continuer à y vivre comme nous voulons, à choisir, par exemple, les gens qui peuvent y habiter. »

Susan a deux craintes : les parasites qui s'installent et ne veulent pas participer, et l'éventualité d'un coup de force du propriétaire, ou de la police. En octobre, de violents affrontements ont opposé les forces de l'ordre à des squatters d'un autre quartier. Un jeune homme est mort dans les locaux du commissariat. Overdose, disent les policiers. Manque de soins, rétorquent les squatters. Les échauffourées ont fait plusieurs blessés et beaucoup de dégâts, dans les rues d'Amsterdam. *« Si, un jour, nous étions attaqués,* confie Susan, *nous savons qu'en un quart d'heure et une dizaine de coups de téléphone, nous pourrions compter sur beaucoup d'aide. »*

Le mouvement squatter — environ dix mille personnes — a, en effet, ses réseaux, son journal, *De Bluf*, ses avocats, mais *aussi ses dissensions. D'un côté,* les « soft », qui, comme Susan, veulent *« construire quelque chose d'autre »*. De l'autre, les « punks », plus violents, *qui squattent par nécessité* et non par idéologie, et se sentent insultés quand ils entendent le mot « construire ». Ils ont plus ou moins investi tout un quartier, la Staatsliedenbuurt. Le maire d'Amsterdam a voulu s'y rendre, il en a été purement et simplement chassé.

Susan redoute particulièrement un « nettoyage » de la ville, *qui* voudrait accueillir les Jeux olympiques en 1992.

J.-A. F.

M. BOLKESTEIN, MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR :

Les Français ne sont pas assez agressifs...

De toute évidence, le ministre néerlandais du commerce extérieur, M. Frits Bolkenstein, est un homme heureux. L'inquiétude des économistes, qui ne voient pas tous d'un bon œil la croissance des Pays-Bas reposer aussi largement sur les exportations, ne le préoccupe pas outre mesure. Le regard vif, il aligne dans un français excellent les sujets de satisfaction. *« Les exportations se portent très bien. »* Elles ont permis à la balance commerciale d'enregistrer un excédent de 9 milliards de florins (1) l'an dernier. Contrairement à ceux qui prônent une diversification des marchés, il se déclare *« heureux »* de la forte concentration des échanges sur l'Europe, et tout particulièrement sur la CEE, qui absorbe 75 % des ventes et 56 % des achats du pays : *« Nous exportons plus au Danemark que dans toute l'Amérique latine, plus en RFA que dans toute l'Asie, Japon inclus. »* Un dynamisme jugé sain, car il se concentre sur des pays stables et qui *« paient bien »*. Mais dont certains font les frais, la France est particulièrement bien placée pour le savoir.

Le déficit français dans ses échanges avec ce petit pays habitué de tout temps à vendre pour vivre est impressionnant : 5,1 milliards de florins (presque 14 milliards de francs) durant les six premiers mois de 1985, le deuxième par l'importance enregistré par la France avec ses partenaires. La facture énergétique de 3,18 milliards de florins (8,6 milliards de francs) n'explique pas tout, la percée néerlandaise dans l'agro-alimentaire non plus. Manque d'intérêt pour un marché limité et réputé difficile, erreurs d'approche, image trop latine pour être tout à fait crédible en pays calviniste, les explications ne manquent pas. Un fait est certain, l'automobile française a régressé de 30 % à 15 % du marché néerlandais, le textile perd chaque année un peu de terrain, et la concurrence traditionnelle des produits allemands, et celle, plus récente, des produits japonais limitent la marge de manœuvre des industriels français. *« Un peu plus d'agressivité ne leur ferait pas de mal »*, reconnaît, dans un demi-sourire, M. Bolkestein, suffisamment rassuré par les excédents de son pays pour se permettre quelques courtoises recommandations. *« La France, qui fabrique des produits de haute qualité, devrait se souvenir qu'il est difficile de conquérir le marché néerlandais à partir... de Bruxelles et qu'il existe peut-être des ouvertures en travaillant plus étroitement avec les sociétés de commerce internationales néerlandaises. »*

Tout en reconnaissant la justesse de certains reproches, les spécialistes français ne se font guère d'illusion. Le chemin perdu sera long à rattraper, et les grands contrats dont les industriels de l'Hexagone sont peut-être trop friands ne sont guère nombreux aux Pays-Bas. L'extension éventuelle à Amsterdam du train à grande vitesse Paris-Bruxelles-Cologne pourrait offrir quelques débouchés si ce projet se concrétise. La décision du gouvernement néerlandais de doter le pays de deux, voire trois, nouvelles centrales nucléaires a également fait renaître quelque espoir à Paris. Le choix final appartient avant tout aux compagnies d'électricité régionales et n'interviendra pas dans l'immédiat. Mais, soucieux de sauvegarder de bonnes relations avec la France, M. Bolkestein assure que, à condition de coût, d'efficacité et de sécurité équivalente, il sera *« très sensible à l'argument du déficit commercial accumulé par les Français »*.

Une incontestable ouverture de la part de ce libéral bon teint, méfiant de nature à l'égard des grands contrats jugés *« très politisés, incertains et porteurs de marges bénéficiaires douteuses »*. Un rien provocateur, M. Bolkestein estime indispensable que les gouvernements créent un environnement favorable au développement des affaires mais feint de ne pas comprendre ce que peut-être une *« politique industrielle »*, phénomène *« plus latin que germanique »* débouchant *« sur un terrain plein de chausse-trapes favorisant le gaspillage des fonds publics »*.

Un refus de l'interventionnisme d'Etat, qui trouve malgré tout ses limites, pragmatisme oblige. Si l'exemple allemand — encore lui — l'attire beaucoup, M. Bolkestein préfère nettement ne pas parler de l'expérience tentée par Mme Margaret Thatcher en Grande-Bretagne.

La portée libérale des propos du ministre en matière de commerce extérieur évolue selon les sujets. Selon lui, l'accord multifibre devrait être purement et simplement abandonné, ne serait-ce que dans l'espoir d'aboutir à un assouplissement de l'application du prochain accord limitant les importations textiles des pays industriels. Cela étant dit alors que les Pays-Bas ont réussi leur restructuration. Mais le responsable du commerce extérieur néerlandais ne serait pas hostile à l'idée d'en découdre avec les Japonais, dont les pratiques à l'égard des importateurs étrangers lui sont difficilement supportables.

F. C.

(1) 1 florin = 2,72 FF.

L'optimisme reste de rigueur

(Suite de la page 17.)

Ce constat d'un observateur averti des réalités économiques néerlandaises illustre l'étroite marge de manœuvres dont disposent les partenaires sociaux, dont les préoccupations majeures restent contradictoires : priorité à l'assainissement financier du pays pour le gouvernement, à la consolidation de marges bénéficiaires améliorées pour les sociétés, à la lutte contre le chômage grâce à une nouvelle réduction du temps de travail pour les syndicats.

Offensifs ici frileux là

Après avoir multiplié les mesures favorables aux entreprises, la coalition au pouvoir a quelque raison d'être déçue par leur attitude.

Habituées à se battre sur les marchés étrangers, les industries exportatrices n'ont pas hésité à réduire les marges bénéficiaires pour sauvegarder leurs parts de marché. Tel est toujours le cas outre-Atlantique où les Pays-Bas ont augmenté leurs ventes de 14 % durant les neuf premiers mois de 1985 et entendent poursuivre leur percée en dépit du ralentissement de l'économie américaine et d'une baisse du dollar, deux handicaps pour un florin déjà cher.

Une position offensive à l'extérieur, qui tranche avec des réactions plus frileuses sur le marché interne. En dépit d'une très nette amélioration de leurs bénéfices et de leur trésorerie, les sociétés hésitent toujours à investir. Alors qu'au nom d'un moindre interventionnisme le gouvernement a réduit de 3,2 % les investissements en 1985, le secteur privé n'a augmenté les siens que de 3,3 %, essentiellement dans la technologie de pointe, peu créatrice d'emplois. Une évolution frustrante, qui pousse les syndicats à estimer que le temps est venu de s'attaquer au chômage.

Conseiller économique du principal syndicat, le FNV proche des socialistes, M. Van Rens ne sous-estime pas les particularités du marché de l'emploi aux Pays-Bas. *« Les jeunes sont plus nombreux à rechercher un premier travail, et les retombées du baby boom se feront sentir ici plus longtemps que dans les autres pays industriels, jusqu'à la fin du siècle. »* L'émancipation des femmes a par ailleurs été plus tardive. *« Sur ce point, nous avons été aussi retardataires que l'Irlande ou l'Espagne et nous nous retrouvons avec un forte demande au plus mauvais moment »*, confirme un industriel. Mais ces deux phénomènes, s'ils compliquent le dossier du chômage rendent encore plus urgente la recherche de solutions. *« Sur 760 000 chômeurs, quelque 400 000 sont sans emploi depuis plus de deux ans »*.

Pour les syndicalistes il n'est d'autre issue qu'une réduction du temps de travail de 2,5 % par an pour aboutir à la semaine de trente-deux heures en 1990. Une option repoussée par le patronat et qui n'enthousiasme guère les Néerlandais si elle doit s'accompagner d'une baisse des salaires.

La première étape, la semaine de trente-huit heures dont bénéficient depuis le 1er janvier 1985 la majorité des salariés, a d'ailleurs moins favorisé l'emploi qu'on ne l'escomptait : le bureau de planification estime tout de même que la création de quelque vingt mille postes l'an dernier est largement due à la réduction du temps de travail. Maigre résultat si l'on se rappelle que, pour obtenir l'assentiment des employeurs, les syndicats ont accepté une diminution de 50 % de l'application du système de l'indexation des salaires, permettant à l'industrie néerlandaise de ne rien perdre de sa compétitivité.

« En fait, nombre d'entreprises ont profité de cet accord pour mener à bien leur restructuration et réduire leurs effectifs », souligne M. Van der Werf, président de la fédération de la chimie. Avec une inflation désormais minime, la marge des négociations est devenue encore plus étroite, et quand les syndicalistes plaident pour pour que soit prise en compte *« une part de l'amélioration de la productivité pour réduire le temps de travail sans accroître les coûts de production »*, ils prêchent pour l'instant dans le désert.

Ces éléments de tension ne sont pourtant pas venus à bout du proverbial consensus social néerlandais. Le premier ministre a certes réduit le rôle de l'Etat-providence en diminuant de 5 % les allocations sociales, en baissant autoritairement de 3 % les salaires des fonctionnaires, en limitant en moyenne à 70 % (au lieu de 75 %) sur deux ans la garantie de ressources des chômeurs. *« Mais le gouvernement n'a pas démantelé le système »*, constate avec soulagement M. Van Rens.

En sera-t-il toujours de même si l'actuelle coalition revient au pouvoir au printemps prochain ? Le réalisme est de mise au syndicat FNV, où l'on s'attend à de nouvelles et sérieuses attaques contre les fonctionnaires. Mais l'on doute que M. Lubbers prenne des mesures qui, si elles étaient trop radicales seraient difficilement acceptées par l'opinion publique. Sans doute le secteur privé continuera-t-il d'être avantagé par le gouvernement (déréglementation). Sans doute les économies budgétaires pèseront-elles sur la sécurité sociale et la santé. Mais *« l'irréparable »* n'est pas pour demain, si l'on en croit les syndicalistes.

Des propos prudents, qui reflètent la perte d'influence des syndicats, dont le déclin est dû *« à la faible syndicalisation des jeunes plus qu'au départ des syndiqués »*. Propos qui reflètent aussi l'espoir d'une reprise de l'économie.

Avec des excédents de 9 milliards de florins en 1985, le commerce extérieur et de plus de 15 milliards pour la balance des paiements courants, les Pays-Bas disposent de solides atouts. Ceux-ci pourraient être renforcés cette année par une consommation interne que l'amélioration du pouvoir d'achat va stimuler après deux années de baisse et une année de quasi-stagnation.

Reste l'inconnue : les cours du gaz naturel. Voulant ignorer toutes les hypothèses pessimistes, les membres du gouvernement estiment que, *« après un moment difficile pour l'économie néerlandaise »*, il sera possible de tirer partie des effets bénéfiques de la baisse des prix du pétrole. Une baisse qui stimulera la demande des pays industrialisés, qui sont aussi de bons clients. La RFA en tête.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.



e de rigueur

réduit le rôle de l'Etat-providence en diminuant de 5 % les allocations sociales, en baissant autoritairement de 3 % les salaires des fonctionnaires, en limitant en moyenne à 70 % (au lieu de 75 %) sur deux ans la garantie de ressources des chômeurs. « *Mais le gouvernement n'a pas démantelé le système* », constate avec soulagement M. Van Rens.

En sera-t-il toujours de même si l'actuelle coalition revient au pouvoir au printemps prochain ? Le réalisme est de mise au syndicat FNV, où l'on s'attend à de nouvelles et sérieuses attaques contre les fonctionnaires. Mais l'on doute que M. Lubbers prenne des mesures qui, si elles étaient trop radicales seraient difficilement acceptées par l'opinion publique. Sans doute le secteur privé continuera-t-il d'être avantagé par le gouvernement (déréglementation). Sans doute les économies budgétaires pèseront-elles sur la sécurité sociale et la santé. Mais « *l'irréparable* » n'est pas pour demain, si l'on en croit les syndicalistes.

Des propos prudents, qui reflètent la perte d'influence des syndicats, dont le déclin est dû « *à la faible syndicalisation des jeunes plus qu'au départ des syndiqués* ». Propos qui reflètent aussi l'espoir d'une reprise de l'économie.

Avec des excédents de 9 milliards de florins en 1985, le commerce extérieur et de plus de 15 milliards pour la balance des paiements courants, les Pays-Bas disposent de solides atouts. Ceux-ci pourraient être renforcés cette année par une consommation interne que l'amélioration du pouvoir d'achat va stimuler après deux années de baisse et une année de quasi-stagnation.

Reste l'inconnue : les cours du gaz naturel. Voulant ignorer toutes les hypothèses pessimistes, les membres du gouvernement estiment que, « *après un moment difficile pour l'économie néerlandaise* », il sera possible de tirer partie des effets bénéfiques de la baisse des prix du pétrole. Une baisse qui stimulera la demande des pays industrialisés, qui sont aussi de bons clients. La RFA en tête.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Le nouveau style de Béatrix

(Suite de la page 17.)

Les artistes peuvent fréquenter le Palais sans se voir reprocher de faire partie des favoris de la reine, car l'édifice sert également de mairie d'apparat de la ville, traditionnellement gérée par des socialistes.

Pendant une visite officielle aux Etats-Unis, la reine Béatrix avait étonné les Néerlandais bien plus que les Américains en donnant une conférence de presse, ce à quoi sa mère n'aurait jamais consenti. La reine Juliana avait cultivé sans difficulté une image (grand-) maternelle et douce pendant son règne, de 1948 à 1980. Ne serait-ce qu'en raison de sa relative jeunesse, sa fille Béatrix en est parfaitement incapable. C'est le mot de réalisme qui vient à l'esprit des Néerlandais quand on leur demande de caractériser le comportement de la reine.

La calèche d'or

Lorsqu'elle se préparait à la succession de sa mère, la princesse Béatrix manifestait un grand intérêt pour les thèmes sociaux et, plus d'une fois, elle accompagna, aussi discrètement que possible, les officiers de l'Armée du salut faisant leurs bonnes œuvres dans le quartier chaud d'Amsterdam. Devenue reine, elle s'est fixé comme objectif de se familiariser avec les différentes instances qui s'occupent des marginaux, et notamment des prisonniers.

Dans un de ses discours du trône, cérémonie marquant l'ouverture de l'année parlementaire, elle avait appelé à la tolérance envers les minorités ethniques en faisant référence à l'assassinat d'un jeune Noir à Amsterdam pour des motifs racistes.

Mais, malgré cet intérêt pour le pays réel, la reine Beatrix paraît consciente du fait que la monarchie ne peut se passer de l'apparat et des fioritures. La « calèche d'or » par exemple, dans laquelle, accompagnée de son mari, le prince Claus, elle se rend une fois par an de son palais à La Haye à la salle des Chevaliers, pour le discours du trône. Selon certains observateurs, la reine préférerait un autre moyen de transport, mais elle sait jusqu'où ne pas aller trop loin dans sa volonté de moderniser l'institution royale.

Là encore, il ne s'agit que d'une question de forme ; aux Pays-Bas, les débats pour ou contre la monarchie ont fait long feu, au moins dans la classe politique. Si son mariage avec le prince allemand Claus, en 1966, avait donné lieu à des protestations des provos, et si la journée de son intronisation, le 30 avril 1980, avait provoqué une véritable émeute des squatters d'Amsterdam, les Néerlandais, dans leur immense majorité, sont soit neutres, soit indifférents, soit en favorables à la monarchie.

L'important mouvement pour la paix aux Pays-Bas comprenant des secteurs aussi divers que les ecclésiastiques ou des communistes, a montré qu'il prenait la reine au sérieux lorsque ses dirigeants ont demandé à la souveraine de mettre tout en œuvre pour empêcher l'implantation de missiles de croisière aux Pays-Bas. Les pacifistes faisaient valoir qu'une majorité de la population partageait leur position, ce qui paraît douteux, et ce dont le gouvernement de centre droit du premier ministre, M. Rund Lubberg, se souciait comme d'une guigne.

MAX KOOT

La reine Béatrix.

De tous côtés, les foudres des experts en matière constitutionnelle s'abattirent sur le mouvement antinucléaire. Ne connaissait-il donc pas les limites des compétences de la reine, au-dessus des luttes partisanes dans tous les domaines ?

Auparavant déjà, la reine Béatrix s'était exposée aux critiques en recevait le pasteur américain Jesse Jackson, à l'époque candidat à la présidence. Ce dernier, faisant fi des consignes de ne rien dévoiler de ces entretiens, avait révélé que la reine lui avait manifesté son opposition à l'implantation des missiles. L'incident fit grand bruit, et le service d'information d'Etat publia un démenti formel, que le mouvement pour la paix préféra ne pas croire.

Selon la Constitution, la reine ne peut faire valoir son influence qu'au moment de la formation du gouvernement, processus traditionnellement long et ardu aux Pays-Bas, où aucun parti ne dispose de la majorité absolue à la Chambre des députés. La souveraine peut alors suggérer — mais non imposer — une solution, ce que la reine Béatrix n'a pas encore fait lors des deux périodes de formation dont elle a été témoin jusqu'ici.

Cible de la presse du cœur

Les visites à l'étranger du couple royal ont été sévèrement limitées ces dernières années en raison des troubles mentaux d'ordre dépressif dont était affecté le prince Claus, qui paraît aujourd'hui rétabli. Le mois dernier, il a pu accompagner de nouveau son épouse lors d'une visite officielle en Inde.

Aux Pays-Bas, les suppositions allaient bon train quant à la cause de la dépression du prince, qui est très populaire. Comme dans d'autres monarchies, la famille royale est une cible permanente de la presse du cœur. Vers la fin de l'année dernière, la reine Béatrix et son époux décidèrent de poursuivre en justice l'hebdomadaire *Privé* qui avait affirmé que le prince Willem-Alexander, l'aîné (dix-huit ans) des trois fils du couple royal, avait passé « *sa première nuit d'amour avec une blonde mystérieuse à l'hôtel Hilton d'Amsterdam* ». Dans une instance en référé, la maison royale devait obtenir gain de cause et l'hebdomadaire fut obligé de rectifier ces allégations.

RENÉ TER STEEGE.

M. RUUD LUBBERS, PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN

Une vision futuriste de la Communauté

Plus européen que moi, tu meurs ! Telle pourrait être la devise de beaucoup de Néerlandais, mais aussi de nombre des gouvernements qui se sont succédé à La Haye avant et depuis la naissance de la Communauté. Habitués de très longue date à prendre en compte la dimension internationale sur le terrain commercial, bien sûr, mais aussi en matière politique et culturelle, les Pays-Bas se sont tout naturellement trouvés avec leurs deux partenaires du Benelux parmi les six signataires du traité de Rome en 1957. Ils ont fourni à l'Europe un fort contingent de ses plus grands commis et ont toujours figuré parmi les plus ardents partisans de l'unification, voire de l'intégration du continent.

Les voici aujourd'hui chargés depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin prochain, en vertu des règles de fonctionnement de la CEE, de la présidence tournante du conseil européen. Et cela à un moment particulièrement important puisque la Communauté fait ses premiers pas à douze, tout en s'apprêtant à accomplir quelques progrès significatifs dans sa marche à l'union politique, du moins si les dernières réticences de certains partenaires sont surmontées.

Il ne faut pas s'exagérer l'importance de cette présidence, estime l'actuel titulaire de la charge, le premier ministre néerlandais Ruud Lubbers. *« Ce n'est qu'un moment précis dans un effort d'ensemble qui s'étend sur de longues années. Et six mois, c'est si court ! »*

Pour le président du conseil européen, l'un des aspects fondamentaux de l'accord des Douze, indépendamment de ses aspects institutionnels, est cette volonté générale de mettre en place un authentique Marché commun, ce fameux *« grand marché intérieur »* dans lequel il voit *« le préalable à la renaissance technologique de l'Europe »* et donc une condition essentielle pour faire face avec succès à la concurrence industrielle des Américains et des Japonais. Un calendrier d'actions ponctuelles a été établi pour ces six mois de présidence, ajoute-t-il, mais il y a, au-delà, *tout un processus à engager : « Ce qui devrait être plus facile si un nouveau mode de décision entre les Douze évite d'avoir à rechercher systématiquement une unanimité paralysante. »*

Reste que, contrastant avec cette vision futuriste de l'Europe, la Communauté est encore, au moins en termes budgétaires, essentiellement agricole. Comment réduire les dépenses de l'Europe verte sans heurter de front ses agriculteurs? *« Nous sommes un peu sur la défensive en cette matière*, reconnaît M. Lubbers. *Le climat psychologique est très difficile. L'accroissement de la productivité – chez nous on commence à dire que l'agriculture est* « jogj tech » *(de haute technicité) – et la persistance du chômage dans l'industrie, qui décourage de nombreux paysans de quitter la terre, bien que celle-ci ait besoin de moins en moins de bras, font que nous sommes en pleine surproduction. Il nous faut donc un changement structurel de politique agricole, étant bien entendu qu'il n'est pas question de toucher aux principes fondamentaux de la PAC. Une certaine austérité dans la fixation des prix agricoles et d'importants réajustements sont à mon avis indispensables. Mais le pire serait de tenter de résoudre nos problèmes par le protectionnisme. J'espère que les Français nous aideront, et que les Allemands, qui sont depuis la création de la CEE d'excellents Européens, ne céderont pas aux mêmes tentations que l'an dernier, où ils avaient opposé leur veto pour défendre ce qu'ils jugeaient être les intérêts immédiats de leurs agriculteurs. »*

Sur un terrain moins directement économique et plus diplomatique, la présidence néerlandaise du conseil européen aimerait bien voir la Communauté se donner les moyens de mieux faire entendre sa voix dans le monde. Certes, relève M. Lubbers, par rapport à un passé même récent, les Etats membres pris individuellement sont devenus plus modestes ; et plus ambitieux au contraire pour l'ensemble qu'ils constituent. La coopération politique européenne fonctionne honorablement. *« La coordination entre les ministres est plutôt bonne, mais il doit être possible d'arriver à quelque chose d'un peu plus fort, à un peu plus de coordination. »*

Dans certaines circonstances récentes, il est vrai, les Etats membres n'ont pas donné une très brillante image de leur unité, y compris vis-à-vis des Etats-Unis, comme lors de la conférence des sept pays les plus industrialisés en mai dernier à Bonn, ou encore s'agissant de l'IDS. *« Peut-être gagnerait-on, dans de telles rencontres*, estime M. Lubbers, *à doter les Douze d'un représentant unique. Alors qu'actuellement le président de la Commission de Bruxelles ne fait que s'ajouter au président français et aux premiers ministres anglais, allemand et italien. Mais ce n'est évidemment pas moi qui vais changer cela en six mois... »* A propos des sommets, pourquoi la présidence néerlandaise s'apprête-t-elle à renoncer à celui que les Douze auraient normalement dû tenir en mars à Bruxelles pour rester fidèle à la tradition ? *« Parce que l'expérience montre que le conseil européen de mars tend presque exclusivement à renvoyer les décisions de fond à celui de juin. Deux sommets par an seraient sans doute suffisants, six mois n'étant pas de trop pour faire avancer réellement la recherche des solutions aux différents problèmes posés. »* Rendez-vous donc en juin à La Haye.

BERNARD BRIGOULEIX.

En route vers l'ère post-industrielle

Les Pays-Bas sont prêts à jouer un rôle de premier plan dans les grands projets technologiques de l'avenir. Entièrement tournés vers les technologies les plus sophistiquées dans les domaines de la communication, des applications électroniques, de l'aéronautique, de l'offshore, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux, ils seront un des piliers des grands projets qui moderniseront l'Europe.

Dans le secteur des activités plus traditionnelles qui ont survécu à la crise économique comme celles de la pétrochimie de l'agro-alimentaire, du dragage et de la construction navale, ne se sont maintenues que les entreprises les plus hautement rationalisées et compétitives. La position forte du florin oblige les entreprises à pousser la production et la compétitivité à l'extrême.

Le secret de la performance néerlandaise est l'exploitation optimale d'un puissant réseau de services tertiaires, dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Le port de Rotterdam (premier port du monde) et son agencement avec un système sophistiqué de voies fluviales, chemins de fer, autoroutes et aéroports, est la clef de voûte de ce réseau qui dessert une bonne partie de l'Europe.

Mais il y a également une infrastructure financière et commerciale des plus modernes et compétitives. Les grandes banques et sociétés néerlandaises ont une longue expérience d'opérations à l'échelle mondiale. Amsterdam est le berceau même des plus vieilles et puissantes sociétés d'assurances et de négoce international du monde. Les successeurs contemporains des Compagnies des Indes orientales et occidentales sont en quelque sorte les grandes multinationales, Unilever, Philips, AKZO, Shell, DSM, VMF, Hoogovens et également Fokker, dont les réseaux commerciaux couvrent le monde entier. Mais il y a également une bonne douzaine d'autres sociétés de négoce international spécialisées sur les marchés des cinq continents. Ces sociétés, opérant souvent d'une façon discrète, commercialisent entre autres un bon nombre de produits français, allant des appareils ménagers aux automobiles.

La performance du tertiaire néerlandais est peut-être le plus brillamment illustrée par la bourse des fleurs à Aalsmeer, plaque tournante mondiale du commerce floral. Par une combinaison hautement sophistiquée de savoir-faire électronique, de manipulations automatisées de la marchandise, et d'un raccordement direct à l'aréoport de Schiphol et aux autoroutes, arrivées, enchères, emballage et expédition s'y font dans l'espace de quelques heures seulement.

C'est donc bien grâce à l'exploitation et à la coordination optimale des moyens de transports, de financement, de commercialisation et de manipulation automatisée que les Néerlandais ont spectaculairement surmonté les handicaps de main-d'œuvre coûteuse et de monnaie forte et qu'ils obtiennent des surplus constants sur leur bilan commercial.

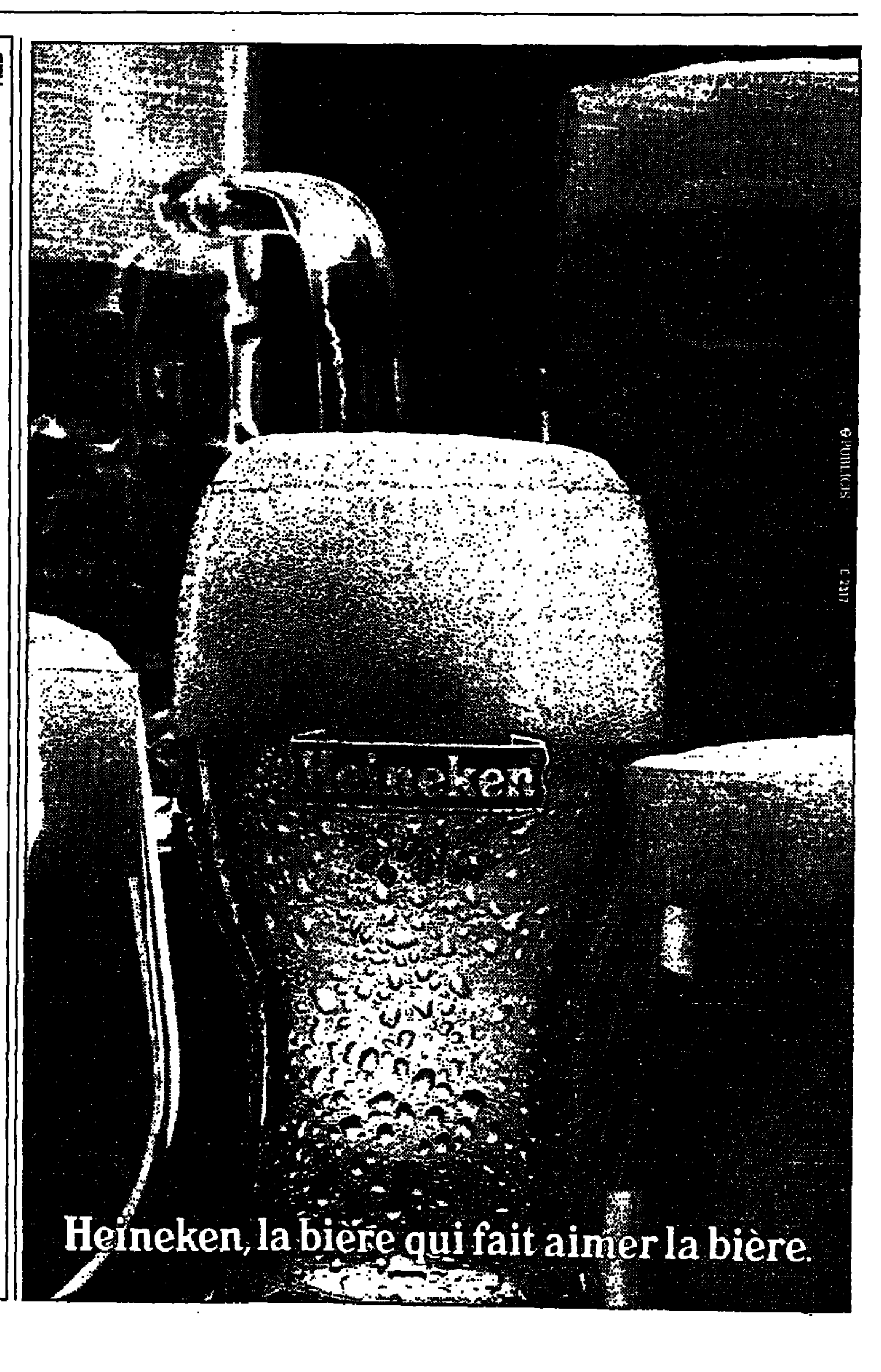
Une attitude aussi ouverte et mondiale que possible, une bonne connaissance des langues et des usages étrangers et une réputation de fiabilité et de solidité facilitent la réussite économique et permettent de suivre de très près l'évolution du marché et de la demande.

Cette orientation est-elle assez européenne, se demande-t-on en France ? Les Pays-Bas ne sont-ils pas trop atlantistes ou mondialistes pour épouser véritablement la cause européenne et pour donner préférence à la coopération avec des partenaires européens ?

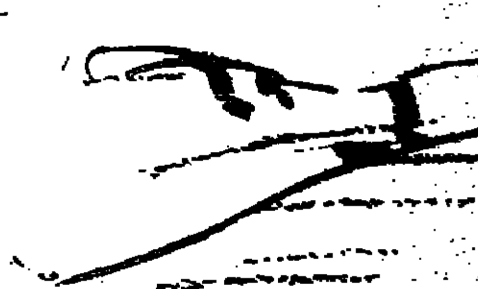
Il est certain que les Pays-Bas et la France apportent à l'œuvre commune de la construction européenne chacun les orientations et les talents qu'ils ont développés dans le cours de leur histoire. Ces apports, bien que de nature différente, sont toutefois complémentaires, et cela au plus grand profit de l'Europe.

L'Europe a besoin de toutes les contributions et de tous ces talents. Pour en tirer le plus grand avantage possible, il est essentiel de se bien connaître et de se comprendre, non pas à travers les vieux clichés et symboles dépassés, mais à travers les réalités de la vie actuelle et les capacités à relever les défis de l'avenir. Plus vite on progressera dans l'élimination des barrières économiques existantes, plus Néerlandais et Français pourront unir leurs multiples talents respectifs dans la construction d'une Europe compétitive, moderne et généreuse.

JONKHEER MAXIMILIEN VEGELIN VAN CLAERBERGEN,
ambassadeur des Pays-Bas.







ité

BERNARD BRIGOULEIX.

ost-industrielle

JONKHEER MAXIMILIEN VEGELIN VAN CLAERBERGEN,
ambassadeur des Pays-Bas

JUSTICE

UNE MISE EN CAUSE INHABITUELLE DANS LA MAGISTRATURE

Le procureur général de Lyon critique la définition des crimes contre l'humanité adoptée par la Cour de cassation dans l'affaire Barbie

L'arrêt par lequel la chambre criminelle de la Cour de cassation a donné, le 20 décembre 1985, une nouvelle définition du crime contre l'humanité qui pourrait permettre de retenir contre Klaus Barbie non seulement la séquestration et la complicité d'assassinat de juifs mais aussi de résistants a aujourd'hui un double écho.

Alors que la chambre d'accusation de Paris est appelée, ce mercredi 19 février, à examiner les conséquences à tirer de la décision de la Cour suprême, la chambre d'accusation de Lyon, présidée par M. Hubert Ogier, se trouvait saisie, la veille, de l'appel de deux veuves de résistants dont M. Christian Riss, juge d'instruction à Lyon, avait *déclaré irrecevables* les constitutions de partie civile contre Barbie. A cette occasion, M. Pierre Truche, procureur général près la cour d'appel de Lyon, a présenté des conclusions dont on peut dire qu'elles constituent un examen très critique du débat de décembre devant la chambre criminelle et de l'arrêt qui en est résulté.

Ni frileux ni fiévreux

Pour M. Truche, le crime contre l'humanité, le seul qui soit imprescriptible, ne peut être constitué que par des séquestrations et des assassi*nats commis* sur des populations civiles, en application du premier paragraphe de l'article 6 c du statut du tribunal militaire international de Nuremberg. Il estime donc que la Cour de cassation a fait une interprétation *« extensive... à l'évidence prohibée »* en déclarant crimes imprescriptibles contre l'humanité *« les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition »*.

La prise de position de M. Truche traduit bien la manière dont a été ressentie par la chambre d'accusation de Lyon la cassation de son arrêt de renvoi de Barbie devant la cour d'assises du Rhône. En soutenant l'irrecevabilité des deux parties civiles et en maintenant que les faits dont elles se plaignent ont été des crimes de guerre aujourd'hui prescrits, le procureur général de Lyon invite, en effet, la chambre d'accusation à maintenir sa position initiale.

De cette position, l'avocat général à la Cour de cassation, M. Henri Dontenville, avait dit, le 19 décembre, qu'elle lui apparaissait *« frileuse »*. A quoi, M. Truche, depuis Lyon, rétorque que *« l'interprétation d'un texte de droit pénal n'a pas à être frileuse ou, à l'opposé, fiévreuse »*.

> *Pour le haut magistrat de Lyon, seules les populations civiles peuvent être victimes de crimes contre l'humanité, à l'exception, par conséquent, des résistants qui sont considérés comme des combattants.*

Il n'est pas davantage satisfait par la notion donnée du crime contre l'humanité qui doit être commis *« au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique »*. *« On peut concevoir,* répond-il, *qu'un groupe se livre à des assassinats politiques, raciaux ou religieux, sans dépendre d'un Etat mais, néanmoins, de façon systématique et même internationale. »* De même, il est en désaccord avec le conseiller rapporteur de la chambre criminelle, M. Christian Le Gunehec, pour qui l'activité de la Gestapo à laquelle appartenait Barbie était une activité du parti nazi, donc politique et non militaire, de telle sorte que les méthodes brutales utilisées ne peuvent être considérées comme des crimes de guerre.

« Les faits, soutient M. Truche, *ne confirment pas cette analyse. L'armée allemande a participé à plusieurs faits retenus contre Barbie : arrestations d'enfants, de résistants déportés le 11 août 1944, garde de la prison Montluc, escorte des convois vers l'Allemagne. »* Il devait ajouter : *« Dans les cas qui nous occupent, où l'on voit un résistant torturé de façon inhumaine, peut-on affirmer que le tortionnaire a agi avec l'intention d'éliminer un adversaire du national-socialisme plutôt que pour obtenir, comme cela résulte du dossier, des renseignements sur un réseau engagé à lutte ouverte contre les intérêts militaires allemands. Il s'agit là d'une recherche d'intention hasardeuse et qui, en tout cas, ne saurait être l'objet d'une réponse globale. »*

De toute manière, il apparaît au procureur général de Lyon que la Cour de cassation a perdu de vue que les faits de séquestration et de complicité d'assassinats reprochés à Barbie, dans l'arrêt de renvoi qu'elle a annulé, constituaient les crimes visés seulement par le premier paragraphe de l'article 6c du statut de Nuremberg qui exige que les victimes appartiennent à une population civile.

Le lot du combattant

« Or, a-t-il répété, *il n'est pas possible de nier la qualité de combattants volontaires des résistants, quel que soit le rôle qui leur était assigné. Cela ne veut évidemment pas signifier que les atrocités nazies sur des résistants ne sont pas punissables. »* Mais l'arrestation d'un combattant ennemi, son enfermement dans un camp, sont légitimes. Pour ce qui le concerne, le crime de séquestration manque de base légale. En droit, il ne peut être poursuivi même si ont existé les circonstances aggravantes de tortures et de mauvais traitements.

M. Truche a voulu répondre aussi au grief qui fut fait d'avoir distingué, dans le convoi du 11 août 1944, les juifs des résistants. *« On pourrait répondre,* a-t-il dit, *que les Allemands faisaient déjà la différence en transportant les uns et les autres dans des wagons distincts qui, dès l'Alsace, prenaient trois destinations : les hommes résistants au Struthof ; les femmes résistantes à Ravensbrück ; les hommes, les femmes et les enfants juifs à Auschwitz. Mais cette réponse n'est pas suffisante. Ce qu'il faut voir c'est que en voulant réprimer comme crimes contre l'humanité tous les actes inhumains, – but louable, – la Cour de cassation est, elle aussi, amenée à faire un catalogue dans l'horreur. Car où commence l'« atroce » qui change la nature du crime ? Une torture inhumaine infligée à Lyon resterait un crime de guerre mais deviendrait crime contre l'humanité si elle est infligée dans un camp de concentration où l'horreur devient collective. »*

Ainsi le procureur général de Lyon persiste et signe : pour devenir crimes contre l'humanité, en l'état des textes, les assassinats et séquestrations doivent avoir été commis sur des populations civiles.

Le résistant et l'enfant juif

M. Truche ajoute encore : *« Il y a d'une part le résistant informé des conséquences sur son intégrité physique et sa vie d'une arrestation et qui a accepté courageusement ces risques immenses. Parfois, il conservera un poison pour mettre fin à ses jours si la torture dont il se sait menacé devient insupportable. Il pourra, d'autres fois, résister à sa capture individuellement ou collectivement, les armes à la main. D'autre part, il y a un enfant juif de deux ans, comme celui qui fut déporté le 11 août 1944, et qui ne sait pas encore vraiment ce que c'est que d'être juif. Il y a des vieillards, des couples sans moyen de défense qui ne constituent aucun risque pour l'armée d'occupation et qui sont donc « innocents » au sens qu'à voulu donner votre arrêt. Cela veut dire qu'ils ne nuisent pas, qu'ils sont « inoffensifs ». Et le contraire n'est pas « coupables » mais « offensifs ». N'est-il pas naturel qu'une plus grande protection légale soit accordée à ceux qui sont sans protection ? »*

Par le fond autant que par la forme, le propos ne passera pas inaperçu. La mise en cause par un haut magistrat d'un arrêt de la Cour de cassation n'est pas de pratique courante. Il fallait une affaire Barbie pour en arriver là.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'AUTRE POLITIQUE DE M. BADINTER

A l'ombre des ordinateurs

La justice s'informatise à grands pas. « Administration-papier » par excellence, elle risquait d'être submergée sous les dossiers, en augmentation constante. Commentant, mardi 18 février, cet effort sans précédent, M. Robert Badinter, garde des sceaux, a parlé de *« révolution »*.

Un film préparé par les services de la chancellerie pour cette journée consacrée à « l'informatique judiciaire » montre le roi Saint Louis puis un greffier ou un magistrat – on ne sait – travaillant devant son écran. Le message est explicite : de la justice sous le chêne à la justice à l'ombre des ordinateurs, il y a un pas de géant, désormais franchi.

La modernisation de la justice est l'autre préoccupation de M. Badinter, la tâche à laquelle il s'est attelé au début de l'année 1983, après l'abolition de la peine de mort et l'abrogation des lois d'exception. Un homme incarne à ses côtés les deux phases de cette politique, M. Jean-Marc Sauvé, trente-six ans, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il prépara au cabinet du garde des sceaux la remise en ordre de la justice pénale avant d'être nommé, en mai 1983, directeur de l'administration générale et de l'équipement, c'est-à-dire de devenir, entre autres responsabilités, le « M. informatique » du ministère.

M. Badinter a souligné mardi qu'entre 1981 et 1986 les crédits consacrés par la chancellerie à la bureautique et à l'informatique auront augmenté de 153 %. La productivité des cours et des tribunaux, qui était de 3 % par an jusqu'en 1983, est passée ensuite à 6 %. Cela se traduit aussi par un raccourcissement des délais, encore trop longs, pendant lesquels les justiciables doivent patienter pour obtenir une décision. *« Dans les cours d'appel,* lit-on dans un bilan récent publié par la chancellerie, *la durée moyenne des affaires s'établit désormais à 19,2 mois (chiffre de 1985) contre 19,4 mois au début de 1984 et 20,2 mois en 1983. »* Dans les tribunaux de grande instance, ces délais ont été ramenés à 11,8 mois en 1985 contre 12,3 mois en 1984 et 12,7 mois en 1983.

Point n'est besoin de solliciter beaucoup les déclarations de M. Badinter pour deviner son opinion sur ses prédecesseurs : avant lui rien n'a été fait ou presque. Le garde des sceaux remarque ainsi incidemment qu'avant 1981 la justice ne disposait que de vingt-cinq machines de traitement de texte contre trois cents aujourd'hui, auxquelles il faut ajouter soixante-sept micro-ordinateurs, vingt mini-ordinateurs et plus de cent terminaux de documentation juridique.

Les perspectives pour 1986 sont encore plus prometteuses. A la fin de cette année, la chancellerie aura équipé en ordinateurs de gestion cent six juridictions contre quarante-sept en 1985. Bénéficieront de ce matériel six cours d'appel sur trente-sept ; soixante-quinze tribunaux de grande instance sur cent quatre-vingt-cinq ; vingt-deux tribunaux d'instance sur quatre cent soixante et onze et trois conseils de prud'hommes sur deux cent quatre-vingt-deux.

Aide à la décision

En 1988, prédit M. Badinter, l'informatisation de l'appareil judiciaire sera terminée. *« Elle portera, sur ce point, la justice française au premier rang des justices européennes. »* C'est là peut-être que des difficultés surgiront. Autant l'informatisation de l'appareil judiciaire, en amont et en aval des audiences, paraît en bonne voie (casiers judiciaires, bureaux d'ordre, impression des jugements, etc.). Autant les magistrats doivent jouer le jeu au moment où ils prennent leurs décisions. Rien ne sert de raccourcir les délais avant et après les audiences si les juges ne changent pas, eux aussi, leurs méthodes de travail. Ce serait déplacer les lieux d'embouteillage, pas supprimer définitivement ceux-ci.

Les magistrats sont-ils prêts à modifier leurs habitudes ? Certains oui, surtout parmi les jeunes. D'autres moins. A la Cour de cassation, très bien informatisée, les nouvelles machines sont sous-utilisées, regrette la chancellerie. Dans les tribunaux d'instance, certains magistrats continuent de remettre au greffe des jugements rédigés de leur main (souvent mal...), qu'il faut ensuite entièrement dactylographier, alors qu'une machine de traitement de texte est là pour simplifier le travail.

A l'horizon de la décennie se posera une autre question qui *touche à l'idée même qu'on se* fait de la justice. L'informatique, grâce aux « systèmes experts » peut grandement aider les magistrats en leur fournissant au moment du jugement les paramètres dont ils ont besoin : précédents, jurisprudence, statistiques, etc. Jusqu'où faut-il pousser cette aide à la décision ? Et jusqu'où peut-elle être poussée sans substituer la machine à l'homme ?

BERTRAND LE GENDRE.

FRAUDEURS OU PERSÉCUTÉS ?

Deux adeptes du « révérend Moon » poursuivis pour fraude fiscale

Il n'est pas facile de parler de comptes bancaires, de bénéfices, d'état des recettes, de comptabilité à des hommes qui, à chacun de ces termes financiers, opposent leur déclaration de « missionnaires » persécutés lorsqu'ils proclament leur foi en Dieu, leur amour universel pour les hommes et leur indifférence aux biens de ce monde.

Il n'empêche que M. Henri Blanchard, fondateur, en 1968, de l'Association pour l'unification du christianisme mondial (AUCM), branche française des adeptes du « révérend Moon », et son frère Rémi sont bel et bien prévenus devant la onzième chambre du tribunal de Paris d'une fraude fiscale, commise de 1978 à 1981 et pour laquelle l'administration des impôts leur réclame 35 564 342 F.

Toute la question est de savoir si, sous le couvert d'un statut d'association à but non lucratif, dans les termes de la loi de 1901, l'AUCM n'a pas, en réalité, exercé une belle et bonne activité commerciale en s'abstenant de toute déclaration d'impôts sur les sociétés, doublée d'une même abstention de déclaration d'impôts sur le revenu.

L'énonciation de tels griefs bouleverse M. Henri Blanchard. Oh ! certes, il n'en veut pas à M. Raymond-Maxime Leclercq qui préside ce débat singulier avec la plus exquise courtoisie. Il a même assuré que le mot « secte » ne sortirait pas de sa bouche puisque les inculpés le tiennent pour injurieux. Bien au contraire : c'est même la première fois que M. Blanchard rencontre *« un homme qui nous permet enfin de dire tranquillement la vérité »*, car la vérité est simple.

« Nous ne possédons rien »

Ce catholique, qui fut séminariste, qui prononça même les vœux fixés par la règle bénédictine, a découvert, le 21 mars 1968, le jour même de sa rencontre avec un missionnaire du révérend Moon, que sa voie, c'était en réalité le message de ce dernier. Dès lors, il n'eut plus en tête d'autre idée. Peut-on tenir pour affairiste et, de surcroît, fraudeur, un *« missionnaire d'une église de l'unification »* ?

Pourquoi alors cette inquisition fiscale, cette inculpation qui le laissent « hébété » ? *« Ah ! M. le président, si j'étais resté catholique,* dit-il, *je ne serai, sans doute pas devant vous. Mais, comme toute église à ses débuts, comme les premiers chrétiens, les protestants, les mormons, nous avons rencontré, sur notre chemin, la persécution. Nous avons dû affronter le dénigrement, le mensonge et la calomnie, alors que nous venions de créer, tout simplement, un instrument évangélique pour répandre le message du révérend. »*

Il reste que l'on n'a jamais pu savoir combien l'AUCM comptait de « missionnaires permanents » et que, pas davantage, on n'a pu connaître les sommes qu'elle assurait à chacun.

Il reste qu'elle publiait à huit cent mille exemplaires un journal, *le Nouvel Espoir*, vendu 10 francs pour un prix de revient estimé à 2,50 francs ; et encore qu'elle acheta un château pour 2 200 000 francs, dont 1 112 000 payés comptant, le reste l'étant par des engagements de 200 000 francs par mois. Sans parler d'un projet d'investissement immobilier par le biais d'une société civile immobilière.

C'est tout cela qui a fait tiquer les vérificateurs de l'administration des impôts lorsqu'ils débarquèrent le 8 mars 1982 ; tout cela et aussi la différence constatée entre un état des recettes établi par M. Rémi Blanchard à plus de 5 millions de francs, et une comptabilité n'en signalant que 3 200 000 francs.

M. Henri Blanchard soupire : *« Mais non, nous ne possédons rien, absolument rien. Nous vivons de dons, de la distribution du* Nouvel Espoir, *ce qui nous permet tout juste d'équilibrer nos charges. »*

Toutefois, il fera une concession : *« C'est vrai qu'il est très difficile de concevoir une honnêteté absolue aux yeux de l'administration, de la part d'un missionnaire pour qui tout ce qu'il reçoit n'appartient pas à lui-même, mais à Dieu. Voilà pourquoi toutes nos ressources n'ont pas été comptabilisées. Je conçois que ce soit difficile à comprendre. »*

On lui a demandé : *« N'étiez-vous pas amené à financer aussi M. Moon ? »* M. Blanchard s'est récrié. Il s'est même fâché : *« La balle, monsieur le président, est aujourd'hui dans le camp des pouvoirs publics de ce pays. Il faut qu'ils m'acceptent comme je suis. Je n'ai commis aucun crime. J'ai reçu une mission. J'ai voulu apporter à ce pays un « plus ». Je veux sauver cette nation du communisme qui entend détruire toutes les religions dans le monde. »* Il a même pleuré : *« Mon église a été mise dans la boue... »*

Pour être courtois et respecter unepareille émotion, le président Leclerq n'en est pas moins revenu à son dossier. Il y a découvert un petit détail : si M. Blanchard ne déclarait pas d'impôt, s'il ne tenait pas de *comptabilité véritable, il savait* pourtant très bien réclamer au fisc des remboursements de TVA au reçu de certaines factures. Pour Me Pierre Chaigne, avocat de l'administration des impôts, voilà qui suffit déjà à ruiner la thèse de la machination. Mes Eric Boyer et Charles Haggaï, les défenseurs, savent du moins la tâche qui les attend. Suite des débats lundi 24 février.

J.-M. Th.

SPORTS

HUIT GRANDES ENTREPRISES PARRAINENT LE RCF

Huit grandes entreprises – Accor, Thomson, Elf-Aqitaine, Crédit lyonnais, Citroën, Hachette, Polyservices, Poulain – se sont associées pour apporter un soutien financier et humain à moyen terme au Racing Club de France. Le plus titré des clubs sportifs nationaux devrait ainsi disposer sur quatre ans de 10 millions de francs pour venir en aide aux athlètes, mais aussi renforcer ses structures médicales et son corps d'entraîneurs, c'est-à-dire donner les meilleures conditions aux champions pour réussir.

Baptisée *« Racing olympique »*, cette opération s'inscrit, en marge du sponsoring traditionnel, dans la lignée des « syndicats » américains constitués pour les grands défis sportifs comme la Coupe de l'America. Les entreprises concernées n'ont pas pour objectifs des retombées publicitaires immédiates. Leurs marques n'apparaîtront pas en effet sur les maillots ou les équipements du RCF. Le cabinet Arthur Andersen, qui a étudié les modalités de ce projet, avait déjà fait créer une structure analogue de quinze entreprises pour le soutien de la candidature d'Albertville à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1992.

JUGEMENT NUANCÉ DANS L'AFFAIRE DES FAUSSES FACTURES DE LA CONFECTION

Condamnations nuancées, lundi 17 février, dans l'affaire des fausses factures de la confection asiatique, jugée par la trente et unième chambre du tribunal correctionnel de Paris : cinquante-trois inculpés dont quinze salariés de banque, six organismes bancaires cités comme civilement responsables, une escroquerie à la TVA supposée sur une somme de 116 929 697 F entre 1982 et 1984.

Le « cerveau » du trafic M. Tran Hon Quang, réfugié cambodgien de quarante ans, en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 F d'amende. Pour vingt-sept autres prévenus – « émetteurs » et « bénéficiaires » de fausses factures, intermédiaires – les peines de prison s'échelonnent de quatre ans fermes à un an avec sursis et les amendes de 400 000 F à 10 000 F.

Enfin, vingt et une personnes ont été relaxées. Parmi ces dernières, treize sont des salariés français de banque. Le tribunal n'a, en effet, pas retenu à leur encontre la charge de « complicité d'escroquerie à la TVA », l'élément principal du délit ne lui semblant pas avoir été établi. Seuls deux employés de la Soficam, convaincus d'avoir touché des pots de vin, ont été reconnus coupables et la Soficam jugée civilement responsable de leurs actes.

En revanche, la Bank of Tokyo, la Socrédit, le Crédit du Nord, le Crédit lyonnais et la Société générale ont été mises hors de cause. Le tribunal a enfin confirmé les mandats d'arrêt délivrés par M. David Peyron, juge d'instruction, contre six inculpés en fuite.

Ce jugement contraste avec des précédents, dans d'autres affaires similaires, pour ce qui concerne la responsabilité bancaire vis-à-vis de l'escroquerie à la TVA *(le Monde* du 27 novembre 1985). Ces procès antérieurs ont d'ailleurs incité divers organismes bancaires à exercer une surveillance de comptes soupçonnés d'abriter les opérations de « facturiers ». Des circulaires internes ont été transmises aux réseaux d'agence. – D. R.

● *Le programme des giscardiens pour la justice.* – Le Conseil pour l'avenir de la France, qui groupe des amis de M. Valéry Giscard d'Estaing, vient de rendre publiques ses idées en matière de justice. Elles sont détaillées dans le numéro 10 des *Cahiers pour l'avenir de la France, 250*, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris – Tél. : (1) 45-44-01-53.

FAITS DIVERS

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Un berger et une jeune fille sont assassinés par le GAL

Troisième attentat – attribué au GAL – en moins de dix jours au Pays basque : lundi 17 février à Bidarray (Pyrénées-Atlantiques), vers 21 heures, deux inconnus ont mitraillé la voiture d'un berger, M. Cristobal Machicotte, soixante ans, qui est mort quelques minutes après. Sa passagère, Mlle Catherine Brion, seize ans, originaire de la région parisienne et en vacances avec ses parents dans un village voisin, est décédée dans l'ambulance qui la conduisait vers l'hôpital de Bayonne

De notre correspondant

Bayonne. – *« Sur le bord du chemin, il y avait deux hommes qui nous ont tiré dessus avec des mitraillettes »*, a déclaré M. Machicotte à un témoin avant de mourir. Comme tous les soirs, il allait donner à manger aux brebis, dans sa bergerie, une petite batisse située sur un des contreforts de la chaîne de l'Ipala, à quelques dizaines de mètres d'une vieille ferme que restaure un jeune réfugié basque. Lundi, celui-ci était absent.

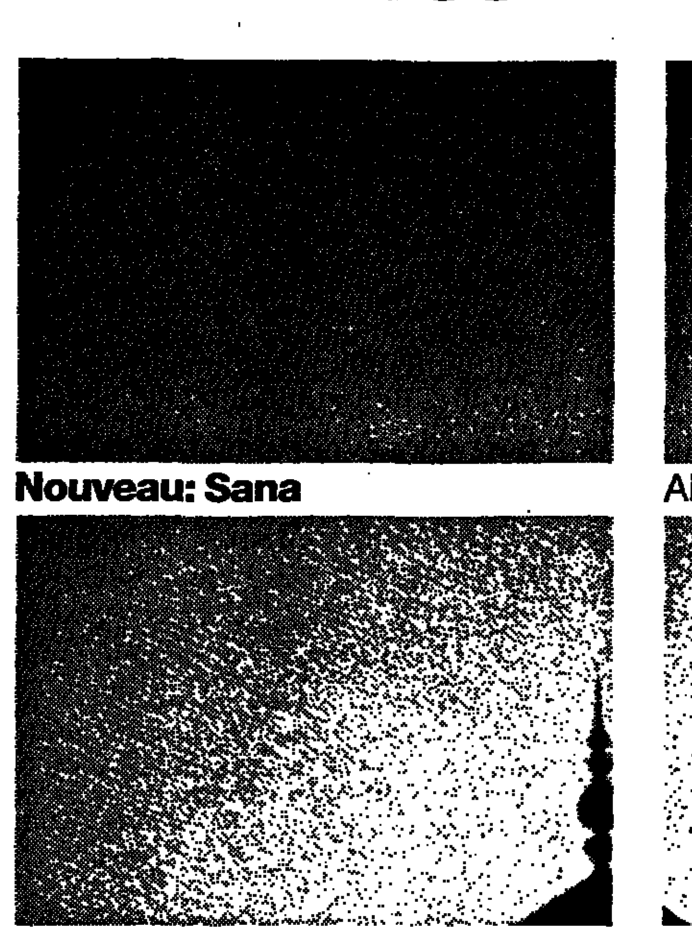
Un chemin étroit, sans issue, qui serpente le long de la rivière avant de monter en lacets ; la 2 CV bleue du berger abordait tranquillement le dernier tournant : dans le pinceau des phares, deux hommes dont un qui portait une barbe. M. Machicotte, qui n'a aucune raison de se méfier, arrive à la hauteur des inconnus ; il entend alors une rafale : Catherine, « la Parisienne », comme on l'appelle dans le village, est touchée de plein fouet. Avant que le chauffeur n'ait eu le temps de comprendre ce qui se passe, plusieurs balles traversent la malle arrière et l'atteignent dans le dos. On relèvera quatorze impacts sur la carrosserie. M. Machicotte s'affaise sur son volant, la voiture quitte la route et tombe dans le ravin.

Des voisins alertés par le bruit accourent sur les lieux alors qu'une Ford blanche, immatriculée en Espagne, démarre... Le plan ECLAT rapidement mis en place dans la région ne permettra pas d'intercepter le véhicule. La stratégie du GAL est simple : tuer des militants réfugiés sur ce côté des Pyrénées ou provoquer leur rejet par la population.

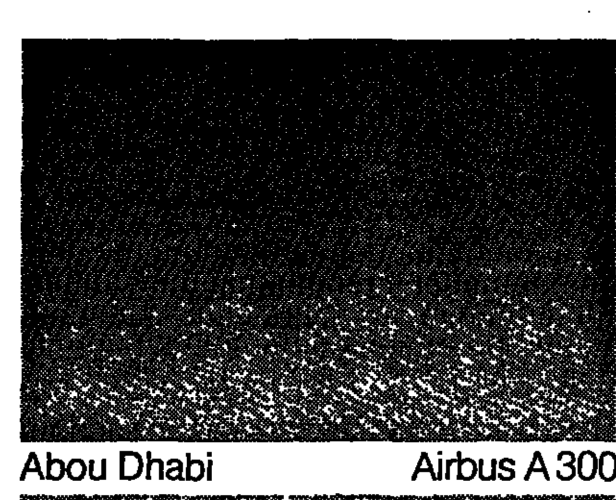
Le « tableau de chasse » du Groupe antiterroriste de libération compte, depuis le mois de décembre 1983, vingt-deux morts dont huit sont des citoyens français tués par erreur et autant de blessés...

PHILIPPE ETCHEVERRY.

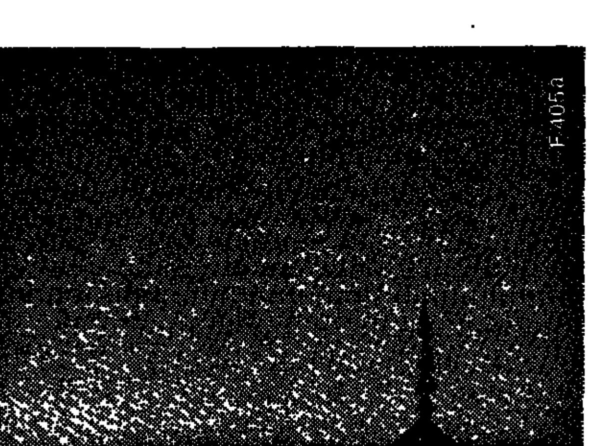
Dorénavant, vos relations avec le Proche-Orient se trouvent nettement ameliorées.



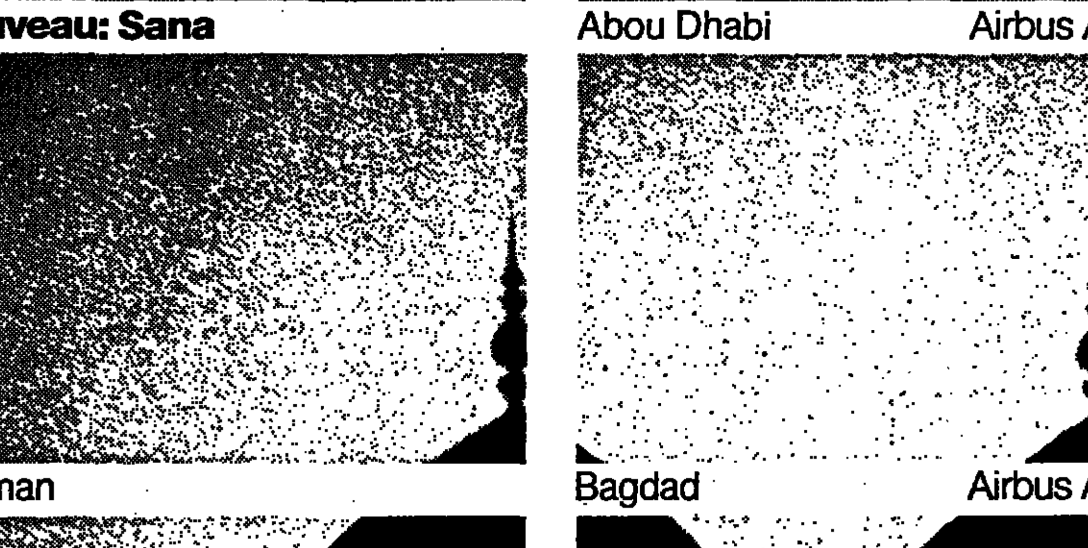
Nouveau: Sana



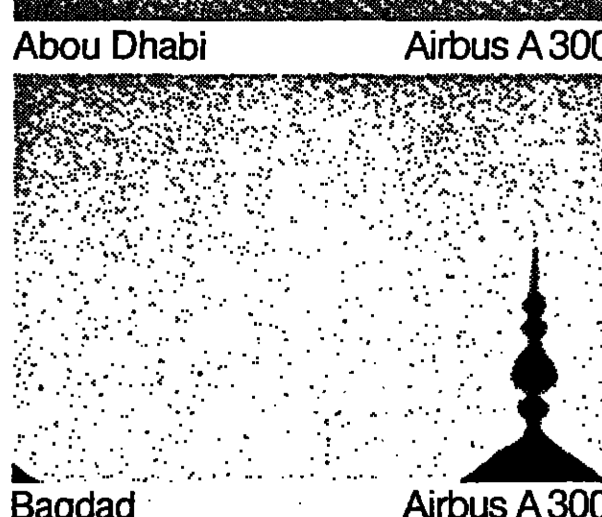
Abou Dhabi — Airbus A 300



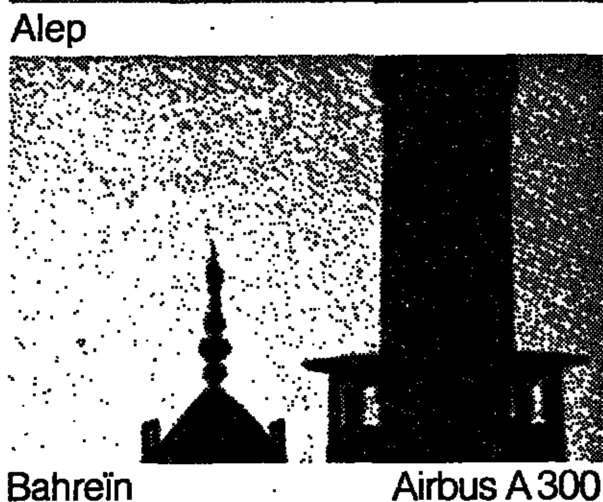
Alep



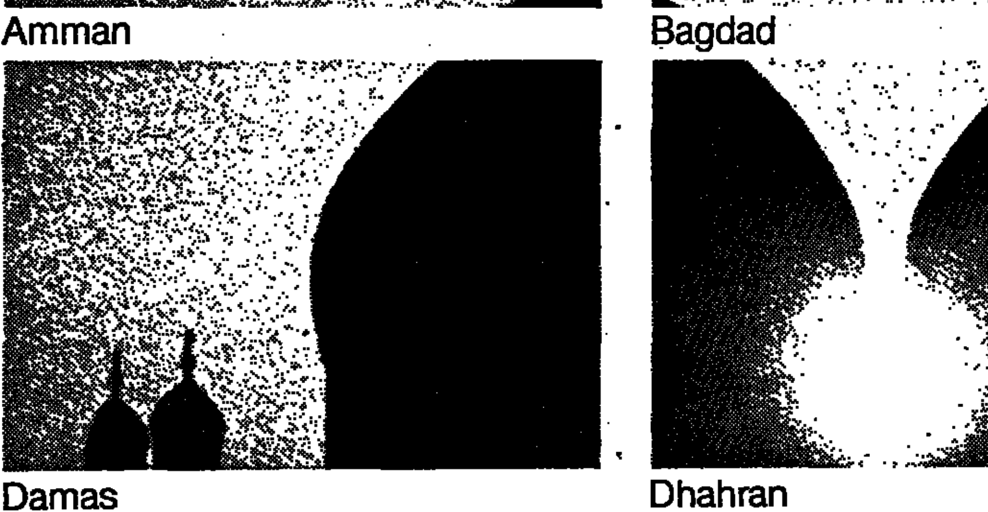
Amman



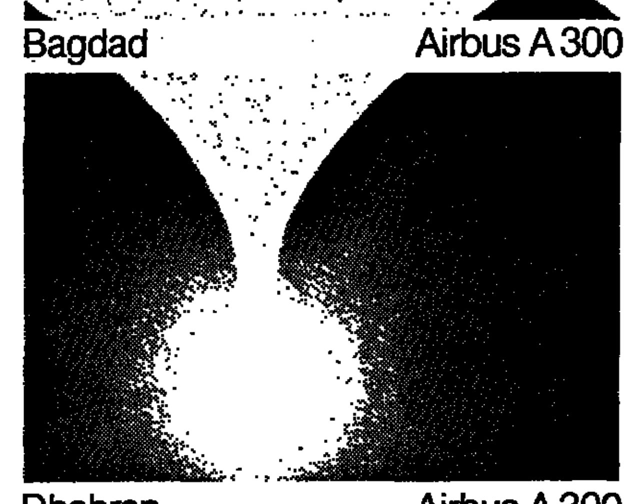
Bagdad — Airbus A 300



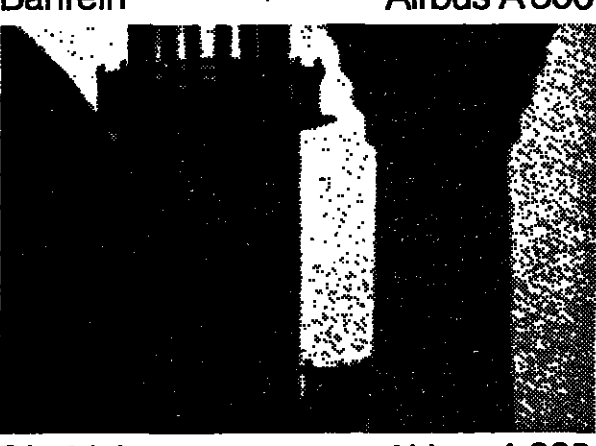
Bahreïn — Airbus A 300



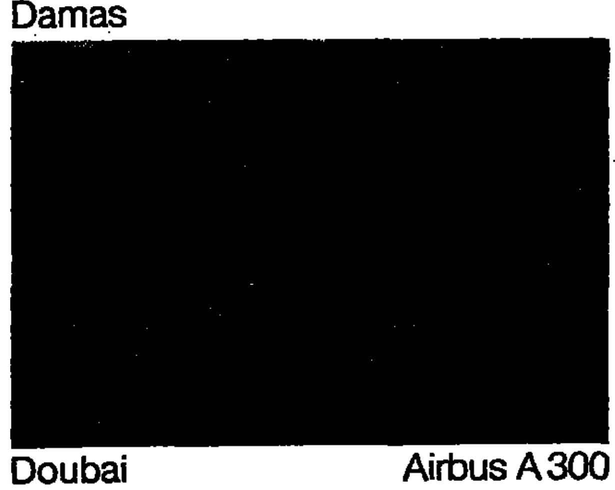
Damas



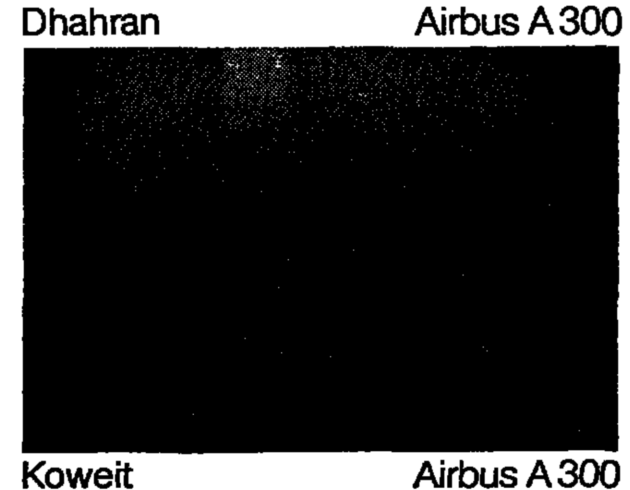
Dhahran — Airbus A 300



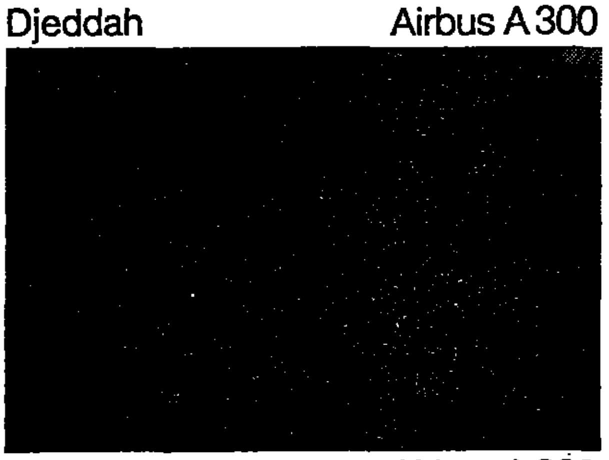
Djeddah — Airbus A 300



Doubai — Airbus A 300

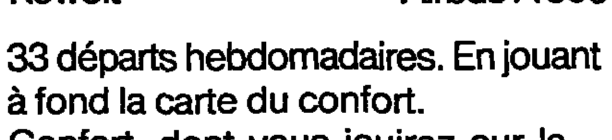


Koweit — Airbus A 300



Mascate — Airbus A 300

Déjà incomparable, l'éventail des correspondances Lufthansa avec le Proche-Orient a été porté à 31 vols par semaine. A partir du 30 mars, *avec la nouvelle desserte de Sana,* vous aurez désormais le choix entre



33 départs hebdomadaires. En jouant à fond la carte du confort. Confort, dont vous jouirez sur la majorité des vols vers le Proche-Orient au même titre que pour les destinations lointaines: en Airbus A 300 version long-courrier avec ses sièges Senator Sleeper en première classe pour vous y allonger, et la nouvelle Business Class confortable comme tout. C'est la nouvelle approche Lufthansa au Proche-Orient.



Le Monde

EDUCATION

L'école et le bazar

Comment faire de la France une nation de vendeurs ? En répondant à cette question, un industriel et un spécialiste du marketing proposent une véritable révolution pédagogique et culturelle.

LES Français sont de bons concepteurs, mais de *médiocres vendeurs*. Ce sont des ingénieurs, des administrateurs, pas des marchands. Ce trait de notre culture nationale est particulièrement fâcheux au moment où nous sommes engagés dans une compétition économique de plus en plus féroce et où les industriels affirment que les vrais *patrons des entreprises ne seront* bientôt plus les ingénieurs mais les clients... « *Faire de la France une nation de vendeurs* » : tel est donc l'objectif que s'est fixé le ministre de l'éducation nationale. Pour le mener à bien il a confié à deux hommes de l'art – un industriel, M. Antoine Riboud, et un spécialiste du marketing, M. Claude Fitoussi, – le soin de lui donner des idées (1).

Et des idées, maintenant, il n'en manque pas... Plus peut-être qu'il en souhaitait. Car emportés par leur enthousiasme et leurs convictions, nos deux rapporteurs, après avoir consulté près de trois cents personnes, ont produit un document de cent quarante pages foisonnant, tourbillonant et carrément explosif dans le contexte pédagogique actuel. Ils commencent par rappeler l'ampleur des besoins : soixante-dix mille emplois au moins de vendeurs sont disponibles chaque année (et plusieurs milliers pour le secteur stratégique de l'exportation) et l'éducation nationale ne participe que fort peu à leur formation. Mais pour eux la solution est moins d'ordre technique – encore qu'ils font un grand nombre de propositions concrètes – que culturel.

Si la France, soutiennent-ils, n'est pas un pays de commerçants, c'est que toute notre culture tend à dévaloriser le négoce. Les vendeurs se recrutent sur le tas, comme honteusement, plutôt à la suite d'échecs scolaires que de façon positive. C'est donc tout un état d'esprit qu'il faut changer. Il s'agit en effet de faire comprendre que « *l'esprit vendeur* » recrouvre d'une des dispositions essentielles de l'activité humaine : l'art de communiquer, d'écouter, de convaincre, de négocier, de séduire. Prise à cette altitude, *la vente, on le voit, quitte* la sphère douteuse du marché, pour gagner celle, plus noble, du dialogue et des relations humaines.

Pour les auteurs du rapport, la solution est donc de transformer l'école en un monde de la communication et de la parole, un monde de l'échange ou les élèves seraient systématiquement entraînés à s'exprimer, à se présenter, à s'écouter et les enseignants à convaincre et à séduire. Où l'éducation nationale elle-même ne craigne pas d'entrer dans une logique marchande, d'accepter le jeu de la concurrence, de s'afficher et de « *se vendre* ». En ce sens toutes les pédagogies axées sur les méthodes actives, l'éveil, l'expression libre, leur paraissent aller dans le bon sens, puisqu'elles mettent les élèves dans une relation de communication.

On conçoit que les cheveux de M. Chevènement se soient dressés sur sa tête à la lecture de ce document puisqu'il prône ce contre quoi il s'est vigoureusement battu depuis son arrivée au ministère. Aussi n'a-t-il pas caché à ses rapporteurs qu'il n'était pas prêt à le suivre sur ce terrain. « *Je ne veux pas faire de l'école un bazar...* » s'est-il exclamé. « *Je ne pense ni que l'école puisse à elle seule modifier les mentalités, ni qu'il soit souhaitable d'y généraliser un enseignement de la communication qui ferait du* « savoir être » *la finalité même de l'école* ». « *L'école n'a pas pour but la séduction généralisée. Elle ne doit pas refléter le mode de fonctionnement d'une société où l'apparence l'emporte largement sur le contenu, le plaire sur le faire et l'image sur la réalité* ».

Le débat étant ainsi tranché, il restait au ministre à se rabattre sur le catalogue des mesures pratiques proposées dans le rapport. Et il n'avait que l'embarras du choix tant elles étaient nombreuses et variées. Citons en vrac – parmi celles qui n'ont pas été retenues – la création d'une école de la négociation et de la communcation pour les diplômés de grandes écoles, et d'un institut national de la vente ; d'émissions de télévision exaltant la vente et les vendeurs ; d'un enseignement à la communication pour tous les lycéens ; de « *junior entreprises* » dans les lycées et les collèges...

Mais le choix était suffisamment abondant pour que M. Chevènement puisse y puiser à brassées. Il a notamment souhaité que la *communication figure dans les* programmes de la future section A 2 (lettres et communication), de l'actuelle G 1 (techniques administratives) et dans ceux des grandes écoles d'ingénieurs (notamment les écoles centrales et les ENSI), que l'entraînement à l'oral soit développé dans les horaires de français et de philosophie, en s'appuyant sur l'utilisation des magnétoscopes.

En ce qui concerne la vente proprement dit, le ministre a annoncé les mesures suivantes :

– rénovation du CAP et du BEP vente ;

– doublement des « *classes ventes* » préparant au baccalauréat professionnel (qui passeront de 15 à 30) ;

– création d'une année spéciale vente pour la préparation aux DUT commerciaux ;

– transformation des BTS des professions technico-commerciales en BTS de négociation industrielle et création d'un BTS comportant une option vente de produits techniques ;

– ouverture d'une formation à la négociation d'achat dans le BTS action commerciale ;

– introduction des techniques modernes de vente (démarchage téléphonique, publipostage, vente par distributeur et animation de réseaux de distribution...) dans les formations données dans les sections et écoles commerciales ;

– création d'un magistère vente dans les universités en 1987, accessible notamment aux étudiants en langues ;

– création d'une option économie et gestion commerciale intégrant une composante vente dans le nouveau concours de recrutement de l'enseignement technique, le CAPET économie et gestion.

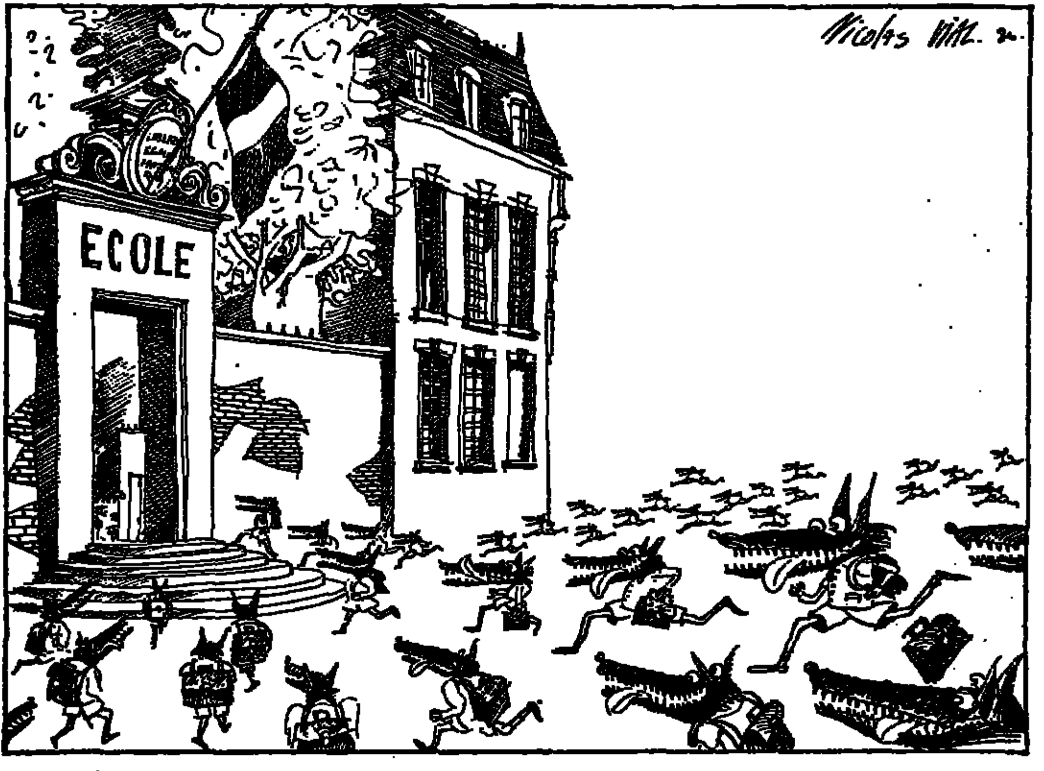
Le Comité éducation-économie qui vient d'être constitué sous la présidence de M. Bloch sera chargé de suivre la mise en œuvre de ces mesures et d'en suggérer d'autres.

M. Chevènement n'a pas souhaité toutefois que le rapport Riboud-Fitoussi soit diffusé sous sa forme actuelle dans les établissements, comme le recommandaient ses auteurs. On a beau avoir l'esprit ouvert, il y a des limites... Demander des conseils sur la formation des vendeurs et se retrouver avec un projet de réforme complète de l'éducation, de la maternelle aux grandes écoles, c'est un peu dur. « *Dans le fond*, a-t-il dit en riant à M. Riboud, *ce que vous voudriez c'est être ministre de l'éducation nationale !...* »

Mais apparamment M. Riboud ne paraissait pas disposer à pousser jusque-là ses offres de service...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) M. Chevènement avait déjà confié un rapport à M. Lescure, sur la vente des produits essentiels, lorsqu'il était ministre de l'industrie. Rapport qui avait notamment abouti à la création de l'Ecole nationale d'exportation.



AGENDA

● « **Tous bacheliers ? Oui. Mais à quel prix ?** » France-Culture et *le Monde* organisent une émission publique sur ce thème, mercredi 26 février à 19 h 30, au studio 105 de la Maison de la Radio, 116, avenue du président-Kennedy, Paris-16e. Avec la participation de Mme Yvette Arial, proviseur de lycée professionnel (LEP) ; MM. Claude Durand-Prinborgne, directeur général des enseignements scolaires, Philippe Essig, président de la SNCF ; Mmes Marie-Christine Gangneux, architecte, Mireille Poncet, rédactrice en chef du journal *Phosphore* ; M. Antoine Prost, historien. Entrée libre. Ce débat, animé par Pascal Bouchard et Frédéric Gaussen, sera diffusé le vendredi 7 mars à 20 h 30 sur France-Culture.

● **Montaigne recherche ses anciens.** – Désirant associer le plus grand nombre d'anciens élèves aux fêtes prévues en mai prochain pour le centenaire du lycée Montaigne à Paris, un Comité du centenaire a été créé. Les archives du lycée ayant disparu pendant la guerre, il fait savoir qu'il est à la recherche de documents anciens (photos, films, palmarès, objets, costumes, textes, etc.), de suggestions et d'idées pour l'organisation des festivités. Les anciens sont priés d'envoyer une carte avec leur nom, prénom, situation, adresse, année (s) de scolarité, accompagnée de deux enveloppes timbrées au Comité du centenaire du lycée Montaigne, 17, rue Auguste-Comte, 75006 Paris.

* Pour tout renseignement supplémentaire : M. Gérard Gorse, proviseur, tél. 43-29-79-20.

LIVRE

Syntagme, anaphore et javanais

Les Français vénèrent les dictionnaires, mais rechignent aux grammaires. Quitte à gémir ou à pester quand leurs enfants les intèrrogent sur les structures *en constituants immédiats*, ou sur la définition de *syntagme* et de *tiroir*. Et plus d'un ne voit pas *malice* à confondre subordonnée causale *(Il dort parce qu'iol a trop mangé)* et subordonnée consécutive *(Il a trop mangé, si bien qu'il dort)*. Dorénavant, l'ignorance aura moins d'excuses à prétexter les changements terminologiques : trois linguistes – Michel Arrivé, Françoise Gadet, Michel Galmiche –, proposent un ouvrage documenté, clair et original, *La grammaire d'aujourd'hui*.

Il s'agit bel et bien d'un traité de luinguistique française, mais sous la forme d'un guide alphabétique : la grammaire se présente donc comme un dictionnaire où le lecteur contemporain, descendant de l'honnête homme, peut satisfaire ses curiosités et calmer ses alarmes au gré des huit cents entrées, rédigées sous référence à Vadius et Trissotin. Pour autant, les difficultés ne sont pas esquivées : Saussure, Benveniste, Jakobson ou Noam Chomsky sont présents ; ainsi que l'anaphore, l'aspect, le complément d'agent, l'isotopie ou les universaux du langage. Le tout, avec des exemples, pour illustrer et éclairer. De surcroît, pour le plaisir du jeu, ou les besoins de la cause, on peut y apprendre les règles fondamentales du *javanais* (parler/pavarlaver), du *largoji* (fou/louf) et du *verlan* (pourri/ripou ; pluriel : ripoux « sous l'influence de *pou, poux* »).

Ouvrage accessible (à tous les sens du mot), ni pesant, ni pédant, *La grammaire d'aujourd'hui* doit prendre place, sous la main, aux côtés de notre dictionnaires préféré.

DENIS SLAKTA.

★ *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française.* Par Michel Arrivé, Françoise Gadet, Michel Galmiche, Flammarion, 720 p. 165 FF.

DÉBAT

Les ZEP et l'élitisme républicain

M. Jean-Pierre Chevènement conteste qu'il ait à être « réconcilié » avec les zones d'éducation prioritaire.

J'AI lu avec étonnement l'article que votre collaborateur Philippe Bernard a intitulé « L'élan brisé des zones prioritaires » dans *le Monde* du 15 février.

Je me garderai bien entendu de contester ses commentaires, libres par définition. Mais la manière dont l'article présente les choses implique qu'il faudrait *réconcilier le ministre* de l'éducation nationale avec les zones prioritaires. Je ne peux évidemment laisser passer cette interprétation, d'ailleurs contredite par l'une de mes premières interventions (28 septembre 1984) à laquelle chacun peut se référer (voir le livre *Apprendre pour entreprendre*, pages 78 à 82).

Je ne vois pas comment il pourrait y avoir contradiction, ainsi que semble le penser votre collaborateur, entre l'élitisme républicain et la politique menée dans les zones prioritaires pour la bonne et simple raison qu'il s'agit d'une politique tendant à assurer dans l'école une véritable égalité des chances entre tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, en fonction de leurs seuls « *vertus et talents* » pour reprendre la formulation des Droits de l'homme et du citoyen, ce qui est la définition même de l'élitisme républicain.

L'élitisme républicain s'oppose à l'élitisme tout court ou encore à l'élitisme bourgeois, c'est-à-dire à la reproduction pure et simple d'élites installées.

Pour y tendre, il faut une politique volontariste, de la maternelle à l'université, qui permette, selon l'expression de Paul Langevin, « *la sélection des meilleurs par la promotion de tous* ». Des mesures telles que le développement des bourses, des études dirigées, des classes maternelles, ainsi que la diversification des filières de réussite, y concourent. Mais aussi les zones prioritaires !

Emulation

L'école, pour rester dans sa *finalité – la transmission des* connaissances et la formation du jugement, – doit distinguer le bon et le mauvais travail, et ne pas craindre par conséquent *l'émulation* entre les élèves. Une école démocratique ne signifie pas qu'on ne distingue plus le vrai du faux, l'excellent du médiocre, le beau du laid. Car il n'y a de démocratie, en définitive, qu'éclairée. Ce n'est pas rendre service à l'école que d'en faire un moyen de nivellement. Et ce n'est pas non plus rendre service à la démocratie, qui a besoin d'hommes libres. Une école forte et rigoureuse est d'autant plus démocratique. Car les enfants nés du peuple n'ont que l'école pour réussir.

Je suis moi-même maire de Belfort, une ville où 30 % des enfants scolarisés relèvent d'une zone prioritaire. Que pourrait signifier l'élitisme républicain s'il ne trouvait un point d'application exemplaire dans les zones prioritaires ?

C'est précisément la *raison* pour laquelle l'action nécessaire dans les zones prioritaires ne saurait être abandonnée aux seuls dévouements individuels *des équipes de volontaires que* je tiens à remercier ici : c'est toute l'école publique qui a la charge de cette lutte pour la réussite qui, au-delà des ZP, *concerne aussi l'ensemble des* enfants en difficulté.

Ce n'est pas la charité, vertu privée, mais le souci de la justice qui fonde la démarche de l'école publique. Il convenait de donner aux équipes des zones prioritaires comme à l'ensemble des enseignants des instruments efficaces : la réforme des programmes des écoles, des collèges, celle en préparation des lycées, la création de nouvelles filières, la loi sur l'enseignement technologique, sont des *instruments qui ne peuvent* que donner plus d'efficacité à la politique menée dans les zones prioritaires.

L'accent que j'ai mis sur les *apprentissages* fondamentaux n'a donc jamais remis en question la politique destinée à mieux lier l'école et son environnement dans les zones prioritaires.

L'action éducative doit servir *et non pas remplacer la mission* propre de l'Ecole qui est d'abord de transmettre des connaissances et de former le jugement.

M. Savary ne sisait pas autre chose quand il écrivait : « *Il ne faudrait pas céder à la tentation, qui peut être grande avec des élèves en difficulté, de ne traiter que de problèmes autres que ceux de l'école.* »

Il m'a paru utile de demander aux équipes engagées sur le terrain et à mes services de dresser un bilan rigoureux. Je sais déjà qu'il permettra d'agir avec plus d'efficacité. L'évaluation à laquelle j'ai fait procéder ne fait en rien apparaître un essoufflement que votre collaborateur croit déceler et que je ne vois, pour ma part, dans aucun des bilans parvenus à mes services. Bien au contraire je trouve extrêmement encourageant que l'effervescence qu'a pu entraîner l'action à sa naissance se soit transformée un peu partout en un combat de tous les jours, lent, difficile certes, mais désormais méthodique et articulé avec une politique d'ensemble.

Je souhaite que vous donniez à vos lecteurs ces précisions car je ne voudrais pas qu'une interprétation de ma politique qui ne corresponde pas à mes intentions puisse décourager l'élan des enseignants dans les zones prioritaires.

J'ai au contraire à cœur de maintenir l'avantage relatif dont bénéficient les zones prioritaires et je m'efforce d'améliorer les conditions de carrière de ceux qui choisissent de s'y investir.

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT.

[« *L'essoufflement* » que nous avons « *cru déceler* » est perceptible non seulement chez de nombreux enseignants que nous avons interrogés, mais encore dans la note d'évaluation établie par l'inspection générale où l'on peut lire que deux tendances se font jour : dans certains cas on observe une « *décantation* » *et une* « *correction du projet* » ; dans d'autres, écrit l'inspection générale « *on se lasse, on se décourage, on se divise, c'est l'essoufflement, l'appauvrissement de l'action, la démobilisation des acteurs* ».]



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

L'exposition « Vienne 1880-1938 - Naissance d'un siècle » multiplie les disciplines « Le Monde des arts et des spectacles » du 13 février lui était consacré. Mais peut-on en finir avec cette ville où naquit la psychanalyse, l'architecture moderne, la musique atonale ?

Vienne (suite)

SIGMUND FREUD, LE GÉNIE DU LIEU

Dans l'enfermement viennois, la marche obstinée d'un chercheur qui franchit frontières et tabous, heurte les mœurs, la morale, la science, pour mettre à jour ce qui peut, sinon guérir, au moins soulager, la maladie nerveuse.

AIR de Vienne. Brume. Fantasme. Ni l'immensité étale de Berlin, ni Prague, *« cette petite mère qui a des griffes »* (Kafka), ni le dur éclat de Florence, ni Rome qui emporte ironiquement son histoire. Une opacité plutôt ; l'apparence chatoyante et légère n'enlève pas l'oppression. Une touffeur qui *immobilise, à l'inverse des forêts* où l'on respire : *« Je ne me suis jamais senti à l'aise dans cette ville. Je crois aujourd'hui que j'ai toujours gardé le souvenir de ces magnifiques forêts natives, et l'un de mes souvenirs me rappelle que j'avais coutume d'y courir en échappant à mon père, alors que je savais à peine marcher* (Freud, 1899).

Freud arrive à Vienne à l'âge de quatre ans, après l'effondrement de l'affaire de son père. Très tôt l'envahit le sentiment d'un combat solitaire, hors de la « majorité compacte », dans cette ville, avec cette ville enveloppante comme un conte fantastique. Face à l'antisémitisme sournois mais agressif, face aux tensions individuelles, sociales, politiques qu'il exprime et dissimule, l'arme sera le savoir, mais un savoir à fabriquer, à la mesure de cet objet, dont Freud pressent qu'il lui faudra pour le bâtir recourir aux avancées les plus audacieuses de la culture, Sophocle, Shakespeare, Goethe et d'abord la Bible : *« Le fait que je me plongeai très tôt, à peine terminé l'apprentissage de la lecture, dans l'étude de l'histoire biblique, a déterminé de manière durable, comme je m'en suis aperçu par la suite, l'orientation de mes intérêts » (Sigmund Freud présenté par lui-même,* éd. Gallimard, 1983, p. 15).

Capitale renâclant devant son déclin, dont *la Marche de Radetzky,* de Joseph Roth est le plus beau *récit,* à l'ombre d'une Prusse de plus en plus sûre d'elle-même et d'une germanité arrogante, Vienne ne cesse de jouer la vie comme si de rien n'était ; elle ferme les yeux sur la mort qui la ronge ; elle refuse les clivages qui la traversent et les « masses » qui s'opposent en une mêlée confuse : joséphisme paternaliste et populisme larvé et bruyant, élites et ouvriers, jeunes demoiselles soumises à un code sexuel sévère et filles des faubourgs qui, vagabondes, inquiètent, apaisent, ne délivrent pas, savants de grand renom, en médecine surtout, mais rivés à une sorte de matérialisme du corps, artistes éperdus d'identité. Mais ces troubles ne sont pas de surface. Il s'agit d'un conflit entre la vie et la mort. Les suicides se multiplient. Freud lui-*même va s'imaginer gravement* malade du cœur en 1907. Vienne ne se remettra pas de ce conflit. En 1938, elle dira un oui de délivrance à l'Anschluss. Freud la quittera comme il fallait quitter Gomorrhe en flammes.

Mais il y était resté depuis 1860. De partout il y revint. Et c'est en elle, sous un regard porté de loin, celui de Fliess à Berlin, qu'il fit sur lui le long travail non *épuisé de son analyse, comme si le* lieu importait. Attachement à un lieu qui était attachement à des corps et à une trajectoire impressionnante où le temps du séjour et le temps tout court semblent compter beaucoup : de l'anatomie cérébrale aux maladies nerveuses, de l'électrothérapie à l'hypnose puis à des stratégies risquées pour *« mettre à la disposition des patients, un savoir dont ils ne disposaient pas à l'état de veille »,* l'obstination à mettre au jour et à structurer ce qui peut sinon guérir, au moins soulager, la maladie nerveuse.

La passion de l'origine, ou de la genèse, devient obsession méthodologique. Pour le corps, c'est l'enfance, et parce qu'il y a corps, il y a sexualité aussitôt. Mais, de l'enfance, il n'y a que récit. Les manières de parler, ce qui se dit, ce qui est tu. Faire sa place au langage, c'est l'entendre partout, là surtout où il s'avance subrepticement, déguisé, non reconnu par la raison moderne, dans le rêve. Par là même, un angle essentiel s'apercevait, une dynamique, d'en


Le restaurant Bellevue, à Vienne, où Freud eut la révélation de l'importance du rêve, le 24 juillet 1895, lors d'une excursion.

deçà de la conscience. Geste viennois que ce jeu de proximité et de distance. Freud fut un virtuose de la distance.

Cette marche à rebrousse-poil franchissait frontières et tabous, jusqu'au continent inconscient. Elle heurtait les mœurs, la conscience morale, la science, y compris l'« idiosyncrasie des philosophes » : *« A Vienne, on m'évitait, à l'étranger, on ne s'intéressait pas à moi. »* Incertain, mais jaloux, heureux de son succès, aux Etats-Unis, Freud y pressentait malgré tout « une édulcoration » de sa trouvaille, comme si à Vienne seulement et non sans une stricte vigilance, côté Adler et côté Jung, la psychanalyse avait son vrai terrain d'exercice et d'écoute.

Il est toujours étonnant de constater une sorte d'homologie entre la recherche freudienne et l'aventure culturelle de sa ville. De part et d'autre, il y a bien la nostalgie et la visée d'une structure du moi, d'un narcissisme à retrouver dans l'écheveau des pulsions. Hermann Broch a superbement décrit l'existence somnambulique dont il fallait sortir, contre la gérontocratie au-dehors comme au-dedans de soi, contre la double vie, la séduction de l'impuissance et de la dissolution. Contre surtout le charme pervers de la dislocation, comme si ce charme retenait seul la saveur du passé. La musique de Strauss dit bien cette séduction de ce que l'on se refuse à imaginer fané, c'est là moins une étourderie qu'un divertissement de type pascalien. On joue la décadence. Contre la décadence, il fallait des formes.

Le discours freudien aménage des formes. Ne serait-ce pas son dernier mot que cette volonté de *formes, de formes épurées,* de formes « case départ », comme tentèrent d'en forger les dodécaphonistes ? La nouveauté de cet effort est qu'il se soit effectué face à un chaos moderne. Notre vieille, notre archaïque tentation idéaliste serait d'y répondre par la généralité du concept, ce qui d'ailleurs renaissait en Allemagne avec Heidegger, de manière certes déguisée.

Tout l'intérêt de la « réponse » viennoise est de ligaturer la généralité du concept au corps, au sexe, à la généalogie. Archétypes et concepts deviennent inutiles, si l'on oublie le tamis du corps. On le voit chez Schnitzler, dans *les Désarrois de l'élève Törless* de Musil, chez Weininger, dans la cohorte freudienne : jamais le pur déploiement du concept et l'hypothétique reconnaissance des consciences n'avaient été aussi *entravés par l'inquiétante étrangeté* des corps sexués, comme si une loi, impitoyable et oubliée, sévissait là. Hannibal, Colomb, Moïse, autant de figures emblématiques pour Freud, face à l'inexploré où était écrite la loi.

Et trouver la forme, c'est en venir à retrouver, à réinventer une écriture. Vienne avait connu une extraordinaire effervescence journalistique. Mais aux innombrables feuilletons et nouvelles, à la rumeur incessante de ses célèbres cafés, que détestait Popper, nombre d'écrivains éprouvèrent la nécessité de revisiter ce langage étourdissant. Il en naquit dans le langage un formidable travail sur le langage.

Les proximités et parentés sont frappantes : langage interminable comme l'est le discours de Freud lui-même ou celui de Musil, incapable d'un arrêt, comme si tours et détours, tropes subtils et envols imaginaires s'avéraient toujours insuffisants pour décrire l'anatomie d'un corps social en perpétuelle métamorphose ; langage autobiographique, jusque dans la science, prolongé par la part immense faite à la correspondance ; langage en jugement, au tribunal, accusé, parce qu'il fallait démasquer son immense pouvoir de tromperie : Karl Kraus sera le terrible gardien de ce tribunal et Wittgenstein, qui estimait beaucoup Kraus, fit-il autre chose que de radicaliser la question de ce que parler veut et peut dire ?

Langage soupçonné enfin, comme si, même là, l'avenir était bouché, comme si l'impuissance à parler menait à son comble l'impuissance générale. Un fameux passage de *la Lettre de Lord Chandos,* de Hofmannsthal, l'exprime tragiquement : *« Je veux dire que la langue dans laquelle il me serait donné peut-être, non seulement d'écrire, mais de penser, n'est ni le latin, ni l'anglais, ni l'espagnol, ni l'italien, mais une langue dont pas un mot ne m'est connu, une langue que me parlent les choses muettes et dans laquelle je devrais peut-être un jour, du fond de ma tombe, me justifier devant un juge inconnu. »* Polyécriture viennoise dont Freud, sobrement, éloquemment, offre une sorte de quintessence.

Enfermement viennois, pesanteur, décadence. Corps flétris, corps désarticulés ; maux de corps et mots d'esprit. C'est pourtant dans un corps-à-corps invraisemblable de durée et d'attention avec cette ville que Freud fit exploser l'une des dynamiques les moins suspectes de notre modernité. L'emphase des monuments et de l'héritage, était-ce autre chose qu'un refoulement matérialisé ? *A briser le verrou,* repartirait-on autrement ? Le pessimisme de Freud ne fut guère démenti par l'histoire, mais l'entreprise, en cette ville-miroir, de nos disséminations douloureuses ouvrit aussi à de l'inédit, à du non-su.

Hofmannstahl ne fut-il pas le seul à pressentir, dès 1922, à la parution de son texte sur Goethe, le génie narrateur de Walter Benjamin ? Serait-ce le sort de cette ville, en sa maladie, en son recourbement, mais au centre d'une Europe lacérée, de susciter parfois des alchimies qui brusquent radicalement le sens commun et le cours des choses ? *« Ce petit voluptueux* [Mozart] *a écrit* Don Juan *pour embêter les Allemands »,* aurait dit Debussy. Un autre petit Viennois, juif de Moravie, de plus loin encore, Freud, *« cet homme sévère, admirable et triste »,* sur les blessures de sa ville, n'aurait-il pas inventé quelque chose pour embêter le monde ?

GUY PETITDEMANGE.

LE LIVRE DE L'EXPOSITION

Au Centre Georges-Pompidou pas de catalogue à proprement parler. C'est un gros livre qui en tient lieu. Ou bien un petit journal.

SEPT CENT SOIXANTE-HUIT pages, une cinquantaine d'auteurs, poètes, écrivains, sociologues, philosophes, psychanalystes, historiens, historiens de l'art et de l'architecture, musicologues... Des noms : E.-M. Cioran, Bruno Bettelheim, Ernst Gombrich entre autres. Un sommaire impressionnant, une somme de textes, plus de textes que d'images... C'est le plus gros *volume édité par le Centre* Georges-Pompidou à l'occasion d'une exposition. Le plus lourd aussi : 3,3 kilos. Il est donc hors de question de se balader avec dans les salles.

Il est infiniment sérieux, il est austère, il impressionne. Il faut sûrement l'acheter pour ne pas mourir idiot. 360 F broché, 450 F relié, ce n'est pas donné, mais ce n'est pas très cher non plus, si on prend comme point de comparaison la plupart des livres d'art, de ces « beaux livres » souvent si vides, si creux.

Cela dit, va-t-on y trouver, le soir, à la chandelle, réponse aux multiples questions qu'on peut se poser après la visite de l'exposition ? On n'en jugerait pas après premier examen. Parmi ces questions, il en est une qui, d'ailleurs, tracasse particulièrement, au point qu'on est en droit de se demander s'il n'y a pas là le fruit d'une sorte de valse-hésitation quant au côté de la couverture que Paris allait tirer de son formidable rassemblement viennois. C'est celle des titres : celui *d'Apocalypse joyeuse* (emprunté au critique Hermann Bahr) nulle part expliqué pour le livre, et celui de « Naissance d'un siècle » pour l'exposition, alors que, de l'un à l'autre, on n'observe pas de changement de perspective. Mieux, alors que l'exposition semble un produit du livre — en être la trace éphémère, à la différence des catalogues « normaux » pensés comme trace durable d'exposition.

La *manifestation* du Centre Georges-Pompidou tire sûrement avantage, au niveau du savoir, d'être la troisième grande prestation sur Vienne, après celle de Venise en 1984, et celle de Vienne en 1985, à laquelle elle doit d'ailleurs une partie de ses installations, de ses reconstitutions et de son contenu. Mais elle en souffre aussi un peu. *L'événement,* au plan international en tout cas, ne pouvait plus être dans le regroupement des œuvres — avoir plus de Klimt (ils sont d'ailleurs effroyablement mal présentés — un vrai gâchis), plus de dessins de Schiele ou de Kubin ne suffisait pas. Faire mieux ? N'était-ce pas creuser au niveau des idées qui sous-tendent le parcours ? D'où, peut-être, la somme de savoir prodigieux et ces 3,3 kilos de fouilles, décorticages et analyses de grand intérêt, et d'intérêt inégal, comme toujours dans ce genre d'ouvrage.

Quitte à perdre un peu de vue *l'ensemble,* quitte à *oublier* que les visiteurs parisiens n'ont pas forcément eu l'occasion de respirer le parfum viennois, à Vienne ou ailleurs. Ceux-ci manquent de points de repère et d'explications tout au long d'un voyage qui multiplie les clins d'œil, les références, se joue de la chronologie, navigue sans cesse de la restitution d'un passé « à l'identique » aux interprétations d'aujourd'hui. Le *Petit Journal* (15 F) n'y suffit *évidemment pas.*

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Vienne 1880-1938 l'Apocalypse joyeuse. Sous la direction de Jean Clair.

DÉBAT

...es ZEP
...me républicain

...Pierre Chevènement
...l ait à être « réconcilié »
...s d'éducation prioritaire.

Emulation

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT.

Vienne

Schönberg, Berg, Webern,
le dodécaphonisme.
Une musique au-delà
des normes de la tonalité.
Expressive,
elle fit scandale
au début du siècle
chez les mélomanes viennois.

L'AIR D'AUTRES PLANÈTES



Schönberg fait travailler un de ses « Quatuors » par le Quatuor Kolisch, Berg assiste à la répétition (dessin de Dolbin).

LORSQU'ON représenta *Don Giovanni* à Vienne en 1788, l'empereur Joseph II déclara : « Ce n'est pas de la musique pour nos Viennois. » Deux ans auparavant, les *Noces de Figaro* n'avaient connu qu'un succès des plus médiocres, et il fallut attendre *la Flûte enchantée*, donnée sur une scène de second rang, pour que Mozart recueille, trois mois avans sa mort, les suffrages des Viennois... Si Beethoven eut un peu plus de chance, c'est seulement qu'il vécut davantage, car Schubert naquit et mourut à Vienne dans l'indifférence absolue de ses concitoyens. Le même phénomène devait se produire par la suite avec Brahms, Bruckner et Mahler dans la Vienne de François-Joseph, qui n'avait d'oreilles que pour les valses de Strauss.

Peut-on penser qu'il en aurait été autrement à Paris, à Londres ou à Berlin ? Rien n'est moins sûr, mais le conservatisme légendaire des mélomanes viennois n'a pas réussi à étouffer le magnétisme musical d'une ville qui a engendré, ou attiré vers elle, les compositeurs les plus éminents et, paradoxalement, parfois les plus novateurs. Parmi eux, ceux qui constituèrent ce qu'on appela la seconde école de Vienne ou la trinité viennoise : Arnold Schönberg (1874-1951), Anton Webern (1883-1945) et Alban Berg *(1885-1935)*.

Etait-ce l'atmosphère un peu étouffante de la capitale, qui avait fraîchement accueilli en 1907 sa *Symphonie de chambre* et son premier quatuor, qui incita Schönberg à choisir en conclusion de son deuxième quatuor un poème *de Stefan George, chanté* par une voix de soprano : *« Je sens l'air d'autres planètes » ?* On pourrait le croire s'il ne s'agissait, chez le poète comme chez le musicien, d'un engagement plus profond où le mysticisme a sa part. La question de savoir si le choix du *texte a été guidé par le* besoin d'explorer des terres inconnues du domaine des sons ou si Schönberg s'est seulement attaché, comme il l'a toujours prétendu, à composer la musique qu'imposait la signification du poème, est d'une importance relative lorsqu'on la compare à celle, beaucoup *plus* grave, de l'évolution du langage musical en ce début du vingtième siècle, qui s'est cristallisée en quelque sorte dans cette œuvre.

Pourquoi Schönberg éprou-va-t-il un peu plus fortement seulement que nombre de ses contemporains le besoin de *rompre avec l'un des principes* fondamentaux et universels de toute expression musicale : l'attraction d'un ou de plusieurs sons servant de référence aux autres? Lorsqu'on examine ce dernier mouvement, on constate cependant toutes les précautions que Schönberg a prises pour *maintenir des points d'attache*, répétant avec une sorte d'obstination des formules ou des intervalles caractéristiques ; ainsi, malgré l'absence de tonalité, l'oreille est-elle beaucoup moins déroutée que par les modulations perpétuelles dont on abusait à la même époque.

Indéniablement, Schönberg n'a rien voulu d'autre que clarifier une situation devenue inextricable, mais ce faisant il a démontré, aux autres comme à lui-même, ce qu'on ignorait jusque-là : il existe une musique au-delà des bornes de la tonalité. Dénuée de toute intention provocatrice, cette nouvelle musique était porteuse d'une puissante charge expressive, elle était destinée à communiquer une certaine forme de malaise, d'angoisse ou d'illumination, dont l'auditeur n'avait aucune idée auparavant. L'audition du quatuor, en décembre 1908, déclencha un scandale sans précédent, qui n'était pas tant lié à la nouveauté du final qu'à la présence d'une mélodie populaire *(O du lieber Augustin)* dans le *scherzo*.

Conscient néanmoins d'avoir découvert un langage qui correspondait intimement à ce qu'il voulait exprimer, Schönberg poursuivit dans cette voie, entraînant avec lui ses disciples et plus particulièrement Berg et Webern. Après dix ans d'exploration intuitive de l'univers qui s'était ouvert sous ses pas, Schönberg sentit la nécessité de séparer les règles nouvelles, auxquelles il avait adhéré sans bien les connaître, de l'impulsion dramatique qui les lui avait dictées, afin que ce nouveau langage pût exprimer aussi bien la joie et la sérénité que la tension ou l'effroi. C'est ainsi qu'il a défini, en 1923, une *« méthode de composition avec douze sons »* désignée plus tard en France sous l'appellation de « système dodécaphonique ». Contrairement à ce qu'on a pu dire ou penser, les œuvres écrites suivant cette méthode sont souvent moins déconcertantes que celles qui les ont précédées.

Jusqu'en 1945, l'influence de Schönberg et de son école resta très limitée, non que les œuvres des Viennois fussent ignorées des milieux musicaux, mais elles faisaient figure d'exception ; on y voyait l'expression d'une sensibilité étrange plus que le résultat d'une nécessité historique universelle impliquant une évolution irréversible, comme on l'a cru plus tard.



Arnold Schönberg.

En effet, au lendemain de la dernière guerre, un certain nombre de jeunes compositeurs, éprouvant le besoin naturel de rompre avec les courants dominants, s'attachèrent si bien à poursuivre sur la lancée des trois Viennois que l'exception devint la règle et qu'un véritable anathème fut lancé sur la musique tonale. On alla même jusqu'à reprocher à Schönberg son manque d'orthodoxie, pour avoir entre-temps cherché à concilier le dodécaphonisme et la tonalité. Coupable du même crime, Alban Berg n'était admiré qu'avec circonspection ; seul Webern restait presque sans tache : on dénonçait ses fautes sans citer l'auteur...

Ainsi est né, dans les années 50, le post-webernisme, triomphe et souvent dérision, il faut bien le *dire, de ce qu'avait apporté l'école* de Vienne. Pourtant, en dépit de la réaction actuelle suscitée par des interdits devenus caducs, les trois Viennois n'ont pas fini de nous étonner : leur œuvre est une énigme qu'on a prise pour une solution, et c'est mieux ainsi, car, selon l'expression de Schönberg, *« si le but est naturellement de trouver, c'est aussi le terme de toute aspiration »*. Schönberg considérait en effet que la plus haute mission de l'artiste n'est pas de se faire comprendre de tous sans peine, mais de concevoir, à l'intention de ceux qui se sentent prêts à les affronter, des énigmes *à l'image de celles que le* Créateur propose à la méditation des hommes.

GÉRARD CONDÉ.

★ Le quatuor nº 2 de Schönberg sera donné le 28 février dans la grande salle du Centre Pompidou par le Quatuor Brandis, avec Celina Lindsley, soprano.

★ Parallèlement à l'exposition, l'IRCAM propose, jusqu'au 4 mai, un cycle de concerts intitulé « Schönberg plus », au cours duquel on pourra entendre l'intégrale de la musique de chambre de Schönberg et de nombreuses œuvres de ses contemporains.

DES LIVRES A CONSOMMER

UNE idée de la BPI (Bibliothèque publique d'information) : le 13 mars, dans le forum du Centre Georges-Pompidou, s'ouvrira un « café viennois ». On pourra s'y asseoir, consommer et lire. Quelque huit cents titres d'ouvrages de littérature, poésie, philosophie, sciences, etc., seront en effet mis à la disposition des clients. Pour être fin prêt et en attendant de les consulter, on peut consommer des ouvrages généraux. Cela ne manque pas.

— *Vienne fin de siècle. Politique et culture*, par Carl Schorske. Seuil, 1983. (Par le pionnier des études viennoises, sept études éblouissantes) parues aux Etats-Unis entre 1961 et 1979.

— *Vienne impériale de 1815-1914*, par William M. Johnston. Nathan, 1982.

— *Le arti a Vienna della Secessione alla caduta dell impero asburgico*. Edizioni la Biennale, Mazzota Editore, 1984 (en italien). (Superbe catalogue de l'exposition du *Palais Grassi* à Venise.) Distr. Distique.

— *Vienne, 1890-1920*, sous la direction de Robert Waissenburger. Seuil, 1984.

— *Vienne, 1815-1848*, l'époque du Biedermeier, sous la direction de Robert Waissenberger. Seuil, 1986.

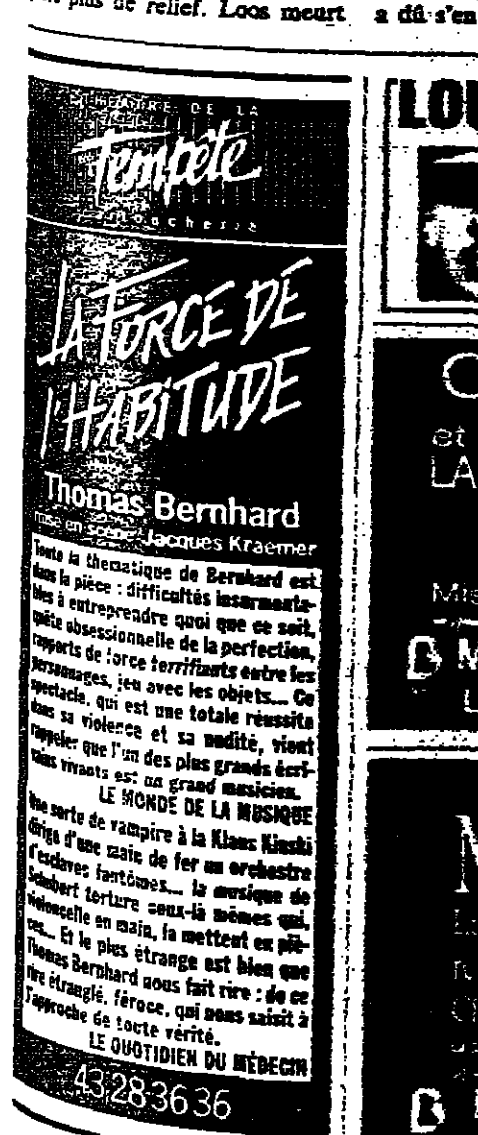
— *Jugendstil et art nouveau. Œuvres graphiques*, par Hans Hofstätter. Albin Michel, 1985 (avec un important chapitre sur le Jugendstil viennois).

— *L'art graphique à Vienne autour de 1900*, par Michael Pabst. Mercure de France, 1986 (par le fils du grand cinéaste, une étude somptueusement présentée et illustrée des graphismes de la *Sécession viennoise*).

— *Vienne, Architecture 1900*, par Franco Borsi et Ezio Godoli. Le livre, abondamment illustré, conjugue reportages photographiques et documents graphiques. Flammarion, 1985.

— *Wiener Werkstaette. L'atelier viennois — Art et artisanat, 1903-1932*, par Werner J. Schweiger. Pierre Mardaga, 1986.





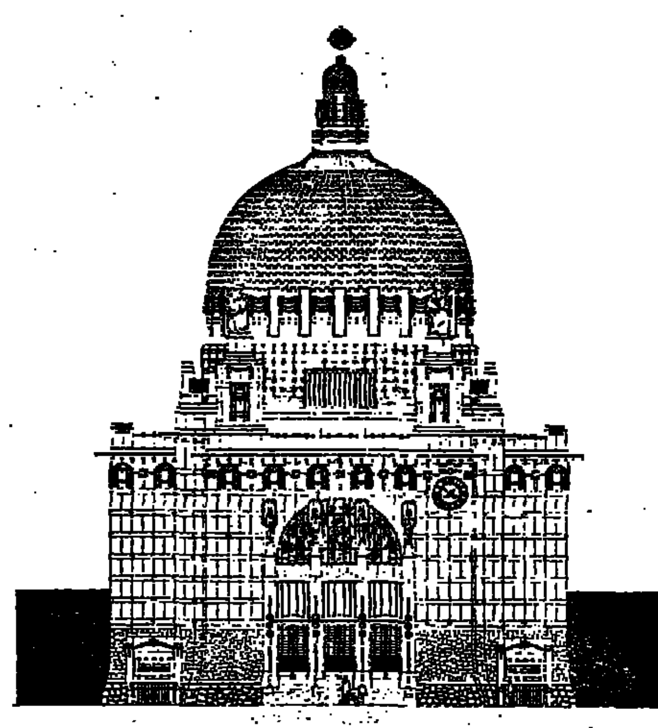
Vienne 1880-1938 (suite)

Vienne, architecture. Evolution et révolution avec des pionniers de la modernité : Otto Wagner sorti du Ring et de l'historicisme pour entrer dans l'histoire du vingtième siècle ; l'élégant Hoffmann soucieux d'embellir la vie quotidienne ; Loos le grand dépouilleur de façades.



GÉRARD CONDÉ

...NSOMMER



Otto Wagner : église du Steinhof (1904).

ENTRE ORNEMENT ET CRIME

« *LES beaux-arts sont au nombre de quatre : la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture, dont la branche principale est la pâtisserie.* » La classification établie par Carême ou par je ne sais plus quel grand nom de la cuisine française, s'applique assez précisément à Vienne. Encore se demande-t-on parfois, dans la capitale autrichienne, si l'architecture n'est pas plutôt un sous-ensemble de la pâtisserie. Vienne, formidable pièce montée, dont on note aujourd'hui la taille énorme, démesurée, au regard d'un pays qui a perdu l'essentiel de ses forces et de ses territoires. L'anomalie de l'urbanisme est ici la conséquence d'un affaiblissement historique.

L'exposition prend Vienne en 1880 pour la laisser en 1938. Ces dates collent sans doute bien au propos général des commissaires parisiens. Elles n'ont en revanche pas grande signification pour la création pâtissière, demeurée éternelle, ni pour l'architecture. L'architecture de cette période, dominée par la formidable stature d'Otto Wagner, par la personnalité d'Adolf Loos ou la longue fécondité de Josef Hoffmann, prend son sens, le catalogue le souligne amplement, par rapport à l'édification de la Ringstrasse, la ceinture de la ville. Or c'est en 1857, moins de dix ans avant la fin de la Confédération germanique et la perte de l'Autriche, que l'empereur décide la construction de cette voie monumentale.

En aval, la date de 1938 n'a guère plus de relief. Loos meurt en 1933, la Wiener Werkstätte est liquidée en 1932, en même temps que s'arrêtent les expériences de logement social inaugurées par « Vienne la Rouge »... Mais quelle évolution, quelle révolution ! Entre la construction du Ring et les si lourdes années 30, l'architecture va faire mentir Carême, se séparer de la pâtisserie qu'elle avait exaltée et donner naissance à « l'architecture moderne ».

L'Architecture moderne est d'abord le titre d'un ouvrage publié par Wagner en 1895. C'est la première fois que l'expression prend le sens qu'on lui connaît depuis. Et dans la définition des principes théoriques, et dans leur application, les constructeurs viennois se trouvent ainsi les pionniers européens d'un mouvement dont on va suivre partout les traces et les effets. Le panorama du Centre Pompidou ne donne malheureusement pas (mais le pouvait-il matériellement ?) les éléments qui permettraient de situer cette épopée dans un contexte plus large : les séjours de Loos aux Etats-Unis ou en France, évoqués aux détours du monstre qui fait office de catalogue, ne suffisent bien sûr pas à donner la température au pays de Sullivan et de Wright, ou dans celui de Viollet-le-Duc, d'Eiffel ou de Le Corbusier. Difficile pour nos Viennois, dans ces conditions, de jouer les précurseurs. Difficile pour le visiteur de comprendre dans quels domaines, par quels éléments, ils le furent vraiment.

Pour l'architecture, l'exposition a dû s'en tenir à l'essentiel, bien orchestré en grands ensembles nets et simples autour des principales figures. La première, la plus puissante, est, on l'a vu, Otto Wagner (1841-1918). Jusqu'au tournant du siècle, et jusqu'après son livre, car la pratique n'est pas toujours concomitante avec la théorie, l'architecte va se donner les moyens, l'activité et la renommée d'un maître de la pâtisserie, tout imprégné d'historicisme, néo-renaissant dans son cas. Et puis, *fait sans* précédent dans l'histoire de l'architecture, il change radicalement à cinquante ans passé sa manière de voir, de construire, d'enseigner : en 1894, il a été nommé directeur de l'atelier d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts. En 1895, il publie son volume sur *l'Architecture moderne. L'Architecture de notre temps*, dont la thèse se laisse ainsi résumer : « *Ce qui n'est pas utile ne peut être beau* ». C'est vraiment le grand écart, même si la rupture est moins nette dans ses bâtiments, la maîtrise des volumes reste en tout cas constante (1).

A l'Académie d'architecture, qui n'a pas le caractère figé qu'on prête depuis à ce type d'institution, Wagner a retrouvé Olbrich, qui devient son assistant et qui sera l'auteur, en 1898, du bâtiment de la Sécession. La rencontre a lieu aussi au Centre Pompidou, à travers les maquettes. Une chance inappréciable, pour le visiteur, d'évaluer le travail d'architectes à travers des modèles d'une telle qualité ! D'un côté, le bâtiment de la *Sécession* et sa coupole ajourée (dorée). De l'autre, l'église Saint-Léopold, que Wagner édifia au Steinhof, vaste asile d'aliénés où l'on savait faire la différence entre un fou riche et un fou pauvre. Sa coupole (dorée) rappelle à qui veut l'entendre la suprématie de l'esprit, sain naturellement.

Près de ces modèles, voici celui, immense, de la Caisse d'Epargne de la Poste construite entre 1904 et 1906, ce fut le premier bâtiment moderne, dans tous les sens du terme, de ce fameux Ring jusqu'alors voué aux joies de l'historicisme. Des éléments du mobilier – dessiné lui aussi par Wagner – ont permis la reconstitution d'un bureau et donnent, à l'échelle décorative, la mesure de l'exigence et de la modernité réelle du projet. On notera aussi, sur les dessins, les clous d'aluminium apparents sur le revêtement des façades, et qui avouent le processus constructif (un matériau cher dissimulant un matériau bon marché et plus rapide à monter), comme l'école de Chicago, à peu près au même moment, cherche à le faire plus globalement en révélant les structures.

Adolf Loos (1870-1933) nous est plus familier qu'Otto Wagner : une exposition de l'Institut français d'architecture nous en a, il est vrai, retracé la vie et la carrière en 1983. En outre, il est le *seul de cette pléiade* d'Autrichiens à avoir laissé une trace à Paris où ce dandy, pour être anglomane, vécut tout de même dans les années 20. C'est la maison de Tristan Tzara, au 15, de l'avenue Junot. On y lit bien dans la (fausse) insignifiance de la façade le principe de sobriété, de discrétion extérieure prôné par l'auteur de *Ornement et crime* (1908).

Là encore, la richesse de l'exposition repose sur l'association de dessins et de maquettes d'une rare qualité, ainsi celle de la Looshaus, immeuble commandé à l'architecte par la maison Goldman et Salatsch (1909-1911). Si l'homme tenait à la sobriété d'apparence, il n'avait pas froid aux yeux lorsque venait à passer la commande (le reste du temps, il écrivait, critiquait et théorisait, comme tout bon germanophone, ne laissant pas le moindre espace de doute à la postérité quant à ses réflexions). La Looshaus, en plein centre historique, provoqua un scandale auprès duquel le tollé soulevé par Buren au palais Royal semble être peu de chose. L'absence de tout ornement, la raideur et l'alignement des fenêtres, ou encore l'alternance de colonnes et de bow-windows avaient de quoi surprendre, comme on reste encore surpris par son projet le plus fameux, celui qu'il proposa pour le concours du *Chicago Tribune*, un gratte-ciel en forme de colonne dorique.



Otto Wagner : salle des guichets de la Caisse d'épargne de la poste (1904-1906).

Des trois grosses têtes de l'architecture viennoise, Joseph Hoffmann eut la plus longue vie (*1870-1956*). Elève de Wagner, fondateur, avec Klimt, Koloman Moser, etc. de la Sécession viennoise, puis, en 1903, de la Wiener Werkstätte, il fut à la fois une des premières figures de la modernité, et l'introducteur en Autriche des idées du mouvement Arts and Crafts, celles de Ruskin et Morris (2), pour la plus grande gloire des arts appliqués. Mais l'archétype de l'inspiration hoffmanienne, le Palais Stoclet (1905-1911), où Klimt travailla également se trouve à Bruxelles.

Wagner, Loos, Hoffmann : sur ces trois personnalités repose toute la postérité internationale de l'architecture autrichienne, même si l'exposition leur associe, pour parachever cette histoire, Olbrich, Karl Ehn (la Karl Marx Hof de « Vienne la Rouge », 1927), Josef Frank ou Wittgenstein. Sans la guerre, sans le long purgatoire qui a suivi, sans la mauvaise lumière jetée sur la *création des pays germaniques* durant toute cette période, on parlerait sans doute d'une école de Vienne comme pour Paris ou Chicago. Ce ne sont en tout cas plus les recherches ni la littérature qui manquent sur le sujet.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) Pour Wagner, on notera l'édition récente par Pierre Mardaga de l'ouvrage de Heinz Geretsegger et Max Peintner (*Otto Wagner, 1841-1918*, éd. Mardaga). Dans une collection moins luxueuse, chez le même éditeur, Manfredo Tafori a publié un ouvrage fort complet sur la politique immobilière de la Vienne socialiste (*Vienne la Rouge*).

(2) William Morris, *Contre l'art d'élite*, Hermann éditeur.

RECONNAISSANCE DE LA PHOTOGRAPHIE

A L'HEURE où Sigmund Freud inventait la psychanalyse et où Gustave Klimt rhabillait sensuellement ses modèles, la photographie autrichienne, sans que l'on puisse *a posteriori* parler de révélations fracassantes, se développait selon des critères esthétiques étroitement liés aux objectifs du Jugendstil et de l'Art nouveau.

Sous le nom de « la feuille de trèfle », Heinrich Kühn et ses amis Hans Watzek et Hugo Henneberg formaient le trio de proue de l'école viennoise, reconnue par les plasticiens et intellectuels, et prônant l'exercice d'une photographie artistique telle que la réalisait l'Américain Steichen ou Robert Demachy, principale figure de pictorialisme français.

Médecin de formation, issu d'un milieu aisé, Kühn, qui vivait à Innsbruck, était passionné par les procédés physiques et chimiques et pratiqua toute sa vie la photo en amateur, abordant tous les genres, avec une palette d'expression diversifiée, passant de la nature morte dénuée de tout symbolisme à l'étude de personnages tels que son fils Walter, et au portrait comme celui de Stieglitz en 1904 dont il existe aussi une version prise de face.

Adoucie par le procédé à la gomme bichromatée qui permettait de produire des œuvres « impérissables », nimbée par le flou et la mollesse des contours, la création de l'image était envisagée pour elle-même sans excessif souci du contenu et en accordant la priorité à la subjectivité et à la conception formelle ainsi que le réussit Rudolf Koppitz dans ses études de mouvement réalisées en atelier (1928), superbes tableaux allégoriques, aux tons pastels, où s'ébattent des groupes de danseuses nues d'une captivante beauté.



Rudolf Koppitz, 1926.

A l'antipode des audaces érotiques croquées sur le papier par Klimt en 1910, comme le montre un joli petit coin suranné, lové entre les caricatures de Moritz Jung et un tableau de Kokoschka, le poète et écrivain Peter Altenberg, figure phare du monde culturel, ornait les murs de sa chambre de l'hôtel Graben où il vécut vingt-cinq ans et où habitait aussi Kafka, de touchantes photos d'amateur graffitées par ses soins.

Celles-ci contrastent par leur humour avec les vues paysannes du Tyrolien Atzwanger, élève de Kühn, et surtout avec le documentaire social réalisé par Hermann Drawe dans un centre d'accueil pour exilés, allant jusqu'à montrer un travailleur dormant dans un égout, totalement à l'encontre des recherches stylistiques sur l'abstraction poursuivie par Grabner ou Benda sur la femme et les cristaux.

Par petites touches, dans un accrochage fluide concocté par *Philippe Néagu, les soixante-cinq* images réunies dans une salle à l'éclairage agréablement tempéré donnent un aperçu de l'effervescence d'une photographie autrichienne révélée au monde dès 1910 dans la revue *Caméra Work* dirigée par Steichen mais dont les promesses n'ont visiblement pas été tenues par les opérateurs autrichiens contemporains.

PATRICK ROEGIERS.

Sélection

CINÉMA

« Le Bateau-Phare » de Jerzy Skolimowski

Il est rouge, ce bateau-phare ancré au large des côtes de Virginie, en 1955. Rouge comme la colère et rouge comme le sang. Le capitaine, pourtant, est un non-violent. Mais il souffre de ses origines allemandes et d'un mauvais souvenir de guerre. Et puis, il a des problèmes avec son fils. Va-t-il paraître un lâche devant le garçon, lorsque trois naufragés, recueillis à bord, se révèlent être des criminels décidés à s'emparer du bateau ? Le premier film américain de Jerzy Skolimowski soulève des conflits moraux, autant que ses films polonais et ses films anglais. Mais quelque chose de plus secret, de plus intime, s'y manifeste dans l'affrontement entre Klaus-Maria Brandauer, Robert Duvall et Michael Lyndon. Et puis, la mise en scène de ce huis-clos posé sur l'océan, entouré par l'espace symbole de liberté est admirable. Profondément. Intensément. — J. S.

THÉATRE

« Largo Desolato » de Vaclav Havel au Théâtre La Bruyère

Un témoignage de première main sur la vie des dissidents de l'Est une fois qu'ils sont sortis de prison : physiquement détruits par les années d'épreuves, découragés par la méfiance des anciens camarades de luttes, et victimes de mille malentendus, c'est tout juste s'ils ne souhaitent pas retourner « là-bas », pour souffler un peu. Une comédie sinistre, très bien jouée. — M. C.

ET AUSSI : *Oncle Vania au TEP* (Jean-Pierre Marielle propose un Vania inattendu, scrongneugneu, athlétique, et pince-sans-rire, et très belle prestation de Clotilde Mollet en Sonia); *le Plaisir des autres au Théâtre 14* (cinq comédiennes branchées s'arrachent les yeux dans une bagarre de « femmes entre elles », bien vue par Cesare Pavese et qu'avait filmée Antonioni); *Esquisses viennoises* au Théâtre de Poche (complément indispensable de la grande exposition viennoise à Pompidou, et la performance d'un bel acteur, Claude Aufaure); *le Veilleur de nuit au Théâtre 13* (Sacha Guitry pénétrant, attachant, avant que la gloire l'ait un peu gâté).

DANSE

Le Ballet du XXe siècle au Palais des congrès

Le séjour traditionnel de Maurice Béjart venu présenter à Paris ses créations bruxelloises, en particulier *le Baiser de la fée*, relecture contemporaine d'un ballet fortement marqué par la musique de Stravinski, lui-même se référant à Tchaïkowski. La version chorégraphique de Nijinski (1928), celle de Balanchine (1937), celle de Neumeier (1972), respectent cet esprit « classique ». Béjart aussi, qui traite là une fois de plus un thème qui lui est cher, la solitude du créateur. Le premier programme, *Dyonisos* (à partir du 18 février), est une dérive mythique nord-sud, de Wagner aux danses traditionnelles grecques. Une bonne partie du mois de mars sera consacrée à une reprise du *Concours*, farce policière pour balletomanes bon teint, présentée la saison dernière au Théâtre musical de Paris.

ET AUSSI. — *Danse/récital au Théâtre de la Bastille :* quatre solos d'Angelin Preljocaj, Nuch, Bernardo Montet, Eric Larondo sur une amplification électrique des pulsions du musicien Henry de Witt (impressionnant), 21-22 février, 20 h 30.

MUSIQUE

Lyrique en France

Grande semaine dans les théâtres lyriques français, où l'on remarquera particulièrement le *Don Giovanni* mis en scène par Ruggero Raimondi, qui interprétera le rôle titre (Nancy, les 25, 28 février, 2, 4 et 7 mars). Strasbourg reprend une œuvre rarement jouée de Massenet, *Griselidis* (les 21, 23, 28) ; Bordeaux, la merveilleuse *Finta Giardiniera* d'Aix-en-Provence (les 21, 23, 28) ; Nice, *les Pêcheurs de perles*, avec Barbara Hendrickx (les 21, 23, 2 février, 2 et 4 mars) ; Tours, *Pelléas et Mélisande*, dans la mise en scène d'André Batisse (les 21 et 23), et Monte-Carlo *Adrienne Lecouvreur*, avec Sylvia Sass et G. Aragall (les 26, 28 février et 2 mars). Un choix largement éclectique. — J. L.

ET AUSSI. — Deuxième Festival international des chœurs d'enfants (Nantes, du 20 février au 2 mars ; renseignements : 19, passage Pommeraye, Nantes, tél. : 40-69-13-54) ; *concert de gala des cantatrices* de la Fenice (Champs-Elysées, le 20) ; Quatuor Lasalle : Schnabel et Bartok (le 21, Centre Pompidou), Bach, Haydn, Beethoven (Th. du Rond-Point, le 23, à 11 h), et Zemlinsky, Gielen (Centre Pompidou, le 24) ; Christoph von Dohnanyi à la tête du somptueux Orchestre de Cleveland (TMP/Châtelet, le 21) ; trois grandes œuvres religieuses dirigées par Jean-Claude Malgoire : *Jephté* de Carissimi, *le Reniement de saint Pierre* et *Judith* de Charpentier (Saint-Germain-des-Prés, le 21) ; Moussorgski, Bartok et Schubert, par l'Orchertre de Paris, dir. K. Sanderling, avec A. Dumay, violon (Pleyel, les 26 et 27) ; enfin, la projection du superbe film de Jean-Pierre Ponnelle sur *le Barbier de Séville* de Rossini, avec T. Berganza et H. Prey, sous la direction d'Abbado (cinéma Reflet-Balzac, 1, rue de Balzac, 75008 Paris, à partir du 26).

JAZZ

Helen Merrill, Solal, Chautemps

Ce qui se fait de mieux sous le soleil du jazz : le trio de Martial Solal, avec J.-S. Jenny-Clark et Daniel Humair qui, à eux seuls, valent le déplacement, augmenté de Jean-Louis Chautemps, l'un des rares saxophonistes qui jouent les yeux grands ouverts. Précision, lucidité, humour, délicatesse, finesse des gestes, musique de cristal : un moment de bonheur assuré.

A la même heure (18 h 30), pour la même durée (*soixante minutes de bonheur*), de l'autre côté de la place, Helen Merrill chante, accompagnée par Gordon Beck. Abondance de biens ne nuit pas. La chanteuse-fétiche des grands musiciens de jazz, qui a débuté avec Clifford Brown, sous la direction de Quincy Jones en 1954, vient d'enregistrer un disque en duo, superbe, avec Gordon Beck : *No Tears, no Good Byes (AWL). Le samedi, Humair et J.-S. les rejoignent.* — F. M.

★ Solal et Chautemps au TMP, le mercredi 19, à 18 h 30.

★ Helen Merrill et Gordon Beck, les 19, 21 et 22, à 18 h 30, au Théâtre de la Ville.

EXPOSITIONS

De Rembrandt à Vermeer au Grand Palais

Le Mauritshuis de La Haye est fermé pour travaux et ses chefs-d'œuvre en déplacement à Paris : soixante tableaux de Goltzius, Jan Steen, Metsu, Ter Borch, J.-V. Ruisdael... et Vermeer avec la *Jeune fille au turban* et la *Vue de Delft*, « le plus beau tableau du monde », selon Proust.

Tiepolo à l'Orangerie

Galanteries et fantaisie brillantes en cinq fresques venues de la Cité des Doges, trois sur le thème de Polichinelle, deux sur celui des promeneurs à la campagne. Cinq toiles du Louvre et un album de dessins complètent l'exposition, à compter parmi les réjouissances de « Venise à Paris ». — G. B.

ET AUSSI. — *Topor*, à l'Ecole des beaux-arts. *L'Or des Avars*, au Pavillon des arts. *Eaux fortes de Rembrandt*, au Petit Palais.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

VIENNE 1880-1938. Naissance d'un siècle. Jusqu'au 5 mai. Grande Galerie.

TOUT NEO TOUT BEAU. Design du matériau naissant. Jusqu'au 28 avril CCI.

IMAGES D'AILLEURS. La photographie à la découverte du monde. Jusqu'au 2 juin. B.P.I.

LE CINÉMA ITALIEN. 1905-1945. Photos, documents, livres. Jusqu'au 31 mars. Forum.

LES GRANDS PROJETS 1979-1989. Présentation audiovisuelle des grands projets architecturaux. Jusqu'au 7 avril. Grand foyer.

LE SANG EST SALE COMME L'OCÉAN. Des enfants expriment leur perception de la naissance. Jusqu'au 14 avril. Bibliothèque des enfants.

DES TOURS ET DES PUCES. Jusqu'au 15 mars. Ateliers des enfants.

Musées

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 28 avril). Du 21 février au 30 juin.

REMBRANDT. Eaux-fortes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (47-42-03-47). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F. Jusqu'au 20 avril.

GIAN DOMENICO TIEPOLO. Galanteries vénitiennes. Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-65-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 15 F ; samedi : 8 F. Jusqu'au 24 mars.

ANDREA SOLARIO EN FRANCE. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 3 mars.

JOSEPH KUTTER, 1894-1941 - SABY, 1925-1975. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 13 avril.

AUTOCHTONES. Gautray, Contet, Gaston, Lasserre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée des enfants, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 avril.

SCULPTURES FRANÇAISES DU XIVe SIÈCLE — VICTOR-HUGO ET LA PHOTOGRAPHIE. L'atelier de Jersey — LE GAMIN DE PARIS. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F ; dim. : 6 F.

SALON DE LA JEUNE PEINTURE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-45-06). De 11 h à 19 h. Entrée : 22 F. Jusqu'au 24 février.

L'OR DES AVARS, dans le bassin des Carpates, VIe-VIIIe siècles. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 30 mars.

DIEGO GIACOMETTI. Plâtres et bronzes. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 13 avril.

MODES ET PUBLICITÉ 1885-1986. Le regard de Marie-Claire. — DIM, ça fait vingt ans que je t'aime. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 31 mars.

DESSINS DE RODIN (deuxième volume de l'inventaire). Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 17 mars.

AUTOPORTRAITS CONTEMPORAINS. Œuvres sur papier. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1er mars.

LES CISTERCIENS A PARIS. SERGE BELLONI. Hommage à Paris. *Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné* (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 avril.

JEAN EVEN. Musée de la Marine, Palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée : 14 F. Jusqu'au 1er avril.

FÊTES ET THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 juillet.

PIERRE BALMAIN. Quarante années de création. Jusqu'au 6 avril. — **LES POUPÉES RACONTENT LA MODE DU XVIIIe SIÈCLE A NOS JOURS.** Jusqu'au 2 avril. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de *10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F.*

LES FRANÇAIS ET LA TABLE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F ; dim., 8 F. Jusqu'au 21 avril.

EXCOFFON. De la peinture à la publicité. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). *Jusqu'au 29 mars.*

HOGGAR. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Du 21 février au 18 mai.

Centres culturels

HOMMAGE A PAUL DELVAUX. — Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 mars.

FREDERIK R. WEISMAN FOUNDATION OF ART. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, *de 11 h à 18 h.* Jusq'au 20 avril.

PARIS A VOL D'OISEAU, DU XVIe siècle à Robert Cameron. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-85-13-78). Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. *Jusqu'au 30 avril.*

ROLAND TOPOR. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi (et les 30 et 31 mars), de 13 h à 19 h. Entrée : *12 F.* Jusqu'au 13 avril.

CALIFORNIA II : Kienholz. American Center, 261 boulevard *Raspail* (43-35-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 25 mars.

L'ACROPOLE D'ATHÈNES, conservation, restauration et recherches 1975-1983. UNESCO, 7, place Fontenoy (45-77-*16-10*). *Tlj, de 11 h à 20 h. Entrée libre.* Jusqu'au 26 février.

YURI KUPER. Œuvres de 1978 à 1985. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 23 *mars.*

L'INDE DES LÉGENDES ET DES RÉALITÉS. Miniatures indiennes de la Fondation Custodia. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 23 mars.

LE TRÉSOR CULTUREL CHINOIS, du Musée national d'histoire de Taipei. Mairie du 6e. Salon du Vieux-Colombier. Du lundi au vendredi de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 28 février.

JORGE CARROZZINO ET SES AMIS. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (42-78-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. *Jusqu'au 28 février.*

ARPAD SZENES. Lumière-Portugal. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-94). Sauf sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 mars.

BERNARD-PIERRE WOLFF. Rétrospective. Espace photographique de Paris, *Forum des Halles* (niveau 2), entrée rue du Pont-Neuf (43-59-00-80). Entrée : 7 F. Jusqu'au 23 mars.

MARIONNETTES ET OMBRES D'ASIE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 2 mars.

ABSTRACTION X 4 (J. Drapell, H. Feist, D. Haynes, L. Plotek). Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tous les jours de 10 h à 19 h. *Jusqu'au 9 mars.*

Galeries

PORTRAITS ET MODÈLES, d'Emile Bernard à André Lhote. Galerie Saphir, *84, boulevard Saint-Germain* (43-26-54-22). Jusqu'au 28 février.

A PROPOS DE DESSIN. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac/36, avenue Matignon (45-48-45-15). Jusqu'à fin février.

***MAGNELLI. Peintures.* TITUS CARMEL. Peintures 1920-1930.** Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 8 mars.

CINQ CONSTRUCTIVISTES SUÉDOIS. Galerie 30, 30, rue Rambuteau (42-78-41-07). *Jusqu'au 1er mars.*

J. EDELMANN ; E. FRANZHEIM ; F. KULMER ; J. MESSAGIER ; E. MURTIC ; A. PERILLI. Galerie d'Art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 28 février.

BILL BECKLEY ; JACQUES MARTINEZ. Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 5 mars.

L'ESPRIT CONSTRUCTIF I. — Claisse, Gasquet, Leppien, Mensson. Galerie Franka-Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 26 mars.

JEAN-MICHEL BASQUIAT - ROBERT COMBAS. Galerie Mathias Fels, 138 boulevard Haussman (45-62-21-34). Jusqu'au 22 mars.

GEORGE GREEN - JACK LEMBECK. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 29 mars.

SHAFIC ABBOUD. Galerie Faris, 50, rue de l'Université (45-44-29-48). Du 21 février au 20 mars.

AUTHOUART ET NEW-YORK. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 22 mars.

JEAN-PIERRE BOURQUIN. Galerie Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 7 mars.

JAMES ENSOR. *Galerie Isy Brachot,* 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 1er mars.

FASSIANOS. Peintures, gouaches. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 27 février.

CLAUDE FAURE. Collages. Galerie Denise-René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 4 mars.

LAURE ET HERVÉ GRIMAL. Arachnides. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 20 mars.

SHEILA HICKS. L'Art généré par la vie. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-79). Jusqu'au 15 mars.

DANIEL HUMAIR. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Du 21 février au 22 mars.

CHRISTIAN JACCARD. Galerie G. Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 29 mars.

MICHELE KATZ. Angulaires et verticales. Galerie Jean-Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 22 mars.

CHRISTOF KOHLHOFER. Galerie Beau-Lézard, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 15 mars.

LOIC LE GROUMELLEC. Galerie Yvon-Lambert, 5, rue Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Jusqu'au 12 mars.

***MARKUS LUPERTZ.* Peintures récentes.** Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 19 mars.

YO MARCHAND. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). *Jusqu'au 22 février.*

ALOIS MOSBACHER. New Paintings. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 15 mars.

HORST MUNCH. Peintures. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 1er mars.

MICHEL PARRÉ. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 1er mars.

PIERRE-HUMBERT. Peintures. Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 15 mars.

ANNA PRICOUPENKO. Galerie du Jour-Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 16 mars.

CECILE REIMS-DEUX. Bagages perdus. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). *Jusqu'en mars.*

THEODORE ROSZAK. Photogrammes et dessins des années 30. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 6 mars.

RUTJER RUHLE. Peintures. Galerie Stadler, 51, *rue* de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 1er mars.

JOSE SAN MARTIN. Galerie James Mayor, 52-54, rue du Temple. Février.

MICHEL VERJUX. Galerie Claire-Burrus, 30-32 rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 31 mars.

En région parisienne

BRETIGNY. R. Bellucci, A. Rivière, D. Aulagnier. CCC, rue Henri -Douard *(60-84-38-68). Jusqu'au 5 avril.*

CRÉTEIL. Patrice Alexandre. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-98-40-76). Jusqu'au 10 mars.

LA DÉFENSE. La commedia dell'arte et les masques des Sartori. Galerie de *l'Esplanade (43-68-32-26). De 11 h à 19 h ;* samedi et dimanche, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 19 avril.

MALAKOFF. Dominique Bailly, sculptures. CAC Théâtre, 71, place du 11-Novembre (46-55-43-45). Du 21 février au 23 mars.

MANTES-LA-JOLIE. Un siècle de réclames alimentaires. CIAM, place Pierre-Mendès-France (30-33-23-53). Jusqu'au 25 mars.

POISSY. Jouets anciens de Russie. Musée du jouet, 2, enclos de l'Abbaye (39-65-06-06). Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 6 avril.

PONTOISE. Noir et blanc. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février. — **Le monde paysan au XIXe siècle.** Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-31-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Le chemin de Gauguin, genèse et rayonnement. *Musée départemental du Prieuré,* 2, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 2 mars.

En province

***AMIENS. Magritte et Cie.* Peinture 1950-1985 dans les collections du Musée d'art contemporain de Gand.** Musée de Picardie, 48, rue de la République (22-91-36-44). Jusqu'au 13 avril.

AVIGNON. Egypte et Provence : civilisation, survivances et « cabinetz de curiositez ». Musée Calvet, 65, rue Joseph-Vernet (90-86-33-84). Jusqu'au 30 mars.

CALAIS. Sculptures en ciment du Nigéria. S.J. et A.O. Akpan. Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 2 mars.

CLERMONT-FERRAND. Nicolas Alexandre Tarkhoff, 1871-1930. Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (73-91-37-31). Jusqu'au 23 mars.

DIJON. Des pharaons aux premiers chrétiens. Jusqu'au 10 mars. — **Jean-Marc Tingaud. Photographies.** Jusqu'au 15 mars. — Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). **La Graufesenque-Millau.** Jusqu'au 4 mars. — **Jean-Marc Tingaud. Photographies.** Jusqu'au 15 mars. Musée archéologique, 5, *rue Docteur-Maret (80-30-88-54).*

DUNKERQUE. Sophie Calle. Photographies. Ecole régionale des beaux-arts (28-66-15-60). Jusqu'au 28 février.

FLAINE. Sam Szafran. Pastels, fusains. Centre d'art (50-90-85-84). Jusqu'au 6 avril.

LA ROCHE-SUR-YON. Paul Baudry, 1828-1886. Musée d'art et d'archéologie (51-05-31-40). Jusqu'au 31 mars.

LE MANS. Roger de La Fresnaye. Abbaye de l'Epau (43-85-05-84). Jusqu'au 16 mars. — ***Guy Houdoin, 1966-1986.*** — **Gudrun von Maltzan. Photographies monumentales.** Palais des congrès et de la culture, cité Cénomane (43-24-22-44). Jusqu'au 2 mars.

MARCQ-EN-BARŒUL. Robert et Sonia Delaunay. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 27 avril.

MARSEILLE. Ilya Kabakov. Galeries de la Vieille-Charité, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 2 mars. — **Archéologie et projet urbain.** Musée d'histoire de Marseille, centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 30 mars. — **Hommage à Carlo Rim.** Arca, 61, cours Julien (91-42-18-01). Du 21 février au 12 avril.

MONTBÉLIARD. Nils-Udo. Récoltes. Centre d'art contemporain de Franche-Comté. Atelier des Halles/Place Dorian. Jusqu'au 2 mars.

MONTÉLIMAR. Anne et Patrick Poirier. Château des Adhemar. Jusqu'en avril.

NEVERS. Daniel Buren, Felice Varini. Centre d'art contemporain, 38, rue de l'Oratoire (86-36-35-36). Du 21 février au 22 mars.

NICE. Jules Lefranc, 1887-1972. Musée A. Jakovsky, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 avril.

NIMES. Antoni Gaudi, 1852-1926. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Jusqu'au 28 février.

ORLÉANS. Matisse, dessins — Alice Springs, photographies — Sophie Calle, travaux divers. Centre d'action culturelle, carré Saint-Vincent (38-62-45-68). Jusqu'au 1er mars.

RENNES. Dessins hollandais et flamands de Leyde. Jusqu'au 17 mars — **Nicolas de Staël.** Jusqu'au 29 avril. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-79-44-16).

ROUEN. L'âge d'or de l'estampe japonaise. Musée des beaux-arts, 26 bis, rue Thiers (35-71-28-40). Jusqu'au 17 avril.

SAINT-AVOLD. Multiples : lithographie, sérigraphie, typographie. CAC, rue de la Chapelle (87-91-08-09). Jusqu'au *9 mars.*

SAINT-ÉTIENNE. Robert Combas. Musée d'art et d'industrie (77-33-04-85). Jusqu'au 28 février. — **Bernard Frize.** Maison de la culture, jardin des Plantes (77-25-35-18). Jusqu'au 24 mars.

SAINT-PRIEST. L'oubli afflige la mémoire : Les Anachronistes italiens. CC. Théo Argence, place F. Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 27 mars.

TOULON. La peinture en Province dans les collections du musée, du XVIIe siècle au début du XXe siècle. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 28 février.

TOURS. Roman Opalka. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 30 mars.

TROYES. Charles Gauthier, laques. Centre culturel, 16, rue Champeaux (25-73-49-49). Jusqu'au 2 mars. — **Michel Gérard. Sculptures.** Passages, 3, rue Vieille-Rome (25-80-59-42). Jusqu'au 5 mars.

VESOUL. Gavarni (1804-1866). Lithographies et gravures sur acier. Musée, 1, rue des Ursulines (84-76-51-54). Jusqu'au 31 mars.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Joan Miro. Musée d'art moderne, allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 16 mars.

VILLEURBANNE. Alighiero Boetti. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 30 mars.





THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LA VIE EST UN SONGE, Epicerie (42-72-23-41) (19).

LES CAROTTES SONT CUITES, *Th. Grévin* (42-46-84-47) (20).

LE MONSTRE TURQUIN, Créteil, Maison des arts (48-99-90-50) (21).

RICHARD WAGNER, INTERVIOUVE, Comédie de Paris (42-81-00-11) (24).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles »

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), relâche.

SALLE FAVART (42-96-06-11), jeu., sam., lun. à 19 h 30 : le Tour d'écrou, concert ; dim. à 20 h : concert de musique française.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), jeu., sam. à 20 h 30 : le Misanthrope ; mer., dim., mar. à 20 h 30 : le Balcon ; dim. à 14 h ; ven., lun. à 20 h 30 : le Menteur.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer (J. V., D., Mar.), sam. à 15 h : Rock à fil *(opéra-rock pour marionnettes à fils;* poésie : lun. à 20 h 30 : A. Badiou et A. Vitez lisent Mallarmé.

ODÉON (43-25-70-32) (L.) mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30 : The Real Inspector Hound, de T. Stoppard; The Critic, de Sheridan (spectacle en langue anglaise) ; mar. à 20 h 30 : Il Berretto a sonagli, de L. Pirandello (en italien).

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (L.) à 18 h 30 : la Vérité; le Trio brisé, d'Italo Svevo.

TEP (43-64-80-80) (L.) mer., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; jeu. à 19 h. ; dim. à 15 h : Oncle Vania; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : Gun Crazy, de J.H. Lewis (vo) ; Paris, Texas, de W. Wenders (vo).

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) : Débats-Rencontres : mer. à 18 h 30, Cabinet de lecture (Sartre : critique de la raison didactique ; jeu., Rencontres franco-germaniques : à 17 h, Entretien avec G. Grass et A. Robbe-Grillet ; à 18 h, Question du sens et rationalité ; à 20 h 30, Crise des idéologies et pouvoir de la raison ; 18 h 30, La découverte des dissonances, *par le Pr W. Hofmann ;* 18 h 30, Les risques technologiques ; ven. de 14 h 30 à 21 h, Les Mille et Une Nuits ; Vienne 1880-1938 : de 10 h à 13 h : sam. : Expérience freudienne/Sciences bio-neuro-médicales ; dim. : La psychanalyse ; de 14 h 30 à 18 h, Expérience freudienne/Arts et Lettres ; dim, Clinique et théorie. Cinéma-vidéo : nouveaux films BPI : 13 h, Euskadi hors d'état, de A. Mc Caig ; 16 h, Merce Cunningham and Co., de B. Jacquot ; 19 h (+ lun. 17 h 30) : Pina Bausch, de C. Ackerman ; Pour que ses jours fleurissent, de N. Ferry ; Vidéo-Musiques : 13 h, le Lac des cygnes, de Tchaïkovski ; 16 h, Peter Grimmes, de Britten ; 19 h, Ainama, salsa pour Goldmann, de F. Caissenti ; Vienne 1880-1938 : à 15 h, Films sur O. Kokoschka, A. Schoenberg, E. Schiele... ; *à 18 h,* Steve Dwoskin (premier volet de son travail) ; Le cinéma italien 1905-1945 (salle Garance : 42-78-37-29) : mer. à 14 h 30, Il Grido dell'aquila, de M. Volpe ; 17 h 30, Carnevale tragico, de U.M. Del Colle ; 20 h 30, Quo Vadis ?, de G. D'Annunzio, G. Jacoby ; jeu. à 14 h 30, Maciste all'inferno, de G. Brignone ; 17 h 30, Le Confessioni di una donna, de A. Palermi ; 20 h 30, Gli ultimi di Pompei, de A. Palermi, C. Gallone ; ven. à 14 h 30, la Grazia, de A. De Benedetti ; 17 h 30, *Maciste* alpino, de L. Maggi ; L.R. Borgnetto ; 20 h 30, Sole, de A. Blasetti ; Rotaje, de M. Camerini ; sam. à 14 h 30, la Canzone dell'amore, de G. Righelli ; 17 h 30, Nerone, de A. Blasetti ; 20 h 30, la Segretaria privata, de G. Alessandrini ; dim. à 14 h 30, Due cuori felici, de B. Negroni ; 17 h 30, la Tavola dei poveri, de A. Blasetti ; 20 h 30, Gli uomini che mascalzoni, de M. Camerini ; lun. à 14 h 30, Acciaio, de W. Ruttman ; 17 h 30, 1860, 1933, de A. Blasetti ; 20 h 30, Cabiria, de G. Pastrone ; Concerts/Spectacles : mer. à 18 h 30, les Lieder 1 (Schoenberg ; Leibowitz, Webern ; Dessau ; à 20 h 30, Cours d'analyse musicale (Berio, Donatoni, Nono) ; quatuor LaSalle (Cincinnati) ; ven. à 20 h 30, Schnabel, Bartok ; lun. à 20 h 30 : Gielen ; Zemlinsky ; mar. à 20 h 30, Ateliers musiques et micro-informatique (IRCAM).

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : jeu., mar. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : L'Italienne à Alger ; Jazz : mer. à 18 h 30 : Martial Solal ; ven. à 20 h 30 : Orchestre de Cleveland - Ch. von Dohnanyi (Hartmann ; Mendelssohn ; Dvorak) ; lun. à 20 h 30 : Martina Arroyo – Henry Venanzi (airs anciens italiens ; Schubert ; Strauss).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) (L.) : 20 h 45, dim. 14 h 30 : le Dragon ; Jazz : mer., ven., sam. à 18 h 30 : Helen Merrill, Gordon Beck ; mar. à 18 h 30 : *Karim Kacel.*

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (D. soir, L.), 20 h 30, jeu. à 19 h 30, dim. à 16 h : Bajazet.

Les autres salles

☞ AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), (D., L.) 20 h 45 : Terminus Hôpital.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30, dim. 17 h : la Famille Ecarlate ; jeu. ven, sam, 21 h, dim. 15 h : Zoo story.

☞ ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 17 h 30 : le Sexe faible.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Deux sur la balançoire.

ATHÉNÉE (47-42-67-27). Salle Ch.-Bérard, (D., L.) 20 h 30, mar. 18 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.

ATHÉVAINS (43-79-06-18) (D. soir, L.), 20 h, sam. et dim. 16 h 30 : les Amoureux.

BASTILLE (43-57-42-14), (D. soir, L.) 20 h, dim. 17 h : C, comme... première strie potiss.

☞ BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), *les 19, 20, 25 à 20 h, le 22 à 15 h, le 23 à* 13 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.) 20 h, dim. 15 h 30 : Rififoin dans les labours ; 22 h, dim., lun. 20 h : La mort, le moi, le nœud (rel. except. le 19).

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), (D., L.), 20 h 45 : Mon frère personnel.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08) (D. soir, L., Mar.), 18 h 30, dim. 15 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : la Force de l'habitude.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : Lettres d'un inculpé ; La Resserre, (D., L.), 21 h : Yes, peut-être.

☞ CLA (45-08-48-28) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Sauve qui peut, l'amour latin arrive.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

☞ COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

☞ *COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11)*, 20 h 30, Richard Wagner - Interviouve (à partir du 24).

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 18 h 30, dim. 16 h : la Petite Marchande d'allume-êtres ; (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Procès d'intentions.

DIX HEURES (46-06-07-48), mar. 20 h 30 : Femmes ; mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : la Femme assise ; (D.), 22 h : l'Homme de parenthèse.

EDEN THEATRE (42-62-86-06), (D.), 21 h : Gaston H.

ELDORADO (42-08-23-50), mer., sam., 14 h et 17 h : Clovis et les vibrures.

EPICERIE (42-72-23-41) (D.) 20 h 30 : *La vie est un songe - Charlotte la gourmande.*

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00) (D. soir, L., mar.), 21 h, dim. 17 h : le Vent coulis.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : French Kiss.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (J., D. soir), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 16 h 30 : Jeff ; (D.) 22 h 15 : Kamikaze.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h 30 : la Baie des anges.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, sam., dim. 15 h : Un amour infini ; 21 h, sam. 17 h : Chute libre.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : The Fantasticks.

☞ GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 21 h, ven., mar. 18 h 30 : l'Issue.

☞ GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : l'Ile des esclaves .(dern. le 23).

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), *19 h 30 : la Cantatrice chauve :* 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

INTERCLUB 17 (42-27-68-81), les 19, 20, 22, à 20 h 30, le 23 à 15 h : l'Avare Guignol Horror Show et Travelar Sheik (dern. le 23).

☞ LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Largo Desolato.

LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83), les 19, 20, 21, 22 à 20 h 30, le 23 à 16 h 30 : D'amour et d'eau froide ; le 22 à 18 h 30 : Colporteurs d'images ; à 22 h : Histoires pour une cheminée ; le 23 à 18 h 30 : Métamorphoses d'une mélodie.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) : I. 18 h : Métamorphoses ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : Arsène et Cléopâtre. – II. 19 h, mer., ven., lun. : *Stratégie pour deux jambons ;* jeu., sam. : Enfantillages ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42), les 19, 21, 22 à 20 h 30 : Théâtre régional d'Oran.

☞ MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ MARIE-STUART (45-08-17-80), (D., L.), 20 h 30 : Bienvenue au club ; (D., *L.) à 18 h 30 : le Président ;* (D. soir, L.), 22 h, dim. 17 h 30 : Casse-pipe.

MARIGNY (42-56-04-41), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. – Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Lorna et Ted.

☞ MATHURINS (42-65-90-00), Grande Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Résident. – Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : la Baie de Naples.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : la Prise de Berg-op-Zoom.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), *20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim.* 16 h 30 : la Femme du boulanger.

☞ MONTPARNASSE (43-20-89-90), Grande Salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Gens d'en face. Petite Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 16 h : Frédéric et Voltaire.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Britannicus (dern. le 23).

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine. Rencontres, le 24 à 20 h 30, le 25 à 14 h 30 : Des bords de la Seine aux rives du Danube.

☞ PELOUSE DE REUILLY sous chapiteau (45-85-47-10), le 19 à 20 h 30 : Bérénice ; le 20 à 20 h 30 : Phèdre ; le 21 à 20 h 30 : Manipulsations ; les 22, 23 à 12 h : Wallenstein ; le 25 à 20 h 30 : Andromaque.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20) (D.), 21 h : A la recherche du temps porain.

☞ POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Ecornifleur ; (D. soir), 19 h, dim. 17 h : *Esquisses viennoises.*

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Deux trous rouges au côté droit.

☞ POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), *21 h, dim. 15 h : Mimie en quête* d'hauteur.

QUAI DE LA GARE (45-85-88-88) (D.), 21 h : Le regard observé, récit.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D. soir), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : les Voisins du dessus (dern. le 23).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D) 21 h : Nuit d'ivresse.

☞ STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), I : sam. 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II : sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : Huis clos ; mer., jeu., ven., sam., 20 h 30 : les Chaises.

TEMPLIERS (42-78-91-15) (D., L.), 20 h 30 : Hôtel Azur.

TH. DES CINQUANTE (43-55-33-88) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Fefou et ses amies.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'ESCALIER D'OR (45-23-15-10), (D. soir, L.) 21 h, sam., dim. 15 h : le Horla.

THÉÂTRE DE FORTUNE, Le 21 à 21 h : Vive la pomme de terre.

THÉÂTRE GREVIN (42-46-84-47) (D., L., Mar.) 21 h : les Carottes sont cuites (à partir du 20).

THÉÂTRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉÂTRE 3 SUR 4 (43-27-09-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : le Tigre.

☞ TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Veilleur de nuit.

TH. 14 JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77) (D. soir), 20 h 45, dim. 17 h : le Plaisir des autres (dern. le 23).

TH. NOIR (43-46-91-93) (L.), 20 h 30 : Impasse 14.

TH. PARIS-CENTRE (46-47-50-50) (D., L.), 21 h : Elles nous parlaient d'amour.

TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Soudain l'été dernier.

☞ TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; *21 h 30 : Lime crève l'écran.*

THÉÂTRE 33 (48-58-19-63), ven., mar. 20 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; mer., 20 h 30, sam. 18 h 30 et 20 h 30 : l'Enfant mort sur le trottoir - le Motif ; jeu. 20 h 30, dim. 18 h 30 et 20 h 30 : J. Cocteau.

THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-70-80), Grande Salle, les 21, 22, 25 à 20 h 30, le 23 à 15 h : le Cid ; les 19, 20 à 20 h 30 : les Oiseaux. – Petite Salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 : Pour un oui ou pour un non ; (D., L.), 18 h 30 : le Deuil des roses.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88), (D., L.). 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Sale affaire du sexe et du crime.

☞ TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Aviateurs.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

ZÉNITH (45-04-50-30) le 19 à 20 h 30 : *Lily Passion (dernière).*

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

ARMAND (Palais-Royal)	6, rue de Beaujolais, 1er. F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle cave voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard... Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. : 42-60-05-11.
LE RELAIS DE VARSOVIE, 13, rue François-Miron, 4e	48-87-63-94. F. dim.	AU MARAIS, dans des caves du XIVe siècle. Spéc. polonaises. Déjeuners, dîners aux chandelles avec chanteurs et musiciens. Env. 200 F. Banquets, réceptions, groupes.
COPENHAGUE, 142, Champs-Élysées, 8e	43-59-20-41. F. dim.	*De midi à 22 h 30. Spécialités DANOISES et SCANDINAVES, hors-d'œuvre danois.* MIGNON DE RENNE, CANARD SALÉ, FESTIVAL DE SAUMON.
RELAIS BELLMAN, 37, rue François-Ier, 8e	47-23-54-42. F. sam., dim.	Jusqu'à 22 h 30. Cadre élégant et confortable. Salle climatisée. Cuisine française traditionnelle. Les RAVIOLES DU ROYANS. Sole aux courgettes. FILET A L'ESTRAGON. Gâteau du jour.
CHEZ DIEP, *22, rue de Ponthieu, 55, rue P.-Charron, 8e*	42-56-23-96 et 45-63-52-76	Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Élysées. Gastronomie chinoise, vietnamienne. *Dans un nouveau décor. AIR CONDITIONNÉ.*
AU PETIT RICHE, 25, rue Le Peletier, 9e	47-70-68-68, 47-70-86-50. F. dim.	Son étonnant menu à 110 F service compris. Vins de Loire. Décor 1880. Salons de 6 à 50 personnes. Déjeuners, dîners, soupers de 19 h 30 à 0 h 15. Parking Drouot.
NICOLAS, 12, rue de la Fidélité, 10e	47-70-10-72. F. sam. midi	CARTE TRADITIONNELLE : Foie gras - Poissons - Grillade au feu de bois. Salons de 10 à 50 couverts. Service jusqu'à 22 h 30.
LA PETITE ALSACE, 210, rue La Fayette, 10e	46-07-33-89. F. dim.	Cuisine Traditionnelle Alsacienne, son «BACKEOFE», sa choucroute «Petite Alsace», ses Poissons. Son menu à 49 F le midi et 60 F le soir.
PALAIS DU TROCADÉRO, 7, avenue d'Eylau, 16e	47-27-05-02. Tous les jours	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Service et livraison à domicile. Plats à emporter. Air conditionné.
ILE DE KASHMIR, Quai Debilly, face au 32, av. New-York, 16e	47-23-77-78	Sur une péniche, face à la Tour Eiffel, 2 restaurants indiens somptueusement décorés. Déj. Buffet chaud 125 F s.c. Dîn. à la carte t.l.j. Park. privé.
YVONNE, 13, rue Bassano, 16e	47-20-98-15	VIEILLE CUISINE FRANÇAISE. Diverses spécialités. Carte, environ 150 F. Fermé vendredi soir et samedi. Ouvert dimanche. DINERS AUX CHANDELLES.
EL PICADOR, *80, bd des Batignolles, 17e*	43-87-28-87. *F. lundi, mardi*	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. *Environ 145 F. Formule à 79,80 F s.n.c.* avec spécialités.

RIVE GAUCHE

AUBERGE DES DEUX SIGNES, 46, rue Galande, 5e	F. dim. 43-25-46-56/43-25-00-46	MENU 180 F (vin, café, s.c.) au déjeuner ; le pignon ogival (XIVe s.) de l'ancienne chapelle St-Blaise, les celliers en voûtes d'arêtes (XIIIe s.). Salons 20 à 80 pers. Park. Lagrange.
LA FERME DU PÉRIGORD, 1, rue des Fossés-Saint-Marcel		DÉJEUNERS D'AFFAIRES, DINERS AUX CHANDELLES. Tél. : 43-31-69-20. SALON. Fermé dimanche.
LE DAUPHIN, 44, rue du Bac, 7e	45-48-21-30. TLJ	M. FEZANS vous accueille jusqu'à 24 h pour vos repas d'affaires, déjeuners, dîners. MENU GASTRONOMIQUE à 120 F. Coquillages, foie gras. Gigot. CARTES C.
CHEZ FRANÇOISE, *Aérogare des Invalides, 7e*	47-05-49-03. *F. dim. soir et lundi*	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. *PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU No 2, RUE FABER.*
THE PINKY, 4, rue de l'Exposition, 7e	45-51-64-41. F. dim. et lundi	BAR RESTAURANT - *PIANO* - JAZZ avec *J.-C. Caillavet.* Carte à partir de 150 F. Midi : menu à 85 F. Soir : service jusqu'à 2 heures du matin.

DINERS-SPECTACLES

LA MENARA, 8, boulevard de la Madeleine, 9e	47-42-06-92	Ambiance typique avec musique et danseuses. Cadre somptueux. Déjeuners, dîners, soupers, env. 120 F. Banquets. Mariages. Réceptions. Parking facile. Cartes de crédit.

SOUPERS APRÈS MINUIT

DESSIRIER T.l.j. 42-27-82-14, 9, place Pereire.
LE SPÉCIALISTE DE L'HUITRE.
POISSONS, SPÉCIALITÉS, GRILLADES.

CHARLOT, « ROI DES COQUILLAGES »
12, place Clichy - 48-74-49-64
Accueil jusqu'à 2 h du matin
GOUTEZ L'AIR DU LARGE TOUTE L'ANNÉE DANS CE RESTAURANT VOUÉ A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE LA MER. L'UNE DES MEILLEURES BOUILLABAISSES DE PARIS.

LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MÊME LE JOUR

AU PIED DE COCHON
6, rue Coquillière - 42-36-11-75
«LE FAMEUX RESTAURANT DES HALLES»
Un monument pantagruélique de la vie nocturne parisienne.
Huîtres et fruits de mer toute l'année.

LE GRAND CAFÉ
4, bd des Capucines - 47-42-75-77
«LE RESTAURANT DE LA MER DE L'OPÉRA»
La fraîcheur des poissons. La finesse des cuissons.
Magnifique banc d'huîtres.
Époustouflant décor-spectacle 1900.

LA MAISON D'ALSACE
39, Champs-Elysées - 43-59-44-24
«L'AMBASSADE GASTRONOMIQUE D'ALSACE»
Vous y dégusterez des fruits de mer de toute première fraîcheur.
La brasserie du Tout-Paris.

THEATRE

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : Toha-Bahut 2 ; (mer.) 21 h 45 : Au suivant ; (lun.) 23 h, mer. 22 h : Les jeux de la nuit ; lun et mer. 23 h : banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikaze de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. *II. 20 h 15 : Ça balance pas mal* ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CONNÉTABLE (42-77-41-40) 22 h 30 : M. Fanon.

GRENIER (43-80-68-01) (D, L, mar.) 22 h : Gros chagrins.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 22 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27) (D., L.), 20 h : La baignoire qui venait du froid.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

DEUX-ANES (46-06-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : la France au clair de l'urne.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre Firmin Gémier (46-66-02-74), le 22 à 21 h, Tchekhov/Tchekhova.

ARCUEIL, salle J.-Vilar (45-47-53-02), le 25 à 21 h : Jazz Arcueil 86 (Azzola, Caratini, Fosset et Pifarely).

AUBERVILLIERS, Th. de la commune (48-33-16-16) (D. soir L.) 20 h 30 : D 16 h 30 La vie de Clara Gazul.

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, salle des fêtes, le 25 à 20 h 45 : Concert Aleph.

BLANC-MESNIL, cinéma L.-Daquin (48-65-52-35), le 22 à 21 h : W. Breuker kollectif et J.-Van der Keuken.

BOBIGNY, MC, (48-31-11-45) (D. soir, L.), 21 h, Dim, 16 h 30 : L'homme gris et Marat-Sade.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), (D. soir, L.) 20 h 30 + D. 15 h 30 : Le café.

BRETIGNY-SUR-ORGE, Centre culturel (60-84-38-68), le 21 à 21 h : Voyages d'hiver.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), (L., Ma.) : La Dupe.

CHOISY-LE-ROI, Th. P. Eluard (48-90-89-79), le 22 à 20 h 30 : Contes en noire et blanc.

CLAMART, C.C.J. Arp (46-45-11-87), le 19 à 20 h 30 : On m'appelle Emilie, le 25 à 20 h 30 : Raymond Devos.

CRÉTEIL, MJC (48-99-90-50), (L., J., D. soir) 20 h 30 + D. 15 h 30 : Phèdre (petite salle) et les 21, 22, 25 à 20 h 30 + le 23 à 15 h 30 : Le Monstre Tarquin.

EVRY VILLE NOUVELLE, Agora (60-77-93-50), le 22 à 20 h 30 : Concert Youri Boukoff et le 19 à 20 h 30 : Les Deux Cousines, Studio Agora : le 21 à 20 h 45 : Concert ensemble Aleph (Scriabine, Messiaen).

FONTENAY-LE-FLEURY, Théâtre (34-60-20-65), le 22 à 21 h : Les Amoureux.

GARGES-LES-GONESSE, Gymnase V.-Hugo (39-86-96-31), les 21 à 20 h et 22 à 14 h : III[e] Festival de musique amateur (L. Beausonge, M. Dibango).

HERBLAY, MJC (39-97-19-99), le 21 à 21 h : Rock Joly Jumper.

IVRY, Théâtre (46-72-24-85), 20 h 30 Métropera.

LONGJUMEAU, Th. A. Adam (69-09-40-77), le 21 à 21 h : ensemble Stajic et Fontanarosa.

MALAKOF, Théâtre 71 (46-55-43-45) à 20 h 30 (L., Ma., et D.) : Entre deux portes.

MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar (39-58-74-87), le 22 à 21 h : Lluis Llach.

NANTERRE, Hôtel-de-ville (47-25-91-20), le 21 à 21 h : D. Lockwood quartet.

NEUILLY-SUR-SEINE, Auditorium *Debussy-Ravel* (45-31-56-51), le 25 à 20 h 30 : Récital Erick Berchot ; Théâtre de l'Albatros (47-47-83-03), à 20 h 30 (L., Ma., D. soir) + d. 16 h : Tueur sans gages.

PAVILLONS-SOUS-BOIS, CECAS (48-48-10-30), le 23 à 15 h : Le prince travesti.

CERGY-PONTOISE, Théâtre des arts (30-30-33-33), le 22 à 21 h : Karim Kacel.

RIS-ORANGIS, CC R.-Desnos (69-06-72-72), le 22 à 20 h 45 : Les deux cousines.

SAINT-CYR, CAG (30-58-45-75), les 21 et 22 à 21 h : Ubu roi.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-17-17), le 19 à 20 h 30 : Folie ordinaire d'une fille de Cham ; Bourse du travail, le 25 à 20 h 30 : L. Bowie brass fantassy.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, la Clef (39-73-38-13), le 21 à 21 h : Bobby few quartet.

SAINT GRATIEN, Th. de l'épi d'or (34-17-11-20), les 21, 22 à 21 h : Le tour du monde en 80 jours.

SANNOIS, Centre Cyrano de Bergerac (39-81-81-56), le 22 à 21 h : Jezebel rock + Gene Everett.

SARTROUVILLE, CRAC (39-14-23-77), le 21 à 21 h : Compagnie et le 25 à 21 h : Paolo Conte.

SURESNES, Th. J.-Vilar (47-72-38-80), les 21 et 22 à 21 h : Le mystère de la joir.

TREMBLAY-LES-GONESSE, MJC (48-61-09-85), le 22 à 20 h 30 : B. Haillant ; cinéma J.-Tati, le 20 à 20 h 30 : R. Lema groupe et Claude Barthélemy sextet.

VILLEJUIF, Maison pour tous (46-86-08-05), *le 22 à 18 h et 20 h 30 : Les aventuriers d'anjourd'hui.*

VINCENNES, Th. D. Sorano (43-74-73-74), le 19 à 20 h 30 : Extérieur nuit ; le 20 à 20 h 30 : Royal Tencopators ; le 21 à 20 h 30 : F. Lockwood trio ; le 23 à 20 h 30 : Hal Singer.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18) le 20 à 21 h : Désire N'Kaoua (Chopin, Liszt) ; le 21 à 21 h : Tchekhov/Tchekhova ; le 25 à 14 h 15 et 21 h : Jacques ou la soumission.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CHEVALIER DU TEMPLE (42-71-67-28), (D.) 22 h 30 : C. Sauvage.

DEJAZET TLP (48-87-97-34) (D. soir L.), 20 h 30, dim. 16 h : Font et Val ; le 24 à 20 h 30 : A. Aurenche.

L'ÉCUME (45-42-71-16), le 24 à 20 h 30 : Chansons bleu nuit.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 20 à 15 h : P. Sevran.

GYMNASE (42-46-79-79) (D., L.), 21 h : Th. Le Luron.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), Petite Salle, 21 h 30 : Jonathan (dern. le 22).

OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : G. Montagné.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) (J., D. soir, L.) 20 h 30, sam. 14 h 15, 17 h 30, 21 h, dim. 14 h 15, 17 h 30 : Holiday on ice.

LA TANIÈRE (43-37-74-39) les 19, 20, 21, 22 à 22 h : L. Hamm, J.-M. Hummel.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del Centenario.

ZENITH (45-04-50-30) le 19 à 20 h 30 : Lily Passion (dernière) ; (42-45-11-22) le 25 à 21 h : Renaud.



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 19 FÉVRIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : M. Tabachnik (Beethoven, Bartok, Dutilleux).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : Orchestre de chambre Vuillermoz (Pergolèse).

Sorbonne, Amphi Richelieu, 20 h 30 : Musique et tradition (Dukas, Vallier, Vellard...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : T. Nikolaeva (Haendel, Bach, Beethoven).

La Table verte, 22 h : G. Torma, Y. Severe, C. Hebert-Robbaz (Schubert, Sporh, Mozart...).

Th. des Champs-Elysées, 19 h 30 : Chœurs de l'orchestre de la Fenice, dir. : R. Brydon (Rossini).

Café de la Danse, 20 h 30 : P.-D. Esposti, D. Jisse, M. Musseau, H. Foures, P. Charial, J. Remus (Ferrari, Musseau).

Salle Rossini, 20 h 45 : M.-Ch. Bruneau, F. Chaslin (Robert-Diessel, Merlet).

JEUDI 20 FÉVRIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 19.

Salle Chopin-Pleyel, 15 h : Orchestre des concerts Lamoureux (Beethoven, Mendelssohn).

La Table Verte, 22 h : voir le 19.

Eglise Saint-Germain de Charonne, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Villa-Lobos, Rossini, Danzi...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : V. Yankoff (Beethoven, Chopin, Ravel).

Institut polonais, 20 h 30 : Ch. Cheret, H. Modzelewska (Mozart, Chopin, Prokofiev...).

Eglise Saint-Médard, 20 h 30 : G. Bezzina, B. Verlet (Bach).

Salle A. Marchal, 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Clérembault, Rameau, Haendel...).

Salle Cortot, 20 h 30 : A. Bouhey, H. Jeanney (Ameller), E. Norska, W. Karveno, C. Tricoire (Berthomieu), H. Jeanney (*Dutilleux*).

Centre culturel canadien, 20 h 30 : J. Caris, Ch. Celinski (Locatelli, Bozza, Celinski...).

VENDREDI 21 FÉVRIER

La Table Verte, 22 h : voir le 19.

Th. des Champs-Elysées, 19 h 30 : voir le 19.

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 19.

Eglise Saint-Germain-des-Près, 20 h 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. : J.-Cl. Malgoire (Carissimi, Charpentier).

Ecole alsacienne, 18 h 45 : I. Dac-Khe, M. Dussart, J. Castanier, B. Mathern (Bizet, Satie, Stravinsky).

SAMEDI 22 FÉVRIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : E. Svetlanov (Moussorgsky, Tchaïkovski, Brahms).

La Table Verte, 22 h : voir le 19.

Eglise Saint-Jean-Saint-François, 21 h : Trio Gardelli (Schubert, Haydn, Beethoven).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ensemble Strigendo, dir. : J. Thorel (Vivaldi, Debussy, Tchaïkovski).

Eglise américaine, 20 h 45 : P. Apelian, A. Pondepeyre, M.-Ch. Witerkoer, Hikaru Sato (Mozart, Bach, Brahms).

18-Théâtre, 16 h 30 : M. Barbeau-Blondel, P. Cornuel, O. Marquigny, D. Thevenin, S. Gaucher (Schumann, Brahms, Schubert).

DIMANCHE 23 FÉVRIER

Eglise Saint-Merri, 16 h : P. Charial.

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des concerts Lamoureux, dir. : R. Boutry (Gershwin).

Eglise Saint-Thomas d'Aquin, 17 h : F. Desenclos (Bach, Buxtehude, Hanff).

Eglise des Billettes, 17 h : R. Pasquier (Bach).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 17 h : N. et H. Morioka (Blaver, Forqueray, Bach).

Eglise luthérienne Saint-Pierre, 16 h : F. Khoury, E. de Villele (Bach, Blavet, Marcello...).

FIAP, 16 h : M. Gal (Bach, Mozart, Chopin...).

Th. du Rond-Point, 10 h 45 : Quatuor Lasalle de Cincinatti (Bach, Mozart, Haydn...).

LUNDI 24 FÉVRIER

Eglise Saint-Thomas d'Aquin, 21 h : Quatuor de flûtes à bec néerlandais.

Radio-France, Grand Auditorium, cycle acousmatique, 18 h 30 : Kagel, Olivier ; 20 h 30 : Zanesi, Parmegiani.

Salle Gaveau, 20 h 30 : L. Castellanza (Mozart, Rossini, Granados...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Chœur de l'orchestre Colonne, chef de chœur : J. Sourisse (Messiaen, Beethoven).

Th. des Champs-Elysées, 19 h 30 : Montsegur (Landowski).

Comédie des Champs-Elysées, 19 h 30 : Quatuor Viotti, D. Abramovitz, O. Charlier, M. Command (Franck, Chausson, Lekeu...).

Th. de Paris, 20 h 30 : R. Flachot (Jolivet, Rivier, Tamba...).

Athénée, 20 h 30 : H. Prey, H. Deutsch.

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 45 : Collegium musicum de l'université de Heidelberg, dir. : G. Stegmuller (Mozart).

MARDI 25 FÉVRIER

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 22.

Sorbonne, Amphi Richelieu, 20 h 45 : voir Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 24.

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : voir le 24.

Centre culturel canadien, 12 h 30 : M. Arel, M. Brousseau (Reinecke, Dutilleux, Chopin...).

Salle Chopin-Pleyel, 18 h 15 : Orchestre de Paris (Dragonetti, Kodaly, Bottesini).

Th. de la Plaine, 20 h 30 : Lous Landes Consort (Frescobaldi, Turini, Cima...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : K. Sasaki (Bach, Ravel, Chopin).

Mairie du 8[e], 20 h 30 : Nouveau Trio de Prague (Haydn, Suk, Dvorak).

Musée de la marine, 20 h 30 : Quatuor Razumowsky (Haydn, Merlet, Brahms).

Centre culturel suédois, 20 h 30 : K. Furbachen, F. Tillard (Liljefors, Milveden, Hallnäs...).

Salle Rossini, 20 h 45 (Desbrière, Lemeland, Lesur...)

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (43-35-21-50) le 23 à 16 h 30 : Equipe out.

ARC, Petit auditorium (47-23-61-27) le 20 à 20 h 30 : Dedesunbeam Quintet.

BAINS (48-87-01-80), les 24, 25 à 22 h : T. Breuer.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : M. Nissim, P. Canzani (dern. le 23) ; le 24 : A. Sundy Band, le 25 : P. Ramos.

BASTILLE (43-57-42-14) les 23, 25 à 21 h : Maximalist.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80), le 24 à 20 h 30 : Ch. Vander, Yochk'O Seffer, F. Cahen.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h : Merc. : Hollywood Swing Hall, Jeu., Ven., Sam. : Azuquita y su melao, Mar. : Viva Maria.

CLA (45-08-48-28) le 23 à 20 h : Raizes.

DUNOIS (45-84-72-00) 20 h 30 : les 21, 22, 23 : B. Vitet.

ELDORADO (42-08-23-50) 22 h, le 25 : Bangles.

FIAP (45-88-89-15) le 20 à 20 h 30 : Saep Sextet.

FONDATION ARTAUD (45-82-66-77), 22 h : les 19, 20, 21 : Dread Control, le 22 : DJ'S.

FORUM (42-03-11-11) 21 h, le 22 : Top Fuel, Vertigo, Dirty Ducks, le 23 : Fisc, Chariot, RAF ; le 24, Pretty Things, Ch. J., R. Hautson ; le 25 : Lotus Eaters, les Bandits, Moby Dick.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, le 19 : Domino, Nada ; le 20 : Rocco and the Rays, les 21, 22 : Oxo Cube, le 25 : I. Zunk.

L'HEURE BLEUE (42-72-95-63), 23 h, les 19, 20 : L. Verthe, les 21, 22 : Duncan.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : G. Badini (dern. le 23) ; à partir du 24 : G. Le Roux.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : le 19 : Djoa, le 20 : S. Boutella, le 21 : A. Hodsworth, le 22 : A. Rodrigez, le 23 : Newyork Tap Works.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : M. Slim ; ven. : JCJB Old Finest Stompers ; sam. : Orpheon Celesta ; lun. : 78 All Stars ; mar. : Cl. Bolling Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30 : mer. : C. Luter ; jeu. : M. Zanini ; ven. : Quintette de Paris ; sam. : D. Huck Quartet ; lun. : Sonny Grey Orchestra ; mar. : D. Humair Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Mer.), 23 h : B. Porcelli, A. Jean-Marie, R. Del Fra, A. Levitt.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30, le 20 : Soirée Fresh de Dan ; le 21 : R. Bayonne, le 22 : Adios, le 23 : Phil'One Super Man.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h, les 19, 20 : V. Chaintrier Trio, les 21, 22 : Opus 24, les 24,25 : Adam J.-P. Quartet.

RADIO-FRANCE, Grand auditorium (45-24-15-16) le 19 à 20 h 30 : Blues and Rythm and Blues.

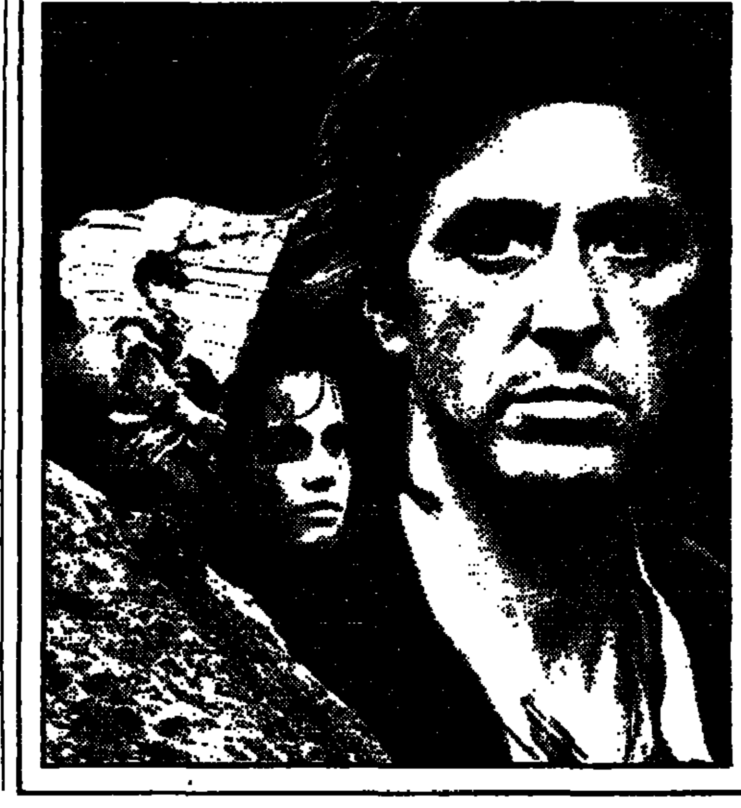
REX CLUB (42-36-83-93), le 22 à 20 h 30 : Rock T 34, le 25 à 20 h : A. Clark.

SLOW CLUB (42-33-84-30), (D., L.), 21 h 30 : Riverside City Band (dern. le 22) ; le 25 : De Preissac Jazz Group.

STAND BY (46-33-96-23), les 19, 20, 21, 22 à 21 h 30 : M. Maria, R. Pezzi, J.-M. Jafet, I. Augusto, G. Carotti.

LA SPHÈRE (48-06-53-33) le 22 à 21 h : Brechet/Delvile.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : S. Lacy.





AUJOURD'HUI



CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 19 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : courts métrages de Charlie Chaplin ; 19 h, Cover Girl, de C. Vidor (v.o.) ; 21 h 15, la Chair et le Diable, de C. Brown.

JEUDI 20 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : le Gondolier de Venise, de R. Barker ; 19 h, Voyage à deux, de S. Donen (v.o.) ; 21 h 15, Aerograd, de A. Dovjenko.

VENDREDI 21 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : Forfaiture, de C.B. de Mille ; Male and female, de C.B. de Mille ; 19 h, Okraina, de B. Barnet (Vostf) ; 21 h, les Raisins de la colère, de J. Ford (Vostf).

SAMEDI 22 FÉVRIER

Films et cinéastes découverts par L. Delluc 15 h, Une aventure à New-York, de A. Dwan (Intert. Ang.) ; 17 h, L'homme aux yeux clairs, de W.S. Hart ; 19 h, Hommage à Bette Davis : Victoire sur la nuit, de E. Goulding (v.o.) ; 21 h 15, Une femme cherche son destin, de I. Rapper (v.o.).

DIMANCHE 23 FÉVRIER

Cycle : les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Amour et carburateur, de P. Colombier ; 17 h, la Comtesse Obligado, de L. Mathot ; Hommage à Bette Davis : 19 h, l'Insoumise, de W. Wyler (vostf) ; 21 h 15, Eve, de J.-L. Mankiewicz (vostf).

LUNDI 24 FÉVRIER

Relâche

MARDI 25 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : le Pauvre Amour, de D.W. Griffith ; 19 h, Hommage à Bette Davis : l'Argent de la vieille, de L. Comencini (vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 19 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : Billy Jack, de T.C. Frank (vostf) ; 17 h 15, Aspects du cinéma de la R.P.D. de Corée : Visite en Chine du camarade Kim Djong Il, membre du bureau politique du comité central du Parti du travail de Corée ; 19 h 30, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : les Filles, de Mai Zetterling (vostf).

JEUDI 20 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : le Survivant, de B. Sagal (vostf) ; 17 h, Aspects du cinéma de la R.P.D. de Corée : Sixième congrès du Parti du travail de Corée (vostf) ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : Harry Munter, de K. Grede (vostf).

VENDREDI 21 FÉVRIER

Rétrospective W. Bros (1950-1985) : 15 h, Un été 42, de R. Mulligan (vostf) ; 17 h 15, la Patrouille de l'aube, de H. Hawks [illegible] ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : Som natt och dag, de J. Cornell (vostf).

SAMEDI 22 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : John McCabe, de R. Altman (vostf) ; 17 h [illegible] Nanouk l'esquimau, de R.J. Flaherty ; Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : 19 h, le Père, de A. Sjoberg (vostf) ; 21 h, Adalen 31, de Bo Widerberg [illegible].

DIMANCHE 23 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : THX 1138, de G. Lucas (v.o.) ; Rétrospective du cinéma suédois : 17 h, Une histoire d'amour suédois, de R. Andersson (vostf) ; 19 h 30, les Émigrants, de J. Troell (vostf) ; 21 h 45, le Nouveau Monde, de J. Troell (vostf).

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 19 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : courts métrages de Charlie Chaplin ; 19 h, Cover Girl, de C. Vidor (v.o.) ; 21 h 15, la Chair et le Diable, de C. Brown.

JEUDI 20 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : le Gondolier de Venise, de R. Barker ; 19 h, Voyage à deux, de S. Donen (v.o.) ; 21 h 15, Aerograd, de A. Dovjenko.

VENDREDI 21 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : Forfaiture, de C.B. de Mille ; *Male and female*, de C.B. de Mille ; 19 h, Okraina, de B. Barnet (Vostf) ; 21 h, les Raisins de la colère, de J. Ford (Vostf).

SAMEDI 22 FÉVRIER

Films et cinéastes découverts par L. Delluc : 15 h, Une aventure à New-York, de A. Dwan (Intert. Ang.) ; 17 h, L'homme aux yeux clairs, de W.S. Hart ; 19 h, Hommage à Bette Davis : Victoire sur la nuit, de E. Goulding (v.o.) ; 21 h 15, *Une femme cherche son destin*, de I. Rapper (v.o.).

DIMANCHE 23 FÉVRIER

Cycle : les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Amour et carburateur, de P. Colombier ; 17 h, le Comte Obligado, de L. Mathot ; Hommage à *Bette Davis : 19 h, l'Insoumise*, de W. Wyler (vostf) ; 21 h 15, Eve, de J.-L. Mankiewicz (vostf).

LUNDI 24 FÉVRIER

Relâche.

MARDI 25 FÉVRIER

16 h, Films et cinéastes découverts par L. Delluc : le Pauvre Amour, de D.W. Griffith ; 19 h, Hommage à Bette Davis : l'Argent de la vieille, de L. Comencini (vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 19 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : Billy Jack, de T.C. Frank (vostf) ; *17 h 15, Aspects du cinéma de la R.P.D. de* Corée : Visite en Chine du camarade Kim Djeug III, membre du bureau politique du comité central du Parti du travail de Corée ; 19 h 30, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : les Filles, de Mai Zetterling (vostf).

JEUDI 20 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : le Survivant, de B. Sagal (vostf) ; 17 h, Aspects du cinéma de la R.P.D. de Corée : Sixième congrès du Parti du travail de Corée (vostf) ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : Harry Munter, de K. Grede (vostf).

VENDREDI 21 FÉVRIER

Rétrospective W. Bros (1950-1985) : 15 h, Un été 42, de R. Mulligan (vostf) ; 17 h 15, la Patrouille de l'aube, de H. Hawks (v.o.) ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : Som natt och dag, de J. Cornell (vostf).

SAMEDI 22 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : John Mc Cabe, de R. Altman (vostf) ; 17 h 15, Nanouk l'esquimau, de R.J. Flaherty ; Rétrospective du cinéma suédois 1929-1985 : 19 h, le Père, de A. Sjoberg (vostf) ; 21 h, Adalen 31, de Bo Widerberg (v.o.).

DIMANCHE 23 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros 1950-1985 : THX 1138, de G. Lucas (v.o.) ; Rétrospective du cinéma suédois : 17 h, Une histoire d'amour suédoise, de R. Andersson (vostf) ; 19 h 30, les Émigrants, de J. Troell (vostf) ; 21 h 45, le Nouveau Monde, de J. Troell (vostf).

LUNDI 24 FÉVRIER

15 h, Rétrospective W. Bros (1950-1985) : Orange mécanique, de S. Kubrick (vostf) ; 17 h 30, The Jack-Knife Man, de K. Vidor (titres ang.) ; 19 h 15, Vous ne l'emporterez pas avec vous, de F. Capra (v.o.).

MARDI 25 FÉVRIER

Relâche.

Les exclusivités

AMADEUS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

AMERICAN WARRIOR (A., v.o.) : City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse (ex-Paramount), 16e (43-35-30-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Marivaux (ex-Paramount), 2e (42-96-80-40) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), h. sp. ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AVENTURES DE BUCKAROO BANZAI DANS LA 8e DIMENSION (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA BIEN-AIMÉE DE GAVRILOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (46-33-10-82).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

LES BISOUNOURS (A., v.f.) en mat. mer., sam., dim. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LE CAVIAR ROUGE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CHRONOS (Franco-am.), La Géode, 19e, (42-45-66-00).

COLONEL REDL (Hongrois, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

COMMANDO (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e, (47-42-56-31) ; Bastille, 11e 43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie (ex- Paramount, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CUORE (It., v.o.) : Les 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.

LE DOCTEUR ET LES ASSASSINS (A., v.f.) (*) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Arcades, 2e (42-71-52-36) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-33-54-58) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

*ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-*Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA GALETTE DU ROI (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES GOONIES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA GITANE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14 Juillet-Odéon (ex Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 11e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 1?e (43-31-56-86) ; Galaxie (ex. Paramount), 13e (43-31-56-86) ; Gaumont sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HAREM (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

HAUT LES FLINGUES (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (45-08-96-45).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES INTERDITS DU MONDE (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Ritz, 18e (46-06-58-07).

LIEBER KARL (All. v.o.) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LES LOUPS ENTRE EUX (Fr.) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paris ciné, 10e (47-70-21-71).

MACARONI (It. v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V. f. UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse (ex. Paramount), 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA MAIN DANS L'OMBRE (All. v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-Nigérien, v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).

MORT SUR LE GRIL (A., v.o.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.

NATTY GANN (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Forum Oreint Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ORIANE (Franco-Vénézuélien, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PADRE NUESTRO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA PARTIE DE CHASSE (Brit., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PEUR BLEUE (A.) (**) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

PLENTY (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

RAMBO II (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

RAN (Jap., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22)) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97). – (V.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26)) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

RÉVOLUTION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon (ex. Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-47-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – (V.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES RIPOUX (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ROCKY IV (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52). (V.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52).

ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : 14-Juillet Odéon (ex. Paramount), 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse (ex-Paramount), 6e (43-35-30-40).

SECRET HONOR (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-59-41).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A., v.o.) : Espace Gaîté (v.o., v.f.), 14e (43-27-95-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – (V.f.) : Marivaux (ex-Paramount), 2e (42-96-80-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – (V.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES SUPERFLICS DE MIAMI (A., v.o., v.f.) : Marivaux (ex. Paramount), 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie (ex-Paramount), 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-35-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Gaumont Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; *Gaumont Convention, 15e (48-28-52-27).*

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse (ex-Paramount), 14e (43-35-30-40).

UNE NUIT DE RÉFLEXION (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-97-53-74) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BATEAU PHARE, film américain de Jerzy Skolimowski (v.o.) : Gaumont-Halle, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) : Olympic entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-88) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BLACKOUT (*), film américain de Douglas Hickok (v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CONTACT MORTEL, film américain de Hal Barwood (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (4?-4?-??-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-??-44) ; Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention 15e (45-74-?3-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

ESCLAVE BLONDE (*), film Italo-Brésilien de Roy Garret (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LES LONGS MANTEAUX, film français de Gille Béhat : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TURTLE DIARY, film américain de John Irving (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

Les grandes reprises

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-24-44-40).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Elysées Lincoln, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LA BALANCE (Fr.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BODY DOUBLE (A., v.o.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

CABARET (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

CLÉO DE 5 A 7 (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRAGÉES AU POIVRE (Fr.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

FANNY ET ALEXANDRE (Suédois, v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

HAUTE PEGRE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NOSTALGHIA (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ORFEE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

OMAR GATLATO (Egyptien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PÈRE DE LA MARIÉE (It., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (43-59-36-14).

PARSIFAL (All., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES PRODUCTEURS (All, v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

SERENADE A TROIS (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

SOLARIS (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) (h. sp.).

THEOREME (It.) (*) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

TOP SECRET (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES VISITEURS (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

ANIMATION (v.o.), Rialto, 19e (46-07-87-61), en alternance : Métal hurlant, le Chaînon manquant, le Roi et l'Oiseau.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : l'Homme tranquille ; 16 h 15 : l'Homme au complet blanc ; 18 h 05 : Whisky à gogo ; 19 h 35 : *Plus* fort que le diable ; 21 h 15 : Porc royal.

COCORICO - CRÉATEURS DU CINÉMA FRANÇAIS - LA DERNIÈRE VAGUE, *Épée de Bois, 5e* (43-37-57-47), mer., lun. : Lettres d'amour en Somalie ; mer., sam. : Paris nous appartient ; jeu., mar. : Masculin-Féminin ; jeu., dim. : le Pont du Nord ; ven., dim. : Sans soleil ; sam., lun. : les Quatre nuits d'un rêveur ; ven., mar. : la Maman et la Putain.

COMENCINI (v.o.), Panthéon, 5e (43-54-15-04), 14 h : Eugenio ; mer., sam., mar., 20 h, 22 h, jeu., dim., 16 h, ven., lun., 18 h : Pain, amour et jalousie ; mer., sam., mar., 16 h, jeu., dim., 18 h, ven., lun., 20 h, 22 h : la Grande Pagaille ; ven., lun., 16 h, mer., sam., mar., 18 h., jeu., dim., 20 h, 22 h : le Grand Embouteillage.

ISRAEL *(v.o.), Olympic-Petite Salle, 14e* (45-43-99-41), mer., jeu., ven., sam., 21 h, dim., lun., mar., 21 h 15 : Pourquoi Israël ; sam., 19 h, dim., 19 h 30 : Anou Banou, les Filles de l'Utopie.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., 18 h 30, dim., 19 h : Dersou Ouzala ; sam., mar., 18 h 30 : Dodes Caden.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : The major and the minor ; jeu., Comme un torrent ; ven., Oriane ; sam., les Loups entre eux ; dim., mar. : Tango, l'Exil de Gardel.

ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01), lun., 13 h 40 : Perceval le Gallois ; lun., 12 h : Pauline à la plage ; mar., 14 h : le Beau mariage ; jeu., 16 h : les Nuits de la pleine lune.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), dim., 12 h : Vivement dimanche ; dim., 12 h : la Peau douce ; jeu., 22 h, dim., 16 h : l'Homme qui aimait les femmes ; dim., 20 h 20, la Femme d'à-côté ; lun., 19 h 10, jeu., 18 h : Histoire d'Adèle H + Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; dim., 14 h : la Chambre verte ; jeu., dim., 17 h 50 : les Deux Anglaises et le continent.

WESTERNS (v.o.), Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41), mer. : le Convoi sauvage ; jeu. : la Horde sauvage ; ven., John MacCabe ; sam., la Lance brisée ; dim., les Implacables ; lun., José Wales hors-la-loi ; mar., le Reptile.

HOMMAGE A HUGO PRATT (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41), mer., King Kong (1933) ; jeu., le Dieu noir et le Diable blond ; ven., Hommage à Pasinetti et Glanco Pellegrini ; sam., Cat Balou ; dim., Bonnie and Clyde ; lun., le Jour se lève ; mar., Lawrence d'Arabie.

SEMAINE POSITIVE (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer., 14 h, 18 h : Sweet Movies ; 16 h, 20 h, 22 h : Paysage après la bataille ; jeu., 14 h, 18 h, 22 h : Sweet Movies ; 16 h, 20 h : l'Écran magique ; ven., 14 h, 18 h 45 ; la Vengeance est à moi ; 16 h 30, 21 h 15 : la Cérémonie ; sam., 14 h : Manon ; 16 h : la Vérité sur bébé Donge ; 18 h : le Bon Dieu sans confession ; 20 h : Baccara ; 22 h : Un homme marche dans la ville ; dim., 14 h : les Jeux de la comtesse Dolingen de Gratz ; 16 h 10 : la Fille prodige ; 18 h : le Passe-montagne ; 20 h : France, société anonyme ; 22 h : la Tortue sur le dos ; lun., 14 h, 18 h, 22 h : l'As de pique ; 16 h, 20 h : les Flambeurs ; mar., 14 h, 18 h, 22 h : le Malin ; 16 h, 20 h : Tendre chasseur.

CINÉMA ITALIEN (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86), mer., 16 h, jeu., 18 h : la Jeune veuve ; mer., 21 h 45 : Quartero basileus ; mer., 20 h : Une femme en Afrique ; jeu., 14 h, ven., 22 h 30, lun., 23 h 30 : l'Aubergiste ; jeu., 22 h, lun., 14 h : la Vie simple ; ven., 14 h, mar., 18 h 30 : le Chevalier mystérieux ; jeu., 16 h : la Dame sans camélia ; sam., 20 h et 22 h 15 : Senso ; ven., 16 h : Chi lavora e perdito ; lun., 21 h : Mort à Venise ; sam., 14 h, dim., 16 h, mar., 20 h 15 : Casanova (Fellini) ; dim., 19 h 30, lun., 18 h 30 : Au-delà du bien et du mal ; mer., 18 h, dim., 22 h : Oublier Venise ; sam., 17 h : la Nuit de Varennes ; ven., 20 h, mar., 16 h : Identification d'un femme ; ven., 18 h, dim., 14 h : les Ailes de la colombe.

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 22 h 15.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., dim., 22 h.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 5e (46-33-97-77), 12 h.

BOY MEETS GIRL (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 13 h 45.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h.

CASANOVA (de Fellini) (It., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), sam., dim., 17 h 30.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., jeu., ven., sam., 17 h 15.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), sam., dim. 20 h.

COUP DE CŒUR (A., v. o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., ven., dim., 22 h.

GERTRUD (Dan. ; v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., 22 h, lun., 14 h.

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), dim., lun., mar., 17 h 15.

LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 12 h.

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65), 18 h 15.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., 20 h, lun., 17 h 10.

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., 19 h., sam. 17 h 10 + Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) 15 h 45.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h 15 ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam., 12 h 30.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam., 19 h, lun. 17 h 30.

PANIQUE A NEDDLE-PARK (**) (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., lun. 19 h, ven., 21 h.

PANDORA (A., v.o.) : Cinoches, 6e (42-71-52-36), 19 h 50.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., mar., 21 h.

PINK FLOYD, THE WALL (A., v.o.). Boîte à Films, 17e (46-26-44-21), 22 h 30.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., sam. lun. 22 h.

PROVIDENCE (Fr.) Templiers, 3e (42-72-94-56), lun, 22 h, mer., 16 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam., 0 h 30.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu., ven., lun., mar., 15 h 30.

STALKER (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), ven., 18 h 10, mar., 21 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15, sam., 24 h.

LA TERRE (Sov., v.o.) : Reflet-La Fayette, 9e (48-74-97-27), 14 h.

ZAPPA (Dan., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

DANSE

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), mer., 15 h 30, jeu., vend., mar., 20 h 30, sam., 15 h 30 et 20 h 30, dim., 15 h 30 : le Cœur suspendu.

18-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : La p'tite compagnie (dern. le 23) ; (D. soir), 22 h, dim. 17 h 30 : Voyage au bout d'un rêve (dern. le 23).

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), (S., L.) 20 h 30, dim. 15 h : Ballet du XXe siècle (Dyonisos).

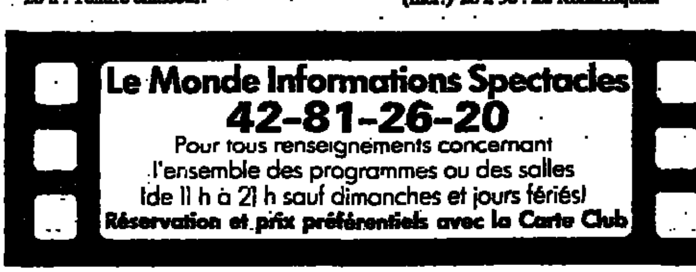
Opérettes

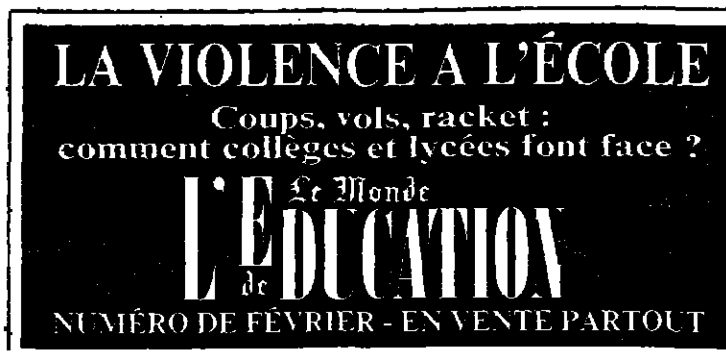
Comédies musicales

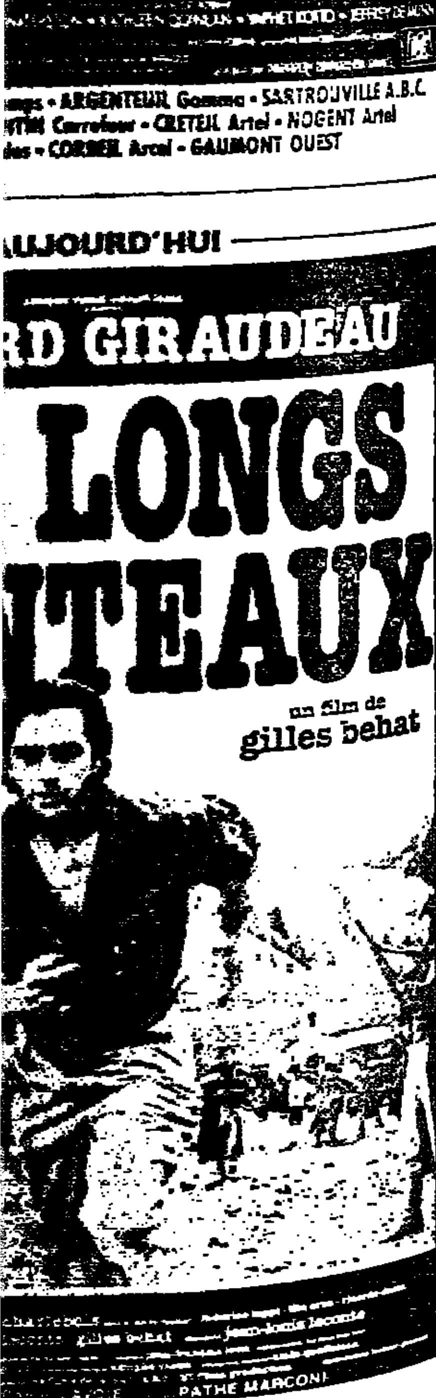
CASINO DE PARIS (42-80-20-89) (D. soir), 20 h 30, sam. 16 h, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : Black and Blue.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., 14 h 30, ven., sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), (mer.) 20 h 30 : les Romaniques.








RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 19 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 40 Feuilleton : Grand Hôtel.
De J. Kerchbron, scénario de A.-M. Damamme, avec P. Guers, D. Mesguich, G. Piérauld...
La fête s'interrompt d'un coup, quand le chanteur du Grand Hôtel s'écroule...mort. Un agent secret ?

21 h 35 Contre-enquête.
Magazine des faits divers d'Anne Hoang.
Au sommaire : le dernier vol de Saint-Exupéry *(enquête sur la mort du grand pilote écrivain)* ; les mots dits... du monument maudit *(le mystère du monument aux morts de Gentiaux, dans la Creuse)* ; on tourne... silence *(à propos d'adolescentes terrassées par la honte)* ; le veilleur *(à propos d'un baron resté enfermé dans une tour plusieurs années)* ; quand passent les comètes *(passage de la comète de Halley)*.

22 h 35 Performances.
Magazine de l'actualité culturelle de Michel Cardoze.
Au sommaire : télévasion en prison ; infos imposture ; Bordeaux forcément branché ; *invité : Karim Kacel, qui chantera du 25 février au 1er mars au Théâtre de la Ville.*

23 h 5 Journal.
23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 L'heure de vérité : Lionel Jospin
Magazine de F.-H. de Virieu.
Le premier secrétaire du PS répond aux questions de A. Duhamel, A. du Roy et C. Nay, ainsi qu'à celles des téléspectateurs.

21 h 55 Le dossier d'Alain Decaux : le mystère Canaris
L'amiral allemand Canaris, chef de l'Abwehr dès 1935, fut-il un opposant ou un allié de Hitler ? Alain Decaux tente d'élucider le mystère.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : la fête en France.
Emission mensuelle proposée par une région. Cette fois par FR3 Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon.
Avec Véronique Sanson, L. Chedid, G. Lafaille, R. Didier, Anyzette, Djurdjure, E. Lamandier. L'émission, qui s'appelle « 39°5 à l'ombre », est présentée par Bernard Fresson et réalisée par Eladio Monino.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer de Georges Pernoud.
La chaîne du froid, reportage de R. Gutierrez et P. Boileau. Comment conserver par le froid les produits de la pêche.

22 h 40 Cinéma sans visa : Bayan ko
Emission de Gérard Poitou et Christine Ravet, présentée par Bernard Brigouleix ; invité : Vera Belmont. Une nouvelle formule : on a supprimé le grand débat qui suivait habituellement l'émission, on trouve à la place une courte présentation, un plateau avec un ou deux invités, des petits reportages, etc...
Film philippin de Lino Brocka (1984), avec P. Salvador (v.o. sous-titrée.
Un ouvrier de Manille, dont la femme attend un enfant, perd son travail, tombe dans la misère et se laisse entraîner dans un mauvais coup. Spécialiste du mélodrame social, Lino Brocka est allé plus loin, ici, dans la critique politique contre le régime du président Marcos.

0 h 35 Prélude à la nuit.

FR 3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, l'Age en fleur ; 17 h 15, A deux sur la trois (Et si...) ; Bizarre, comme c'est bizarre ; Intrigues et pizzas à Haïti ; Il faut le faire ; Croq'soleil) ; 18 h 55, La panthère rose ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, *Informations* ; 19 h 35, *Informations* ; 19 h 35, Opération Condor.

CANAL PLUS

20 h 15, Jeu : Starquizz ; 21 h, Rafales, film de L. Spiegel ; 22 h 35, Outsiders, film de F. Ford Coppola ; 0 h, The Hit, film de S. Frears ; 1 h 40, Long Bow, un village chinois ; 2 h 35, Super-stars.

FRANCE CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire, avec Judith Miller ; reportage sur la poésie, avec P. Otchakovski-Laurens éditeur.
21 h 30 Musiques : l'ARFI de Lyon.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 17 février à la salle Gaveau de Paris) : « Scrivete la dentro », de Ferrari ; « Berenice, ove sei », extrait de l'opéra « Tito, che mi consigli, amor », de Costi ; « Spezzo per entro al petto », de Strozzi. Extraits du premier livre des « Caprices », de Frescobaldi. « Cantate Qual per Ignoto calle », de Vivaldi. Extraits du « Couronnement de Poppée », et « Lamento d'Ariana », de Monteverdi. « Passagia pour clavecin seul », de Storace. Extraits de l'« Olimpiade », de Galuppi, par René Jacobs et Bob Van Asperen.
23 h Les soirées de France-Musique : Jazz-club.

Jeudi 20 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Partis de campagne.
Emission politique d'A. Denvers, J. Offredo, préparée par R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Lainé.
Avec Jean-Marie Le Pen, président du Front national.

21 h 50 Feuilleton : Le maître du jeu.
De K. Connor et H. Hart, avec D. Birney, J. Charleson, J. Serka...
La saga mouvementée d'une famille de pionniers, partis dans les mines de diamants en Afrique du Sud. Certains s'enrichissent pendant que d'autres meurent. L'amour, la haine toujours en toile de fond, feuilleton américain.

23 h 05 Journal.
23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 La Folie des grandeurs.
Film français de Gérard Oury (1971), avec L. de Funès, Y. Montand, A. Mendoza, K. Schubert, A. Sapritch.
Ruy Blas, drame romantique de Victor Hugo, transformé en comédie burlesque. Les gags savamment fignolés (oh, la hallebarde !) fusent dans une reconstitution historique aux attraits spectaculaires. De Funès est une teigne.

22 h 20 Magazine : Actions.
De M. Honorin, F.-H. de Virieu et G. Morin.
Donnant-donnant : l'accord d'entreprise du mois ; titres en jeu ; coup de pouce : à Patrice Priam-Doisy, inventeur d'un trimaran réputé insubmersible.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Histoire d'un jour : 17 novembre 1985, la mort en direct.
Série de Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
(Lire notre article.)

22 h 5 Journal.
22 h 30 Itinéraires portugais.
Série de cinq émissions. Face à l'océan, réal. P. Courtemanche.
Pour cette deuxième émission, le regard se portera sur la beauté du sable blanc de la Costa Verde, sur les falaises déchiquetées du Cabo Carvoeiro.

22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

19 h, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h 5, Zénith ; 19 h 40, Tout s'achète ; 20 h 15, jeu : Starquizz ; 20 h 35, le Dernier Combat, film de L. Besson ; 22 h 10, Alice, Sweet Alice, film de A. Sole ; 0 h, Machination, film de B. Forbes ; 1 h 40, Anarchistes, grâce à Dieu.

LA « 5 »

20 h 30, Voilà la « 5 ».
Gala de présentation, enregistré à Milan, avec une vingtaine de stars, Serge Gainsbourg, Michel Platini, Sylvie Vartan, Johnny Hallyday, Ornella Mutti, Henri Salvador... Un grand show, paillettes et strass, qui durera jusqu'à minuit.

0 h Voilà la « 5 ».
Rediffusion de l'émission.

FRANCE-CULTURE

20 h Musique, mode d'emploi : le nouveau chant du violon contemporain.
20 h 30 « Les Mots, la Voix, le Silence », de Franz Bartelt. Avec Judith Magre.
21 h 30 Notes en marge : Bach = 300 + 1.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 05 Concert (en direct de la Herkulessaal de Munich) : « Jeux » de Debussy, « la Mort de Cléopâtre, cantate » de Berlioz, « Symphonie n° 3 en fa majeur » de Brahms, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. C. Davis, sol. A.-S. von Otter, mezzo-soprano.
23 h 00 Les soirées de France-Musique : interlude ; à 0 h. Allemagne, années 80.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 20 FÉVRIER

● *MM. Olivier Guichard* (RPR) et *Jean-Marc Ayrault* (PS) participent à un « débat régional », comme têtes de liste pour le département de Loire-Atlantique, sur Europe 1, à 19 heures.

M. André Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h 15.

A VOIR

L'horreur en direct

La sale mort, celle des guerres, de la torture, des catastrophes, de la famine. Chaque jour en images sur nos petits écrans. Images choc qui heurtent de plein fouet, que certains rejettent en bloc, que d'autres regardent horrifiés ou fascinés et auxquelles d'autres encore sont devenus lentement, dangereusement insensibles, à force de les voir quotidiennement. Est-il vraiment utile de les montrer ? Sont-elles en soi un élément d'information, ou ne relèvent-elles pas du pur spectacle ? Quel est, ici, le rôle des journalistes, des reporters, des photographes, des cinéastes ?

Autant de questions difficiles *posées par Philippe Alfonsi et* Maurice Dugowson dans leur magazine mensuel « Histoire d'un jour », diffusé, jeudi à 20 h 35, sur FR 3. Questions capitales au moment même où miroitent les paillettes de la « 5 ». Leur point de départ : l'agonie, sous les yeux de millions de téléspectateurs, de la petite Omayra, engloutie par le fleuve de boue lors de la catastrophe d'Armero en Colombie.

C'était le 17 novembre dernier. Un dimanche, à l'heure du journal de la mi-journée. Scène terrible, diffusée en direct. Qui ne s'en souvient ? L'équipe d'« Histoire d'un jour » a tenté de mieux comprendre. Elle a laissé parler des téléspectateurs, mais aussi ceux qui, par profession — celle d'informer ou de soigner, — sont régulièrement confrontés aux horreurs de cette planète.

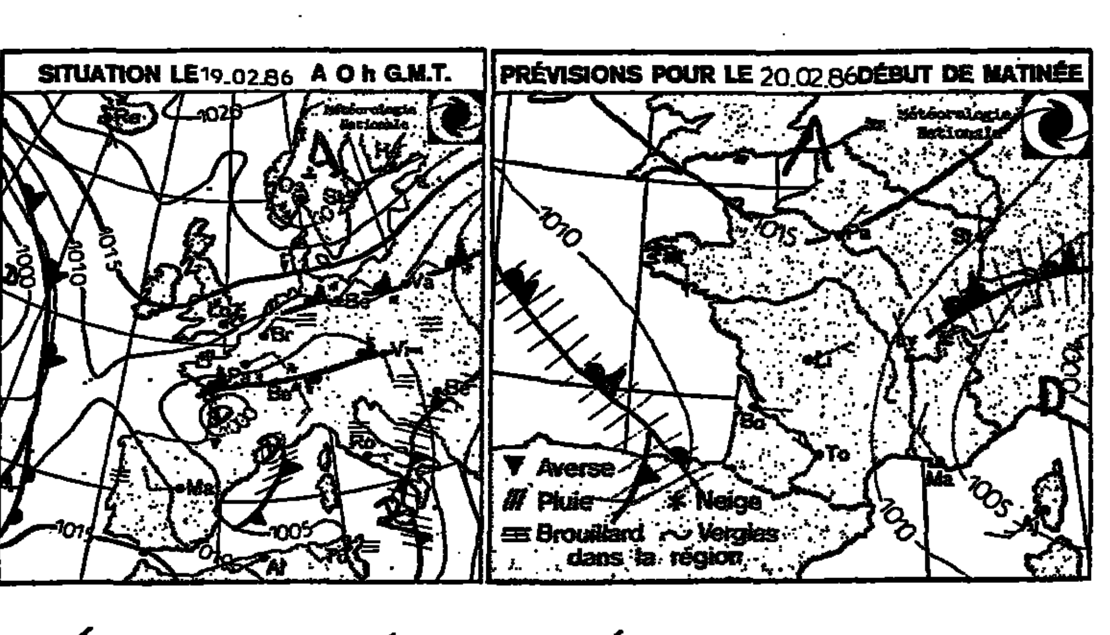
Une émission sans complaisance ni voyeurisme, très dure parfois. On entend un garçon de dix ans expliquer que les images de la famine en Ethiopie l'*« ont beaucoup plus marqué »* que celles d'Omayra, qu'il a cependant trouvées *« horribles »*. Son petit frère de six ans les a regardées comme un film, sans faire la différence entre la fiction et la réalité.

Il est pourtant nécessaire de ne pas cacher les faits, aussi terribles soient-ils, estiment les journalistes. *Michel Thoulouze*, ancien directeur de l'information à Antenne 2, rappellera que ce sont les reportages (même les plus violents) sur la guerre du Vietnam retransmis, chaque soir en direct, pendant des mois, qui ont fait basculer l'opinion publique américaine. *« Le grand vainqueur du Vietnam*, affirme-t-il, *a été l'information. »*

ANITA RIND.

★ « Histoire d'un jour 17 novembre 1985, la mort en direct », FR 3, jeudi 20 février, 20 h 35.

MÉTÉOROLOGIE



Front quasi stationnaire — Front chaud — Front froid — Pluie — Brouillard
Verglas — Neige — Averses — Vent fort — Occlusion

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 19 février à 0 heure et le jeudi 20 février à minuit.

Une amélioration relative sera permise grâce au déplacement vers l'Europe centrale de la dépression qui dirigeait des limites perturbées sur le pays en début de semaine.

Jeudi, le matin, le temps sera très nuageux à couvert de la Lorraine et de l'Alsace aux Alpes, avec des chutes de neige modérées ; l'après-midi, le ciel sera très nuageux seulement de l'Alsace à l'est des Alpes.

De l'est de la Provence et de la Côte d'Azur à la Corse, en matinée, le ciel sera nuageux à très nuageux avec des averses orageuses en Corse ; l'après-midi, les éclaircies prédomineront.

Du Nord aux Ardennes et à la Champagne, des nuages d'instabilité donneront lieu à des averses de neige alternant avec des éclaircies.

Ailleurs, le temps sera généralement ensoleillé avec quelques nuages. Mistral et tramontane faibliront l'après-midi.

Les températures minimales seront de l'ordre de − 10 degrés dans le Nord-Est, 0 degré sur les côtes bretonnes, 2 à 4 degrés sur celles de l'Atlantique et de la Méditerranée et en basse vallée du Rhône, 0 à 3 degrés en Aquitaine, 0 à − 2 degrés sur le reste du Sud-Ouest, − 4 à − 5 degrés ailleurs. Les maxima seront de 11 à 12 degrés en régions méditerranéennes, − 1 à − 2 degrés dans le Nord-Est, 0 à 1 degré du Nord au Bassin parisien, 7 à 9 degrés en Aquitaine, 2 à 7 degrés ailleurs.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 18 février, le second le minimum dans la nuit du 18 février au 19 février) : Ajaccio, 15 et 8 degrés ; Biarritz, 11 et 6 ; Bordeaux, 11 et 2 ; Bréhat, 3 et 2 ; Brest, 3 et 0 ; Cannes, 10 et 9 ; Cherbourg, 1 et 0 ; Clermont-Ferrand, 8 et 0 ; Dijon, − 1 et − 5 ; Dinard, 2 et − 2 ; Embrun, 2 et 0 ; Grenoble-St-M.-H., 12 et 4 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 12 et 2 ; La Rochelle, 5 et − 10 ; Lille, 0 et − 4 ; Limoges, 6 et 2 ; Lorient, 2 et − 2 ; Lyon, 8 et − 1 ; Marseille-Marignane, 15 et 7 ; Nancy, − 4 et − 13 ; Nantes, 2 et − 4 ; Nice, 10 et 7 ; Paris-Montsouris, 2 et − 4 ; Paris-Orly, 1 et − 5 ; Pau, 10 et 4 ; Perpignan, 16 et 5 ; Rennes, 2 et − 4 ; Rouen, 0 et − 5 ; Saint-Etienne, 10 et 1 ; Strasbourg, − 4 et − 7 ; Toulouse, 10 et 4 ; Tours, 0 et − 4.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 10 et (n.c.) ; Genève, 3 et 1 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 1 et − 1 ; Madrid, 13 et 4 ; Rome, 16 et 7 ; Stockholm, − 5 et − 17.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

EXPOSITION

LES ŒUVRIERS DE NOTRE-DAME. — Une exposition sur les constructeurs de Notre-Dame, leur esprit et leurs techniques : « Les œuvriers de Notre-Dame », se tiendra jusqu'au 6 mars dans le déambulatoire de la cathédrale. Chaque samedi, *à 10 h 45*, une conférence commentant un aspect de l'exposition sera donnée dans le chœur de l'Eglise. Renseignements : 43-26-07-39.

ORCHIDOPHILIE. — La société française d'orchidophilie qui, depuis 1969, s'emploie à faire connaître les orchidées et à encourager la culture et la sauvegarde de ces fleurs, tant indigènes qu'exotiques présente du 21 février au 2 mars, l'exposition Orchidée et exotisme, au Parc floral de Vincennes. Sur plus de 4 000 m², les visiteurs pourront admirer des milliers de fleurs exceptionnelles. Ils pourront également acheter des livres, des documents, des cartes, affiches ou objets artisanaux se rapportant à l'orchidée. Pour les visiteurs-photographes, un concours est organisé. Le premier prix est un billet aller-retour Paris-Singapour.

★ **Parc floral de Vincennes, métro Château de Vincennes, bus 112. Inauguration le 21 février, à 14 heures. Ouvert de 10 heures à 18 heures. Etudiants, carte vermeille, groupe de plus de 20 personnes : 20 francs.**

★ **Société française d'orchidophilie, 84, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 43-74-21-48.**

PARIS EN VISITES

JEUDI 20 FÉVRIER

« Les souterrains du quartier des Halles », 14 h 30, métro Louvre, lampes de poche (M. Banassat).

« La Conciergerie et la Sainte-Chapelle », 14 h 15, 1, quai de l'Horloge.

« *Evocation de Victor-Hugo* en sa maison », 15 h 30, 6, place des Vosges, s'inscrire : 42-60-71-62, après 18 h 30 : 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« Sur les pas des templiers, rituel d'initiation, vie conventuelle, mort du Templier, visite des seules caves templières de Paris... », 15 heures, sortie métro Temple (L. Hauller), ou 195, rue du Temple (Paris et son histoire).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité, côté marché aux fleurs (M.-C. Lasnier).

« Grands ordres religieux à Paris : l'Oratoire », 15 heures, 1, rue de l'Oratoire (Approche de l'art).

« Décors dix-huitième de la collection Tuck : mobilier et porcelaine », 15 heures, Petit Palais.

« L'hôtel *parisien au Grand Siècle* : tradition et innovations », 15 heures, 11, rue Jacques-Bingen.

« L'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts », 15 heures, 17, quai Malaquais.

« Visite exceptionnelle chez le maître-fourreur Revillon », 10 h 30, inscriptions : 45-26-26-77.

« Le *Musée de la poste* », *15* heures, 34, bd de Vaugirard (Paris et son histoire).

« Les somptueux salons de l'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou.

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Rembrandt au Petit Palais », 15 heures, hall (Paris passion).

« De Saint-Roch aux hôtels de la rue SaintHonoré », 14 h 30, métro Tuileries (Paris *pittoresque et insolite*).

« Les femmes dans l'histoire et automates », 14 h 35, musée de Neuilly, 12, rue du Centre, Neuilly (L'Art pour tous).

« Picasso en l'hôtel Salé », 11 heures, 5, rue de Thorigny.

CONFÉRENCES

Institut historique allemand, 9, rue Maspero : « 1685 et l'idée de tolérance, la réaction des philosophes à la révocation de l'Edit de Nantes ».

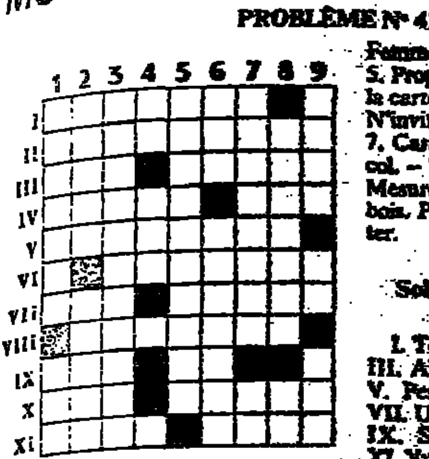
5, rue Largillière, 20 h 30 : « Les pouvoirs de la mort ».

62, rue Madame, 14 h 30 : « L'histoire de l'Inde » ; 19 heures : « Peinture : le rayonnement vénitien ».

Centre Varenne, 18, rue de Varenne, 20 h 30 : « Questions éthiques autour des « procréations assistées » (Docteur Jouannet, médecin au CECOS du Kremlin-Bicêtre, et M. Olivier de Dinechin, délégué de l'Episcopat pour les questions concernant la vie humaine ».

Cercle de l'Union interalliée, 33, rue du Faubourg Saint-Honoré, 18 heures : « L'astronomie dans la pensée d'aujourd'hui » (avec diapositives), tél. : 42-65-96-00.

MOTS CROISÉS



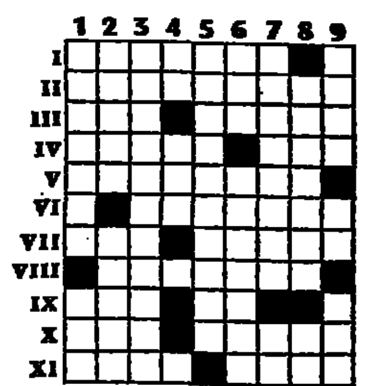
JOURNAL OFFICIEL



INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4166



HORIZONTALEMENT

I. Ses tours ne prêtent pas à rire. – II. Approvisionnait les gens de la campagne. – III. Grand âge. Suit donc le courant ou c'est un courant qui est suivi. – IV. Fit beaucoup décliner. Est heureux comme un poisson dans l'eau. – V. Peut se prendre en marche ou dans une station, lors d'arrêt prolongé. – VI. On ne peut plus « commun ». – VII. Maté, au Brésil. Drôles de drôles. – VIII. Assurances contre certains accidents. – IX. Se mettait en pot. Bordure de côte. – X. Petit lot. Tenant du titre. – XI. On y sert seulement ceux qui commandent. Fait le « malin ».

VERTICALEMENT

1. Constat de police. Symbole américain. – 2. Indique une certaine union ou une certaine division. Chemise de peine. – 3. Font donc partie du contingent. – 4. Note. Femme de lettres américaine. – 5. Propose bien souvent des dîners à la carte. – 6. Ancien nom de Tokyo. N'invite pas à changer de ton. – 7. Caractère de gravité. Pris par le col. – 8. Papillon nuisible à la vigne. Mesure étrangère. – 9. Bordure en bois. Préposition. Invite donc à porter.

Solution du problème n° 4164

Horizontalement

I. Témoin. Ir. – II. Roublarde. – III. Altier. Oc. – IV. Pie. Iule. – V. Personnel. – VI. En. Très. – VII. Union. Bu. – VIII. Rempile. – IX. Sapeurs. – X. Germe. – XI. Vue. Epsom.

Verticalement

1. Trappeur. P.V. – 2. Eoliennes. – 3. Muter. Image. – 4. Obi. Stoppe. – 5. Ile. Ornière. – 6. Narine. Lump. – 7. Uns. Eres. – 8. Idole. – 9. Receleur. A.M.

Solution du problème n° 4165

Horizontalement

I. Baguettes. – II. Amen ! Rame. – III. Gérez. Bis. – IV. Eblé. – V. Tremble. – VI. Eu. Eue. Aa. – VII. Lest. Spic. – VIII. Aïe ! – IX. Emission. – X. Ans. Snob. – XI. Altere. Nu.

Verticalement

1. Bagatelle. – 2. Ame. Rue. Mal. – 3. Germe. Saint. – 4. Une. Métisse. – 5. Zébu. Es. – 6. TR. Blés. Ise. – 7. Table. Pion. – 8. Emie. Ai. Non. – 9. Ses. Face. Bu.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 17 et mardi 18 février :

DES DÉCRETS

● N° 86-215 du 17 février 1986 fixant les modalités d'imposition des profits réalisés sur le marché à terme d'instruments financiers, en application de l'article 15 de la loi de finances rectificative pour 1985.

● N° 86-216 du 17 février 1986 fixant les modalités d'imposition des titres de créances négociables en application de l'article 43 de la loi n° 85-1321 du 14 décembre 1985.

● N° 86-217 du 14 février 1986 approuvant le schéma directeur routier national.

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 19 février :

DES DÉCRETS

● N° 86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et portant dispositions diverses relatives à l'établissement des comptes annuels.

● N° 86-224 du 13 février 1986 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

UNE LISTE

● D'aptitude à l'emploi de trésorier-payeur général.

ASSURANCES

Quelles indemnités pour les victimes d'attentats

Toute personne titulaire d'une assurance couvrant ses biens bénéficie d'une garantie « attentat », sauf si elle l'a refusée par écrit. Les blessés peuvent donc recevoir une indemnité de leur assureur s'ils sont titulaires d'une garantie « individuelle accidents » incluse dans l'assurance « multirisque habitation » (remboursement des frais de soins, indemnités journalières, versement d'un capital en cas d'incapacité) ; d'une garantie « Vie » prévoyant le versement de prestations en cas d'arrêt de travail et d'invalidité ou d'une garantie spéciale contre les attentats et les agressions. L'assurance joue aussi pour les dégâts matériels d'incendie ou d'explosion consécutifs à un attentat. Les assurés peuvent enfin demander à leur assureur d'effectuer les démarches auprès des organismes compétents.

Mais depuis janvier 1983 c'est l'Etat qui est *« responsable des dégâts et dommages résultant de crimes et délits commis à force ouverte ou par violence par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit contre des personnes, soit contre les biens »*, en cas de défaut ou d'insuffisance d'indemnisation. Le Fonds d'indemnisation des victimes créé en 1977 prévoit le versement d'une indemnité (plafonnée à 250 000 F) si l'accident a entraîné une invalidité permanente, une incapacité totale de plus d'un mois ou le décès de la victime. On peut aussi consulter l'association Justice accueil la plus proche de son domicile. Fondée en 1982 par le ministère de la justice, elle a pour but d'aider les personnes victimes d'un préjudice corporel ou économique.

EN BREF

COLLOQUE

MÉDIAS ET IMMIGRATION. — Le centre de formation des journalistes et l'association Sans frontière organisent le samedi 22 février, de 9 heures à 17 heures, au centre Chaillot-Galliera, 22, avenue George-V, 75008 Paris, un colloque sur « Médias et immigration ».

★ Inscriptions : CFPJ : 33, rue du Louvre, 75002 Paris, tél. : (1) 45-08-86-71. Sans frontière : 33, boulevard Saint-Martin, 75003 Paris, tél. : (1) 42-78-44-78.

JOURNÉES PORTES OUVERTES

« EURESPOIR ». — Dans le cadre de la campagne européenne d'information sur les cancers « Eurespoir », l'Institut Curie organise les 22 février de 10 heures à 18 heures et 23 février de 10 heures à 17 heures des journées portes ouvertes. Les visiteurs pourront dialoguer avec les chercheurs, les médecins et le personnel de l'institut, visiter les services et laboratoires et assister à des projections de films et à des conférences qui feront le point sur les progrès de la recherche et du traitement des cancers. Parmi les thèmes abordés : « Le prix de la guérison », « Vérité et mensonge à propos du cancer », « Voir et prévoir », « Du radium à la radiothérapie moderne », « Agir sur le cancer », « Le futur centre de recherche et de soins », etc. Le musée Marie-Curie sera exceptionnellement ouvert. Une exposition de documents et photographies d'époque retracera l'histoire de l'institut et présentera les plans et la maquette du nouvel hôpital, dont la construction débutera cette année.

★ Institut Curie, 11, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris, Tél : 43-29-44-44.

SÉMINAIRES

MÉDECINES DOUCES ET DIÉTÉTIQUES. — L'Université populaire de Paris vient de créer une « Faculté libre de médecines nouvelles et de sciences annexes » dont font partie des personnalités médicales. Du 22 février au 7 juin, des séminaires sont organisés, environ toutes les trois semaines, pour faire le point et informer sur la diététique et les médecines douces. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au 48, rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. : 42-25-33-42.

TABLE-RONDE

LA LANGUE ALLEMANDE DANS LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES. — A l'occasion du 4e Salon expolangues, aura lieu au Grand Palais, le 19 février 1986, de 17 heures à 18 h 30, salle des conférences (entrée Expolangues), avenue Winston-Churchill à Paris, une table ronde organisée par le Goeth-Institut avec l'appui de la chambre de commerce franco-allemande sur le thème : La place de la langue allemande dans les relations économiques et scientifiques.

TOURISME

BORDEAUX SUR SEINE. — L'office de tourisme de Bordeaux dispose désormais d'un bureau à Paris pour renseigner les visiteurs sur les possibilités touristiques de la région bordelaise. Les locaux sont ouverts tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, 9, rue Royale, 75008 Paris. Tél. : 42-68-13-69.

annonces associations

Appels

A.C.M.E
« Palestine et Israël vivront » Comité Rhône-Alpes vend. 21 fév. à 20 h 30. Conférence-débat avec Adam Keller, 54, r. Paul-Verlaine Villeurbanne.

L'association de la psychologie de la motivation organise une conférence de présentation de la pensée de Paul Diel sur le thème « psychologie de la motivation et psychologie jungienne » par Jeanine Solotareff à la Domus Medica 60, bd Latour-Maubourg, 75007 Paris le mardi 25 février à 20 h 30.

Ass. Cultures et Expressions des minorités, 46, rue de Montreuil, 75011 Paris, tél. : 46-22-73-40, rech. auprès des jeunes de cultures minoritaires des poèmes, nouvelles, romans en vue d'une publication. Prière de les env. avant fév. 1986. Ces doc. serviront pr un forum qui se tiendra fin mai 1986.

Sessions et Stages

ANGLAIS-FRANÇAIS ESPAGNOL-ALLEMAND-RUSSE
Apprentissage efficace joyeux, rapide par la suggestopédagogie à sa source française. Tél. : 43-26-22-64.

DESSIN ANIMÉ A L'AMERICAN CENTER
Deux pro. pour vous apprendre à faire un dessin animé, trad. ou moderne. 4 mois de cours à raison d'une séance hebdom., le vendredi 19-22 h. Matériel 16 mm et S8. Places limitées. Soirée info le 28 février à 20 h. 261, bd. Raspail, Paris 14e, Tél. : 42-71-33-77- + 43-35-21-50.

FORMASUP
VOUS PROPOSE SES PRÉPARATIONS INTENSIVES AUX C.P.E.C.F. ET D.E.C.S.
FORMULES : WEEK-END + SESSIONS AVANT EXAMEN
Tél. : 48-24-38-81

Stage du 30 mars au 5 avril CREP de Chatenay-Malabry. Cinéma 16 mm couleur VIDEO VHS Initiation réalisation 1 500 F hébergement compris. Inscriptions à la Fédération du cinéma éducatif 71, r. de l'Ouest 75014 Paris Tél. : 43-35-27-81

Stage initiation au développement organisé du 1 au 6 avril à INEP MARLY. Ouvert à jeunes plus de vingt et un ans engagés ou ayant intention s'engager dans action concernant tiers-monde. Écrire SCI 129, r. fg-Poissonnière, Paris 9e

Ass. Le Plateau propose d'accueillir en Ardèche dans gde maison ancienne stages ou cession de 15 à 25 personnes cadre naturel - vue superbe Nourriture soignée. Tél. : (1) 48-07-11-76 (1) 42-03-02-00

● Prix de la ligne 30 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
● Veuillez mentionner l'année et le numéro d'inscription au J.O.
● Chèque libellé à l'ordre de Régie-Presse LMA et à adresser au plus tard le jeudi pour parution du mardi daté mercredi à Régie-Presse LMA, 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

OFFICIER MINISTÉRIEL
VENTE PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 563.12.66

ADJ. au Tribunal de commerce de PARIS-4e, 1, quai de Corse, par le minist. de Me POPELIN, not. associé à PARIS, le 11 MARS 1986, à 14 heures.
UN FONDS DE COMM. de RESTAURANT à VITRY-SUR-SEINE (94)
Place de l'Église, compr. : le nom commercial, l'enseigne « Le Carillon d'Argent », la clientèle, l'achalandage y attachés. Les droits aux baux des locaux, le mobilier, le matériel et les marchandises dudit fonds seront à reprendre par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication
MISE A PRIX : 100 000 F pouvant être baissée
Consignation : 50000 F. - Visites sur place les 28 février et 7 mars de 9 à 11 heures. *Renseignements* : Me POPELIN, notaire, 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS-8e. - Tél. 42-25-66-00, réf. YC, rédacteur du cahier des charges. - Me BOISSET, syndic, 23, rue du Renard, PARIS-4e.

ADJUDICATION s/surenchère du 10e, au Tribunal de Commerce de PARIS le JEUDI 27 FÉVRIER 1986 à 14 h 30, d'UN FONDS DE COMMERCE
D'ANTIQUITÉS sis à PARIS VIe
19 bis, rue des Saints-Pères et 60, rue de Verneuil, Paris VIIe
comprenant le droit à la sous-location des locaux du 19 bis, rue des Saints-Pères et le droit au bail des locaux, 60, rue de Verneuil
MISE A PRIX : 611 600 F NE POUVANT ÊTRE BAISSÉE
CONSIGNATION : 400 000 F. — Rens. s'ad. étude de Mes DEMORTREUX et GERALDY, notaires associés, 67, boulevard Saint-Germain à PARIS 5e. Tél. : 46-34-21-07, étude de Me Claude LEVET, demeurant à PARIS 9e, 65, rue de la Victoire et pour visite s/pl. Pour les locaux 19 bis, rue des Saints-Pères, les VENDREDI 21 FÉVRIER et LUNDI 24 FÉVRIER 1986, de 14 h 30 à 16 h 30. Pour les locaux 60, rue de Verneuil, les VENDREDI 21 FÉVRIER et LUNDI 24 FÉVRIER de 10 h à 12 h.

Vente sur saisie immobilière, au Palais de justice d'Evry, rue des Mazières, LE MARDI 4 MARS 1986, A 14 HEURES - EN UN LOT
UN PAVILLON à LONGJUMEAU (91)
14 *bis*, rue de Chilly, cad. sect. AE n° 529.531, pour cont. de 400 m²
Compr. : Rez-de-chaussée : ent., cuis., 3 pièces. 1er étg. : chambre et grenier. - JARDIN
Mise à prix : 200 000 F - S'adr. SCP, VASLOT, BOURGEOIS, VIALA
avocats à CORBEIL, 61, rue St-Spire - Tél. : 64-96-24-68.
Au greffe du Tribunal de grande instance d'Evry où le cahier des charges est déposé.

Vente après liquidation des biens au Palais de Justice de Paris Le JEUDI 27 FÉVRIER 1986 à 14 heures. - En un lot
APPARTEMENT à SAINT-MANDÉ (94)
Au 4e étage, porte à gauche en sortant de l'asc, comp., entrée, vest., cuis., séjour, ch., av., placard, salle de bains, WC, balcon & balconnet. - PARKING en sous-sol pr voiture automobile. - form. lot n° 11 et 108 de la division de l'immeuble sis 3, avenue Victor-Hugo et 4, rue Mongenot
MISE à PRIX : 150 000 F
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION
S'ad. pr ts rens. à Me H. AMBROISE JOUVION avocat à PARIS-16e, 160, rue de la Pompe, tél. : 47-27-32-39. - Me PELLEGRINI syndic à PARIS-1er, 88, rue Saint-Denis. - A ts avts près le TGI de PARIS. Au greffe des criées du TGI de PARIS où le cahier des charges est déposé. - Et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice de PARIS - Le jeudi 27 février 1986 à 14 heures
En trois lots - Au premier étage de l'immeuble sis 90 à 94, avenue du Général-Leclerc, 1, rue Jean-Moulin, 6, place Victor-Basch
à PARIS-14e
APPARTEMENT — 2 pièces, cuis., salle de bains et cave — MISE A PRIX : 250 000 F
APPARTEMENT — 3 pièces, cuis., salle de bains et cave — MISE A PRIX : 220 000 F
UNE CHAMBRE - Mise à prix : 220 000 F
Pour tous renseignements s'adresser à Me DEVOS-CAMPY, avocat à PARIS-12e, square Desaix, PARIS-15e, ou tous avocats près le barreau de PARIS.

SCP d'avocats ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, FENART, ALEMANT
11, rue du Général-Leclerc à Rosny-sous-Bois (93)
Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de BOBIGNY
le MARDI 4 MARS 1986, à 13 h 30 - EN UN LOT
UNE PROPRIÉTÉ A PIERREFITTE (93)
47-49, rue Gueroux et 26, rue du Théâtre
CONTENANCE TOTALE AU SOL DE 3 497 m²
MISE à PRIX : 2 500 000 F
S'adr. SCP Alain J. GASTINEAU, B. MALANGEAU, M. BOITTELLE-COUSSAU avocats associés à PARIS-1er, 29, rue des Pyramides - Tél. : 42-60-46-79.
Tous avocats pr. Tribunal de grande instance de BOBIGNY-S/Lx pr vis.

SCP d'avocats ÉTIENNE, DORE, WARET-ÉTIENNE, FENART et ALLEMANT, 11, rue du Général-Leclerc à ROSNY-SOUS-BOIS (93)
VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE, AU PALAIS DE JUSTICE DE BOBIGNY
LE MARDI 4 MARS 1986 à 13 h 30 — EN UN LOT
UN IMMEUBLE à us. de CLINIQUE CHIRURGICALE
à 2 étages sur rez-de-chaussée de jardin - Terrain d'une contenance de 3 556 m²
32, AVENUE VICTOR-HUGO à PIERREFITTE (93)
et 45 *bis*, rue Guéroux
MISE A PRIX : .... 2 500 000 F
S'adresser : SCP, Alain J. GASTINEAU, B. MALANGEAU, M. BOITELLE-COUSSAU avocats associés à PARIS-(1er) - 29, rue des Pyramides. Tél. : 42-60-46-79.
Tous avocats près le Tribunal de grande instance de BOBIGNY. Sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE après liquidation de biens au PALAIS DE JUSTICE DE PARIS, LE JEUDI 27 FÉVRIER 1986 A 14 H, EN UN SEUL LOT
DEUX PARCELLES DE TERRE
sises à
SAINT-MARTIN-EN-BIERE (77)
Lieudit « Macherin » et les « Neuf-Arpents » d'une superficie de 5 634 m² environ.
S'adresser pour tous renseignements à Maître Roger LEMONNIER, avocat à Paris-(7e), 7, rue de l'Université, tél. : 42-61-12-45 ;
Maître GIRARD, syndic, 69, bd St-Germain à Paris-(5e) ;
Maître BAUMGARTNER, syndic, 4, rue de la Coutellerie, Paris-(4e).
à tous avocats près le Tribunal de grande instance de Paris et sur les lieux pour visiter

---

A vendre aux enchères publiques, au Palais de justice de TOURS MARDI 4 MARS 1986, à 14 h
UN TERRAIN de 1 ha 62 a 58 ca
situé lieudit « Sens », commune de
ROCHECORBON (73)
M. à P. : 250.000 F. S'adr. cab. de Me Jean-Michel JALLET, avocat, 23, rue de Clocheville, 37000 TOURS. Tél. : 47-61-51-51.

Vente sur saisie-immobilière au Palais de justice d'EVRY (91) Mardi 25 février 1986 à 14 h.
UN PAVILLON
sis 5, rue des Peupliers à
MAROLLES-EN-HUREPOIX
(Essonne)
MISE A PRIX : .... 90 000 F
Consign. préalable indisp. pour enchérir. Rens. SCP AKOUN & TRUXILLO, avts, 4, bd de l'Europe, EVRY (91). 60-78-39-45

Cabinet de la SCP CHEVALIER, CHEVALIER-ANDRIER et BARADEZ, avocats au barreau d'Evry, 108, pl. des Miroirs, 91000 EVRY

VENTE SUR LICITATION, au Palais de justice d'EVRY (Essonne), rue des Mazières, le MARDI 4 MARS 86 à 14 h, D'UN IMMEUBLE COMPRENANT
CHALET EN BOIS
ET JARDIN. CONTENANCE 5 ARES
A PALAISEAU (91)
16, av. Jean-de-la-Fontaine
MISE A PRIX : 200.000 F
Consignation obligatoire pour enchérir. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau d'Evry.
(L'avocat du poursuivant ne peut intervenir que pour celui-ci.)

COMMUNICATION

La journée nationale de l'audiovisuel et du cinéma

La création française pourra-t-elle survivre à la déréglementation brutale du marché de l'audiovisuel ? C'est autour de cette question de fond que l'Union nationale des auteurs et des artistes (UNAA) et le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) ont réuni, toute la journée du 18 février, un grand nombre de personnalités du spectacle et de la politique. Il ne s'agissait pas seulement de réaffirmer un rejet des avantages accordés à la cinquième chaîne et une opposition à la coupure des œuvres par la publicité. Les créateurs et les professionnels de l'audiovisuel sont aussi inquiets des mesures de privatisation annoncées par l'opposition.

Une soixantaine de questions avait été envoyées quelques semaines auparavant aux principales formations politiques sur leur programme en matière d'audiovisuel. Les représentants des quatre grands partis — MM. Georges Marchais pour le PCF, Jean-Jack Queyranne pour le PS, Alain Madelin pour l'UDF et Michel Péricard pour le RPR — ont tenté de décrire le futur paysage de la communication et de répondre aux interrogations des participants. L'UNAA et le BLIC, relevant le flou et les contradictions de l'ensemble des programmes politiques, souhaitent que l'Etat définisse avec plus de rigueur les grandes orientations de l'audiovisuel et ne laisse pas la loi du marché arbitrer un secteur où se croisent enjeux culturels, éducatifs et économiques.

Overdose

Les hommes politiques n'aiment pas la télévision. Rares sont ceux qui la considèrent comme un secteur culturel à part entière, plus rares encore ceux qui en perçoivent les enjeux économiques. Le plus souvent, ils la considèrent comme un terrain privilégié de manœuvres préélectorales. Placés sur ce terrain de la surenchère, tous les discours politiques se retrouvent pris depuis quelques mois dans une contradiction : tous les partis veulent offrir aux Français de nouvelles chaînes ; aucun ne se préoccupe vraiment des moyens de financer cette abondance et d'alimenter ces multiples canaux en *programmes de qualité*.

La journée de l'audiovisuel et du cinéma du 18 février aura fourni un bel exemple de cette hypocrisie collective. On a entendu M. Georges Marchais proclamer qu'il n'y avait point de salut hors du service public et proposer de nationaliser Canal Plus, de relancer, sur financement public, le plan câble et le satellite de télévision directe. M. Jean-Jack Queyranne lui a succédé pour démontrer que la création de deux chaînes privées avait pour seul but de sauver le service public d'une possible privatisation et de renforcer sa qualité. Ce qui n'a pas empêché MM. Madelin et Péricard d'affirmer que la privatisation de deux chaînes était l'unique solution pour préserver le service public en concentrant le produit de la redevance sur la seule chaîne restante.

Il ne faut pourtant pas être grand clerc pour savoir que le marché français — pas plus qu'un autre d'ailleurs — est incapable de financer sept chaînes nationales, un plan de câblage, un satellite de télévision directe, sans oublier les télévisions locales. Il est évident que la production française ne pourra jamais alimenter tous ces réseaux, qui risquent de se transformer en autoroutes pour le tout-venant de l'industrie audiovisuelle américaine, japonaise ou brésilienne.

Cette overdose, aucune formation politique n'ose la reconnaître, de peur de passer sans doute pour des liberticides ou des empêcheurs de consommer en rond. A gauche, on est prêt à inventer tous les mécanismes de soutien, tous les encouragements à l'investissement dans la production, sans se soucier des possibilités réelles d'amortissement. On met en avant la politique volontariste de l'Etat, tout en transférant sur la redevance des dépenses d'intérêt général de plus en plus lourdes (conservation du patrimoine, action internationale, équipements du satellite et nouveaux réseaux hertziens). A droite, on désengage l'Etat, en espérant que le marché tranchera, sans se demander si la concurrence exacerbée entre les chaînes ne fera pas ses premières victimes dans les rangs du cinéma, de la production télévisuelle et de la presse écrite.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE TÉLÉVISION DE MONTE-CARLO

Boom sur le marché des programmes

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Est-ce la neige inattendue qui est tombée sur la Principauté début février qui explique de telles anomalies ? Un forum des nouvelles images qui accouche d'un navet ; un festival de télévision où la fiction s'inspire de l'actualité ; un marché de l'audiovisuel où le trafic à sens unique Etats-Unis — Europe a tendance enfin à s'inverser.

N'exagérons rien. Mais relevons ces quelques surprises. A commencer par les images de synthèse. Le cinquième forum annuel Imagina, organisé par le Festival conjointement avec l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA), nous a certes réservé quatre jours passionnants de projections et de conférences sur ces merveilles que sont les images tridimensionnelles fabriquées par ordinateur — illustrées à la perfection par le film américain *Digital Scene Simulation* (primé) et le *nec plus ultra* dans le genre. Mais d'autant plus grande fut la déception provoquée par le premier long métrage à intégrer ce procédé. Non pas à cause des images de synthèse — très réussies même si elles n'occupent que quelques minutes du film, — mais de la qualité artistique de l'œuvre.

Il s'agit de *l'Unique*, film de Jérôme Diamant-Berger, qui — malgré les talents indéniables de Julia Migenes-Johnson, Sami Frey et Charles Denner — ne réussit pas à nous intéresser à cette histoire rocambolesque de chanteuse de rock en proie à la folie d'un mécène véreux. La véritable surprise du forum, en revanche, fut l'avant-première d'une nouvelle série de dessins animés, conçus par ordinateur mais beaucoup plus modestement sur écran graphique bidimensionel, dans la bonne vieille tradition des Shadoks. C'est encore Claude Piéplu, du reste, qui racontera, en vingt-six épisodes de trois minutes, l'histoire délirante des Matics, qui est celle des ordinateurs et de l'informatique. Cette coproduction TF 1-INA, signée par le créateur des Shadoks, Jacques Roussel, sera diffusée très prochainement. Moralité : la technique ne remplace pas la créativité.

Quant au Festival proprement dit, la cuvée 1986 fut bonne. Sept jurys ont passé un total de soixante-trois heures à visionner vingt-huit fictions et cinquante-neuf documentaires d'actualité proposés par les trente pays en compétition. Le grand gagnant, l'Autrichien Axel Corti, a remporté la Nymphe d'or pour *Tour et retour, Santa Fe* (après avoir gagné le même prix l'année dernière pour *Une écriture de femme bleu-pâle*), ainsi que le prix de la Croix-Rouge et celui de la critique internationale des magazines de télévision.

Le thème de son film — les tribulations d'un groupe d'émigrants arrivés à New-York en 1938, ayant fui Vienne — est exemplaire de la tendance qui a dominé les œuvres de fiction cette année : le recours à l'actualité et aux problèmes humains, traités avec réalisme. Autre constat : la violence a cédé la place à la tendresse. Thèmes principaux : l'immigration (*Visa pour nulle part*, Suisse), la vieillesse (*Un parc en automne*, canadien), la peine de mort (*l'Exécution de Raymond Graham*, américain), la foi (*le Curé de l'église Sainte-Marie*, allemand), le SIDA (*Une gelée précoce*, américain), l'autisme (*les Jumelles silencieuses*, anglais), etc. Tous ces films auraient pu aussi bien figurer sous la rubrique « actualités ». Entre les guerres, les catastrophes naturelles et les désastres humains, il n'y avait que l'embarras du choix. La Nymphe d'or a été décernée à la Suisse pour son reportage sur le drame du Heisel : *les Fous du football à Bruxelles*.

L'explosion française

Le marché, enfin, occupe une place toujours plus importante chaque année. Avec 1 500 visiteurs et 450 acheteurs venus de 80 pays, M. André Asséo, délégué général du marché, se frotte les mains. « *Tout le monde est satisfait*, nous confie-t-il, *les affaires sont meilleures chaque année — nous sommes en passe de devenir le premier marché mondial — et la formule actuelle d'un « club privé » réservé à un nombre limité de clients a fait ses preuves.* » De fait, le marché se tient exclusivement au troisième étage de l'hôtel Loews de Monte-Carlo, et le nombre de chambres limité fait qu'une soixantaine de compagnies piaffent d'impatience pour prendre une place convoitée.

Le succès du marché est indéniable. La nouveauté, cette année (la huitième), est venue, d'une part, de l'explosion du marché français, avec l'arrivée des nouvelles chaînes, de l'autre, d'un intérêt grandissant chez les Américains pour la production européenne : soit par l'achat, soit par la coproduction. Les géants américains continuent, certes, de vendre la *moitié* de leur production à l'étranger, notamment en Europe. Quelques exemples : Telepictures-Lorimar (producteur de *Dallas*) a vendu pour un total de dix millions de dollars, dont *Knots Landing*, une saga sur les couples modernes de Californie en 160 épisodes, vendue à TF 1 pour 42 000 dollars ; Paramount a réalisé son plus beau contrat en vendant 200 longs métrages Embassy a vendu trois feuilletons-fleuves juteux au groupe Berlusconi. *Different Strokes* (52 épisodes), *Facts of life* (52 épisodes) et *Jefferson* (52 épisodes).

Mais les Américains se mettent aussi à acheter. Puisqu'ils boudent sous-titres et doublage, les Européens tournent de plus en plus en anglais, quitte à doubler dans les autres langues par la suite ! Et les Français ont fini par s'adapter aux exigences du marché d'outre-Atlantique. « *Nous avons engagé un Américain pur sang, un avocat de Chicago, pour s'occuper de nos intérêts aux Etats-Unis*, explique Mme Martine Delort, de France Média International (FMI). *Quant au doublage, nous nous adressons aux meilleurs spécialistes en Angleterre.* » D'autre part, même les Américains se cultivent ! La chaîne publique (PBS), *par exemple*, ou des réseaux câblés sont preneurs d'émissions étrangères. La preuve : FMI a réussi à vendre 52 émissions d'« Apostrophes », en français, à une chaîne câblée de New-York ! Autre innovation heureuse, les producteurs américains cherchent à s'associer avec les Français, après les Britanniques (*Opstairs, downstairs, I Claudius*) et les Allemands (un documentaire sur la famille royale anglaise), pour des coproductions.

Pour se consoler de leur absence aux palmarès du Festival, les Français peuvent se féliciter des affaires réalisées à Monte-Carlo. FMI, pour ne parler que d'elle, a vendu plus de trois cents heures d'émissions, avec en tête la série sur Maupassant de Santelli, *Music Hall*, dernier film de Simone Signoret, et *Tiroirs secrets*, avec Michèle Morgan. André Asséo ne cache pas sa satisfaction d'avoir négocié avec la National Association of Television Program Executives américaine (NATPE) et la BBC de Londres pour harmoniser les dates des principaux marchés de l'audiovisuel.

ALAIN WOODROW.



Comment trouver la « 5 »

Les téléspectateurs qui n'ont pas encore procédé aux réglages de leurs téléviseurs pour capter, jeudi, à 20 h 30, les premières images de la « 5 », ont toute la journée de ce mercredi pour le faire et même très avant dans la nuit, jusqu'à 3 h 30 du matin. A condition, bien sûr, qu'ils résident dans l'une des quatorze villes *(voir la liste ci-dessous)* où la nouvelle chaîne commence d'émettre, en attendant de couvrir progressivement d'autres agglomérations.

Comment s'y prendre pour capter la mire de la « 5 » ?

1) Il faut, en tout état de cause, être équipé d'une antenne à larges bandes. On saura si tel est le cas lorsque, après le réglage du récepteur, on obtient une image claire de la mire, accompagnée d'un sifflement d'une forte sonorité. Si l'on n'aboutit pas, cela signifie qu'il faut faire modifier son antenne. Cela vaut pour les particuliers. Pour les immeubles collectifs, un amplificateur à larges bandes doit *obligatoirement* être adjoint à l'antenne existante. Ce sont, normalement, les gérants ou les syndics qui ont la charge d'y pourvoir en faisant appel à un antenniste ;

2) Se reporter à la notice d'emploi de son récepteur (si on la retrouve), cela facilitera la mise en œuvre du réglage ;

3) Savoir que la recherche du canal adéquat se fait sur la bande UHF, c'est-à-dire la même que celle des trois chaînes du service public ;

4) Le préréglage lui-même : il varie suivant que l'on possède un téléviseur datant d'avant 1980 ou d'un récepteur à télécommande. Dans le premier cas : repérer d'abord une touche libre (la quatrième ou la cinquième, suivant que l'on capte ou non, outre les chaînes publiques, Canal Plus). Ouvrir, ensuite la petite trappe dont est équipé chaque récepteur et tourner lentement la petite mollette jusqu'à ce que l'on trouve la mire de la « 5 », comme on le ferait pour la recherche d'une station de radio. Lorsqu'apparaît une image à sa qualité optimale se combinant avec un son (sifflement) à sa sonorité la plus forte, le but désiré est atteint. Le réglage est terminé.

Dans le cas d'un récepteur à télécommande : rechercher d'abord avec cette télécommande le numéro du canal correspondant au lieu où l'on réside ; appuyer, ensuite, sur la touche quatre ou cinq de la télécommande (suivant que l'on capte ou non Canal Plus) ; la mire apparaît sur l'écran ; appuyer alors sur la touche « mémoire » de la télécommande. Le *réglage est terminé.*

Voici la liste des quatorze villes ainsi que les canaux qui leur correspondent : Paris (30), Bordeaux (65), Cannes (63), Grenoble (59), Lens (51), Lille (65), Lyon (28), Marseille (32), Nancy (55), Nevers (41), Nîmes (31), Saint-Etienne (65), Toulon (57) et Toulouse (32).

A. Rd.

Radio-France outre-mer et les nouvelles chaînes

RFO va-t-elle bénéficier des images de la « 5 » et de la « 6 » ? M. Jacques Vistel, qui a succédé il y a un mois à M. René Mabé à la tête de la Société nationale de radio-télévison française d'outre-mer (RFO), voudrait s'assurer qu'au milieu de l'explosion médiatique actuelle RFO ne reste pas à l'écart. S'il n'est pas facile de définir des stratégies au milieu d'une période aussi turbulence, le nouveau président est du moins sûr d'une chose : RFO ne sera pas privatisé (l'opposition a prévu de maintenir la société au sein du service public), mais, en cas de privatisation d'Antenne 2 ou de FR 3, les départements d'outre-mer pourraient-ils continuer de recevoir gratuitement (comme c'est le *cas actuellement*) *quelques-uns* des programmes de ces chaînes ? M. Vistel s'en inquiète déjà.

De même, si la « 5 » ou la « 6 » s'installent dans ces départements, rien à redire *(« elles en ont parfaitement le droit »)*, mais, dans l'hypothèse contraire, M. Vistel trouverait dommage que les téléspectateurs d'outre-mer « *n'aient rien de plus à se mettre sous la dent alors qu'on multiplie ici les canaux par deux ou trois* ». M. Vistel, qui a dans l'idée « *d'agrandir son panier* », considère que à partir du moment où il y a « *concession de service public* » pour des chaînes nationales privées comme la « 5 » (ou même Canal Plus), il peut être considéré de l'ordre du service public de pouvoir accéder à leurs programmes. Il a déjà fait une démarche en ce sens auprès de M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication et auprès de la Haute Autorité (1).

C. H.

(1) Les analyses et les projets de M. Vistel ont été développés dans *le Monde* daté 19 février, distribué à nos seuls abonnés.

Chaîne musicale : le succès de MTV aux Etats-Unis

MTV (Music Television) a été la première chaîne musicale dans le monde. Créée en 1981 par le groupe américain Warner, elle est aujourd'hui diffusée par trois mille trois cent quatre vingt-cinq stations affiliées et compte trente millions d'abonnés. Sa programmation est quasi exclusivement musicale : des clips, bien sûr, des concerts, des interviews d'artistes et de chanteurs réalisées par des correspondants essaimés dans le monde entier...

Considérée aux Etats-Unis comme l'un des plus grands succès de la télévision par câble et devenue en moins de six ans l'une des pièces importantes de l'industrie de l'audiovisuel, du disque et du show-business, elle passionne les promoteurs de la sixième chaîne, qui admirent son style et envient ses taux d'audience. Présents à Cannes à l'occasion du MIDEM le mois dernier, MM. Les Garland et Mayo Stuntz, respectivement responsables des programmes et du développement de MTV, affichaient une satisfaction justifiée.

« Le lancement, il y a cinq ans, d'une télévision commerciale était un pari audacieux ?

— Un pari fou, oui, mais un pari calculé. Que d'études, de recherches, de sondages, de réflexion avant le lancement de la chaîne ! Rien ne devait être laissé au hasard. Le public a été interrogé, testé, sur ses goûts musicaux, ses habitudes de loisirs, ses attentes en matière d'information, de présentation, d'illustration visuelle, sur les différents noms possibles pour la chaîne et même sur le type de plaisanteries qu'il souhaiterait y entendre... Il y en a eu pour des millions de dollars ! Et d'ailleurs, ça continue, car nous ajustons sans cesse nos programmes en fonction des résultats d'études.

— Quel était exactement le concept ?

— Celui d'une télévision moderne et gaie qui s'adresse à de jeunes adultes — les « quarante ans » ne nous intéressent pas — et qui plonge son public dans un environnement de rockn'roll. Une télévision soignée, dans laquelle l'habillage des programmes — décors, génériques, animation — soit aussi parfait que leur contenu. Une télé qui soit un état d'esprit, une façon de vivre et qui révèle une image cohérente.

— La réponse du public a été rapidement positive ?

— Immédiatement. Dix millions *de foyers se sont abonnés* en l'espace de deux ans, et ils sont aujourd'hui trente millions. N'est-ce pas fou d'ailleurs d'imaginer que treize mille foyers nous rejoignent encore chaque jour ? Le public — la moyenne d'âge est de vingt-trois ans — nous regarde en moyenne soixante-trois minutes par jour en semaine, quatre-vingt-dix minutes le week-end. Un record si l'on considère l'abondance de l'offre télévisuelle aux Etats-Unis.

— Beaucoup d'autres chaînes par câble ont connu récemment des échecs retentissants. A quoi attribuez-vous le succès de MTV ?

— D'abord à son créneau : la musique, importante, vitale même pour la jeunesse. A la qualité des produits diffusés, leur sophistication, leur renouvellement permanent — vingt vidéos nouvelles sont introduites chaque semaine dans les programmes, — aux performances techniques, à la programmation en continu, vingt-quatre heures sur *vingt-quatre et sans rediffusion... Et* puis à une politique de promotion de la chaîne, à la radio et sur les grands réseaux de télévision. Des dizaines de stars — David Bowie, Mick Jagger, Tina Turner — ont, tour à tour, crié devant les caméras le slogan de la chaîne : « *I want my MTV* » (Je veux ma MTV), repris maintenant comme un gag par les kids et les téléspectateurs.

— Quel impact avez-vous observé ?

— MTV est devenu un phénomène culturel dont l'influence se fait ressentir dans le cinéma, la mode, le langage, la publicité, la musique et l'industrie du disque, avec laquelle nous avons évidemment d'étroites relations. C'est même une sorte de partenariat : les clips qui constituent une part importante de programmes nous sont fournis gratuitement par les maisons de disques, lesquelles ont vite compris la publicité exceptionnelle que leur offrait ainsi la chaîne.

MTV est devenue un des éléments essentiels de promotion du rock. De nouveaux talents sont apparus et les stations de radio qui paraissaient prises d'une sorte de torpeur et ne diffusaient plus que les mêmes titres ont repris du dynamisme. Mais c'est *MTV qui joue les défricheurs*, les radios tentant de s'aligner en se référant constamment à ce qui est passé à l'écran.

Enfin, toutes les études le confirment : MTV fait vendre des disques. 46 % des téléspectateurs affirment en acheter davantage qu'auparavant, 62 % s'avouent influencés directement par les programmes de la chaîne.

— Avez-vous des projets pour l'étranger, notamment pour la France ?

— Bien sûr. La musique est internationale et MTV doit dépasser nos frontières. Grâce à un accord passé en 1984, vingt-neuf millions de Japonais reçoivent désormais chaque semaine quatre heures de programmes. On la regarde également au Mexique, en Amérique centrale, et nous espérons diffuser quelques segments quotidiens sur les réseaux câblés européens. La France ? Peut-être un débouché sur la sixième chaîne. Nous avons rencontré le patron de NRJ, Jean-Paul Baudecroux, et nous parlons, semble-t-il, le même langage.

Une télévision musicale peut être viable en France. Mais à condition de trouver le *ton musical*, de viser résolument jeune, sans faire de concession à un public plus âgé. Et de se mettre dans la tête qu'une télévision commerciale est loin d'être une télévision au rabais... Les promoteurs de votre sixième chaîne devront en tout cas y songer... et peut-être réviser — à la hausse — leur budget. »

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN

E MONTE-CARLO

grammes

ALAIN WOODROW.

MTV aux Etats-Unis

Propos recueillis par ANNICK COJEAN



LE CARNET DU Monde

Naissances

— Sylvie HUBACH et Philippe CROUZET

ont la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas,

à Paris, le 12 février 1986.

Mariages

— Martial OLIVIER et Danièle KOEHRET

ont le plaisir d'annoncer leur mariage qui a eu lieu le 13 février 1986.

Décès

— René et Joelle Bayssière,
François et Paule Nouvel,
ses enfants,
Pascal, Gaelle, Cédric et Charlotte,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Antoinette BAYSSIÈRE,
née Pasquini,

le 16 février 1986.

Une messe sera célébrée le jeudi 20 février, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris-6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue d'Alsace-Lorraine,
78690 Les-Essarts-le-Roi.
1, rue de Besny,
Aulnois-sous-Laon, O2000 Laon.

— Mme Nicole Mazaud
et M. Alain Bernheim,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André BERNHEIM,

le 16 février 1986.
Conformément à la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Pierre Richard,
M. et Mme Michel Boniol,
Mlle Catherine Béraud,
M. et Mme Pierre Boniol,
Mlle Véronique Boniol,
M. Alain Boniol,

dans leur tristesse et leur espérance, font part du décès de

Antoine BONIOL,

survenu à Villeurbanne, le 11 février 1986.
Selon sa volonté, son corps a été donné à la science.

« Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres, car celui qui aime les autres a accompli la loi. »

(Romains 13-8.)

4, place de la Maison-Carrée,
30000 Nîmes.
19, rue du Bas-du-Trou-Martin,
78360 Bougival.

— Mme Jean Delezay,
Le docteur et Mme Jacques Delezay,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Charles DELEZAY,
directeur d'école honoraire,
lieutenant
au 439e régiment de pionniers,
croix de guerre 1939-1945,
officier des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse a été célébrée le jeudi 13 février 1986, en la chapelle de l'hôpital de La Rochefoucauld, suivie de l'inhumation à Mazerolles (Charente).
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme André Ducasse,
M. et Mme Jean et Marcel Ducasse,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Fargues, Valois, Kamm, Renaud,

ont la douleur de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, de

André DUCASSE,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure (promotion 1914),
professeur honoraire au lycée Périer,
auteur et historien
de la guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur.

« Ce que nous savons, ce que nos pères nous ont raconté, nous ne le cacherons pas à leurs enfants. »

(Psaume 78.)

Le 14 février 1986.
Sanary. Marseille. Fontenay-le-Fleury.

— M. et Mme Manzic-Broca,
M. et Mme Daniel Manzic
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Meunier
et leurs enfants,
Leurs parents et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Nez ESTHER,
née Goldrach,

survenu le 13 février 1986, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

5, rue Poliveau,
75005 Paris.

— **Mme Pierre FROISSART,**
née Antoinette Daum,

a rejoint son mari dans la paix du Seigneur, le mardi 18 février 1986, munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de
Mme Antoine Froissart,
M. et Mme Michel Jeanson,
M. et Mme Daniel Froissart,
M. et Mme Roger de Brisson de Laroche,
M. et Mme Charles Froissart,
M. et Mme Marcel Froissart,
ses enfants,
Leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Daum,
Mme Henri de Paillerets,
Mme Louis Froissart,
ses frère, sœur et belles-sœurs.

La cérémonie religieuse aura lieu à Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, à Paris-5e, le vendredi 21 février 1986, à 8 h 30.

— Jacques Guille
a la grande tristesse de faire part de la mort de son père,

Ulysse GUILLE,
survenue au matin du 17 février dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques seront célébrées le jeudi *20 février 1986, à 11 heures, en l'église* Saint-Martin de Mézières-en-Douais (Eure-et-Loir).

« L'Eternel est bon. Il est une forteresse au temps de la détresse. »
(Nahum I, VII.)

1, rue du Temple,
Marsauceux, Vernouillet.

— Mme Elisabeth Harfouche,
sa belle-sœur,
M. et Mme Gabriel Harfouche,
ses neveu et nièce,
Les familles Harfouche, Chehab et Acar,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph HARFOUCHE,
ambassadeur du Liban,

survenu à Paris, le 17 février 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 février, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame du Liban, 17, rue d'Ulm, à Paris-5e.

Les condoléances seront reçues dans les salons de l'église à l'issue de la cérémonie religieuse.

9, rue Mademoiselle,
75015 Paris.

[Joseph Harfouche s'est éteint lundi 17 février à Paris. Né en 1909 au Caire, il appartenait à une famille maronite des environs de Jezzine (Liban). Sa carrière l'avait notamment conduit à être ambassadeur du Liban au Vatican, en Italie, en France ; entre-temps, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères à Beyrouth. La retraite venue, Joseph Harfouche écrivait dans divers journaux, dont *l'Orient-Le Jour*, et poursuivait des recherches d'histoire diplomatique. Il avait dû se replier à Paris depuis la guerre.]

— Mme Roger Kan
et ses enfants,
Mme Denise Levy,

ont la douleur de faire part du décès du

grand rabbin Roger KAN,

survenu à Jérusalem, le 15 février 1986.

Ramot 2-9 Jérusalem.

— Chomerac (07).

Mme Louis Lafaye de Micheaux,
M. et Mme Bernard Viollier
et leurs enfants,
M. et Mme Marc Lafaye de Micheaux
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lafaye de Micheaux
et leurs enfants,
Famille Lafaye de Micheaux,
Famille André Serre,
Parents et alliés,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-cinquième année, le 16 février 1986, de

M. Louis LAFAYE de MICHEAUX,
officier de la Légion d'honneur,

leur époux, père et grand-père.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Chomérac (Ardèche).

« Vous savez de quelle manière je me suis conduit envers vous... servant le Seigneur en toute humilité. »
(Actes 20, 18, 19.)

— M. Georges Leblanc

vous fait part du décès de

Mme Jacqueline LEBLANC.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 février 1986, à 16 heures, en l'église réformée d'Auteuil, 53, rue Erlanger, à Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.

L'inhumation aura lieu au cimetière Alphonse-Karr à Saint-Raphaël, le mardi 25 février, à 16 heures.

— Le pasteur et Mme J.-P. Monsarrat,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme G. Monsarrat,
Les familles Küss, Dumas, Bouthoumieux, Cremer et d'Allens,

font part avec tristesse du décès de leur père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère et oncle,

René MONSARRAT,
ancien avocat français à Londres,
conseiller honoraire
du commerce extérieur,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre et médaille militaire
(1915),

survenu à Dijon, le 11 février 1986, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Il avait donné son corps à la faculté de médecine de Dijon.

« Ne cherchez pas parmi les morts celui qui est vivant. »

(Luc 24,5.)

8, rue Say,
75009 Paris.
22, rue Ernest-Messmer,
21100 Dijon.

— Ses enfants et petits-enfants

ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme veuve Georges PORCHEZ,
née Irène Panoff,
administrateur civil
au ministère du travail.

Survenu le samedi 15 février 1986, dans sa soixante-seizième année.
Ses obsèques auront lieu le vendredi 21 février, à 11 heures, au cimetière de Bagneux (entrée principale).
155, boulevard de Magenta,
75009 Paris.

— Mme Armand Randazzini
et son fils, Marc-Aurèle,
Mme Rose Randazzini,
M. et Mme Jean-Jacques Guénin
et leurs enfants,
M. et Mme Berger,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Armand RANDAZZINI,
chirurgien-dentiste,

le 15 février 1986, à l'âge de soixante ans.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 19 février, en l'église de Greffier (par Rambouillet), à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.
Des dons peuvent être faits auprès de l'agent comptable du lycée Diderot, 60, boulevard de La Villette.

28, avenue de Laumière,
75019 Paris.

— Dijon. Joncy (71).

Mme Antonin Robin,
son épouse,
Mlles Anne-Marie, Marie-Françoise et Marguerite-Marie Robin,
Mme Robert Robin,
M. et Mme Gabriel Robin
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Bastien
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Robin
et leurs enfants,
M. et Mme Henri Anrys
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles Antonin ROBIN,

survenu à Dijon, le 16 février 1986, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont été célébrées en la cathédrale Saint-Benigne à Dijon, le mercredi 19 février, à 10 h 45.
Une absoute en l'église de Jonchy (71), aura lieu à 15 h 30 le même jour et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, avenue de l'Ouche,
21000 Dijon.

— Mme Sadoun,
son épouse,
Anne et Bernard Junk,
ses enfants,
Anna et Lisa Junk,
ses petites-filles,
Et tous ses amis,

ont la grande tristesse de faire part du décès, survenu le 12 février 1986, de

Allal SADOUN.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

1, rue Eichenberger,
92800 Puteaux.

— Mme Roger Servajean,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa sœur, sa tante,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Toute la famille et tous ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger SERVAJEAN,
docteur ès sciences
astronome à l'observatoire de Meudon,

survenu le 16 février 1986, en son domicile, à l'âge de soixante-douze ans.
Les obsèques seront célébrées le jeudi 20 février, à 14 heures, en l'église Saint-Martin, rue de la République à Meudon.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Trivaux, avenue de Trivaux à Meudon.

15, avenue du Château,
92190 Meudon.

— Charles, Colette Urjewicz,
Boris et Guillaume,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph URJEWICZ.

Les obsèques auront lieu le jeudi 20 février 1986, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à la porte principale à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

—
La direction,
Le personnel,
Et les étudiants de l'Institut Parmentier, centre de formation de travailleurs sociaux, 145, avenue Parmentier, 75010 Paris,

ont la douleur d'annoncer le départ du

Père Albert VAN NIELE,
responsable pédagogique de l'Institut,
membre du BICE,
correspondant auprès de l'UNESCO,

dans sa soixante-huitième année.

Nous demandons à tous ceux qui l'ont connu, étudiants, travailleurs sociaux et professeurs d'avoir une pensée pour lui.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 21 février 1986, à 14 heures, en l'église de Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne).

— Mme Jean Vidalenc,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa cousine,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VIDALENC,
agrégé de l'Université,
docteur ès lettres,
professeur émérite
d'histoire contemporaine
à l'université de Haute-Normandie,
examinateur d'histoire
au concours d'admission
à l'Ecole spéciale militaire
(1949-1973),
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
chevalier des Arts et Lettres,

survenu brutalement à Fontenay-aux-Roses, le 12 février 1986, à l'âge de soixante-treize ans.

Selon la volonté du défunt, les obsèques civiles ont eu lieu à Fontenay-aux-Roses, dans l'intimité familiale.

17, rue Rémy-Laurent,
92260 Fontenay-aux-Roses.

Anniversaires

— Pour le dixième anniversaire du décès de

Paul GUINARD,

à Madrid, le 27 février 1976,

une messe sera célébrée en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, à Paris-6e, le samedi 22 février 1986, à 12 heures.

— Pour le dix-huitième anniversaire, le 20 février, du rappel à Dieu de

M. René PAUCHET,
attaché à la direction
des services de tourisme Michelin
(Guide France),

sa femme demande à ceux qui restent fidèles à son souvenir d'avoir une pieuse pensée pour lui.

— Il y a cinq ans disparaissait

Marcel ROUFFIANGES.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

— A l'aube du 19 février 1985,

Jacques VERNANT

nous quittait pour toujours.

Dans ce premier anniversaire de sa mort, que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Messes anniversaires

— En souvenir de

Jacques LECARME,

décédé le 5 janvier 1986,

une messe sera célébrée le samedi 22 janvier, à 11 heures, en la chapelle de l'Ecole militaire, à Paris.

— Une messe anniversaire pour le

chanoine François de L'ESPINAY,
prêtre du diocèse de Luçon,
ancien aumonier général
des troupes françaises en Algérie,
ancien délégué du Comité épiscopal
France-Amérique latine,

sera célébrée le samedi 22 *février 1986*, à 18 h 30, en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrière, 75004 Paris.

La célébration sera présidée par Mgr Deroubaix, évêque de Saint-Denis et président du CEFAL.

	La ligne*	La Ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	114,00	135,20
DEMANDES D'EMPLOI	34,00	40,32
IMMOBILIER	76,00	90,13
AUTOMOBILES	76,00	90,13
AGENDA	76,00	90,13
PROP. COMM. CAPITAUX	224,00	265,66

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col*	Le mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	65,00	77,09
DEMANDES D'EMPLOI	19,00	22,53
IMMOBILIER	50,00	59,30
AUTOMOBILES	50,00	59,30
AGENDA	50,00	59,30

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

ARTHUR ANDERSEN & CIE

CONSEILS EN ORGANISATION

Recherche, pour faire face au développement rapide de son groupe "Techniques Avancées", spécialisé dans les missions de conseil de haut niveau en *informatique, plusieurs* :

INGÉNIEURS CONSEILS

• Jeunes diplômés de grandes écoles (X - Centrale - SUP-TELECOM - SUPELEC - MINES - PONTS - ENSIMAG - ENSEEIHT...).
• Intéressés par un métier dynamique, un travail d'équipe, une ambiance de profession libérale.

NOUS VOUS OFFRONS

• La possibilité de développer des compétences techniques nouvelles dans tous les secteurs de l'informatique (réseaux, télématique, CAO, systèmes temps réel, bureautique, traitement de l'image, robotique...).
• Des possibilités d'évolution motivante, dans un contexte *international, au sein d'une équipe jeune.*
• *Une formation intensive aux Etats-Unis.*

Envoyer dossier de candidature à : Bruno CORMOULS, ARTHUR ANDERSEN & CIE, Cédex 13, 92082 LA DEFENSE.

PME FRANCAISE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE,
Filiale d'un grand groupe, banlieue Nord de Paris,
recherche son

CHEF DE DEPARTEMENT INTERVENTION MAINTENANCE INFORMATIQUE

250 à 300 000 F/an selon expérience.

Il aura la responsabilité de l'ensemble des techniciens d'intervention *sur le plan national.*

Ayant de solides bases en électronique, par exemple : (de formation SUP ELEC ou ISEP), c'est avant tout un manager qui saura s'imposer par sa maturité et son sens de l'organisation. Il devra faire face à une croissance rapide et, bien entendu il montrera, vis à vis de ses clients, «l'esprit de service».



Adresser CV, photo et salaire actuel au Cabinet Claude VITET, 6, rue Lauriston, 75016 Paris, sous réf. 86/60.

CONTESSE

Nous sommes une société française de première importance

Nous recherchons

quelques

PERSONNES DE CARACTÈRE

capables, après stage, d'atteindre après un an 10 000 à 15 000 F mensuels.

Nous leur offrons :

- Une formation complète ;
- Une activité prenante ;
- Un plan de carrière précis.

Si *vous pensez pouvoir faire* « PEAU NEUVE »

Ecrire avec c.v. et photo à nº 5 124 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris. *La préférence sera donnée à candidats ayant fait :*
- Soit de bonnes études.
- Soit la preuve de leur personnalité.

Paris-15e. Poste de traducteur langue maternelle anglaise (G.-B. ou USA), exp. en aéronautique, informatique ou électronique. Ecrire c.v. et prétent. nº 85 655 PUBLICITÉ ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 Paris.

TOURISME DE SANTÉ
Formation professionnelle supérieure
(rémunération d'Etat)

ANIMATEUR-AGENT DE DÉVELOPPEMENT

pour stations thermale, climatique et balnéaire.
Durée 1 500 heures
avril - décembre 1986
INFATH : Institut national de formation aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et du thermalisme.
Tél. : (1) 48-76-80-94.

Société d'expertise comptable Paris-Est recherche

ASSISTANT

confirmé DECS complet expér. cabinet indispensable, poste évolutif pr élément dynamique. Adr. c.v. manuel, photo et prétent. AMP nº 1158/F, 40, rue Olivier-de-Serres, PARIS-15e qui transmettra.

Association, recrute

FORMATEURS pour stages CHOMEUR LONGUE DURÉE.

Tél. : 39-11-14-97.

Organisme important
progression C.A. 85 + 30 %
dans le cadre
de son expansion
à Paris et en proche banlieue
(Ouest et Nord)
organise un stage pour recruter
DES CONSEILLERS COMMERCIAUX H. ou F.
- Sens des responsabilités.
- Rémunération motivante.
- Formation assurée.

Tél. 45-53-30-00, p. 201.

LE DÉPARTEMENT
Du Val-de-Marne

recrute par voie de concours sur titres

UN INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE

Il participera à la définition du plan d'ensemble de l'informatisation des services sanitaires et d'actions sociales et aux choix des projets à mettre en œuvre (matériel SFENA et BULL).

Une spécialisation en informatique est indispensable.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE comprenant
- Un c.v. détaillé ;
- Une photograph. d'identité ;
- Deux enveloppes timbrées portant nom et adresse devra être adressé au plus tard le 15 MARS 1986, le cachet de la poste faisant foi, à :

Monsieur le président
du conseil général,
hôtel du département
du Val-de-Marne,
direction du personnel départemental,
avenue du Général-de-Gaulle.
94000 Créteil.
Tél. : 48-99-94-00,
poste nº 24-98.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE RÉGION PARISIENNE

recherche pour son développement

1 INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

E.S.T.P. - A.M. - I.N.S.A.

au sein du service bâtiment, cet ingénieur aura en charge :
- les études de conception de structure ;
- l'animation d'une équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration de projets TCE.

Ce poste évolutif conviendra à un ingénieur ayant :
- une première expérience dans ce domaine ;
- *le goût des contacts et des responsabilités.*

Adresser candidature avec C.V., prétentions et photos à LE MONDE PUBLICITÉ, sous nº 7.025 M,
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

Construction Manager

Le Patron de la Conduite des Opérations à l'Etranger d'un Projet de la Nouvelle Génération

Filiale d'un important Groupe français, nous allons mener à bien, en équipe internationale, d'importantes réalisations péri-industrielles impliquant la mise en œuvre de technologies élaborées. Porte parole du Project Manager, en étroite liaison avec le Directeur Administratif et Financier, assisté par une petite équipe technique, l'ingénieur de haut niveau qui accomplira cette mission sera le veritable interlocuteur des chantiers et de leur environnement. Il aura en charge le management des ressources humaines, matérielles, techniques, des délais et des coûts et, en général, de tous les moyens concourant à la progression et à l'achèvement des différentes phases du Projet dans un environnement pluridisciplinaire.
Ses responsabilités s'étendront en outre à l'analyse et à la répercussion aux engineerings concepteurs de toutes les distorsions techniques s'opposant au cours normal de la réalisation.
De formation Grande Ecole d'Ingénieur complétée si possible par une experience significative chez un ensemblier industriel ou une entreprise de Grands Travaux, vous avez acquis, à environ 35 ans, une grande rigueur intellectuelle, un goût prononcé pour le management et un souci aigu du profit contrôlé.
L'anglais sera la langue de travail.
Premier contrat expatrié à durée de chantier convertible en durée indéterminée si objectifs atteints.
Ce poste est situé non loin d'une ville importante avec résidence possible en famille. Il est assorti d'une rémunération élevée et d'avantages divers.
Merci d'adresser votre candidature sous référence 56 1701 M. Elle sera étudiée confidentiellement par Christian SUTTER qui vous contactera rapidement.

EQUIPES ET ENTREPRISES
11 bis rue Portalis 75008 PARIS - Tél. 42.93.18.72

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) s/la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

DEMANDES D'EMPLOIS

Rédactrice presse, pub et RP cherche travaux free lance Téléphone : 43-38-79-63.

VOUS EXPORTEZ

Nous sommes formés aux techniques de l'exportation.
Nous vous offrons *gratuitement nos 2 premiers* mois de collaboration.
Tél. 47-82-42-82
et 46-26-28-98
à partir du mercredi.

URGENT, 26 ans, idées, énergie, expér. ch. emploi sect. SOCIO-CULT./ÉCH. INTERNX (DEFA - MST. Séj. étr./angl. all., t.b. niv.) MLE Téléphone : (1) 42-08-34-39.

emplois régionaux

MINISTÈRE DE LE DÉFENSE
Etablissement secteur aérospatial, recherche

3 INGÉNIEURS

- UN INGÉNIEUR D'ÉTUDE et d'ANALYSE d'avant-projets dans le domaine AÉRODYNAMIQUE avec exploitation des essais réalisés en soufflerie et sur les moyens hypersoniques de l'établissement.
  - Poste au sein d'une équipe d'ingénieurs et d'agents techniques.
  - Connaissances en aérodynamique théorique et expérimentale.
- UN INGÉNIEUR D'ÉTUDE dans le domaine des équipements inertiels de GUIDAGE
  - Relations à assurer avec les industriels.
  - Poste au sein d'un laboratoire et d'une équipe d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers qualifiés, chargé de l'évaluation et des essais de nouveaux matériels.
  - Goût pour les travaux en laboratoire.
  - Connaissances en automatique et électromécanique.
- UN INGÉNIEUR D'ÉTUDE pour un laboratoire d'essai et d'évaluation d'équipements ÉLECTRONIQUE et OPTRONIQUE.
  - Relations à assurer avec les industriels.
  - Poste au sein d'une équipe d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers qualifiés.
  - Connaissances en électronique et optronique.

Formations : grandes écoles ou EMSI.
Ingénieurs débutants ou quelques années d'expérience.
Postes à pourvoir en région Normandie, cadre agréable à moins d'une heure de Paris et Rouen.
Possibilités de logement intéressantes.
Les candidats de nationalité française peuvent adresser c.v., photo et prétentions à : LRBA recrutement, B.P. 914, 27207 VERNON cedex.

GRENOBLE

INGÉNIEUR D'AFFAIRES MÉCANIQUE ET PHYSIQUE

Nous sommes l'antenne dauphinoise d'une importante société d'études et réalisation de machines spéciales, destinées aux équipement scientifiques et industriels.

Nous recherchons :
UN JEUNE INGÉNIEUR D'AFFAIRES, de formation A & M ou assimilée, débutant ou ayant acquis une première expérience.
Sous la responsabilité du directeur de l'agence, il aura en charge les affaires depuis la démarche commerciale jusqu'à leur réalisation.

Env. c.v., photo et prét. à M. Prangère, SEIV-DAUPHINE, Zirst, chemin de Malacher, B.P. 146, 38240 MEYLAN.

DIRECTEUR D'HOTEL
2 ÉTOILES
hôtel 80 lits,
situé en station hiver et été
Haute-Savoie
recherche

SON DIRECTEUR

Le candidat souhaité sera d'une grande disponibilité, dynamique, rigoureux dans sa gestion, sympathique dans ses relations avec la clientèle et capable de diriger une équipe. Il devra justifier d'une expérience dans un hôtel de même catégorie.

Envoyer c.v. et lettre manus. LE MONDE PUBLICITÉ sous nº 7 031
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
recherche

COLLABORATEUR

niveau DECS ou plus.
Lieu de travail : NEVERS.
Ecrire sous le nº 314-741 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

ST-HONORÉ, séj. + 4 chbres 5e, asc., gd charme, soleil, calme. 1.950.000 F 45-46-26-25/43-26-73-14.

4e arrdt

MARAIS
dans IMMEUBLE CLASSÉ 3 P. : 90 m², tt cft, poutres et vitraux, boiseries du XVIIe 1.850.000 F. 45-77-31-70.

MARAIS-VOSGES
Dans somptueuse restauration DBLE SÉJOUR + CHAMBRE SUR JARDIN. Parking EMBASSY, 45-62-16-40.

5e arrdt

AUSTERLITZ-Hôpital, dble liv. + 1 chbre, asc., soleil, ch. centr. 850.000 F. 43-22-61-36.

LUXEMBOURG-PANTHÉON 3 Pces, vue exceptionnelle tt cft, 5e sans ascenseur 1.400.000 F. 43-26-25-66.

8e arrdt

FRANÇOIS-1er
4-5 poes, tt cft, services IMM. BOURGEOIS, SOLEIL 3.100.000 F. 45-66-02-45.

15e arrdt

MONTPARNASSE
Immeuble récent, beau studio cuisine, bains, 35 m², soleil GARBI - 45-67-22-88.

16e arrdt

PTE DAUPHINE, 4e ÉTAGE
450 m² luxueusement agencé EXCELLENT PLAN. 4 chambres Ecrire se nº 1.072 PUBLIFOP 29, rue Bleue, 75009 PARIS.

ÉTOILE - FOCH, gd studio cuis., s. de bains, imm. tt cft, prof. libér., poss. 550.000 F. 9 h à 12 h au 45-51-22-37 et de 14 h à 18 h au 42-96-61-38.

78-Yvelines

LE VÉSINET, part. vend liv., 2 chbres, cuis., bns, cave, 3 mn RER. 3e ét., asc., 65 m² + loggia. 700.000 F Téléphone : 46-04-22-64

92 Hauts-de-Seine

SAINT-CLOUD, PARC PRIVÉ MONTRETOUT
Luxueux 4 P. + chbre serv. Prix justifié. 46-02-57-27.

92 - SCEAUX, face au parc tr. beau 2 p., r.-de-jard., 54 m² 700.000 F. (1) 46-60-77-20.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étr., appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels, paiement compt. chez notaire Téléphone : 45-44-44-45.

Recherche 2 à 4 P. PARIS préfère RIVE-GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

ORPI
1re force de vente à PARIS recherche tous appartements RÉALISATION RAPIDE
ORPI - 42-22-70-63.

Recherche 1 à 3 P. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

45-04-20-00
Nbses offres, locat. Paris-banl.

locations non meublées demandes

Paris

Jne couple rech. urgent, appt 3 P., 6.000 F charges compris. 16e, 17e, 8e, 2e, 7e. Neuilly payons cpt 8 mois. 39-68-22-10.

Pour directeurs et employés IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE rech. à louer Paris, banlieue, divers appts 2 à 6 P., STUDIOS. VILLAS. Tél. : 45-03-30-33.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine 75008 PARIS recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de Stés Multinationales.
TÉL. 45-62-78-99.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas tres banl., loyer garanti. (1) 48-89-89-66 - 42-83-57-02.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. (1) 48-89-89-66. 42-83-57-02.

locations meublées offres

Région parisienne

APPT HOTEL + PARK.
2-3-4 personnes. 1.200 F sem. GANDOLFI. Tél. 48-83-04-69 10 minutes Paris par métro.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

viagers

8e ARRDT. LIBRE, 2 P., tt cft. 4e ét. sans asc. 260.000 cpt + 3.580. Femme 79 ans. F. Cruz. 8, rue La Boétie. 42-66-19-00.

LIBRE, SAINT-CLOUD, imm. récent, bel appt 4 P., tt cft. 150.000 + renta. 4.900. Une tête. LODEL. 43-55-00-44.

Mo BOURSE ou SENTIER
Petit 2 P., cuis., w.-c., 2e ét. Prévoir travx. 42-65-06-26.

bureaux

Locations

10e, REPUBLIQUE-St-Martin refait neuf, jamais habité 1er ét., 5 pers. 35 000 F/mois. 47-70-25-81.

ÉTOILE
BUREAUX
MEUBLÉS
TRÈS HAUT NIVEAU
SALLES DE RÉUNIONS
DOMICILIATIONS
SECRÉTARIAT-TÉLEX
Téléphone : (1) 47-27-15-59

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs Démarche R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Élysées : 47-23-55-47
Nation : 43-41-81-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

maisons de campagne

A louer pour l'année Maison de campagne 100 km nord-est Paris 4 chambres, beau jardin tout confort. 2.500 F par mois Téléphone : 23-54-64-53.

propriétés

78 VOISINS-le-BRETONNEUX Maison dans résidence, prox. écoles, CES, commerces, face bois, plein sud, jardin clos, 250 m², mitoyen d'un côté, 110 m² habitables, r.-de-ch. : entrée, cuis. équipée, w.-c., garage, séjour, cheminée, chbre. 1er ét. : mezzanine vide sur séjour, douche, w.-c., bains, 3 chbres. 790.000 F. (dont 210.000 P.C. cessible). Téléphone : 30-44-03-70.

immobilier information

« Bon Vincennes », construction, prêts conventionnés, dans petit imm. de standing, livrable 1er semestre 1987, proposons à l'achat grandes surfaces à aménager 8.000 F/m² ou appts équipés, du 2 au 6 pièces. 10.000 F m² Tél. A.P.P.E.L. 75 au 42-60-22-30.

l'agenda du Monde

Particuliers

(demandes)

Particulier achète meubles anciens même en mauvais état. Tél. : 45-77-81-00 le soir ou répondeur.

Artisans

ARTISAN cherche travaux plomberie, chauffage, électrique, peinture, agréé EDF-GDF. T. 48-33-66-63 48-39-26-83.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 4354-00-83. PARCE QUE L'ON AIME ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

OR - BRILLANTS
Achats net Bijoux or anciens modernes Rubis Saphir Emeraude. Argenterie
PERRONO JOAILLIERS
Opéra 4, Chaussée-d'Antin
Ventes Occasions Echanges

Maroquinerie

SOLBE S/PRIX DE GROS
SACS, BAGAGES, CADEAUX VISCONTI, 5, r. M.-le-Comte, 3e. T. 42-72-16-88 fermé le dim.

Moquettes

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE WOOLMARK
PRIX POSÉE : 99 F/m2.
Tél. : 46-58-81-12.

Troisième âge

HOTELLERIE « Les Cèdres » accueil, confort, service, spécialiste famille et 3e âge. Métro : Villejuif-Louis-Aragon, 46-38-34-14 et 47-26-89-63.

Prox. COULOMMIERS (77) RETRAITE, valides, semi-valides invalides. 84-04-05-75.

Vacances

Tourisme

Loisirs

SANTA-MONICA COLLEGE USA, vacances linguistiques en Californie ENGLISH LANGUAGE INSTITUTE. Du 4 au 29 août 1986. Cours le matin, soleil et surfing l'après-midi. Les familles sont bienvenues, brochures de : Dr M.-P. KAMMEYER, 188 Headington Road, GB-Oxford OX3 0BS. Tél. 19-44-865-65970.

Stage ski 8 à 16 a. en Savoie c.v. agréé jeunesse et sports du 28-3 au 2-4-86 aux Arcs (–) 12 a. 1 895 F. (+) 12 a. 2 095 F, comp. : trans. SNCF.
- pension complète
- Encad. et cours ski par moniteurs diplômés
- Remontées méc. illimitées.
- Assurance ski.

Inscriptions : 9 h à 12 h.
Tél. : 16-1-42-38-05-00
à partir de 18 h 30 :
16-1-60-10-47-35
8 h à 13 h 78-07-04-73.

A louer, mai, juin et septembre Presqu'île de Rhuys (56) 50 mètres de la plage Maison : living, cuisine, 2 chambres Salle de bains, WC, cellier, jardin Tél. : 39-69-81-06

boxes - parking

PLACE de COLOMBIE MUETTE
(triangle Lannes, Suchet, Victor-Hugo), boxes gardés pr grosses voit., 42-28-34-35.

formation professionnelle

MISE EN PLACE
D'UN CYCLE DE FORMATION-ACTION
LONGUE DURÉE (6 MOIS)

concernant 15 cadres

THÈME : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les participants devront réaliser une mission pour le compte d'une entreprise (orientation agro-alimentaire).

Recrutement : – Niveau III.
– Connaissance d'une langue étrangère.

Priorité accordée aux demandeurs d'emploi longue durée.

OUVERTURE DU STAGE : FIN FÉVRIER 1986.

JURY D'ADMISSION : 20, 21, 24 FÉVRIER 1986.

ANFOPAR RHONE-ALPES
3, place d'Arpot, 38206 Vienne Cedex.
Tél. : 74-85-27-68.



économie

REPÈRES

Dollar : la baisse reprendra à 7,10 F

Les pressions sur le dollar ne se relâchent pas. Sur les indications venues de New-York dans la nuit, le repli de la devise américaine a repris, mercredi 19 février, sur toutes les grandes places financières internationales. Le billet vert est tombé à 7,10 F (contre 7,2215 F la veille), à 2,3120 DM (contre 2,3524 DM) et à 178,60 yens (contre 181,75 yens). Une grande nervosité a régné sur tous les marchés, où le sentiment reste foncièrement baissier. Les cambistes ne savent cependant que penser. Les uns s'attendent à une détente sur le front monétaire aux Etats-Unis, qui provoquerait une nouvelle chute du dollar. Mais certains estiment que le président de la Réserve fédérale, dont l'exposé devant le Congrès est attendu, pourrait se refuser à utiliser l'arme des taux. D'autre part, les divergences opposant le gouverneur de la Banque centrale du Japon et le ministre des finances japonais sur l'opportunité d'abaisser le taux d'escompte laissent la communauté financière perplexe.

Commerce extérieur : 225 milliards de francs de surplus en RFA

L'excédent commercial a atteint 73,3 milliards de deutschemarks (225 milliards de francs) en 1985, une amélioration de 35,7 % sur 1984, selon les chiffres provisoires de la Bundesbank. Les exportations ont progressé de 10 % à 537,1 milliards de deutschemarks, alors que les importations augmentaient de 6 % seulement à 434,3 milliards. La Bundesbank note que l'essentiel de cet excédent a été réalisé durant le premier semestre, le dynamisme du commerce international s'étant considérablement ralenti durant la deuxième moitié de 1985. L'institut d'émission estime que le renchérissement du deutschemark, de 5,5 % en moyenne sur l'année par rapport à un panier de quatorze monnaies, n'a joué qu'un rôle minime dans cet essoufflement du second semestre. La balance des services se solde, pour sa part, par un déficit de 3,8 milliards de deutschemarks, toujours essentiellement lié aux dépenses touristiques des Allemands, contre 5,5 milliards en 1984.

Le pétrole au-dessous de 15 dollars

Le prix du pétrole – notamment le West Texas Intermediate qui sert de référence dans les transactions aux Etats-Unis – a de nouveau fléchi le mardi 18 février pour atteindre, au New York Mercantile Exchange, 14,94 dollars le baril pour livraisons en mars et 14,53 dollars pour achat immédiat. C'était là son prix le plus faible depuis 1979. Sur un marché peu actif – la plupart des opérateurs sur le marché sont à Londres pour la réunion annuelle de l'Institut du pétrole, – les courtiers expliquent cette nouvelle érosion des cours par la décision mexicaine de réduire ses prix de plus de 4 dollars – à 15 dollars le baril en moyenne – pour tenter de regagner des parts du marché. Le Mexique n'a exporté que 600 000 barils par jour dans la première quizaine de février, alors que ses ventes se montent habituellement à 1,5 million de barils par jour.

Cette forte chute des prix inquiète particulièrement Algériens, Libyens et Iraniens, dont les ministres des affaires étrangères et du pétrole se sont réunis pendant deux jours à Alger. Mécontents des *« pays qui ne respectent pas les décisions de l'OPEP »* (l'Arabie saoudite selon eux), ces pays préconisent une forte baisse de la production et demandent une réunion de tous les pays producteurs (et pas seulement des membres de l'OPEP). L'organisation a convoqué une conférence des ses treize membres pour le 16 mars.

Ouvertures et surenchères mexicaines

« C'est à Washington de prendre l'initiative. » Sans exclure une nouvelle opération exceptionnelle de sauvetage du Mexique, financièrement étranglé par la chute des cours du pétrole, les milieux européens jouent l'attentisme prudent. Une position en retrait qui inquiète les Mexicains. Les Etats-Unis, tout en multipliant les bonnes paroles, ne cachent pas qu'en l'absence d'un nouvel effort d'assainissement de l'économie mexicaine leur aide sera comptée. Le premier appel au secours du président Miguel de La Madrid, la semaine dernière (*le Monde* daté16-17 février) n'ayant pas provoqué la mobilisation immédiate espérée, Mexico met en place une série de propositions où les mesures propres à rassurer ses créanciers se mêlent à une certaine surenchère.

Aux tenants américains d'une libéralisation de l'économie, le Trésor pourrait apporter une première réponse en annonçant une liste de 200 entreprises publiques à privatiser. Cette liste s'ajouterait à celle des 236 sociétés nationalisées proposées au privé et dont 26 seulement ont trouvé preneur. Une politique permettant de réduire les déficits publics, qui représentaient encore 9,5 % du produit national brut en 1985 et qui ont largement alimenté une inflation préoccupante : 63,7 % l'an dernier, alors que les objectifs définis avec le Fonds monétaire international étaient de 35 %. Cette ouverture s'accompagne d'un plan d'attaque d'une dette extérieure de 97,7 milliards de dollars, qui alimentera, par contre, de sérieux débats au cours des jours à venir.

On y retrouve en effet la plupart des idées apparues ces derniers temps pour tenter d'alléger le fardeau des pays le plus endettés : plafonnement à 6 % des taux d'intérêt sur le service de la dette ; allongement des délais de remboursement ; capitalisation des sommes dues au titre des intérêts non payés. Soucieux de ne pas créer de précédent dangereux pour la stratégie laborieusement mise en place pour lutter contre l'endettement, les créanciers de Mexico ne semblent pas enthousiastes. Mais le principal atout des Mexicains tient à leurs propres faiblesses, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Troisième partenaire commercial de Washington après le Japon et la RFA, terre d'accueil de quelque 15 milliards de dollars d'investissements directs américains, le Mexique a, en outre, trop emprunté auprès des banques de son puissant voisin du Nord pour le laisser indifférent. Près des deux tiers de sa dette bancaire de 72 milliards de dollars ont été contractés auprès d'instituts de crédit américains, peu soucieux de perdre leur mise. Et lorsque l'administration Reagan stigmatise la fuite des capitaux d'un pays qui, par ailleurs, recherche de l'argent frais, les banques américaines qui en bénéficient au bout du compte se cantonnent dans un pudique silence.

Ces atouts restent fondamentalement ambigus. Mexico en est parfaitement conscient, et chacun sait que ne font que commencer les premiers marchandages sur la façon de dégager l'horizon économique et financier de ce pays. Les créanciers de Mexico devront malgré tout prendre en compte des difficultés qui ne tiennent pas toujours à la gestion, bonne ou mauvaise, du gouvernement de La Madrid. Il est encore difficile d'évaluer avec exactitude les retombées des cours du pétrole, mais la plupart des premières estimations tournent autour d'une chute de près de moitié des recettes pétrolières prévues à 12,1 milliards de dollars pour 1986.

Pour un pays dont 75 % des recettes à l'exportation et la moitié des rentrées fiscales dépendent du pétrole, il s'agit de toute évidence d'un « cas d'urgence ». D'autant que le service de la dette doit représenter plus de 11 milliards de dollars cette année. Il semble difficile, dans ces conditions, d'atteindre une croissance de 3 % indispensable à la création d'emplois pour les quelque 900 000 nouveaux arrivants prévus sur le marché du travail. A moins qu'aux efforts des Mexicains réponde une certaine imagination internationale. Certains prônent notamment la mise en place d'une facilité pétrolière du FMI pour venir en aide aux exportateurs en difficulté. Une sorte de facilité à rebours par rapport à celle qui avait été créée pour soutenir les importateurs frappés par la flambée des cours il y a quelques années.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

La publication simultanée de trois indices

Trois indices économiques ont été publiés simultanément le mardi 18 février. La hausse des prix a été quasiment nulle en janvier, le commerce a été nettement excédentaire, mais le chômage a recommencé à augmenter après plusieurs mois de régression. L'évolution de ces trois indices reflète assez fidèlement la conjoncture économique générale.

Prix : stabilité

En France, les prix de détail sont restés presque stables en janvier. D'après les premières estimations de l'INSEE, la hausse aurait été comprise entre 0 % et 0,1 %. Il faut remonter à janvier 1973 pour trouver un aussi bon résultat en début d'année. Sur un an (janvier 1986 comparé à janvier 1985), l'augmentation est de 4,2 %, soit le taux d'inflation le plus bas depuis mai 1968.

Janvier avait pourtant enregistré le relèvement – habituel – des loyers et une hausse du prix des automobiles. Mais la baisse des prix de l'essence à la pompe a été importante : 45 centimes pour le super, par exemple, entre fin 1985 (5,38 francs le litre) et début février (4,93 francs).

Il faudra attendre les calculs définitifs de l'INSEE, qui seront publiés dans une semaine, pour savoir très exactement dans quelle mesure la baisse des prix de l'essence explique le très bon résultat de janvier.

En RFA, la hausse des prix a été de 0,2 % en un mois et de *1,4 % en un an. Aux Pays-Bas, les* prix de détail ont baissé en janvier et n'ont augmenté que de 1,3 % en un an. En Belgique, la hausse en début d'année a été de 0,1 % et de 3,5 % en un an.

Chômage : déception

Selon les statistiques fournies, le mardi 18 février, par le ministère du travail, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois, a augmenté de 57 600 en données brutes (+ 2,4 %), et de 52 900 en données corrigées des variations saisonnières (+ 2,3 %) par rapport à décembre.

Il faut revenir quelques mois en arrière pour retrouver un niveau équivalent après quatre baisses mensuelles successives. Toutefois, et d'une année sur l'autre, la tendance à la diminution demeure manifeste, même si les résultats sont de moindre ampleur.

A fin janvier, on comptait à l'ANPE, 2 493 900 chômeurs inscrits (en données brutes) et 2 378 100 (en données corrigées), soit dans les deux cas, 1,9 % de moins que douze mois plus tôt.

Au ministère du travail, on donne une explication technique à la brusque fièvre de janvier. Désormais totalement informatisée avec la mise en place progressive de systèmes de Gestion informatisée des demandeurs d'emploi (GIDE), dans toutes les agences de l'ANPE, la collecte des informations statistiques a pâti d'un programme entrepris depuis dix-huit mois environ.

Entre le 15 et le 16 de chaque mois, le demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE, reçoit à son domicile une carte-réponse, qu'il doit aussitôt réexpédier. Vers les 28-29 de chaque mois, le service estime que le silence équivaut à une absence de pointage, et par conséquent « suspend » son *enregistrement. Si cette décision* n'a pas pour effet de priver le chômeur de son indemnité dans l'instant, cela a pour conséquence de le faire disparaître des décomptes de fin de mois.

La « photographie » du chômage est réalisée à ce moment. Et il en résulte que la quantité de sorties pour cause d'annulation est constamment surévaluée.

Dans un deuxième temps, l'ANPE procède à une relance, auprès des chômeurs qui ne se sont pas manifestés. Ceux-ci ont jusqu'au 10 du mois suivant pour confirmer leur inscription. Dans ce cas, ils figurent de nouveau sur les listes, sans autre formalité, et, notamment, n'apparaissent pas dans le calcul des flux des premières entrées, puisqu'il s'agit pour eux d'une régularisation.

En temps normal, ce simple jeu d'écritures comptables, modifie peu le sens des statistiques. La moyenne mensuelle du solde entre les annulations et les réintégrations, s'évaluait à 93 380 en 1984, et à 85 664 en 1985.

Mais en décembre, cela s'est traduit par une « aberration » amplifiée par le fonctionnement en vraie grandeur du GIDE. Comme à chaque fois à pareille époque, les agences de l'ANPE ont été fermées en raison des fêtes de fin d'année. Les services postaux, tout aussi naturellement, ont été surchargés par un trafic abondant.

On estime que 30 000 à 40 000 demandeurs d'emploi supplémentaires auraient tardé à faire connaître leur position. Ce qui aurait amélioré les résultats de décembre (183 300 annulations ou radiations), au détriment de ceux de janvier (117 819 annulations ou radiations).

Cela étant, et malgré tous leurs défauts techniques, les chiffres du chômage de janvier révèlent une augmentation sensible certes, habituelle à cette époque de l'année. Pour le reste, les statistiques confirment les tendances enregistrées depuis quelques mois. La plupart des indicateurs étant orientés de façon positive, que ce soit pour les reprises d'emplois, la chute des journées de chômage partiel indemnisé, ou le recul du chômage des jeunes.

Quelques signes d'inquiétude apparaissent cependant, qui viennent s'ajouter au mouvement de précarisation de l'emploi. Ainsi, les entrées au chômage augmentent (+ 10,8 % en un mois, plus de 4,2 % en un an). De même, les cadres, techniciens ou agents de maîtrise (+ 9,2 % et 4,6 % en un an respectivement), font désormais figure de victimes, comme si le mouvement de restructuration atteignait une troisième phase, après les salariés sans formation, et les ouvriers ou employés qualifiés.

ALAIN LEBAUBE.

Un reflet fidèle

Bien qu'il faille rester prudent devant des résultats mensuels, il apparaît que les trois indices de janvier reflètent assez bien la situation économique du moment. Le succès du gouvernement en matière de prix est indéniable. Même en tenant compte de l'avantage appréciable que représentent la baisse du dollar et celle des prix des matières premières importées, il n'en reste pas moins que la politique des revenus mise en place par l'équipe Mauroy-Delors et poursuivie par MM. Fabius et Bérégovoy a joué un grand rôle dans le fait que la France obtienne aujourd'hui les meilleurs résultats dans la lutte contre l'inflation. En rythme annuel, sur les trois derniers mois, l'inflation s'établit au plus à 1,6 %. Difficile de faire beaucoup mieux.

Les résultats du commerce extérieur doivent en revanche être interprétés avec prudence, tant nous sommes habitués à les voir varier de façon erratique d'un mois sur l'autre. Mais l'on peut imaginer le profil de l'année en cours en constatant que pour janvier les importations de produits industriels reste élevées et que l'amélioration de la situation tiendra essentiellement à la facture énergétique qui peut diminuer, sur un an, de 60, voire de 100 milliards de francs.

De quoi nous masquer les vrais problèmes comme peuvent être masqués les vrais problèmes de l'emploi, dès lors que les statistiques deviennent le jouet de l'électronique : on aurait enregistré moins de demandeurs d'emploi qu'il ne fallait en décembre et donc plus qu'il n'était attendu en janvier. Peut-être peut-on parler d'une situation quelque peu maîtrisée, grâce au développement des TUC et à un traitement rigoureux des fichiers de l'ANPE, mais certainement pas d'une situation dominée. Le contraire serait étonnant quand on sait que 80 000 emplois ont à nouveau été perdus en 1985. Le sentiment d'échec est sur ce point sensible, même s'il apparaît au ministre de l'économie et des finances, M. Bérégovoy, que *« les résultats que nous obtenons contre l'inflation et pour le redressement de notre commerce extérieur se traduiront par des créations d'emplois »*.

FRANÇOIS SIMON.

Commerce extérieur : excédent

Après un déficit de 3,4 milliards de francs en décembre, le commerce extérieur de la France a enregistré, en janvier, un excédent de 3,5 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières (1). Ce solde positif est dû à une augmentation des exportations, qui s'élèvent à 76,3 milliards de francs (+ 2,7 %), et à une diminution des importations, qui représentent 72,8 milliards de francs, en baisse de 5,1 %

Le fait marquant est, bien évidemment, l'allégement de la facture énergétique, le solde déficitaire passant de 14,9 milliards de francs en décembre à 11,2 miliards en janvier. La cause principale tient au dollar qui est passé en moyenne de 7,69 F en décembre à 7,51 F en janvier. Le prix moyen du pétrole brut importé est resté en revanche très élevé, à 27,4 dollars le baril. C'est dire que la baisse du prix du brut, qui se situe actuellement aux alentours de 17 dollars, n'a pas encore produit ses effets (il faut en général près de trois mois). Au minimum, sur l'année 1986, la France peut cependant compter sur un gain de 60 milliards

Le solde agro-alimentaire s'est redressé en janvier, avec un excédent de 3,6 milliards de francs contre 2,8 milliards en décembre. Et il n'est pas jusqu'au solde industriel qui ne revienne à son meilleur niveau, atteignant 9 milliards de francs au cours du dernier mois, alors qu'il était descendu très bas en décembre (5,3 millards). Ce sursaut tient principalement à la bonne marche de l'automobile, des biens d'équipement. Les ventes d'avions, en revanche, sont restées pratiquement indentiques d'un mois sur l'autre.

D'une façon générale, il semble que les résultats de janvier marquent le contrecoup de ceux de décembre, comme cela se voit presque régulièrement depuis deux ans. La situation du commerce extérieur de la France ne peut s'apprécier que sur une distance suffisamment longue. Ainsi peut-on faire remarquer que sur les douze derniers mois, le déficit est de 16,7 milliards de francs, alors qu'il a été de 24 milliards de francs sur les douze mois de l'année 1985.

F. S.

(1) En données brutes, on constate un déficit de 1,8 milliard de francs, les exportations s'élevant à 72,8 millards de francs et les importations à 74,6 milliards.

Un bilan de l'innovation en France
Bons points européens

L'OCDE a débatu, le 17 février, des politiques de l'innovation en France. Pour préparer les discussions, le secrétariat a élaboré un gros rapport, qui examine en détail les diverses composantes des politiques de l'innovation depuis que la notion en a été dégagée, au début des années 70 : politiques de l'innovation *stricto sensu*, visant à *« soutenir ou à susciter les initiatives innovatrices des entreprises ou des individus »*, mais aussi politiques de la formation, de la recherche, programmes de développement technologique, politique culturelle. Le spectre est large, et trois cents pages serrées ne sont pas de trop pour en faire le tour.

Quatre « examinateurs » ont, sur ces bases, établi un second rapport, où ils exposent *« ce qui semble être, aux yeux des experts, les principaux problèmes soulevés par la mise en œuvre des éléments constitutifs de la politique de l'innovation considérée »*. Ce sont le vicomte Etienne Davignon (Belgique), ancien vice-président de la CEE, où il était en charge de la politique industrielle ; le professeur Umberto Colombo (Italie), président du Comité national pour la recherche et le développement de l'énergie nucléaire et des sources alternatives d'énergie ; le docteur Ambros Speiser (Suisse), président du Comité recherche-développement de la confédération des industries suisses ; le professeur John Zysman (Etats-Unis), de l'institut pour les études internationales de l'université Berkeley, en Californie. De leur jugement découle un ensemble de questions qui ont été examinées au cours de la réunion du 17 février, réunion au cours de laquelle le comité de politique scientifique et technologique de l'OCDE a accueilli une délégation française menée par M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Le texte de base devrait faire plaisir à l'actuel gouvernement français, puisqu'il critique ce qui a été fait dans les années 70 et souligne la dégradation de la position française dans le domaine de la « recherche-développement », qui l'a fait passer du troisième au cinquième rang des pays de l'OCDE entre 1963 et 1981. Un redressement a été entrepris, et *« des résultats importants ont été obtenus* [pour ce qui est de l'investissement intellectuel] du *climat dans lequel baignent l'entreprise et l'innovateur »* et des avancées technologiques. Résultats qui *« sont à porter au crédit des gouvernements qui se sont succédé depuis 1981 »*, même si un redressement avait commencé en 1978.

La situation paraît *« contrastée »*, et les auteurs du rapport se demandent un moment si *« une façade brillante »* (espace, électronucléaire, armement) ne masque pas *« un déclin qui se poursuivrait inexorablement »*. La tonalité est cependant plutôt optimiste dans l'ensemble, les mesures prises étant *« loin d'avoir porté leurs fruits »* et devant, *« à moyen et long terme, améliorer la compétitivité de l'industrie française »*.

Il reste des faiblesses : celle *« persistante »* de la recherche industrielle, l'insuffisance des créations d'entreprises et *« la difficulté chronique qu'éprouve l'industrie française à percer dans les secteurs de pointe dès qu'elle n'est pas appuyée par des projets gouvernementaux »*. Mais c'est sans doute dans le secteur culturel que le problème est le plus grave. Le rapport souligne *« un déficit de la culture technique »* et remarque que *« l'amour de la Raison (...) s'est transformé en passion pour le discours et négligence de la pratique »*.

Tout est dans cette phrase. La coupure entre l'Université et l'industrie, le statut *« particulièrement médiocre »* des chercheurs dans l'industrie, la *« logique bureaucratique »* qui s'oppose aux tentatives de déconcentration, les *« nombreuses rigidités bureaucratiques, corporatistes et idéologiques »*, sont pour l'essentiel des maladies culturelles auxquelles on ne connaît aucun remède simple.

Cette opinion est partagée par les « examinateurs », qui écrivent que si des réformes positives ont été faites, *« le problème est d'introduire des changements profonds dans un système fortement enraciné de règles et de modes de comportement, qui agit au niveau tant des individus que des organisations »*.

Les « examinateurs » relèvent aussi que la politique visant à ce que *« la technologie la plus avancée soit sous contrôle national et soit produite par une entreprise française »* s'est souvent *« avérée incompatible avec deux autres objectifs : assurer une diffusion étendue des applications de la technologie de pointe et protéger la position concurrentielle de l'entreprise productrice »*. Ce qui les conduit à se demander *« si les solutions françaises traditionnelles peuvent être appliquées aux nouveaux problèmes »*. La politique des grands programmes est mise en cause ; leurs succès ne sont pas contestés, mais ils ont eu *« l'effet pénalisant de créer des difficultés »*. Enfin les « examinateurs » proposent de *« privilégier la dimension européenne »*, ce qui n'est pas étonnant venant d'experts européens.

MAURICE ARVONNY.

Un reflet fidèle

Bien qu'il faille rester prudent devant des résultats mensuels, il apparaît que les trois indices de janvier reflètent assez bien la situation économique du moment. Le succès du gouvernement en matière de prix est indéniable. Même en tenant compte de l'avantage appréciable que représentent la baisse du dollar et celle des prix des matières premières importées, il n'en reste pas moins que la politique des revenus mise en place par l'équipe Mauroy-Delors et poursuivie par MM. Fabius et Bérégovoy a joué un grand rôle dans le fait que la France obtienne aujourd'hui les meilleurs résultats dans la lutte contre l'inflation. En rythme annuel sur les trois derniers mois, l'inflation s'établit au plus à 1,5 %. Difficile de faire beaucoup mieux.

Les résultats du commerce extérieur doivent en revanche être interprétés avec prudence, tant nous sommes habitués à les voir varier de façon erratique d'un mois sur l'autre. Mais l'on peut imaginer le profil de l'année en cours en constatant que pour janvier les importations de produits industriels reste élevées et que l'amélioration de la situation tiendra essentiellement à la facture énergétique qui peut diminuer, sur un an, de 60, voire de 100 milliards de francs.

De quoi nous masquer les vrais problèmes comme peuvent être masqués les vrais problèmes de l'emploi dès lors que les statistiques deviennent le jouet de l'électronique : on aurait enregistré moins de demandeurs d'emploi qu'il ne fallait en décembre et donc plus qu'il n'était attendu en janvier. Peut-être peut-on parler d'une situation quelque peu maîtrisée, grâce au développement des TUC et à un traitement rigoureux des fichiers de l'ANPE mais certainement pas d'une situation dominée. Le contraire serait étonnant quand on sait que 80 000 emplois ont à nouveau été perdus en 1985. Le sentiment d'échec est sur ce point sensible, même s'il apparaît au ministre de l'économie et des finances, M. Bérégovoy, que « les résultats que nous obtenons contre l'inflation [illegible] ».

FRANÇOIS SIMON.

SOCIAL

UNE ÉTUDE DE L'INSEE

La crise a freiné la mobilité de l'emploi

Du fait de la crise, les salariés ont perdu l'habitude de bouger. Quand ils ont un emploi, ils le gardent. Ils font preuve d'une grande stabilité, ne quittant ni l'établissement, ni l'entreprise, ni même leur secteur d'activité, c'est-à-dire leur profession.

Cette modification des comportements, prévisible et compréhensible, a été étudiée sur une période assez longue par l'INSEE et a fait l'objet d'une publication dans la revue *Economie et statistique* (nº 184, janvier 1986). En 1969, 77 % des hommes occupaient la même fonction que l'année précédente. Ils étaient 81,3 % à être dans le même cas en 1985. L'évolution est encore plus forte pour les femmes puisque le pourcentage passe de 73,4 % à 80,3 %.

Les conséquences de cette stabilité sont nombreuses. Ils devient de plus en plus difficile de rentrer sur le marché du travail pour ceux qui y arrivent pour la première fois, comme les jeunes ou les femmes, ou pour ceux qui en ont été écartés, comme les chômeurs.

Dans le détail, l'enquête de MM. Michel Cézard et Daniel Rault montre également que la stabilité ou la mobilité l'emportent, selon les secteurs d'activité. Protégés par un statut et quelquefois privilégiés, les salariés des services publics ou des industries lourdes sont peu disposés à changer. Cela a pour résultat d'empêcher l'arrivée des nouveaux salariés, la place étant déjà prise. A l'inverse, les industries légères et le tertiaire « mobile » (commerce, hôtels, restaurants, services de réparations, etc.) se sont fait une spécialité d'utiliser la souplesse. Les jeunes, les femmes et les chômeurs y trouvent le moyen d'accéder à l'emploi, selon des conditions précaires, avec les contrats à durée déterminée et l'intérim.

A. Le.

Dessin de PLANTU.

DROIT SYNDICAL

La CFDT accuse le patronat de « jouer encore avec le feu »

« Nous crions casse-cou à toute tentative qui viserait à remettre en cause la place du syndicalisme dans la société », a déclaré M. Jean Kaspar, secrétaire national de la CFDT, lors d'une conférence de presse, le mardi 18 février. Après avoir condamné les comportements des directions de Gibert Jeune et de Sumitomo et demandé la réintégration de M. Clavaud, le salarié licencié pour avoir accordé une interview à *l'Humanité* — *« la liberté ne se divise pas »*, — M. Loïc Richard, secrétaire national de la confédération, a estimé que *« le patronat joue encore avec le feu »*. Pour M. Pierre Lanquetin, responsable du service juridique de la CFDT, *« le syndicalisme reste très mal accepté par un certain nombre de patrons »*, malgré les lois Auroux.

M. Lanquetin a présenté le contentieux de la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) — qui, au sein de la CFDT, prend en charge des dossiers relatifs au droit syndical. Le nombre de dossiers est stable depuis cinq ans (470 en moyenne annuelle), mais en augmentation par rapport à 1974 (294). Pour 1985, 32 % des dossiers concernaient des sanctions et licenciements de militants, 13 % des entraves à l'exercice des fonctions de délégué, 22 % des litiges relatifs aux élections professionnels et 10 % des contestations de délégués syndicaux.

La CFDT a également relevé une augmentation du contentieux devant les conseils de prud'hommes — mieux connus depuis la réforme de 1979, — ce qu'elle considère comme une *« anomalie »*, cette situation étant *« révélatrice de conflits qui auraient dû trouver à s'exprimer et à être solutionnés dans l'entreprise »*. Selon le ministère de la justice, le nombre d'affaires introduites devant les prud'hommes est passé de 83 000 en 1978 à 150 000 en 1983. *« Plus des deux tiers des demandes introduites*, a affirmé M. Lanquetin, *le sont par des salariés ayant travaillé dans des petites entreprises dépourvues de toute présence syndicale. »* La CFDT a également fait état d'une augmentation, *généralement* importante, des demandes de renseignements ou d'interventions auprès de l'inspection du travail, augmentation jugée là encore *« révélatrice des difficultés des salariés des petites entreprises pour concrétiser les droits et les faire appliquer »*. *« Il faut de l'héroïsme pour créer une section syndicale dans une petite entreprise »*, assure M. Richard, la syndicalisation n'étant pleinement accepté que dans les entreprises de plus de 500 salariés.

La suspension du conseil de la caisse d'assurance-maladie de Nice : une mesure inévitable

De notre correspondant régional

Nice. — Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a pris, le mardi 18 février, un arrêté suspendant le conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Nice et nommant pour six mois un administrateur provisoire, M. Robert Guiral, ancien directeur de l'action sanitaire et sociale du Languedoc-Roussillon. Cette mesure est motivée par le fait que la caisse de Nice *« a multiplié les refus d'obtempérer à des décisions administratives »* et qu'elle est mal gérée (*le Monde* du 19 février).

L'intervention du ministère des affaires sociales était attendue depuis plusieurs mois. La CPAM de Nice avait été secouée en octobre 1982 par une affaire de faux devis portant sur plusieurs dizaines de marchés immobiliers. Des condamnations infligées par le tribunal correctionnel de Nice le 28 mai 1985 avaient été confirmées, en appel le 23 octobre 1985, en particulier cinq ans de prison ferme et 150 000 F d'amende pour faux en écritures privées et trafic d'influence aggravé pour le directeur.

La sérénité n'était pas revenue pour autant au sein de la caisse, dont le conseil d'administration s'était, notamment, acharné sur M. Pisano, son directeur, qui avait contribué à faire éclater le scandale. Les responsables de la caisse s'étaient ainsi opposés par certaines arguties à l'exécution de plusieurs décisions prises par le ministère de tutelle ou de jugements prononcés par diverses juridictions concernant l'annulation de la révocation de M. Pisano et la main-levée sur la saisie-arrêt de ses salaires.

Le directeur régional de l'action sanitaire et sociale avait été amené, en outre, le 20 janvier dernier, à suspendre une décision du conseil d'administration nommant un nouveau directeur non inscrit au tableau d'aptitude.

C.P.

ENTREPRISES

Kodak : premières pertes trimestrielles depuis 1930

Eastman Kodak, le géant américain de la photo, a enregistré pour la première fois depuis 1930 un déficit trimestriel. Kodak a perdu 194 millions de dollars au dernier trimestre de l'an passé, déficit provoqué par des provisions de 494 millions de dollars enregistrées après le retrait du secteur de la photo instantanée (*le Monde* du 15 février). Le bénéfice sur l'année 1985 de Kodak a, *en conséquence, été réduit à 332 millions de dollars, en baisse de* 64 %. Son chiffre d'affaires, 10,60 milliards de dollars, s'établit au même niveau que l'année précédente, reflétant les difficultés du groupe.

Saint-Gobain : résultat net en hausse de 46 % en 1985

Saint-Gobain a poursuivi en 1985 l'amélioration de ses résultats financiers. Le résultat d'exploitation (3,1 milliards de francs) est en augmentation de 19 % et le résultat net part du groupe (750 millions de francs) en hausse de 46 %. Les progrès sont particulièrement nets en France où le résultat d'exploitation passe d'une perte de 400 millions de francs en 1984 à un bénéfice de 100 millions de francs en 1985, même si le résultat net y reste négatif (de 450 millions de francs) en raison de charges de restructuration élevées.

L'amélioration est sensible dans la plupart des autres pays et dans l'ensemble des branches. A noter dans les plus-values, 250 millions de francs réalisés à l'occasion de l'introduction en Bourse de deux filiales du groupe (Saint-Gobain emballage et Société européenne de produits réfractaires), et dans les pertes, 250 millions de francs au titre de la Société générale d'entreprise. La SGE a été intégrée dans les comptes 1985 à partir du 18 octobre, *date à laquelle la participation* de Saint-Gobain dans cette société est passée de 39 % à 81 %.

L'Européenne de banque (ex-Rothschild) sort du rouge

Pour la première fois depuis cinq ans, l'Européenne de banque (ex-banque Rothschild) *annonce un résultat annuel* positif avec, pour l'exercice 1985, un bénéfice net de 6,7 millions de francs contre une perte nette de 337,3 millions l'année précédente, et de 96,8 millions en 1983. Dans le même temps, le résultat bancaire d'exploitation atteignait 66,1 millions de francs contre un déficit de 4,8 millions l'année précédente, tandis que les dotations nettes aux provisions ont été de 59,4 millions de francs. Ce redressement est dû, selon les responsables de la banque, à la reconstitution des fonds propres au cours de la période 1984-1985, *« à l'amélioration très sensible de l'activité commerciale et financière »* et à l'évolution modérée des frais généraux, *qui n'ont augmenté* que de 2,5 % en 1985.

La Compagnie bancaire augmente ses fonds propres

La concurrence dans le secteur financier sera, à moyen terme, *« plus vive qu'elle ne l'a sans doute jamais été en France »*, constate M. André Lévy-Lang, président du directoire de la Compagnie bancaire, à la lumière des réformes financières engagées par le gouvernement.

Devant cette situation et au-delà des capacités d'autofinancement propres à chacune des filiales, la Compagnie bancaire, qui joue le rôle de société-holding, doit disposer elle-même des moyens nécessaires à son développement, a-t-il expliqué, le lundi 17 février, à l'attention des membres du Club Presse Finance.

Cette croissance de l'ensemble du groupe devrait s'articuler, à l'avenir, autour de participations à d'éventuelles acquisitions de sociétés en Europe, du rôle accru à Cardiff, l'une des premières sociétés privées d'assurance-vie et de capitalisation, introduite en octobre 1985 au second marché de la Bourse de Paris, et à Cortal, autre filiale spécialisée dans la vente de placements financiers, enfin, d'une présence renforcée sur le marché monétaire *via* la Financière Kléber. Cette société jouera *« le rôle d'une banque captive »* pour le compte de la Compagnie bancaire, et, qui devrait, elle aussi, être introduite en Bourse, une fois assuré un développement suffisant de ses activités.

Compte tenu de ces objectifs, la Compagnie bancaire a décidé de procéder à une augmentation de capital. Cet *« appel au peuple »*, pour reprendre l'expression des professionnels, qui s'effectuera en espèces au prix de 600 F par action nouvelle émise (à raison d'une nouvelle pour huit actions anciennes), permettra à la société de recueillir 762 millions de francs. Les principaux actionnaires, notamment Paribas qui détient une participation de 44 %, souscriront à cette opération.

Il s'agit d'une nouveauté pour ce groupe de 6 950 personnes qui *« pèse »* 102 milliards de francs de crédits en cours avec un bénéfice de 1,06 milliard de francs, en augmentation de 20 % sur l'exercice précédent (*la part de la société ressortant* à 584 millions en progression de 23 % d'une année à l'autre). Un point noir, toutefois, les provisions pour créances douteuses qui se sont accrues de 35 % en 1985 pour représenter 0,7 % de l'encours moyen du groupe.

SERGE MARTI.

TRANSPORTS

DES CHARTERS PARIS-NEW-YORK POUR 1 950 F ALLER ET RETOUR

L'agence de voyages Nouvelles Frontières a commencé à vendre des billets d'avion Paris-New-York pour le prix de 1 950 F aller et retour. Ces vols charters, programmés sur des DC-8 des compagnies Minerve et Point Air, auraient lieu le 1er, le 8 et le 15 mars.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) n'a pas, pour l'instant, donné son autorisation à ces tarifs, qui ne lui ont pas encore été soumis. Mais elle ne s'opposera pas à *cette diminution des prix charters*, qui étaient encore, le mois dernier, à 2 200 F, car les baisses du dollar et du prix du carburant rendent possible, selon elle, une économie de 250 F. En revanche, la DGAC n'acceptera pas que le voyagiste vende des allers simples au prix de 1 000 F, les vols charters étant obligatoirement vendus sous forme d'aller et retour.

AFFAIRES

Le gouvernement souligne les progrès de l'industrie électronique française

A l'heure des bilans, les pouvoirs publics français s'estiment satisfaits des orientations et des résultats du programme d'action filière électronique initié en 1982 par M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'industrie. Certes les objectifs fixés (plus 9 % pour la production, plus 4 % pour les emplois) n'ont pas été atteints. Mais la faute en revient d'abord, estime la DIELI (Direction des industries électroniques et de l'informatique), à la croissance économique moins forte que prévu.

Car les pouvoirs publics, eux, ont tenu leurs engagements, estime M. Marc Mathieu, directeur de la DIELI, en apportant un soutien de 8,9 milliards de francs en recherche et développement (contre 7,8 milliards en 1984), alors qu'il ne s'élevait qu'à 5 milliards environ en 1981 et 1982. En incluant 2,7 milliards de dotations en capital aux groupes nationalisés du secteur ce soutien s'est élevé à 11,6 milliards en 1985.

Globalement, l'électronique française, dans un contexte international difficile, évolue donc dans le bons sens. La production (environ 172 milliards de francs) a augmenté en volume de 6 à 7 % en 1985, marquant un fléchissement sur l'année précédente (*plus 10,5 % en 1984*), mais nettement en progrès par rapport à la tendance antérieure à 1982 (plus 3 %). Côté emplois, les espoirs sont quelque peu déçus (plus 1 % en 1985 avec trois cent trente-cinq mille emplois, après plus 2 % en 1984). Là aussi, la tendance a été inversée (– 0,6 % avant 1982), mais *les gains de productivité ont été plus* forts que prévus. Pour l'avenir, les fluctuations devraient se situer entre 0 et plus 2 %, une fourchette globale qui cache de forts contrastes sectoriels et des évolutions en matière de qualification.

Le résultat le moins brillans est sans conteste celui du commerce extérieur. Là c'est de la faute au dollar dont on n'aurait pu prévoir en 1982 qu'il dépasserait les 9 francs en moyenne sur l'année 1985. Le déficit de la branche s'élève à quelque 8 milliards pour l'année dernière contre 9,3 en 1984. Difficile d'imagnier tenir le pari de l'équilibre en 1988, même si l'effet des grands contrats militaires (Shabine, RITA) devraient commencer à se faire sentir à partir de 1986.

Selon les secteurs, la situation est cependant ainsi différente. Les composants, priorité des priorités de la DIELI, se sont plutôt bien comportés dans un secteur en crise sur le plan international. Avec un soutien massif des pouvoirs publics (1,5 milliard en 1985, 4,6 depuis 1982). Un soutien public désormais affiché officiellement dans l'ensemble des autres pays.

Au nombre des secteurs qui donnent satisfaction, l'électronique professionnelle et ses 12 milliards d'excédent commercial, l'informatique avec le redressement de Bull mais une balance qui se dégrade (– 8 milliards de francs en 1985, dollar oblige), l'informatique industrielle et les automatismes où l'innovation foisonne mais qui manque de grands opérateurs. Au nombre des secteurs préoccupants, essentiellement les Télécoms dont le développement à l'exportation se confirme difficilement et l'électronique grand public dominée par les Japonais. Seule une réaction des deux derniers européens, Philips et Thomson, notamment en matière de normes, pourrait permettre une survie de ce secteur en Europe, estime la DIELI.

C. B.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,1000	7,1040	+ 40	+ 55	+ 95	+ 125	+ 310	+ 410
$ can.	5,0841	5,0925	– 178	– 153	– 330	– 292	– 620	– 523
Yen (100)	3,9671	3,9716	+ 85	+ 98	+ 178	+ 202	+ 614	+ 679
DM	3,0689	3,0720	+ 94	+ 108	+ 211	+ 231	+ 649	+ 707
Florin	2,7172	2,7198	+ 59	+ 67	+ 131	+ 146	+ 408	+ 456
F.B. (100)	14,9947	15,0079	– 240	– 169	– 588	– 431	– 950	– 555
F.S.	3,7056	3,7097	+ 139	+ 157	+ 303	+ 329	+ 899	+ 974
L (1 000)	4,5079	4,5133	– 351	– 314	– 770	– 711	– 1782	– 1672
£	10,2560	10,2688	– 305	– 269	– 595	– 531	– 1549	– 1372

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 7/8	8 1/8	7 7/8	8	7 7/8	8	7 7/8	8
DM	4 1/2	4 3/4	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16
Florin	5 3/4	6	5 11/16	5 13/16	5 11/16	5 13/16	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	9	10	10 5/8	11 1/8	10 3/4	11 1/4	9 7/8	10 3/8
F.S.	0 1/4	1 1/4	3 9/16	3 11/16	3 5/8	3 3/4	3 16/16	3 15/16
L (1 000)	14	16	17 7/8	18 7/8	19	19 3/4	17	17 1/2
£	12 1/2	13 3/4	12 5/8	12 3/4	12 1/2	12 5/8	12 1/8	12 1/4
F. franç.	8 5/8	8 7/8	12 3/4	14 1/4	15	16	13 1/2	14 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



AFFAIRES

Les enjeux économiques de la déréglementation

(Suite de la première page.)

Mais le mouvement serait sans doute limité sans la révolution dans les techniques de communication et de l'information. Comme l'a dit un des intervenants, M. Bressand, au cours de ce colloque, *« l'économie immatérielle est par nature plus volatile que la société industrielle traditionnelle »,* et il ajoutait : *« Dans l'univers du temps réel, du marché global de vingt-quatre heures, des marchés à terme, des satellites et des options, la régulation qui se cherche ne se situe plus dans le prolongement de la régulation antérieure ni dans les rafistolages des règlements et des droits acquis. »* Et de fait l'explosion des frontières qui résulte de ces nouvelles techniques risque de marginaliser tous ceux qui ne s'adapteront pas.

Un Japonais peut acheter l'*Asahi Shimbum* et un New-Yorkais le *Wall Street Journal* pratiquement à la même heure à Paris que dans leur pays, un opérateur financier peut s'installer avec un terminal d'ordinateur aussi bien à Londres qu'à la Jamaïque ou à Singapour et rendre les mêmes services en temps réel que son homologue parisien. La contrainte est donc bien là, et pas seulement dans le secteur financier. Le prix du billet d'avion Paris-New-York ne pourra durablement, comme aujourd'hui, être supérieur à celui du Londres-New-York sans qu'il y ait détournement de trafic au détriment de la compagnie nationale.

Dans les télécommunications, malgré les résistances des PTT, le mouvement est déjà en marche. On sait qu'en France, comme c'était le cas aux Etats-Unis avant le démantèlement d'ATT, les tarifs élevés des communications interurbaines et internationales permettent de faire payer moins cher ceux des communications locales (ce que l'on appelle la péréquation). Le concurrence introduite sur le marché de l'Atlantique nord a entraîné une forte baisse des tarifs entre certains pays européens (Grande-Bretagne, Belgique), et les Etats-Unis.

Pour une entreprise française, il est nettement moins cher d'appeler New-York via Bruxelles. Les PTT ont certes commencé par réduire le nombre de lignes disponibles desservant la capitale belge, mais c'était là un combat d'arrière-garde, et ils ont dû annoncer à plusieurs reprises des baisses de tarif sur l'Amérique (la dernière remonte au 10 février et va de 12 à 21 % selon les plages horaires). Mais, si le prix des communications internationales est abaissé, les PTT devront aussi se rapprocher des coûts réels sur les communications locales. La dépéréquation est ainsi, à terme, inévitable.

Les services en première ligne

Il s'agit là d'un constat. Il ne sert à rien de répéter, à l'aube du vingt et unième siècle, comme le faisait à ce colloque un socialiste nostalgique : *« Il n'empêche que la liberté opprime et que la loi libère. »* De même qu'à clamer : *« Moins d'Etat, moins d'Etat »,* on ne répond pas au défi.

Dans un certain nombre de secteurs exposés, il faudra s'adapter à la concurrence ou disparaître, comme les chantiers navals européens et américains ont sombré devant les flottilles coréennes. M. Jean-Charles Naouri, directeur de cabinet de M. Bérégovoy et principal inspirateur de la réforme des *marchés financiers, ne cache d'ailleurs pas que,* devant *« la vague d'innovations financières sans précédent* [qui avait] *déferlé sur tous les pays, la menace grandissait de voir la France accuser un retard irréparable par rapport à ses principaux concurrents. »*

Et, on le voit, les services – transports, finances, télécommunications – sont en première ligne. Ce qui signifie que les pressions vont s'accroître. D'abord parce que la France est dans le monde le deuxième exportateur mondial de services, que ce secteur y représente 60 % de l'emploi des investissements et de la valeur ajoutée nationale. Ensuite parce que la volonté américaine est rès forte d'obtenir, dans le cadre du GATT (1), une libération générale des services à laquelle la France, membre d'une Europe à l'essence libérale, aura du mal à s'opposer.

Chercher pour chaque règle à qui profite la déréglementation (au plus grand nombre ou aux multinationales, principalement américaines ?), ne pas déréglementer par dogmatisme mais là ou c'est indispensable à l'efficacité économique, échanger la libération des services contre l'ouverture de marchés protégés (les contrats d'armement du Pentagone par exemple)... d'un constat précis peuvent découler des réponses qui ne le sont pas moins.

Mais il semble certain qu'il n'y aura pas de bonne réponse nationale. *« L'intégration européenne, la constitution d'un grand marché, portent en effet en elles la substitution aux réglementations nationales protectionnistes d'une réglementation communautaire, assurant la libre circulation des produits des services et des hommes »,* rappelait M. Laurent Cohen-Tanugi. Autant dire que ce qui peut être ressenti comme une contrainte peut aussi devenir un accélérateur de l'intégration européenne. A condition que les dogmes ne rendent pas aveugles, soit qu'ils empêchent toute *évolution, soit qu'ils fassent – par* libéralisme excessif – le jeu des seuls Américains.

BRUNO DETHOMAS.

(1) GATT : General Agreement ou Tarif and Trade, organisation chargée de faire respecter le libre-échange international.

AUTOMOBILE

L'ANNÉE 1986 CHEZ FIAT

D'abord le haut

1986 sera pour Fiat l'année du retour à la grosse voiture. Un événement que l'on attendait depuis des mois mais que, pour des raisons stratégiques, le groupe italien a retardé, permettant aussi à sa filiale Lancia, à partir des mêmes structures, de lancer ses Thema.

La Croma, nom de baptême choisi par la firme turinoise, est le résultat des accords passés par Fiat-Lancia, Saab et Alfa Romeo, aux termes desquels ces constructeurs partageraient les dépenses entraînées par les études communes des structures de base d'un modèle dont chacun exploiterait à sa guise les résultats. Pour l'instant, Lancia avec sa Thema, Saab avec son modèle 9 000 turbo et maintenant Fiat avec sa Croma livrée en France dans quelques semaines, ont eu les enfants du mariage. Alfa Romeo annonce l'arrivée du sien pour un proche avenir avec, comme moteur, son V6 de 2,5 litres.

Les Croma sont des berlines traction avant à deux volumes et demi, formule actuellement très en cours chez les constructeurs pour leur haut de gamme (Scorpio de Ford, Renault-25, Mazda, etc.). Longues de 4,50 mètres (il s'agit donc d'une « compacte », selon l'appellation américaine), larges de 1,76 mètre, leur poids va de 1 095 kg à 1 240 kg selon les modèles. Les contenances des emplacements destinés aux bagages varient de 500 à 1 400 décimètres cubes (banquette arrière rabattue).

Très élégantes de ligne, moins importantes en volume général que les Thema de Lancia, le nouveau modèle de Fiat va être distribué sous six versions :

– *1 600.* Il s'agit du modèle de base doté du moteur 1,6 litre bien connu, avec un arbre à cames et un carburateur double corps. Cette version est apparue poussive avec ses *83 chevaux au moteur et lourde à* manier sans assistance à la direction.

– *2 000.* Avec son double arbre à cames en tête et son couple (effort de traction) porté à 17,2 Mkg, le groupe moteur enlève l'affaire sans trop de nervosité (90 chevaux à 5 500 tours) mais est agréablement facile à manœuvrer avec une assistance bien calculée qui, à haute vitesse, ne met pas en cause la précision de la direction.

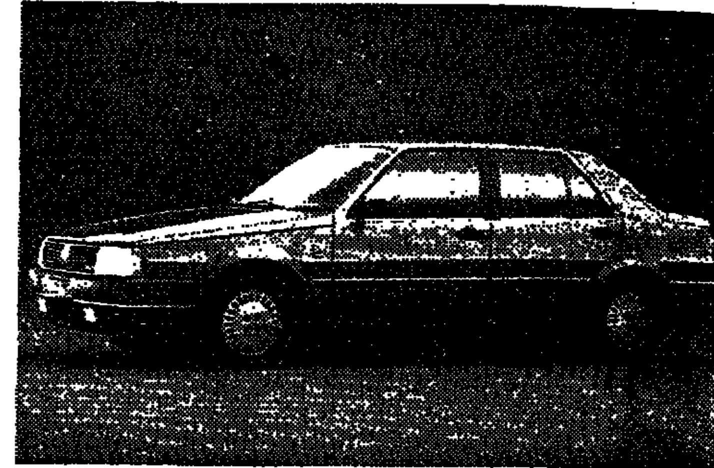
– *2 000 I.E.* Il s'agit là de la version 2 litres à injection. Il sort 120 chevaux à 5 250 tours/minute du moteur, ce qui permet des performances très élevées (195 km/h) malgré une légère baisse du couple (17 Mkg). Injection et allumage sont pilotés électroniquement. Un modèle à l'usage sans défaut particulier.

– *2 000 turbo I.E.* A la version précédente, on a ajouté un turbo compresseur équipé d'un échangeur de chaleur. Le couple atteint 24 Mkg à 2 350 tours, ce qui donne une grande souplesse à la route. C'est incontestablement la version la plus complète, mais elle sera aussi la plus chère.

– *2 500 diesel et turbo diesel.* Les deux moteurs diesels montés sur la Croma appartiennent à une nouvelle génération. Ils sont allégés par rapport aux groupes utilisés précédemment, gagnent en puissance. La version turbo (100 chevaux) entraîne la voiture aux environs de 185 km/h, ce qui est une performance exceptionnelle permettant des reprises largement dignes d'une version à essence de la catégorie des 2 litres et plus.

Dans l'ensemble de la gamme, ces nouvelles voitures – quatre freins à disque sur toutes les versions, ABS (1) en option – apparaissent très sûres, neutres de comportement, confortables, mais victimes d'une finition qui ne semble pas à la hauteur des ambitions de la firme (insonorisation insuffisante, ajustement des plastiques négligé, maniement de boîte difficile).

Peut-être s'agit-il de péchés de jeunesse, peut-être a-t-on voulu laisser à Lancia l'avantage d'une présentation parfaite sur des modèles comparables en qualité générale. Il y a dans la gamme de Lancia Thema les mêmes groupes moteur que dans les Croma, avec, en outre, une version V6.

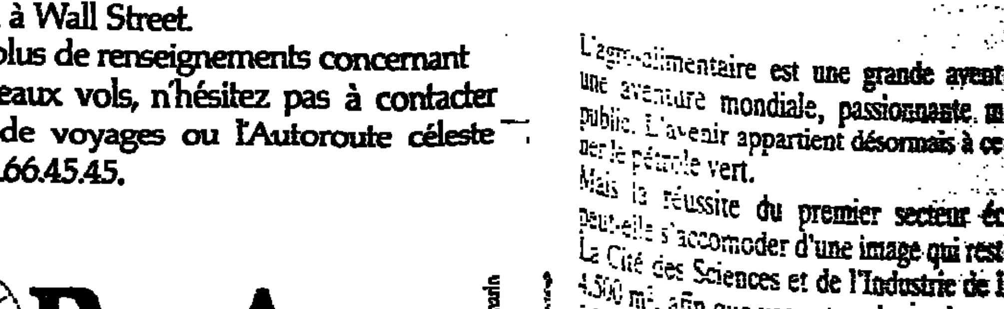

Fiat Croma Turbo L.C.

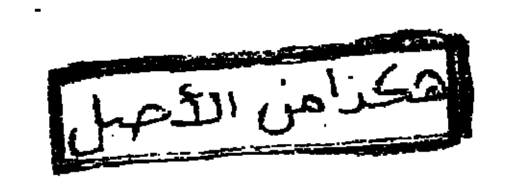
Peut-être, enfin, les prix qui seront fixés prochainement pour la France expliqueront-ils l'affaire. C'est que les nouvelles Fiat arrivent sur un marché où il existe une quinzaine de modèles concurrents et où la bagarre est vive. Aussi la question des tarifs pèsera-t-elle de tout son poids sur le choix des futurs acheteurs, d'autant plus que Renault va, de son côté, mener l'offensive avec ses 21 : onze versions dès le départ (*le Monde* du 21 novembre).

Une fois lancés les modèles haut de gamme, on visera ensuite les petits modèles. Citroën en septembre sans doute, Fiat plus tard après que la Panda nouvelle version ait fait ses preuves.

CLAUDE LAMOTTE.

(1) ABS, système antiblocage des roues de Bosch.









Flat Croma Turbo I.C.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BANQUE RÉGIONALE DE L'AIN

Réuni le 6 février 1986 sous la présidence de M. Claude Pietra, le conseil d'administration de la BRA a pris connaissance des premiers résultats de l'exercice 1985. Le résultat brut d'exploitation avant amortissements et provisions marque une progression de 5,3 % qu'il convient d'apprécier en tenant compte des effets de la baisse du taux de base bancaire, et aussi, s'agissant d'une banque structurellement excédentaire en ressources, du taux du marché monétaire.

Pour faire face à cette situation, la BRA s'est attachée à développer ses emplois, notamment ses prêts à moyen et long terme (+ 14 %) aux entreprises *et aux particuliers*. Les dépôts de la clientèle se sont accrus de plus de 12 %, dont 10,7 % pour les ressources à vue et 17 % pour l'épargne à régime spécial. En outre, les activités financières ont fortement progressé : les placements pour le compte de la clientèle ont presque doublé et les capitaux gérés ont augmenté de 34 %.

Par ailleurs, le conseil a adopté un projet d'augmentation de capital qui aura pour effet de porter celui-ci de 30 à 60 millions de francs, par un apport en numéraire de la Compagnie financière de crédit industriel et commercial de 19,8 millions et par incorporation de réserves et de primes d'émission. Cette opération donnera à l'établissement de nouvelles possibilités de développement.



SOCIÉTÉ TOURISTIQUE DU MONT-BLANC

Le conseil d'administration de la STMB, dans sa séance du 7 février, a arrêté le bénéfice après impôt de l'exercice clos le 31 octobre 1985 à 4 118 354 F contre 3 813 180 F au titre de l'exercice 1983-1984.

Le bénéfice net consolidé (part du groupe), qui intègre pour la première fois les résultats de la SEDEV (remontées mécaniques de Vars), acquise en début d'exercice, s'établit à 4 456 000 F contre 4 038 000 F pour l'exercice précédent, qui, contrairement à l'exercice 1984-1985, avait bénéficié d'importants éléments exceptionnels. Sur ces bases, le bénéfice par action ressort à 27,50 F contre 23 F pour 1984 (bénéfice rectifié à structure comparable et hors éléments exceptionnels).

Le conseil soumettra à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée prochainement un dividende unitaire de 13 F (avant avoir fiscal) contre 12 F au titre de l'exercice précédent.

L'exercice 1985-1986 s'ouvre sur de nouvelles perspectives de développement : sous réserve de l'obtention de certaines autorisations, la STMB prendra le contrôle de la Société d'équipement touristique d'Argentière (SETA), qui exploite le domaine skiable et les installations du Tour-Col de Balme, dans la vallée de Chamonix. Cette société, dans laquelle la STMB avait acquis une minorité de blocage en 1982, fera l'objet d'investissements importants qui lui permettront de participer à l'amélioration des résultats du groupe dans les prochaines années.



GÉNÉRALE OCCIDENTALE

Actions émises à la suite de l'OPE d'actions de la société

COGIFI

La Générale occidentale informe les actionnaires qui ont répondu à l'offre publique d'échange d'actions COGIFI contre des actions Générale occidentale à raison d'une action Générale occidentale, plus une soulte en espèces de 80 F pour deux actions COGIFI, que :

– Les 1 027 915 actions Générale occidentale émises en réponse à l'offre et le montant de la soulte en espèces correspondante ont été remis à la chambre syndicale des agents de change le 30 décembre 1985 ;

– Ces actions nouvelles Générale occidentale ont été admises à la cote officielle sur le marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris, sur la même ligne que celle affectée aux actions anciennes, le 13 janvier 1986 et le jour même la chambre syndicale des agents de change a réparti ces actions nouvelles Générale occidentale et la soulte en espèces aux banques et autres intermédiaires auprès desquels les porteurs d'actions COGIFI avaient déposé leurs titres lorsqu'ils ont répondu à l'offre d'échange.

Les actionnaires qui n'auraient pas encore été crédités des actions nouvelles Générale occidentale et du montant de la soulte devront donc s'adresser à ces intermédiaires pour les recevoir.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT - Obligations 11 % - 1978

Les intérêts courus du 10 mars 1985 au 9 mars 1986 sur les obligations CNT 11 % 1978 seront payables à partir du 10 mars 1986 à raison de 99 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 8 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 16,49 F augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse Nationale des Allocations Familiales) soit un net de 81,41 F.

A compter de la même date, les obligations portant les numéros 414 546 à 430 192 compris et 448 119 à 466 723 compris, sortis au tirage au sort du 14 janvier 1986 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 1 000 F, coupon nº 9 au 10 mars 1987 attaché.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions) auprès des bureaux de poste, de la Caisse des Dépôts et Consignations, au siège de la CNT, 20, avenue Rapp, 75007 Paris, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

Il est rappelé :
- d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la CNT ;
- d'autre part, que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la CNT dès réception, sous bordereau, des certificats nominatifs concernés ;
- enfin, que les titres compris dans les séries de numéros 630 462 à 659 526, 475 476 à 496 606, 430 193 à 448 118, 507 973 à 528 849, 973 742 à 995 803, 947 352 à 971 840 et 852 883 à 882 238 sont respectivement remboursables depuis les 10 mars 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984 et 1985.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT - Obligations 13,70 % - 1984

Les intérêts courus du 5 mars 1985 au 4 mars 1986 seront payables à partir du 5 mars 1986 à raison de 616,50 F par titre de 5 000 F nominal (coupon nº 2) après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 68,50 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 102,70 F augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse Nationale des Allocations Familiales) soit un net de 506,95 F.

CNT - Obligations T.R.A. - 1984

Les intérêts courus du 5 mars 1985 au 4 mars 1986 seront payables à partir du 5 mars 1986 à raison de 550,35 F par titre de 5 000 F nominal (coupon nº 2) après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 61,15 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 91,68 F augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse Nationale des Allocations Familiales) soit un net de 452,56 F.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres inscrits en comptes « nominatifs purs » seront réglés aux titulaires directement par la Caisse Nationale des Télécommunications.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 8,40 % (ex-5 %) 1962

Les intérêts courus du 1er mars 1985 au 28 février 1986 sur les obligations Electricité de France 8,40 % (ex-5 %) 1962 seront payables, à partir du 1er mars 1986, à raison de 21 F par titre de 250 F nominal, contre détachement du coupon nº 24 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,52 F (montant global : 23,52 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 3,36 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 0,23 F faisant ressortir un net de 17,41 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

A compter de la même date, les obligations, appartenant à la série désignée par la lettre « M », sortie du tirage du 19 décembre 1985, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 320 F, coupon nº 24 au 1er mars 1987 attaché.

Ci-après, sont rappelées, les séries d'obligations sorties aux tirages antérieurs :

– Amort. 1964 : Série « J » – Amort. 1974 : Série « N »
– Amort. 1966 : Série « B » – Amort. 1976 : Série « R »
– Amort. 1968 : Série « F » – Amort. 1978 : Série « D »
– Amort. 1970 : Série « S » – Amort. 1980 : Série « L »
– Amort. 1972 : Série « H » – Amort. 1982 : Série « G »
– Amort. 1984 : Série « K »

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 16,70 % (ex-10,60 %) 1965

Les intérêts courus du 1er mars 1985 au 28 février 1986 sur les obligations Electricité de France 16,70 % (ex-10,60 %) 1965 seront payables, à partir du 1er mars 1986, à raison de 60,12 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon nº 21 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 6,68 F (montant global : 66,80 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 10,01 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 0,66 F, faisant ressortir un net de 49,45 F. *Cette retenue ne concerne pas les personnes* visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « D », « A » et « C » sont respectivement remboursables depuis les 1er mars 1971, 1977 et 1983.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

RECTIFICATIF

SAPAR – Obligations à taux variable août 1982

Les intérêts courus du 17 février 1985 au 16 février 1986 sur les obligations SAPAR à taux variable août 1982 seront payables, à partir du 17 février 1986, à raison de 519 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 4 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 57,67 F (montant global : 576,67 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 86,46 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 5,76 F, faisant ressortir un net de 426,78 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.



AVIS

MARIN
WEND

UN OBJECTIF
renforcer ses moyens fin
et accompagner le développement

Marine-Wendel est une société d
principales participatio

Compagnie Générale d'In
et de Participations - C.G.I.P.

Dillinger Hüttenwerke (

Divers (Solotra, Ugine-Gue

UNE AUGMENTATION DE
par émission de 1 116 534 actio
de F 100 nominal
(1 nouvelle pour 5 ancie

• Prix d'émission : F 270 • Dé
• Jouissance : 1er juillet 1985 du 17
(début de l'exercice 1985-1986) mars

INTERBA

PRODUCTION COMMERCIALE
CROISSANCE DES RÉSULT

Le conseil de surveillance s'est réuni le 13 fé
ence de M. Jean Martineau. Il a entendu le rappo
Baptiste Pascal, président du directoire.

L'exercice 1985 s'est caractérisé par une im
engagements puisque la production globale HT a
quarante-quatre opérations nouvelles.

Dans ce total, les investissements patrimonia
simple s'élèvent à 157 168 000 F HT, et ceux releva
bilier à 615 445 555 F HT.

Ainsi le total des engagements bruts s'établi
31 décembre 1985 (patrimoine : 866 000 000 F –

Le résultat courant s'élève à 174 4
au 31 décembre 1984, enregistran

Après une dotation d'amortissements exceptio
sement de 10 600 000 F, le résultat net s'élève à 1

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinair
distribution d'un dividende unitaire de 36,50 F cont
soit une progression de 6,57 %.

M. Jean-Baptiste Pascal, président, et M. Be
directeur général adjoint, ont été renouvelés dans l
bre du directoire.



SOCIÉTÉ CENT
DES ASSURANCES GÉNÉR

Société anonyme créée par la lo
Capital social 407 millio
Siège social : 87, rue de Richeli

CHIFFRE D'AFFAIRES MOND
DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMB
(Primes émises en millions de fra

	1984	1985
AGF VIE	6 812	8 467
AGF IART	8 818	9 511
	15 630	17 978

Les deux sociétés AGF VIE et AGF IART sont fili
de AGF, qui a exclusivement pour objet de détenir direc
totalité des actions des sociétés constituant le Groupe des

- MILLE SIX CENTS AGENTS GÉNÉRAUX.
- LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES AG
DANS PLUS DE CINQUANTE PAYS MET
RIENCE À VOTRE SERVICE.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉN

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – Obligations 16,

Les intérêts courus du 9 mars 1985 au 8 mars 1986
mars 1982 seront payables, à parti
par titre de 5 000 F nominal, contre détach
estampillage du certificat nominatif, après une retenue à
(montant global : 845 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'im
de prélèvement libératoire sera de 126,69 F auque
brut conformément à la loi de
un net de 625,36 F. Cette retenu
visées au III de l'article 125 A du code général des i

AVIS DE TIRAGE

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énerg
Electricité de France et Gaz d
d'autre part, sont avisés que l
obligations aura lieu au 18 *bis*,
JEUDI 24 AVRIL 1986, à 10 h 30.

Les obligations sorties à ce tirage seront rembours

Les opérations d'indemnisation et de regroupemen
obligations de 50 F et 10 F seront suspendues à comp
vendredi 25 avril 1986.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARINE-WENDEL

UN OBJECTIF :
renforcer ses moyens financiers
et accompagner le développement de son groupe.

Marine-Wendel est une société de portefeuille.
principales participations :

Compagnie Générale d'Industrie
et de Participations « C.G.I.P. » (45,3 %)

Dillinger Hüttenwerke (24,7 %)

Divers (Solotra, Ugine-Gueugnon, ...)

UNE AUGMENTATION DE CAPITAL :
par émission de 1 116 534 actions nouvelles
de F 100 nominal
(1 nouvelle pour 5 anciennes)

• **Prix d'émission :** F 270.
• **Jouissance :** 1er juillet 1985 (début de l'exercice 1985-1986).
• **Délai de souscription :** du 17 février 1986 au 12 mars 1986 inclus.

Une note d'information qui a reçu le visa COB n° 86-45 en date du 4 février 1986 est mise sans frais à la disposition du public.
BALO du 10 février 1986.

Siège social : 89, rue Taitbout 75009 Paris - tél. : 42.85.30.00

INTERBAIL

PRODUCTION COMMERCIALE ÉLEVÉE
CROISSANCE DES RÉSULTATS

Le conseil de surveillance s'est réuni le 13 février 1986 sous la présidence de M. Jean Martineau. Il a entendu le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Pascal, président du directoire.

L'exercice 1985 s'est caractérisé par une importante progression des engagements puisque la production globale HT atteint 775 613 655 F en *quarante-quatre opérations nouvelles.*

Dans ce total, les investissements patrimoniaux destinés à la location simple s'élèvent à 157 168 000 F HT, et ceux relevant du crédit-bail immobilier à 618 445 655 F HT.

Ainsi le total des engagements bruts s'établit à 3 961 000 000 F au 31 décembre 1985 (patrimoine : 866 000 000 F – crédit-bail immobilier : *3 095 000 000 F*).

Les recettes HT de l'année se sont élevées à 566 000 000 F contre 496 000 000 F un an auparavant (soit + 14,13 %), tandis que la dotation annuelle aux amortissements d'activité courante progressait de 23,9 %

Le résultat courant s'élève à 174 443 662,36 F contre 151 592 129,32 F au 31 décembre 1984, enregistrant une progression supérieure à *15 %*.

Après une dotation d'amortissements exceptionnels de frais d'établissement de 10 600 000 F, le résultat net s'élève à 166 983 313,18 F contre 129 174 129,03 F.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 27 mars prochain la distribution d'un dividende unitaire de 36,50 F contre 34,25 F l'an dernier, soit une progression de *6,57 %*.

M. Jean-Baptiste Pascal, président, et M. Bernard Maréchal-Couée, directeur général adjoint, ont été renouvelés dans leurs fonctions de membre du directoire.



SOCIÉTÉ CENTRALE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

Société anonyme créée par la loi du 4 janvier 1973
Capital social 407 millions de francs
Siège social : 87, rue de Richelieu, 75002 PARIS

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL
DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1985
(Primes émises en millions de francs)

	1984	1985	Variation %
AGF VIE	6 812	8 467	+ 24,3
AGF IART	8 818	9 511	+ 7,9
	15 630	17 978	+ 15,02

Les deux sociétés AGF VIE et AGF IART sont filiales de la Société centrale des AGF, qui a exclusivement pour objet de détenir directement ou indirectement la totalité des actions des sociétés constituant le Groupe des AGF.

– MILLE SIX CENTS AGENTS GÉNÉRAUX.
– *LES RÉSEAUX COMMERCIAUX DES AGF EN FRANCE ET* DANS PLUS DE CINQUANTE PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE A VOTRE SERVICE.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – *Obligations 16,90 % mars 1982.*

Les intérêts courus du 9 mars 1985 au 8 mars 1986 sur les obligations Electricité de France 16,90 % mars 1982 seront payables, à partir du 9 mars 1986, à raison de 760,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 4 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 84,50 F (montant global : *845 F*).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 126,69 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de finances pour 1984, soit 8,45 F, faisant ressortir un net de 625,36 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

AVIS DE TIRAGE

Les porteurs d'obligations Caisse nationale de l'énergie provenant de l'indemnisation des biens transférés à Electricité de France et Gaz de France d'une part, et à Electricité et Gaz d'Algérie d'autre part, sont avisés que le trente-cinquième tirage d'amortissement desdites obligations aura lieu au 18 *bis*, rue de Berri à Paris-8e, le ***JEUDI 24 AVRIL 1986, à 10 h 30.***

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er juin 1986.

Les opérations d'indemnisation et de regroupement facultatif des fractions d'obligations de 50 F et 10 F seront suspendues à compter du 10 mars 1986 et reprises le vendredi 25 avril 1986.

Fonds spécial de grands travaux

GÉRÉ PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.
Reconversion des régions minières et sidérurgiques ■ Relance des transports publics : T.G.V. atlantique, transports collectifs urbains ■ Aménagements d'installations portuaires ■ Modernisation des grands axes routiers ■ Poursuite de l'effort entrepris pour économiser l'énergie dans l'industrie et les logements.

Emprunt février 1986

GARANTI PAR L'ÉTAT

2,5 MILLIARDS DE FRANCS A TAUX FIXE
■ Obligations de 5.000 F émises à 4.978 F
■ Taux annuel : **10,40%** soit, par obligation, 520 F payables le 3 mars de chaque année
■ Taux de rendement actuariel brut : **10,50%**
■ Amortissement par annuités constantes
■ Durée 10 ans.

Date de jouissance et de règlement : 3 mars 1986.
Souscription auprès des comptables du Trésor, banques et agents de change, Caisses d'Épargne et PTT.
Une note d'information est disponible, sans frais, sur demande à la Caisse des Dépôts et Consignations - 56, rue de Lille 75356 Paris (visa COB n° 86-58 du 11/02/86). Balo du 17 février 1986.



Delrieu, Dupral & Ass. - Finances

COFIMEG

Les produits locatifs de la société au cours de l'exercice 1985 se sont élevés à 163,3 millions de francs, soit un montant supérieur à celui de l'exercice précédent – 154,6 millions – nonobstant la cession intervenue en cours d'exercice de deux importants ensembles immobiliers situés en Lorraine et en banlieue parisienne.

Ce chiffre est complété par des produits financiers et accessoires, en diminution sensible – 10,8 millions contre 23,3 – du fait principalement du réinvestissement d'une grande partie des disponibilités dans les nouveaux immeubles de Paris, rue des Orteaux et de Lyon La Part-Dieu.

Ainsi, le total des recettes de la société, plus-values non comprises, est-il légèrement inférieur comme prévu à celui de l'exercice 1984.



Associc
groupe cic
la Sicav des associations

Renseignements auprès de la banque du groupe CIC la plus proche de votre domicile ou écrivez à Associc Services, 96, rue de la Victoire, 75009 Paris ou téléphonez à Denise Villa, (1) 42.82.06.02

A la demande des 405 associations cotisant à Associc Services (elle-même association "loi de 1901") et pour faciliter leur gestion quotidienne, l'action de la Sicav est divisée par 20, revenant de 22 000 F environ à 1 100 F environ.

EMISSION DE FF 900 MILLIONS D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES



Alcatel est la société mère d'un groupe (issu de l'absorption de Thomson Télécommunications par CIT Alcatel) qui a réalisé, en 1985, des ventes cumulées proches de 28 milliards de francs (dont plus du tiers sur les marchés étrangers) et se situe au cinquième rang mondial des entreprises de communications. Maître de ses technologies, Alcatel est présent internationalement dans quatre secteurs principaux.

Télécommunications publiques :

Leader mondial de la commutation numérique avec des centraux téléphoniques en commande ou en service dans 52 pays et représentant 18 millions de lignes électroniques d'abonnés.

Un des tout premiers mondiaux en transmissions (terrestres, spatiales ou sous-marines, sur câbles ou hertziennes) avec une gamme complète de produits et un rôle de pionnier dans les liaisons optiques et les vidéocommunications.

Communication d'entreprise :

Un des leaders européens des télécommunications privées et des radiocommunications civiles.

Premier fabricant mondial de terminaux télématiques visuels (Minitel...).

Numéro deux mondial pour les systèmes de traitement et d'affranchissement du courrier.

Electronique et optronique :

Leader mondial des systèmes automatisés d'accès aux transports publics et autoroutes, avec des installations représentant près de la moitié des péages de métros ou d'autoroutes en service dans le monde.

Premier en Europe et un des premiers mondiaux de l'industrie du laser.

Service et ingénierie informatiques :

Premier européen du secteur : un réseau international en place depuis dix ans et des activités dans les services et logiciels d'informatique avancée (intelligence artificielle, réseaux à valeur ajoutée...).

Leader mondial pour les systèmes de commutation de données par paquets avec des réseaux publics et privés en service dans le monde entier.

Les principaux atouts d'Alcatel :

• Une présence sur des marchés dont le volume mondial augmente et dont les déréglementations accroissent la part accessible.

• Des compétences en télécommunications et en informatique adaptées à la *convergence technologique* de ces deux domaines.

• Des développements dans les technologies des communications de demain : télécommunications par *satellites, vidéocommunications,* lasers, réseaux à valeur ajoutée, intelligence artificielle...

• Une politique internationale (exportations, implantations à l'étranger, accords) qui lui a déjà permis de quadrupler ses ventes à l'étranger dans les cinq dernières années.

Fort de ces atouts, Alcatel a choisi une stratégie ambitieuse qui doit consolider *sa position de grand mondial* des communications en se fixant, pour 1990, un objectif de ventes totales supérieures à 50 milliards de francs (dont près de la moitié à l'étranger). Alcatel maintiendra son indépendance technologique et sa gestion rigoureuse, afin d'améliorer encore sa compétitivité et sa rentabilité.

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

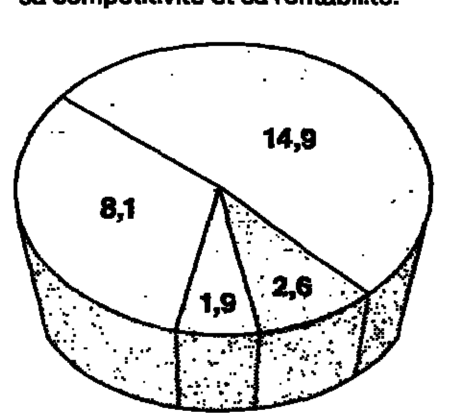
Montant de l'emprunt :	**FF 900 000 000**, par émission de 600 000 obligations.
Prix d'émission :	au pair, soit **FF 1500** l'obligation.
Souscription :	
Priorité des actionnaires :	du **3 février 1986** au **17 février 1986** inclus à raison de **2** obligations pour **9** actions. (Les porteurs d'obligations convertibles émises par CIT Alcatel en 1980 et 1983 pourront exercer un droit de priorité s'ils ont, avant le 17 février 1986, converti leurs *obligations en actions).*
Souscription du public :	à partir du **18 février 1986.**
Jouissance :	à compter du **4 mars 1986.**
Négociabilité :	à partir du **6 mars 1986.**
Intérêt annuel :	**7,75 %,** soit **FF 116,25** par obligation, payable le **1er janvier** de chaque année ; un premier coupon de **FF 96,50** sera payé le **1er janvier 1987.**
Durée :	**7** ans, **9** mois et **28** jours.
Amortissement normal :	en **4** tranches annuelles égales, le premier remboursement intervenant le **1er janvier 1991.**
Amortissement anticipé, au gré de la société émettrice :	• soit les 1er janvier 1988, 1989, 1990 sous certaines conditions de valeur du cours de l'action Alcatel dans les trois mois précédant ces dates ; • soit à tout moment par rachats en Bourse ou quand le nombre des obligations restant à amortir deviendrait inférieur à 10% des obligations émises.
Cotation :	à la **Bourse de Paris** après clôture de la souscription.
Conversion des obligations en actions :	à tout moment à partir du **1er janvier 1987** à raison d'UNE action de FF 100 nominal pour UNE obligation de FF 1500 nominal.

Une note d'information, qui a reçu de la Commission des Opérations de Bourse *le visa n° 86-40, en date du 30 janvier 1986, est tenue sans frais à la disposition du* public sur demande à : CCF, Direction des Opérations sur Titres, 144 av. des Champs-Elysées 75008 Paris. France.

L'avis correspondant à cette émission est publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires du 3 février 1986.

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

BANQUE NATIONALE DE PARIS – BANQUE PARIBAS – CRÉDIT LYONNAIS – BANQUE INDOSUEZ – ÉLECTRO BANQUE – MORGAN GUARANTY TRUST – SHEARSON LEHMAN BROTHERS INTERNATIONAL, Inc. – S.G. WARBURG & Co Ltd – DILLON READ – BANQUE DE NEUFLIZE SHLUMBERGER MALLET



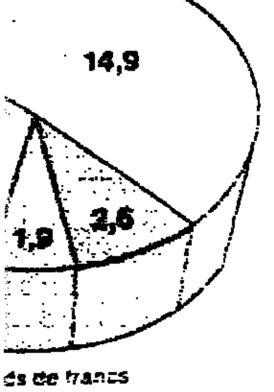
CA 1985 en milliards de francs
- Télécommunications Publiques 14,9
- Communication d'Entreprise 8,1
- Electronique et Optronique 1,9
- Service et Ingénierie Informatiques 2,6

Alcatel : un temps d'avance

CGE

ONS
3LES

) et se situe au
lial des entre-
nmunications.
technologies,
alement dans



s d'avance

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 février

Le retour à l'équilibre

Un peu chahutée ces derniers jours par les ajustements de positions effectués à l'approche de la liquidation générale, la Bourse de Paris s'est montrée beaucoup plus résistante mardi 18 février. De nouvelles ventes bénéficiaires se sont produites, mais elles ont été mieux absorbées.

Si quelques belles valeurs comme Peugeot, Carrefour, Pernod, Sanofi, Lafarge, CSF et Midi ont été contraintes de céder encore un peu de terrain, en revanche, Compagnie Bancaire, Printemps, Dassault, Presses de la Cité, Radiotechnique, L'Oréal, Schneider, Locafrance, se sont raffermis. Bref, initialement en baisse, l'indicateur instantané était à la clôture proche de l'équilibre (– 0,04 %).

Les professionnels étaient catégoriques. Pour eux, la consolidation se poursuit, mais force est de reconnaître qu'elle s'opère dans d'excellentes conditions, c'est-à-dire sans pression excessive des ventes, et avec des courants d'achats encore assez étoffés. Inutile de le préciser, la communauté était très satisfaite de la façon dont la situation évoluait et certains n'excluaient pas la possibilité d'une reprise avant ou pour la liquidation générale avec des investisseurs étrangers prêts à intervenir à la première occasion.

La Chambre syndicale ayant constaté que trois sociétés du groupe Midi avaient ensemble, le 17 février, transmis trois ordres d'achat portant sur deux millions d'actions Providence, quand le capital de cette compagnie n'en comporte que 1,15 million, a décidé d'annuler le cours coté ce jour-là (2 461 F) et de suspendre à nouveau la cotation jusqu'au 19 février.

Sur le marché obligataire, les affaires ont repris de l'ampleur et la demande a porté sur tous les types de produits. L'or s'est effrité à Londres : 332,40 dollars l'once contre 333 dollars. A Paris, le lingot a regagné 400 F à 78 000 F. Mais le napoléon a encore perdu 2 F à 551 F (après 550 F).

NEW-YORK

Nouveau sommet

Attention, casse-cou ! Apparemment, Wall Street n'a pas écouté les avertissements à la prudence lancés par les financiers new-yorkais la semaine dernière, rendus inquiets par la succession de ses exploits. Après un long week-end de trois jours – le 17 février était chômé pour le Washington Birthday, – le marché a repris son ascension à toute allure. Le démarrage fut, certes, un peu laborieux, mais la mise en jambes rapide. Aux deux tiers de la séance, l'indice des industrielles avait progressé de plus de 21 points.

A l'arrivée, malgré ou à cause de quelques ventes bénéficiaires, il conservait une solide avance en s'établissant à 1 678,78 (+ 14,33 points). Un nouveau record d'altitude venait de tomber.

Le bilan de la journée a encore été meilleur que celui de vendredi. Sur 2 077 valeurs traitées, 1 183 ont monté, 517 ont baissé et 317 n'ont pas varié.

Mais qu'est-ce donc qui fait ainsi courir la Bourse américaine ? Selon les spécialistes, c'est d'abord la désescalade lente des taux d'intérêt, ensuite la baisse des prix du pétrole, deux facteurs propres à réactiver l'activité économique.

Quelques-uns n'excluaient quand même pas la possibilité d'une pause en relation avec l'exposé que M. Paul Volcker, président du Fed, doit faire, mercredi et jeudi, au Congrès sur les objectifs de la Banque centrale des Etats-Unis pour 1986. L'activité a encore augmenté, et 160,20 millions de titres ont été échangés, contre 155,59 millions.

VALEURS	Cours du 14 fév.	Cours du 18 fév.
Alcoa	44 7/8	44 3/4
A.T.T.	21 7/8	21 7/8
Boeing	50	49 1/2
Chase Manhattan Bank	38 3/4	39 1/2
Du Pont de Nemours	72	70 7/8
Eastman Kodak	52 1/2	51 3/8
Exxon	51 7/8	51 7/8
Ford	70 1/4	70 1/4
General Electric	75	75 7/8
General Motors	79 7/8	80
Goodyear	34 1/4	35 1/8
I.B.M.	156 1/2	159 1/8
I.T.T.	41 7/8	41 7/8
Mobil Oil	28 1/4	28 3/8
Pfizer	51 1/2	52 3/8
Schlumberger	30 1/4	29 7/8
Texaco	28 3/4	29 3/4
U.A.L. Inc.	58 3/4	57 3/8
Union Carbide	88 3/4	87
U.S. Steel	22 5/8	22 3/4
Westinghouse	47	48
Xerox Corp.	67	68 1/2

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROVIDENCE : LE FEUILLETON CONTINUE. – Toutes les transactions effectuées le 17 février et le cours inscrit le même jour (2 461 F demandes réduites) ont été annulées. Ainsi en a décidé la Chambre syndicale des agents de change, qui, en outre, a, de nouveau, suspendu les cotations le 18 février. Raison de cette mesure : trois sociétés du groupe Midi, un des deux initiateurs d'OPA avaient transmis des ordres d'achat portant sur 2 millions d'actions. Or le capital de la Providence n'en comporte que 1 156 250. Les négociations devaient reprendre ce mercredi.

LA CHINE VA LANCER UN EMPRUNT EN YENS. – L'Empire du Milieu va émettre des obligations en yens d'un montant total de 40 milliards (222 millions de dollars), grâce à un accord signé entre la China International Trust and Investment Corporation (CITIC) et un syndicat de placement dirigé par Daiwa Securities. Cette nouvelle émission à dix ans aura un coupon de 6,3 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	17 fév.
Valeurs françaises	114
Valeurs étrangères	103,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	17 fév.	18 fév.
Indice général	297	

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 19 février .... 8 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 fév.	19 fév.
1 dollar (en yens)	181,75	178,60

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	32 40	1 169
5 %	....	0 247
3 % amort. 45-54	....	1 660
Emp. 7 % 1973	7380	..
Emp. 8,80 % 77	124 40	6 558
8,80 % 78/93	99 65	5 981
8,80 % 78/86	99 81	1 664
10,80 % 79/94	102 20	4 971
13,25 % 80/90	105 92	9 475
13,80 % 80/87	106 18	4 764
13,80 % 81/89	109 80	1 323
16,75 % 81/87	109 78	7 434
16,20 % 82/90	119 30	1 642
16 % juin 82	119 95	11 178
E.D.F. 7,8 % 61	148 50	1 062
E.D.F. 14,5 % 80-92	109 70	9 510
Ch. France 3 %	167	..
CNB Bques janv. 82	101 30	1 448
CNB Paribas	105	1 448
CNB Suez	105	1 448
CNI janv. 82	101 20	1 448
CRH 10,90% déc.85	103 30	1 371

BOURSE DE PARIS — Comptant — 18 FÉVRIER

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 18/2

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	1540	1531	1545	+ 0 32
4170	C.N.E. 3%	3925	3888	3921	– 0 10
1072	B.N.P.	1075	1085	1085	+ 0 93
1150	C.C.F.	1115	1132	1130	+ 1 34
1719	Electricité T.P.	1939	1935	1934	– 0 25
200	Elf-Aquitaine	217 80	217 50	218	+ 0 09
190	– (certific.)	205 10	206 50	207	+ 0 92
1540	Epeda-B-Faure	1799	1800	1802	+ 0 16
2230	Essilor	2005	2000	2000	– 0 24
475	Esso S.A.F.	420	417	422	+ 0 47
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
216	Electrolux	248	245	249	+ 1 63
225	Ericsson	245 80	247 50	247 60	+ 0 69
380	Exxon Corp.	385	381	381	– 1 03
485	Ford Motors	516	515	515	– 0 19
93	Gencor	87 10	89	89 50	+ 2 75
520	Gén. Electr.	546	546	546	....
320	Gén. Belgique	341	340 10	347	+ 1 75
540	Gen. Motors	602	600	600	– 0 33
51	Goldfields	49	49	49	....
41	GdMetropolitain	41 30	41 20	41 25	– 0 12
93	Harmony	91	89 40	89 10	– 2 08
157	T.D.K.	155 50	155	155	– 0 32
13 50	Toshiba Corp.	14 60	14 50	14 45	– 1 02
1100	Unilever	1058	1051	1060	+ 0 18
340	Unit. Techn.	388	387	387	– 0 25
575	Vaal Reefs	591	590	600	+ 1 52
330	Volvo	314	314 50	314 10	+ 0 03
285	West Deep	291	296	299	+ 2 74
450	Xerox Corp.	487	487	487	....
1 45	Zambia Corp.	1 58	1 53	1 54	– 2 53

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/2	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 195	7 221	7	7 450
ECU	6 638	6 650	....	....
Allemagne (100 DM)	306 840	307 090	297 500	314 500
Belgique (100 F)	14 992	15 002	14 400	15 250
Pays Bas (100 fl.)	271 650	271 880	263 500	280 500
Danemark (100 krd)	83 320	83 280	79	86
Norvège (100 k)	98 380	98 580	94 500	100 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 211	10 318	9 950	10 600
Grèce (100 drachmes)	5 004	5 023	3 600	4 900
Italie (1 000 lires)	4 512	4 512	4 200	4 700
Suisse (100 fr.)	371 750	369 870	362	381
Suède (100 krs)	97	97 160	94	100 500
Autriche (100 sch)	43 700	43 730	42 600	44 800
Espagne (100 pes.)	4 880	4 883	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 715	4 720	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	5 158	5 165	4 950	5 350
Japon (100 yens)	3 981	3 983	3 810	3 990

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/2
Or fin (kilo en barre)	77400	77700
Or fin (en lingot)	77800	78000
Pièce française (20 fr)	553	551
Pièce française (10 fr)	467	.....
Pièce suisse (20 fr)	541	530
Pièce latine (20 fr)	494	490
Souverain	630	632
Pièce de 20 dollars	3505	3520
Pièce de 10 dollars	1800	1800
Pièce de 5 dollars	1305	.....
Pièce de 50 pesos	3220	3230
Pièce de 10 florins	519	529
Or Londres	333	332 40
Or Zurich	333 50	337 50
Or Hongkong	334 50	333 10
Argent Londres	5 86	5 87

Le Monde

Le TGV Nord emprunterait le tunnel sous la Manche dès 1993

La SNCF va devoir développer plus vite que prévu le réseau de ses trains à grande vitesse à cause du succès même de cette technique et à cause de la construction du tunnel sous la Manche. Telle est la conclusion qui ressortait de la conférence de presse tenue, le mardi 18 février, à Dourdan (Essonne), par M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat aux transports.

Explicitant la communication qu'il a présentée le 12 février au conseil des ministres, M. Josselin a rappelé le succès commercial et *financier* du TGV Sud-Est, qui a dégagé, en 1985, plus de 700 millions de francs de bénéfice net, grâce à l'engouement du public (+ 10 % de voyageurs).

Le TGV Atlantique, lui, est lancé. *Les acquisitions foncières sur le* tracé de la ligne nouvelle sont réalisées à 80 % et les travaux ont commencé depuis un an. Dès 1989, les premières rames circuleront entre Paris et Le Mans, et, en 1990, entre Paris et Bordeaux. Les temps de transport seront considérablement réduits : par exemple, le trajet Paris-Bordeaux sera effectué en deux heures cinquante-huit minutes au *lieu de quatre heures quatre minutes* aujourd'hui. Le coût du TGV Atlantique était évalué, en 1985, à 16,4 milliards de francs. M. Philippe Essig, président de la SNCF, a déclaré que le matériel roulant mis en ligne serait amélioré par rapport à celui qui circule vers le Sud-Est. « *Plus conviviale* », la voiture offrira une disposition variée, des sièges, une véritable voiture-bar et le *téléphone*. « *Plus moderne* », le convoi circulera à 300 kilomètres à l'heure au lieu de 270 kilomètres à l'heure, et le nombre de ses bogies-moteurs sera réduit de six à quatre. « *Plus confortable* », la suspension pneumatique absorbera les phénomènes de roulis.

Pour le TGV Nord-Paris-Bruxelles-Cologne-Amsterdam, tout laisse à penser que le gouvernement a *pris conscience que la construction* de cette ligne et celle du tunnel sous la Manche devaient aller de pair. En effet, il serait stupide que la SNCF commande des rames classiques *capables d'emprunter le tunnel et de* circuler sur le réseau britannique pour les remplacer, quatre ou cinq ans plus tard, par un matériel TGV.

D'autre part, la rentabilité du tunnel sera accrue par la circulation des trains à grande vitesse, et ceux-ci attireront plus de clientèle si Londres se trouve à deux ou trois heures de Paris grâce au tunnel. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat aux transports a *affirmé que la ligne* à grande vitesse Nord devrait arriver aux portes du lien trans-Manche dès 1993. *Cela veut dire qu'avant la fin* de l'année la Belgique, la France, les Pays-Bas et la RFA devront arrêter une décision de principe. Du côté français, celle-ci est déjà prise. On sait que le TGV Nord aura trois points de passage obligatoires : l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, Arras et *Lille*. La variante par Amiens, toujours à l'étude, n'a pas les faveurs de la SNCF, qui la trouve trop onéreuse.

Les 22 milliards de francs nécessaires à la *construction de l'ouvrage* et du matériel roulant excèdent les capacités de la SNCF, déjà lourdement engagée dans le TGV-Atlantique. La direction française des transports terrestres remettra, en juillet prochain, un rapport précisant les montages financiers possibles aux ministres des transports des quatre pays concernés.

Enfin, pour donner une cohérence à son futur réseau TGV, la SNCF a décidé d'interconnecter, en région Ile-de-France, les lignes Sud-Est, Atlantique, Nord, en utilisant les lignes dites de la grande ceinture. Cette interconnexion assurera des liaisons directes de province à province sans arrêt dans une gare parisienne ; par exemple, Rennes-Lyon ou Lille-Bordeaux. Trois grandes gares permettront des échanges entre le réseau TGV et les transports en commun de la région parisienne : Massy-Palaiseau, Val-de-Fontenay et Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Josselin et le gouvrnement ont fait des choix qui s'imposeront à leurs successeurs : la priorité donnée au TGV Nord sur le TGV Est, vers Strasbourg, peu rentable s'il n'est pas connecté au réseau ferré allemand, *la décision de coupler les* réalisations du TGV Nord et du tunnel ou l'interconnexion en région parisienne pourront difficilement être remises en cause. Il ne restera plus au gouvernement sorti des urnes de mars 1986 qu'à trouver les fonds requis par ces investissements hors du commun...

ALAIN FAUJAS.

A NOS LECTEURS

A *l'appel des syndicats* CGT et CFDT, un arrêt de travail des employés et des cadres administratifs du *Monde* a empêché la distribution de notre journal daté du mercredi 19 février. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser. Seuls les abonnés ont été servis. Ils retrouveront aujourd'hui quelques articles de nos correspondants et *envoyés spéciaux qu'ils ont lus* dans le numéro d'hier mais que nous souhaitions présenter à l'ensemble de nos lecteurs.

Les abonnés de la région *Rhône-Alpes ont reçu l'édition* nationale. Ils retrouveront dès ce jeudi leur édition Rhône-Alpes.

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Badinter, pour solde de tout compte

Alors que l'on continue de parler de sa nomination au Conseil constitutionnel – la décision doit être prise dans les prochains jours, – M. Robert Badinter met la dernière main aux réformes qu'il a entreprises ou souhaitées. Le conseil des ministres du mercredi 19 février devait adopter les quelque quatre cents articles du nouveau code pénal, aujourd'hui au point (*le Monde* du 20 décembre 1985). Ces articles ne constituent qu'une partie du nouveau code, les autres étant encore à l'étude à la chancellerie.

Les remarques du Conseil d'Etat sur ce projet n'ont porté que sur des points mineurs, précise-t-on au ministère, remarques dont le gouvernement a tenu compte. Le projet doit être déposé incessamment au Sénat plutôt qu'à l'Assemblée nationale, pour des raisons de procédure. Comme ce texte ne pourra être discuté au Parlement d'ici au 16 mars, la fin de la législature le rendrait caduc s'il était déposé au Palais Bourbon. Au Palais du Luxembourg, en revanche, il sera réputé toujours *exister, même s'il est prévisible que* les sénateurs l'enterreront.

Autre préoccupation de M. Badinter, un solide verrou a été poussé, mardi 18 février, contre le rétablissement de la peine de mort. M. Henri Ourmet, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, a ratifié, à Strasbourg, au nom du président de la République, le protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit les exécutions capitales.

Cette ratification fait courir le délai de cinq ans pendant lequel le Parlement ne pourra rétablir la peine de mort à moins de dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme. Passé ce délai, il suffira, pour la rétablir, de dénoncer le seul protocole additionnel.

M. Raymond Barre, qui est le seul des grands leaders de l'opposition à prôner le rétablissement de la peine de mort, a pris acte, récemment, de l'*impossibilité de la rétablir avant* cinq ans. Six propositions de loi ont été déposées depuis 1984 demandant ce rétablissement. La peine de mort a été abolie par la loi du 9 octobre 1981 *votée par les députés, mais* aussi par les sénateurs.

Sur le vif

Secret du foyer

J'ai un problème. Il faut que je vous parle de quelque chose, ou plutôt de quelqu'un, c'est difficile, c'est *délicat...* Comment vous dire ? Eh bien ! voilà : je vis avec une femme. On est ensemble depuis des années. Et elle râle parce que jamais je ne l'ai mentionnée ici dans mes chroniques. Alors, quand je rentre le soir, à tous les coups, j'y ai droit : Ouais, vous leur avez encore parlé des enfants, de la grande Mado, de vos copines, de *Zaza, de Maurice le garçon de* café, de n'importe qui, mais pas de moi. Moi, on me cache, on a honte. Ça peut pas continuer comme ça. Je vous ai sacrifié les plus belles *années de ma vie*, et voilà comment je suis récompensée. De quoi j'ai l'air dans le quartier ?

C'est vrai, elle a raison. J'ose pas tellement avouer – *j'ai peur* que ça fasse bourgeois – que la double journée, moi, je ne la fais pas. On s'est partagé le travail : *moi au bureau, elle au foyer*. Au début, on se partageait aussi *mon salaire. Maintenant, non, je* gagne plus qu'elle. Mais, bon, je ne culpabilise pas trop. On ne fait pas non plus le même boulot.

Je ne suis pas la seule à éprouver cette gêne. L'autre jour à la radio, j'entendais Simone Veil buter sur l'expression « employé de *maison* ». Son jeune Ivoirien, c'est un peu un fils d'adoption, et elle l'a présenté comme tel.

Moi, c'est pareil. Avec Hélène, je me comporte en mari honteux et soumis quand elle m'engueule : Vous avez vu dans *quel état vous m'avez laissé* votre chambre ce matin ? Alors, moi : Allez, on se fait un câlin. Je recommencerai plus. Promis. Et en mari agacé, radin, quand elle m'oblige à lâcher des sous : Et les 300 francs d'hier, où ils sont passés ? Alors elle : Cherchez pas. Je les ai piqués pour aller m'acheter une robe du soir chez Saint-Laurent.

Si je me suis risquée à aborder le sujet aujourd'hui, c'est parce que j'ai lu *un long article là-dessus* dans le *Times* de Londres. C'est pas évident, ce genre de cohabitation. *N'empêche !* De plus en plus de gens y trouvent leur compte. Et puis, là, *Gay Pied* vante les charmes et les avantages des hommes de ménage. Il paraît qu'ils sont fabuleux. De vraies petites fées du logis. Faudra que j'essaye. Si jamais on se quitte nous deux, Hélène, c'est décidé, je prends un mec. Ça me changera un peu. Et puis, lui, en *robe du soir, ce qu'il sera mimi !*

CLAUDE SARRAUTE.

TÉLÉVISIONS PRIVÉES

Le « oui, mais » de la Haute Autorité à la chaîne musicale

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle a rendu public, le 19 février, son avis sur le cahier des charges de la sixième chaîne. Les « neuf sages » sont, dans l'ensemble, plus favorables au régime de la télévision musicale qu'à celui de la « 5 ». Ils constatent que le gouvernement a tenu compte d'un certain nombre de leurs critiques pour établir le cahier des charges de la « 6 », mais « *ne comprennent pas* » pourquoi les pouvoirs publics ne modifient pas en conséquence le contrat de la cinquième chaîne. Fidèle à son premier avis du 15 janvier, la Haute Autorité persiste et signe : les télévisions privées doivent obéir à une réglementation unique sous peine de déstabiliser l'ensemble du système audiovisuel.

Ce satisfecit accordé à la sixième chaîne comporte toutefois quelques *réserves importantes :*

● La Haute Autorité « *n'est pas convaincue* » de la nécessité de créer une chaîne à dominante musicale et prenant pour cible le public jeune. Elle doute de sa viabilité financière, « *étant donné le faible pourcentage de foyers équipés de plusieurs postes de télévision* ».

● La présence de NRJ parmi les partenaires de la chaîne inspire aux « neuf sages » « *de vives et précises inquiétudes* ». Echaudée par ses démêlés avec la radio locale parisienne, la Haute Autorité demande que NRJ se mette en conformité avec la loi avant que ne soit signée la concession de la sixième chaîne.

● Le contrat de concession, qui reprend l'ensemble des clauses techniques préférentielles dont bénéficie déjà la diffusion de la « 5 », est critiqué avec vigueur. La Haute Autorité estime que les pouvoirs publics « *se démettent de la mission de régulation générale de l'audiovisuel qui leur est confiée par la loi* ».

● Les « neuf sages » souhaitent que soit renforcée la programmation originale française de la chaîne. Ils demandent que les cent vidéoclips que la « 6 » s'engage à produire soient consacrés à des artistes français ou tournés par des équipes françaises.

● Le régime de diffusion des films doit s'aligner strictement sur celui des chaînes publiques, y compris sur l'interdiction de programmer des longs métrages le week-end *avant le dimanche* à 20 h 30.

● La diffusion de spots publicitaires doit être limitée à 12 % du temps d'antenne.

● Sur ces deux derniers points, la Haute Autorité note que les responsables de la « 6 » sont entièrement d'accord avec elle et n'ont jamais demandé de conditions plus favorables. Elle s'étonne donc que les pouvoirs publics *n'en* aient pas tenu compte dans le cahier des charges.

On peut se demander pourquoi les « neuf sages » ont mis plus de trois semaines à rendre leur avis sur ce cahier des charges, risquant ainsi de retarder le démarrage de la « 6 » par rapport à sa concurrente. L'explication se trouve sans doute dans la première page du rapport : « *Après le sort que le gouvernement a réservé à son avis du 15 janvier sur le cahier des charges de la cinquième chaîne de télévision, la Haute Autorité s'est interrogée sur l'opportunité de répondre à la demande d'avis dont elle a été saisie le 28 janvier sur la sixième chaîne.* » Malgré ce mécontentement compréhensible, les « sages » n'ont pas voulu pénaliser la « 6 » et lui ont donné le feu vert, la veille du démarrage de la cinquième chaîne. Bien que le délai soit très court, les responsables de la télévision musicale envisagent de commencer à émettre au plus tard le 20 février sur le canal 33 en région parisienne. Les fréquences utilisées pour la diffusion en province devraient être connues très rapidement.

J.-F. L.

● *La « 5 » pourra diffuser jusqu'à deux cent cinquante films par an.* – Le *Journal officiel* du 19 février publie un décret du premier ministre approuvant un avenant au cahier des charges de la concession conclue entre l'État et la cinquième chaîne de télévision. Cet avenant fixe à deux cent cinquante le nombre de films que la « 5 » est autorisée à diffuser par an. L'ab*sence de cette mention dans le ca*hier des charges négocié avec le gouvernement était l'un des principaux arguments juridiques soulevés par le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) dans son recours devant le Conseil d'Etat pour le contrat de la « 5 ».

GRÈVE A « LA TRIBUNE DE L'ÉCONOMIE »

Les cinquante journalistes de *la Tribune de l'économie*, réunis mardi 18 février en assemblée générale, ont décidé (à l'unanimité moins une voix) d'une grève de vingt-quatre heures reconductible. Cette grève *fait* suite au départ de Philippe Labarde, directeur de la rédaction, (*le Monde* du 18 février) prévu maintenant le 21 février. La rédaction réclame l'ouverture de la clause de conscience pour six mois et exige de connaître les projets de M. Bruno Bertez, PDG de l'AGEFI-*la Tribune de l'économie*, concernant le remplacement des responsables de la rédaction, la pagination et le contenu du journal.

Les journalistes estiment que les décisions récentes prises par la direction (réduction de la pagination, couverture plus importante de *la vie des entreprises et de la micro*économie aux dépens des événements économiques internationaux) infléchissent de façon « *décisive* » le projet autour duquel ils étaient rassemblés. M. Bertez a refusé toute négociation.

La Tribune de la Bourse (supplément de l'après-midi) et *la Tribune de l'économie* sont parus malgré la grève : ils ont été rédigés dans leur quasi-totalité par des journalistes extérieurs à la rédaction travaillant dans le groupe ; les articles ne sont pas signés et la pagination a été réduite à une vingtaine de pages, *dont treize pages financières*. La rédaction s'est désolidarisée du contenu de ces deux titres et appelle à une autre assemblée générale le 19 février.

L'ARABIE SAOUDITE A SIGNÉ LE CONTRAT D'ACHAT D'AVIONS DE COMBAT A LA GRANDE-BRETAGNE

Londres (*AFP*). – Les Britanniques et les Saoudiens ont signé, lundi 17 février à Ryad, le contrat définitif de vente par la Grande-Bretagne de 132 avions militaires, dont 72 avions de combat Tornado, à l'Arabie saoudite. Les Saoudiens paieront cette commande de plus de sept milliards de dollars presque exclusivement sous forme de livraisons pétrolières, a-t-on indiqué de source informée à Londres.

Cette question « *est du ressort des Saoudiens* » et le gouvernement britannique ne fera pas de commentaires à ce sujet, a déclaré un porte-parole du ministère britannique de la défense.

Il s'agit du plus gros contrat à l'exportation jamais passé par la Grande-Bretagne, qui avait été pendant plusieurs mois en concurrence avec la France et ses Mirage 2000.

Aux termes de l'accord, les Saoudiens paieraient leur commande en pétrole aux compagnies BP et Shell, qui verseraient, en échange, de l'argent au gouvernement britannique pour que celui-ci paie à son tour British Aerospace, le constructeur du Tornado et de l'avion d'entraînement Hawk, également impliqué dans le contrat.

A LA COMÉDIE-FRANÇAISE DÉMISSION DE DENISE GENCE

Denise Gence, entrée au Français en septembre 1946, et devenue sociétaire en 1958, a remis sa démission. Son départ coïncide avec la nomination au poste d'administrateur général de Jean Le Poulain, à partir de la saison prochaine. Le nom de Denise Gence avait été avancé pour la succession de Jean-Pierre Vincent. Madame le vice-doyen quittera la Maison de Molière le 1er septembre prochain.

● *Un colloque international* « Pietro Nenni et le Front populaire » se tient le jeudi 20 février, à 15 heures, et le vendredi 21 février, à partir de 9 heures, à l'Institut culturel italien. Ce colloque est organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, qu'anime l'historien Pierre Milza (50, rue de Varenne, 75007 Paris).

Le numéro du « Monde » daté 18 février 1986 a été tiré à 507 399 exemplaires

A B C D E F G